



James Lorimer Graham

MA MISSION

EN PRUSSE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
rue Garancière, 8.

MA MISSION EN PRUSSE

PAR

LE COMTE BENEDETTI



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
10, RUE GARANCIÈRE

1871

PRÉFACE

Août 1871.

Au mois de novembre dernier, j'ai autorisé la publication d'une lettre que j'adressais à un de mes amis. Je crois devoir la reproduire ici, comme la préface naturelle et l'explication légitime du travail que j'entreprends aujourd'hui. La voici textuellement :

25 novembre 1870.

Rassurez-vous, mon cher ami ; le jour de la réparation viendra, il approche, et je ne le laisserai pas échapper. Il faut, comme vous le dites, que la lumière se fasse, et elle se fera. Homme de devoir avant tout, peut-être ne me suis-je pas suffisamment préoccupé de ce qu'on pensait ni de ce qu'on publiait sur la manière dont je m'acquittais de mes fonctions. Ce soin revenait à ceux dont j'exécutais les ordres, et qui auraient dû me couvrir en redressant certaines erreurs. Pourquoi s'en sont-ils abstenus ; je le dirai une autre fois, s'il le faut. Leur silence a malheureusement permis que des allégations absolument inexactes aient, en quelque sorte, acquis l'autorité de la chose jugée.

Nous ne pouvons tous, en France, dans le moment actuel, former qu'un seul désir, tenter qu'un seul effort, celui d'expulser l'ennemi du pays; ceci fait, on devra déterminer les fautes, fixer les responsabilités. Pour ce qui me concerne, rien ne sera plus aisé, et je vais vous le démontrer en peu de mots.

Que m'a-t-on reproché? Des écrivains, égarés par le patriotisme autant que par l'esprit de parti, ont prétendu, tantôt que je n'avais pas suffisamment éclairé le gouvernement de l'Empereur, tantôt que j'avais contribué à lui inspirer des résolutions téméraires. J'avais négligé, disaient les uns, de le renseigner exactement sur le véritable état des forces militaires de la Prusse, et ignoré les négociations ouvertes pour livrer la couronne d'Espagne à un prince de Hohenzollern. J'avais, suivant les autres, promis, en cas de guerre, le concours des États du Midi de l'Allemagne et provoqué ainsi le conflit dans lequel nos armées ont succombé.

Je cite les assertions les plus saillantes, celles qui ont dû plus vivement frapper l'opinion publique. Quelle preuve a-t-on donnée de leur exactitude, quelle circonstance a-t-on invoquée, quel document a-t-on produit pour l'établir? Absolument aucun. C'est qu'en effet ces assertions sont toutes également dénuées de fondement. Dès qu'il sera permis de détourner l'attention générale de l'unique objet qui doit la retenir en ce moment, je l'établirai de la façon la plus irrécusable. Je n'emprunterai pas à ces publicistes leur mode de procéder; à des affirmations je ne me

contenterai pas d'opposer des dénégations, je ferai mieux et plus, je publierai une série de pièces officielles ayant toutes dès aujourd'hui, si je puis m'exprimer ainsi, une date certaine.

Ces pièces ne comprendront que des dépêches ou des lettres confidentielles que j'ai adressées aux différents ministres qui se sont succédé aux affaires étrangères pendant les six années qu'a duré la mission que j'ai remplie en Prusse.

Les minutes de ces dépêches sont aux archives de l'ambassade de France à Berlin, sous les scellés du représentant de l'Angleterre qui en a la garde; les expéditions officielles se trouvent dans les cartons du ministère à Paris; nulle altération n'est donc possible, et ce que j'en livrerai au jugement du public pourra être deux fois contrôlé. Je sais bien que je dérogerai à des traditions universellement respectées; mais on doit à son pays sa fortune quand on en a, sa propre vie, celle de ses enfants, et mon fils unique est devant l'ennemi; on ne lui doit pas le sacrifice de son honneur, parce que la perte de l'honneur individuel ne peut servir à l'intérêt public.

Cette publication démontrera jusqu'à l'évidence:

Que je n'ai jamais suggéré la guerre, puisque je n'ai été, en aucune circonstance, interpellé sur un pareil sujet et n'ai point eu l'occasion de m'en expliquer;

Que j'ai, en temps opportun, éclairé le gouvernement sur les développements que la Prusse donnait à son état militaire, — sur la candidature du prince de Hohenzollern, — sur les véritables dispositions des

États du Midi, — sur les vues du cabinet de Berlin;

Que j'ai notamment averti le gouvernement de l'élan patriotique qui unirait indubitablement l'Allemagne entière, le Nord et le Sud, dans une guerre éclatant entre la France et la Prusse, surtout dans le cas où nous serions les premiers à la déclarer;

Que je n'ai pas cessé enfin de lui rappeler, en éveillant toute son attention sur ce point, que son organisation permettait à la Prusse de passer avec une extrême rapidité de l'état de paix à l'état de guerre, que toutes les dispositions préparatoires étaient concertées d'avance, et qu'il suffisait, pour procéder à la mobilisation de l'armée, d'un ordre du Roi, qui n'était pas tenu, comme l'Empereur en France, de solliciter le concours des Chambres.

Ce qui ressortira encore de cette publication, c'est que je n'ai jamais rempli à Berlin que le rôle qui m'était attribué, celui d'un informateur. Ai-je été un informateur fidèle et vigilant? Je le crois, et je renvoie les incrédules à ma correspondance. Durant ma longue carrière, je n'ai été chargé que dans trois occasions différentes d'ouvrir des négociations ayant un objet déterminé, et me laissant avec une part d'initiative, une part proportionnelle de responsabilité. Vous me permettrez, mon cher ami, d'en dire quelque chose.

En 1860, j'ai soudainement reçu l'ordre de me rendre à Turin, pour hâter la réunion à la France de la Savoie et de Nice, réunion qui rencontrait des obstacles inattendus. La Suisse revendiquait le Chablais et le Faucigny, et l'on n'a pas oublié que la

presse anglaise, interprète du sentiment public et des dispositions du gouvernement britannique, donnait un appui unanime et passionné à cette prétention. Le cabinet piémontais, de son côté, espérait que ces complications, qu'il cherchait à aggraver dans ce but, nous détermineraient à renoncer au comté de Nice, la patrie de Garibaldi et une terre italienne, au dire des unitaires. Parti de Paris le 20 mars, je signai, le 24, le traité de cession avec M. le comte de Cavour, qui avait cependant le sentiment des difficultés que devait lui créer la conclusion de cet acte, et auxquelles, on s'en souvient, il n'a pas survécu (1).

Le 9 juillet 1866, six jours après la bataille de Sadowa, un télégramme me prescrivit de rejoindre le quartier général du roi de Prusse, et de ne rien négliger pour décider Sa Majesté à accepter un armistice. Du quartier général prussien, que j'avais trouvé en Moravie, et après avoir eu plusieurs conférences avec M. de Bismarck, je suis allé à Vienne, où je suis

(1) M. d'Ideville, qui a servi sous mes ordres en qualité de secrétaire de légation et dont j'ai dû, à la vérité, me séparer, a adressé, le 17 décembre, une lettre au *Times* dans laquelle il conteste l'exactitude de mes allégations. Suivant lui, les négociations étaient déjà terminées et M. le baron de Talleyrand, notre ministre à Turin, avait déjà fixé le jour de la signature, quand le gouvernement sarde songea à adjoindre au comte de Cavour un second négociateur. M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, dut en désigner un second de son côté. Je fus choisi, toujours suivant le dire de M. d'Ideville, sur mes très-vives instances; et c'est dans ces conditions que je serais arrivé à Turin. L'impossibilité, dit-il encore, où se trouve M. de Talleyrand,

arrivé le 15; le 20, les plénipotentiaires des deux puissances belligérantes, mis en présence par mes soins, signaient, sous les murs de cette capitale, les préliminaires de paix, sur la base de l'intégrité de l'empire d'Autriche.

Enfin, quand j'ai été envoyé à Ems, que m'ordonnaient mes instructions? D'obtenir le désistement du prince de Hohenzollern à la couronne d'Espagne, qu'il avait acceptée, et l'acquiescement explicite du roi de Prusse à cette résolution. Ai-je réussi dans mes démarches, qui, cette fois seulement, s'adressaient personnellement à un monarque puissant et justement fier de ses succès? Oui, assurément. J'avais, en effet, en quatre jours de négociations, et en ménageant toutes les susceptibilités, rempli le mandat dont j'avais été chargé. Le prince Antoine avait notifié au cabinet de Madrid la renonciation de son fils, et le Roi, en me l'annonçant, voulut bien me faire savoir, et m'au-

actuellement à Paris (c'était pendant le siége), de prendre la parole, me fait un devoir de relever les graves erreurs échappées à M. Benedetti.

Il n'y a d'erreurs que celles qu'il a plu à M. d'Ideville de commettre dans une intention qu'il ne me convient pas de rechercher. M. de Talleyrand était en Italie pendant le siége de Paris, et je me suis empressé de faire appel à ses souvenirs. Il a reconnu, avec une parfaite loyauté, que de sérieux obstacles avaient surgi durant les négociations qu'il poursuivait depuis deux mois, et que ces obstacles ont été levés par moi. Nous avons signé tous deux le traité, dans lequel j'ai spontanément laissé le premier rang au ministre officiellement accrédité à Turin.

toriser à mander à Paris qu'il y avait donné son acquiescement comme souverain et chef de la famille.

Considérant comme insuffisantes les concessions qui nous étaient accordées, quelques membres du Corps législatif ont voulu interpeller le gouvernement, prétendant qu'il fallait exiger de la Prusse l'engagement qu'aucun prince de la maison de Hohenzollern ne consentirait désormais à monter sur le trône d'Espagne. L'interpellation, à la vérité, fut ajournée; mais l'objet en fut publiquement énoncé à la tribune, et le ministère, jugeant sans doute indispensable, devant l'exaltation croissante du sentiment public, de faire droit au vœu qui l'avait suggérée, décida de m'envoyer de nouvelles instructions pour agir dans ce sens.

Cette garantie était-elle nécessaire? Le mouvement qui avait éclaté dans toutes les classes de la population était-il sincère et profond? Le sentiment national ne pouvait-il être contenu ou satisfait autrement?

Ce sont là autant de questions qu'il faudra bien élucider un jour, et l'on verra si, comme ils le prétendent aujourd'hui, les membres de l'opposition sont fondés à décliner une part quelconque de responsabilité dans la guerre actuelle. Ce que je puis affirmer sans craindre d'être démenti, c'est que j'avais heureusement exécuté mes premières instructions et sauvé la paix du danger dont l'avait menacée la candidature du prince Léopold, quand nous avons élevé de nouvelles prétentions qui nous ont conduits fatalement à la guerre. C'est ce que montreront au surplus les rap-

ports que j'ai adressés d'Ems au gouvernement de l'Empereur, qui termineront la série des pièces que je me propose de publier.

Et qu'on ne cherche pas à rejeter plus haut qu'il ne convient l'initiative de ces déterminations. Pendant cette mission, comme dans le cours de celles qui m'ont été confiées précédemment, j'ai reçu exclusivement du ministère des affaires étrangères les directions auxquelles j'ai conformé mon langage et ma conduite; je n'ai jamais eu l'honneur d'entretenir une correspondance particulière avec l'Empereur, et, contrairement à des suppositions incorrigibles, Sa Majesté s'est toujours abstenue de m'adresser directement ses ordres. Vous n'en croirez peut-être rien vous-même, mais je vous garantis l'exactitude de mon affirmation, et elle se dégagera clairement de ma publication. J'ajouterai, puisque vous me le demandez, qu'il n'y a eu à Ems ni insulteur ni insulté; et le Roi lui-même a été fort surpris quand il a eu connaissance des fables publiées par certains journaux, qui croyaient cependant reproduire le récit de témoins oculaires.

En vous donnant ces détails, je ne me fais aucune illusion et je ne me flatte pas de convertir des esprits prévenus ou de désarmer des adversaires politiques. Ce n'est certes pas après avoir renversé l'Empire qu'ils se montreront plus équitables et plus loyaux envers l'un de ses plus fidèles serviteurs. Je leur démontrerai, vous le verrez, que, de bonne ou de mauvaise foi, ils ont mis l'erreur à la place de la vérité; ils ne persisteront pas moins à soutenir que j'ai trompé la con-

fiance du pays. Mais il reste des honnêtes gens, et l'histoire heureusement n'est pas faite par les contemporains. Les hommes de la prochaine génération qui voudront l'écrire devront puiser à toutes les sources, contrôler toutes les opinions, et il est bon de leur préparer les éléments de ce travail en opposant des documents authentiques, des faits constants, à des assertions trompeuses et intéressées.

Voulez-vous savoir ce que l'on peut faire accepter à la crédulité publique? Je vais vous l'apprendre. Dans les rangs de nos soldats, et même parmi quelques-uns de nos officiers qui cherchent des causes à nos défaites, on tient pour constant que la Prusse a mobilisé son armée dès le mois de juin, c'est-à-dire plusieurs semaines avant la déclaration de guerre; qu'elle a réussi à soustraire la complète exécution de cette mesure à mon investigation, et que je n'en ai donné aucun avis à Paris; que nous avons été ainsi devancés et surpris par l'ennemi, au milieu même des dispositions que nous prenions pour entrer en campagne. C'est absurde, parce que c'est faux et impossible. Vous savez, en effet, que la Prusse n'a convoqué ses réserves que quand nous avons annoncé, dans la séance du 15 juillet, notre résolution de revendiquer par les armes les sûretés qu'on refusait de nous accorder volontairement, et qu'il est insensé de supposer qu'on peut appeler sous les drapeaux plusieurs centaines de mille hommes à la fois, en dissimulant cette mesure à l'attention publique et notamment à celle de la presse.

Mais il peut demeurer acquis pour un certain nombre de personnes, et peut-être pour des familles cruellement atteintes par les malheurs de la guerre, que nos désastres doivent être imputés en partie à l'ambassadeur, qui n'avait ni connu ni annoncé la mobilisation de l'armée prussienne, et voilà pourquoi je suis contraint de rejeter une responsabilité qui ne me revient à aucun degré. Je pourrais me borner à rappeler que j'avais près de moi, en qualité d'attaché militaire, le colonel d'artillerie M. le baron Stoffel, officier d'un mérite incontestable, et auquel revenait le soin de surveiller les décisions prises ou ordonnées par le ministère de la guerre à Berlin; mais en rendant un légitime hommage à la manière distinguée dont il s'est toujours acquitté de ses devoirs, je préfère mettre sous les yeux du public des documents officiels. Les personnes qui cherchent sincèrement la vérité la trouveront, et elles seront surprises d'avoir accueilli et peut-être partagé des avis si peu dignes de leur confiance.

Vous remarquerez que je ne vous ai rien dit au sujet du prétendu traité que j'aurais pris sur moi de soumettre à l'agrément de M. de Bismarck. Je me suis déjà expliqué à ce sujet; j'y reviendrai toutefois en faisant la publication que je vous annonce. Si au lieu de remporter des succès, les Prussiens eussent essuyé des revers, la réputation du chancelier de la Confédération n'aurait pas survécu à un acte d'une si outrageante déloyauté; mais la victoire couvre tous les égarements ou les fait excuser. La Providence, ce-

pendant, n'a pas encore dit son dernier mot, et si nous avions un retour de fortune, ou si le différend soulevé par la Russie devait donner lieu à de nouvelles complications, certaines chancelleries, comme celles de Londres ou de Bruxelles, se montreraient certainement moins discrètes qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, et vous en verriez peut-être surgir la preuve manifeste que le projet de réunir la Belgique à la France est, comme je l'ai affirmé, une conception purement prussienne. Au surplus, que prouverait le stratagème de M. de Bismarck? Qu'en entrant en rapport avec lui on s'expose à des mécomptes qu'on ne peut prévoir et contre lesquels on ne saurait se mettre en garde sans faire injure à son propre caractère. Mais les chances de la guerre en ont-elles été modifiées dans un sens quelconque? L'attitude des autres puissances s'en est-elle ressentie? Assurément non. Pour ne parler que de l'Angleterre, n'est-il pas avéré qu'elle a ouvertement blâmé notre résolution, du jour où nous avons déclaré la guerre, et avant de connaître la pièce dont M. de Bismarck a réservé la primeur pour le journal de la Cité? Je m'arrête, car je n'en finirais pas si je voulais tout dire. Excusez la longueur de ces détails. Je tiens à votre estime, à celle de nos amis communs, et j'ai voulu vous édifier, dès à présent, sur les points essentiels. Quand le moment sera venu de m'expliquer avec le public, je le ferai plus complétement. En attendant, vous pouvez faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable.

Tout à vous. BENEDETTI.

Cet engagement que je prenais alors de livrer à la publicité, dès que le moment serait opportun, les pièces propres à dégager ma responsabilité, je viens le remplir aujourd'hui. Des esprits sages et soucieux des bonnes règles n'ont pas approuvé ma détermination ; ils ont sans doute raison en principe, et, dans ma longue carrière, j'ai souvent constaté moi-même les inconvénients qui résultent de la publication de documents officiels mettant en lumière les relations des cabinets, *arcana domus,* comme dit Tacite. Mais si, par respect pour les obligations professionnelles, on doit s'armer d'une résignation héroïque et subir en silence l'iniquité d'un jugement erroné, le peut-on toutefois devant une accusation aussi grave, et quand l'honneur de la vie entière se trouve à ce point engagé? Je ne le pense point, estimant, comme je l'ai dit plus haut, que la perte de l'honneur individuel ne saurait être utile à l'intérêt public, et croyant d'ailleurs ne point nuire au gouvernement que j'ai eu l'honneur de servir si je prouve que je n'ai pas trompé sa confiance et n'ai été, en aucun cas, ni dupe ni complice.

Du reste, j'ajoute, pour les observateurs scrupuleux des traditions diplomatiques, qu'à l'exception d'une seule dépêche qui est restée accidentellement entre mes mains, et des instructions que j'ai reçues à Ems et que je n'ai pu déposer aux archives de

l'ambassade à Berlin, je ne possède aucune de celles qui m'ont été adressées par le ministère des affaires étrangères. Je n'ai jamais jugé que j'eusse le droit d'en prendre copie; mais j'ai naturellement conservé les minutes de ma propre correspondance. C'est donc uniquement avec mes dépêches personnelles et les lettres particulières échangées avec les différents ministres sous les ordres desquels j'ai servi, que j'essayerai d'établir l'exacte et entière vérité. Je m'assure qu'elles suffiront pour redresser à mon égard le jugement des esprits impartiaux, les seuls que je puisse espérer, les seuls aussi que j'ambitionne de convaincre.

MA MISSION EN PRUSSE

I

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1866

J'ai été accrédité à la cour de Prusse dans les derniers jours de 1864. Peu de mois auparavant, un traité, signé à Vienne, avait mis fin à la guerre des duchés, et, aux termes de cet acte, le roi de Danemark cédait ces territoires à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, qui en devenaient les légitimes souverains à titre collectif. On sait dans quelles tristes conditions et sous quels étranges prétextes le Danemark a été dépouillé par les deux grandes puissances allemandes. Il est désormais acquis à l'histoire, et les faits postérieurs l'ont surabondamment démontré, que dans cette entreprise la Prusse avait en vue d'acquérir les duchés et que l'Autriche n'a pris part à la lutte que pour s'opposer à ces prétentions.

Au moment où j'arrivais à mon poste, le cabinet de Berlin, poursuivant son but, se trouvait en présence d'une situation nouvelle; il s'agissait pour lui

de déterminer la cour de Vienne à faire au roi Guillaume l'abandon de ses droits sur leur acquisition commune. La guerre avait été cependant engagée au nom de la Confédération germanique et dans l'intérêt du duc d'Augustenbourg, qui revendiquait légitimement, disait-on, contre le Danemark, la souveraineté du Holstein. Le plénipotentiaire de la Prusse à la conférence de Londres ne l'avait pas moins nettement affirmé que celui de l'Autriche.

Mais, au rétablissement de la paix et après le sacrifice imposé au roi de Danemark, tandis que le cabinet de Vienne, fidèle à ses premières déclarations, proposait de remettre le sort des duchés à la diète de Francfort, le cabinet prussien rejetait les prétentions du duc d'Augustenbourg, déclarait que la cession consentie par le Danemark constituait la Prusse et l'Autriche souverains légitimes, et enfin refusait nettement d'en référer à la compétence de la puissance fédérale. N'avait-il pas du reste les avocats de la couronne, qui, en lui donnant un avis conforme à ses vues, le couvraient des apparences de la légalité? Il fallait toutefois prendre un parti, et, après des incidents divers qui mirent en grave péril les relations des deux cours, on en vint, au mois d'août 1865, à conclure la convention de Gastein. Laissant intacte la question de souveraineté,

on stipula que la Prusse administrerait le Schleswig et l'Autriche le Holstein, sauf à prendre, dès qu'il y aurait lieu, des arrangements ultérieurs.

Pour le cabinet de Berlin ces arrangements ne pouvaient avoir qu'un seul objet : l'annexion pure et simple des duchés à la Prusse. Devant la résistance de l'Autriche, M. de Bismarck eut recours à de nouveaux expédients.

Quels furent ces expédients et quelle pouvait en être la portée?

Pour en apprécier exactement le caractère, il convient de rappeler dans quelles circonstances le Roi avait confié à M. de Bismarck le poste de premier ministre.

Dès le début de son règne, le Roi a consacré tous ses soins à réorganiser l'armée prussienne et à en augmenter la puissance. Dans quel but? On le sait aujourd'hui. Les ministres dont il s'était entouré à son avénement, appartenant à la nuance des libéraux modérés, s'employèrent à concilier les vues du souverain avec les tendances de l'assemblée élective, qui se refusait à sanctionner les charges nouvelles que les dispositions militaires prises sans son concours ajoutaient au budget de la guerre. L'accord entre les grands pouvoirs fut bientôt rompu, et le Roi confia à M. de Bismarck la mission de former un nouveau cabinet. Quel était le passé de cet

homme d'État? quelle politique devait-il inaugurer et suivre? Dans les premières assemblées réunies à Berlin, après les événements de 1848, M. de Bismarck s'était fait remarquer par l'énergie de ses opinions autoritaires plus encore que conservatrices. Appelé plus tard à représenter son pays à Francfort, à Pétersbourg et à Paris, il avait partout manifesté des sentiments d'une hostilité incurable contre l'Autriche. Ne cachant nulle part sa ferme résolution de revendiquer pour la Prusse une position prépondérante en Allemagne, il affirmait hautement que l'ennemi de la Prusse était à Vienne, et que c'était là qu'il fallait le combattre et le poursuivre à outrance. C'est grâce à ce langage, si incorrect qu'il fût dans la bouche d'un diplomate, qu'il a conquis, avant même de l'avoir justifiée, la réputation d'un homme d'État vigoureux et résolu. Le Roi n'ignorait ni les vues de M. de Bismarck, ni la nature de son caractère, et c'est en parfaite connaissance des choses qu'il l'appela à la présidence de ses conseils. Personne d'ailleurs ne s'y méprit; à la cour, à la chambre des représentants comme dans la chambre des seigneurs, dans la presse comme dans la population, on se persuada que le souverain, ne voulant faire le sacrifice ni de ses prérogatives royales, ni de la politique qu'il jugeait utile à la prospérité du royaume, appelait à son aide une volonté énergique,

l'homme, unique en Prusse, que ne devaient émouvoir ou arrêter ni les prétentions des partis, ni les liens qui unissaient entre elles les différentes cours germaniques. L'événement justifia en partie ces prévisions dès la première heure; la lutte éclata, ardente, passionnée, entre le nouveau cabinet et la représentation, et la réconciliation ne se fit que le lendemain de Sadowa. Pendant quatre ans, et jusqu'à la guerre de 1866, aucun budget ne fut régulièrement voté par les chambres; interprétant des deux parts la constitution dans un sens opposé, le gouvernement prétendit qu'il s'y conformait fidèlement, tandis qu'une immense majorité dans l'assemblée des représentants lui reprochait de la violer.

Telle était la situation intérieure en Prusse, et le Roi soutenait énergiquement son premier ministre, pendant qu'on entreprenait la guerre des duchés. Cette guerre du fort contre le faible aisément terminée, il importait d'en recueillir les fruits. La position personnelle de M. de Bismarck lui en aurait fait une nécessité impérieuse s'il n'y eût été volontairement résolu. Il ne pouvait conserver le pouvoir dans les conditions où il le détenait sans réunir les duchés à la Prusse. Aussi le voulut-il à tout prix, par la paix ou par la guerre au besoin. La guerre souriait davantage à son ambition; elle lui ouvrait

de nouvelles perspectives, la chance d'expulser l'Autriche de l'Allemagne, de réaliser à la fois le double objet qu'il avait assigné à la politique prussienne avant même d'en être l'organe officiel : l'agrandissement de la Prusse et sa prépondérance sur les autres États germaniques.

L'année 1866 le trouva mûrissant tous ces projets. La convention de Gastein lui devenait un obstacle; il fallait le briser, et, dès le mois de janvier, il s'employa à en faire sortir des complications qui devaient nécessairement déterminer l'Autriche à céder au roi de Prusse sa part de souveraineté sur les duchés ou à courir les risques d'un conflit.

A dater de ce jour la politique de M. de Bismarck menaçait, à des degrés divers, toutes les puissances indistinctement, et les devoirs des agents accrédités à la cour de Prusse leur commandaient de redoubler de zèle et de vigilance. Pour accomplir fidèlement leur tâche, ils étaient tenus de pénétrer les vues réelles de M. de Bismarck, d'en suivre et d'en signaler les développements, de mettre, en un mot, leurs gouvernements respectifs en mesure de se rendre un compte exact des éventualités probables et d'aviser en conséquence. Tel était surtout le mandat de l'ambassadeur de France. Comment l'ai-je rempli? C'est le premier point sur lequel il m'importe d'édifier l'opinion publique.

On a soutenu, et avec raison, que les résultats de la guerre de 1866 ont provoqué celle de 1870. On serait donc fondé, je le reconnais, à faire peser sur moi une grande part de nos malheurs si j'avais, dès la première de ces deux époques, manqué de prévoyance, si j'avais mal renseigné le gouvernement, ou seulement si je l'avais instruit d'une manière insuffisante ou tardive. Dans quel mode convient-il que je m'explique? J'ai dit plus haut combien je respecte les scrupules de ceux qui pensent qu'il ne convient jamais de publier des dépêches officielles. Mais que puis-je démontrer si je me borne à raconter l'histoire de ma mission? Je suis en présence d'affirmations formelles; suffit-il d'y opposer de simples dénégations? Où puisera-t-on la preuve de l'inexactitude des unes et de l'exactitude des autres, et ne sera-t-on pas autorisé à la réclamer? Je me trouve donc devant cette alternative de me taire ou de produire des pièces probantes, irréfutables, et, tout bien considéré, je me crois dans l'obligation d'en faire usage. Je me propose donc, en premier lieu, de rappeler sommairement les actes et les négociations qui ont conduit à la guerre de 1866, en les appuyant des dépêches dans lesquelles j'en ai rendu compte et les ai appréciés[1].

[1] Je croirais superflu de faire remarquer que je ne saurais placer sous les yeux du lecteur ma correspondance tout

Dès l'ouverture de cette année, M. de Bismarck s'était rendu un compte exact de la situation que lui avait créée la convention de Gastein. Aux termes de cet acte, l'Autriche avait été mise en possession du Holstein pendant que le Schleswig avait passé sous l'administration de la Prusse, et il était démontré à Berlin que ces arrangements tournaient à l'avantage du cabinet de Vienne. Dès le 4 janvier, j'écrivais au ministre des affaires étrangères :

Votre Excellence se rappelle comment l'opinion publique, surtout en Prusse, crut pouvoir interpréter le sens et la portée de la convention de Gastein. En donnant à son premier ministre un témoignage particulier de sa satisfaction, le Roi parut confirmer lui-même le jugement qu'on en portait; or on commence à se convaincre aujourd'hui, et ce sentiment sera sans doute hautement exprimé dans les discussions des Chambres, que l'Autriche n'a pas moins à se louer que la Prusse de l'accord qui s'est établi entre elles au mois d'août dernier, et qu'on s'était étrangement abusé sur le succès dont on faisait honneur au président du conseil. On oublie qu'il a mis son pays en possession du Schleswig dans des conditions qui lui

entière. Elle est devenue nécessairement plus active, et en quelque sorte quotidienne, à mesure qu'on s'approchait du dénoûment, et je devrai me borner à publier les dépêches les plus essentielles. Je ne pourrai même m'empêcher d'en omettre certains passages, pour ne pas toujours révéler les sources auxquelles j'ai puisé mes informations.

permettent d'attendre le moment, quelque éloigné qu'il puisse être, de l'annexer à la monarchie, et on constate uniquement que l'Autriche s'établit de son côté dans le Holstein, au lieu de faire à la Prusse, comme on le présumait, une prochaine cession de ses droits souverains. Le comte de Bismarck ne saurait accepter indéfiniment le reproche d'avoir égaré le sentiment national et de s'être mépris lui-même en soumettant à l'approbation de son souverain la convention de Gastein. Il est aisé au surplus de saisir dans son langage le dessein de reprendre avant longtemps son œuvre interrompue. Ce qui est certain, et ce dont témoigne la correspondance de l'attaché militaire de l'ambassade, c'est que la Prusse poursuit ses armements avec la même sollicitude qu'au printemps dernier. Il est vrai de dire que le Roi, en montant sur le trône, semble s'être personnellement imposé le devoir de donner un développement nouveau aux forces de son armée; mais cette disposition du souverain, qui a suscité les dissentiments existants entre son gouvernement et la représentation nationale, ne saurait expliquer et moins encore justifier les charges qui en résultent pour le trésor, si elles n'avaient pour objet un but politique d'un grand intérêt, et c'est à ce point de vue que je me permets de signaler cet état de choses à l'attention de Votre Excellence [1].

M. de Bismarck, en effet, s'employait, sur plusieurs points à la fois, à créer des embarras à

[1] Dépêche du 4 janvier 1866, n° 1.

l'Autriche; il s'y employait en Hongrie comme dans les duchés.

Il attend, disais-je le 14 janvier, que le cabinet de Vienne lui fournisse un prétexte pour sortir de l'abstention que les circonstances lui ont imposée; et en m'avouant qu'il emploie ses efforts à y disposer le Roi, il m'a appris qu'il reçoit de Pesth des informations dont il conclut que la tentative de la cour impériale en Hongrie ne saurait aboutir au résultat satisfaisant qu'elle en attend. Selon ce qu'on lui mande, M. Deak ne serait plus, avant peu, que le chef de l'extrême droite au sein de la Diète, et dès les premières discussions on se convaincra qu'il ne pourra en sortir aucune transaction qui soit de nature à faire cesser les dissentiments auxquels on voudrait mettre fin. Pour aggraver les difficultés qui s'opposent à toute réconciliation, on lui aurait représenté que la Prusse devrait sans plus tarder se livrer à une démonstration propre à inquiéter l'Autriche, et aux sollicitations dont il aurait été l'objet dans ce sens, il aurait répondu qu'il ne pouvait rien tenter quant à présent, mais qu'il lui serait peut-être permis de seconder avant longtemps les vœux qu'on lui exprimait. En me faisant part de ces détails, il ajoutait qu'il ne croyait pas utile, dans le moment actuel, de conseiller au Roi des mesures pouvant intimider l'Autriche et la déterminer à faire aux Hongrois des concessions qui risqueraient d'amener un rapprochement entre l'Empereur et les Maghyars. Je n'apprécie pas, Monsieur le ministre, je

vous rapporte, aussi fidèlement que me le permettent mes souvenirs, le langage que m'a tenu le président du conseil dans nos derniers entretiens. Sans même admettre qu'il intervienne aussi directement qu'il me l'a donné à entendre dans les affaires de Hongrie, ce qu'on peut en induire toutefois, c'est qu'il n'a renoncé à aucun de ses projets, et qu'il épie le moment opportun pour en poursuivre la réalisation... [1].

A la même date, j'ajoutais dans une lettre particulière :

Ce que je n'ai pas voulu consigner dans une dépêche, et que je préfère vous communiquer à titre particulier, c'est qu'il emploie toute son activité à faire passer dans l'esprit du Roi ses sentiments et ses vues personnelles, et qu'il y travaille avec passion, sans que je puisse conclure, des détails singuliers dans lesquels il est entré avec moi à ce sujet, qu'il est près d'atteindre le but qu'il poursuit. Il y compte cependant, et il espère pouvoir, avant qu'il soit longtemps, déployer de nouveau les plans et l'activité dont il croit déjà avoir tiré des avantages importants. Tout cela lui est d'ailleurs commandé par les nécessités de sa situation. A moins de laisser s'accréditer l'opinion que les arrangements de Gastein, comme on le prétend déjà, sont un mécompte pour la Prusse, et qu'il a été joué par l'Autriche; à moins de se résigner à

[1] Dépêche du 14 janvier 1866, n° 4.

rester sous le coup des accusations qui seront articulées contre lui dans ce sens par la majorité de la Chambre des députés, et de s'exposer à perdre l'autorité et le prestige qu'il avait conquis, il sera contraint de commencer avant peu une nouvelle campagne pour triompher des obstacles que lui oppose le cabinet de Vienne; il le sent et ne le cache pas; mais il lui faut, avant de rien entreprendre, s'assurer la plus entière approbation du Roi, et le Roi est essentiellement rebelle aux procédés que lui conseille son premier ministre. Pour les lui faire agréer, M. de Bismarck est tenu de le convaincre que l'honneur de sa couronne, dont il est extrêmement jaloux, et les intérêts de la Prusse, lui en font un devoir, et ce résultat ne peut être réalisé qu'en agissant de telle façon que le Roi s'approprie et considère comme étant uniquement dues à son initiative personnelle les idées et les combinaisons qui lui sont suggérées. C'est là un travail nécessairement lent. M. de Bismarck, cependant, en attend les meilleurs effets; il prétend même que, quand il réussit, le succès en est aussi complet qu'on peut le désirer, et qu'il convient quelquefois de contenir son souverain après l'avoir déterminé à prendre une résolution énergique. J'ai peine à croire à l'exactitude de cette dernière appréciation, et je n'ai pas besoin de vous dire que je ne sais de ses relations avec le Roi que ce qu'il veut bien m'en apprendre. Ce qui me semble constant, c'est que le premier ministre a noué sa fortune d'homme d'État à la solution de l'affaire des duchés, et qu'il est personnellement d'un

tempérament à ne reculer devant aucun expédient...[1].

Dans les duchés, cependant, on relevait tous les actes des représentants de l'Autriche, et on s'obstinait à y voir les signes certains de sentiments hostiles. Chacune des mesures prises par le cabinet de Vienne dans le Holstein lui était imputée comme un acte de malveillance. Les griefs de M. de Bismarck contre la cour impériale s'accumulaient de jour en jour, et, à la date du 11 février, j'écrivais :

..... J'ai eu soin, disais-je à ce moment au ministre des affaires étrangères, de vous rendre compte des observations que soulevait à Berlin la conduite des agents autrichiens dans le Holstein, et dont le ministre de Prusse à Vienne était, à chaque incident, invité à se faire l'organe auprès du comte de Mensdorff; et, pour ne pas fatiguer Votre Excellence de ces répétitions fastidieuses, j'avais l'honneur de vous mander que le cabinet de Berlin continuerait à articuler des plaintes périodiques jusqu'au moment où il jugerait opportun de formuler ses griefs, de façon à mettre le cabinet de Vienne en demeure d'en tenir compte. C'est ce que le comte de Bismarck a fait récemment en adressant au baron de Werther une dépêche dont ce dernier a été chargé de donner lecture et de laisser copie au comte de Mensdorff. Autant du moins qu'il m'a été permis de saisir ce qu'il a bien voulu m'en apprendre, le président du cabinet prussien se serait attaché à établir que

[1] Lettre particulière du 14 janvier 1866.

tous les actes de l'administration autrichienne dans le Holstein révèlent une politique intentionnellement hostile à la Prusse. Rappelant les discours prononcés dans la réunion tenue récemment à Altona, avec l'autorisation de l'autorité locale, et où sont intervenus des membres du Nationalverein notoirement connus par leurs opinions libérales, ainsi que d'autres manifestations analogues dont il avait pris acte en donnant l'ordre au baron de Werther d'en signaler le caractère à Vienne; rappelant, d'autre part, les faits divers qu'il avait également relevés et qui témoignent, selon lui, de la tolérance de l'Autriche pour tous les efforts tentés par le prince d'Augustenbourg et par ses adhérents, dans le but de maintenir sa candidature et de l'asseoir sur les sympathies populaires dans les deux duchés, M. de Bismarck déclare que l'Autriche méconnaît manifestement les devoirs que lui imposent à la fois la convention de Gastein et la nature des rapports que les deux cours avaient heureusement renoués par la conclusion de cet acte. Sans contester que les parties contractantes, comme le prince de Metternich l'a dit à Votre Excellence, ont voulu régler une situation provisoire en s'attribuant respectivement le droit d'administrer, chacune avec une entière liberté, le duché confié à ses soins, M. le comte de Bismarck fait observer qu'elles se sont mutuellement engagées en même temps, non-seulement à se concerter sur les conditions d'un arrangement ultérieur, mais aussi à ne rien tenter qui fût de nature à en préjuger le caractère et la portée. Or l'Autriche, selon lui, encourage

les ambitions d'un prétendant dont la Prusse a formellement repoussé les revendications : elle fait plus, elle emploie tous les moyens dont elle dispose pour en préparer le succès ; en ceci elle viole la parole écrite. D'un autre côté, M. de Bismarck, et le Roi avec lui, si toutefois j'ai bien compris, auraient quitté Gastein et Salzbourg convaincus, après les explications et les cordiales paroles qu'on y a échangées, que l'Autriche était acquise ou résignée à leurs vues, et que les choses resteraient entières jusqu'au moment où les deux cours pourraient combiner un accord définitif conforme aux vœux de la Prusse, et assurant une compensation équitable à l'Autriche. . . . . . .
. . . . Quoi qu'il en soit, M. de Bismarck affirme que les plénipotentiaires de l'Autriche l'ont, par leur langage, mis en droit de croire qu'on administrerait le Holstein de manière à ne créer aucun obstacle aux désirs de la Prusse ; il soutient que s'il n'en a pas été pris acte dans une forme officielle, il n'est pas moins constant que le cabinet impérial manque, par tous ces procédés, à un engagement d'honneur, et que la Prusse est fondée à penser qu'elle ne saurait désormais attacher un prix sérieux à l'intimité des rapports qu'elle entretenait avec lui. Telle serait d'ailleurs la conclusion de la dépêche adressée au baron de Werther, et la forme en serait aussi sévère que les appréciations qui en font l'objet [1].

[1] Dépêche du 11 février 1866, n° 20 .

J'ai consigné dans une lettre particulière du même jour que, suivant M. de Bismarck, l'annexion des duchés à la Prusse avait été admise en principe par les plénipotentiaires de l'Autriche à Gastein. Cette concession n'était pas seulement méconnue ; elle est, me disait-il, également désavouée par le comte de Mensdorff, et il prétend qu'il a été trompé.

. . . . . Cette assertion, ajoutai-je, est-elle exacte? Je ne saurais rien en dire ; mais si le Roi, comme j'ai quelque raison de le croire, partage son sentiment, il y a là pour le président du conseil un moyen sérieux d'agir sur l'esprit de son souverain et de l'entraîner dans des démarches compromettantes. C'est ainsi que déjà il aurait été autorisé à adresser à Vienne la dépêche dont je vous fais connaître officiellement la substance, et qui serait, me dit-on, rédigée sur un ton presque comminatoire. Je dois ajouter qu'en m'en entretenant avec M. de Bismarck, je me suis permis de le presser pour savoir comment il procéderait si la réponse de l'Autriche était purement évasive. « Nous irons vite, m'a-t-il dit, et peut-être irons-nous loin. Mais enfin, ai-je répliqué, que ferez-vous? Nous commencerons, m'a-t-il répondu, par mander Goltz à Berlin, pour être définitivement fixés sur les dispositions de l'Empereur dans le cas de complications sérieuses. » Je me suis abstenu dès ce moment de pousser plus loin mon interrogatoire, ne voulant pas provo-

quer des confidences ou des ouvertures auxquelles je n'aurais eu rien à répondre, et sans rompre la conversation, je n'ai exprimé aucun avis sur ce que M. de Goltz peut être autorisé à penser des intentions de l'Empereur. Il m'a suffi de pouvoir vous apprendre d'avance le motif pour lequel cet ambassadeur serait appelé à Berlin, si toutefois cet incident venait à se réaliser. Ce que je ne dois pas non plus vous laisser ignorer, c'est que M. de Bismarck et son entourage, comme l'entourage du Roi lui-même dans une certaine mesure, ne cachent pas que la convention de Gastein tourne au préjudice de la Prusse, et qu'il est urgent de brusquer une solution. En s'aggravant chaque jour, ses dissentiments avec la Chambre lui en font, d'un autre côté, un devoir impérieux; l'opinion publique ne peut être détournée des excitations que soulèvent les démêlés parlementaires qu'en satisfaisant l'amour-propre national au moyen du succès diplomatique qui lui a été promis, qu'elle a cru un moment irrévocablement acquis, et dont elle recommence à douter aujourd'hui. Avec le caractère du Roi et les influences diverses qui s'agitent autour de lui, avec un tempérament tel que celui de M. de Bismarck, il serait de la dernière imprudence de dire, même approximativement, ce qui sortira de cette situation; mais on peut croire, sans trop risquer de se méprendre, que du pas dont l'on marche on pourrait bien se trouver pris, plus tôt qu'on ne pense, entre une témérité et une défaillance [1].

[1] Lettre particulière du 11 février 1866.

Le jour même où j'instruisais le gouvernement de ces entretiens avec M. de Bismarck, le ministre d'Autriche à Berlin remettait au président du conseil lá réponse du cabinet de Vienne. Le lendemain, 12 février, j'étais en mesure d'en indiquer la substance dans le rapport suivant :

. . . . . La dépêche du comte de Mensdorff repousserait de la manière la plus catégorique les accusations articulées par la Prusse, en lui déniant le droit de contrôler les actes des agents de l'administration autrichienne dans le Holstein; elle ferait remarquer, à cette occasion, que le cabinet de Vienne s'est soigneusement abstenu de relever les mesures prises par l'administration prussienne dans le Schleswig, bien qu'elles tendent ouvertement à préparer l'annexion des duchés aux possessions de la maison de Brandebourg. L'Autriche, au contraire, continuerait M. de Mensdorff, n'a rien entrepris qui puisse être envisagé comme une violation de la convention de Gastein; elle estime, il est vrai, que l'avénement du duc d'Augustenbourg serait une solution satisfaisante pour toutes les parties comme pour tous les intérêts, mais la Prusse est malvenue à s'en offenser au moment où M. de Bismarck, en présentant à la Chambre des députés de Berlin l'union personnelle du Lauenbourg aux deux autres duchés comme l'unique arrangement que la Prusse puisse accepter, méconnaît les droits souverains acquis à l'Empereur. De toutes ces observations, M. de Mensdorff conclurait que le cabinet

de Vienne n'a aucune concession à offrir à celui de Berlin [1]. . . . .

Ces premières dépêches établissent clairement que du moment où le cabinet de Berlin s'est engagé dans la voie des aventures, j'ai été en mesure et je me suis empressé d'en informer le gouvernement, sans omettre d'appeler son attention sur les éventualités diverses qu'il était permis de pressentir. Peu de jours après je lui annonçais l'arrivée du comte de Goltz à Berlin [2]. Je lui signalais plusieurs résolutions adoptées par le gouvernement prussien et prises évidemment en vue de s'assurer les ressources financières qui lui seraient indispensables en cas d'une lutte avec l'Autriche. J'ajoutais que, suivant l'aveu qu'il en avait fait devant moi, M. de Bismarck avait fermement conseillé au Roi de clore la session législative, à laquelle on avait en effet mis subitement fin la veille même, et qu'il avait suggéré cette mesure au souverain :

Dans le but de se soustraire à un contrôle hostile et qui aurait pu devenir un obstacle aux dispositions qu'il croyait urgent de prendre devant le conflit dont les duchés étaient à la fois la cause et l'objet [3].

Je précisais le véritable état des choses, tel qu'il

(1) Dépêche du 12 février 1866, nº 21.
(2) Lettre particulière du 20 février 1866.
(3) Dépêche du 24 février 1866.

m'apparaissait, dans une lettre particulière du 26, et que je terminais ainsi :

..... Il devient, du reste, de plus en plus difficile de se former une opinion relativement exacte des chances que conserve M. de Bismarck d'entraîner le Roi. La lutte est engagée entre des influences dont l'action échappe à un contrôle quelconque et demeure circonscrite au palais, dont l'accès, par suite des usages de la cour de Prusse, est totalement fermé à la diplomatie étrangère. Je vous dis officiellement à quel expédient le président du conseil a l'intention de recourir [1]. Lui semblera-t-il demain aussi efficace qu'il le trouvait hier, et lui permettra-t-on de l'employer sans exiger qu'il en atténue la portée? Tout est également possible. On m'affirme, en effet, que les efforts tentés auprès du Roi pour lui faire envisager les conséquences désastreuses que peut avoir un conflit armé avec l'Autriche, n'ont encore produit aucun effet sur son esprit, et qu'il s'indigne à la pensée de renoncer à l'annexion des duchés. D'autre part, cependant, il résiste aux sollicitations belliqueuses de son premier ministre; et la réflexion, en pareil cas, surtout avec la nature de son caractère, ne porte pas habituellement aux résolutions extrêmes. Je continuerai à ne rien négliger pour vous tenir exactement renseigné, mais

[1] Il s'agissait d'adresser au gouvernement autrichien une nouvelle communication qui était déjà préparée et à laquelle on avait donné, disait-on, la forme comminatoire. (Dépêche du 26 février 1866, n° 30.)

vous comprendrez que je suis condamné à vous transmettre des informations qui risquent de se trouver le lendemain inexactes ou démenties par l'événement [1].

Le 28 février, il se produisait un incident nouveau et d'un intérêt de premier ordre.

Le Roi avait réuni un conseil sous sa présidence, auquel furent convoqués tous les fonctionnaires qui étaient en situation de pouvoir exprimer un avis motivé sur le dissentiment existant entre la Prusse et l'Autriche. J'en instruisis sans retard le gouvernement, en lui faisant part des informations que j'avais recueillies et de mes impressions personnelles, et j'adressai au ministre des affaires étrangères la dépêche et les trois lettres particulières ci-après :

Berlin, le 28 février 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

L'incident capital de la journée est la convocation chez le Roi d'un conseil extraordinaire, auquel on a convoqué le prince royal et le général de Manteuffel, qu'on a mandé tout exprès du Schleswig. . . . . . Que sortira-t-il de cette réunion? Il serait difficile de le prévoir d'une manière à peu près exacte, et inutile de former des conjectures au moment où on délibère. Je dirai seulement que le ministère est unanime à se-

[1] Lettre particulière du 26 février 1866.

conder les vues de son président; que le prince royal les désapprouve avec toutes les personnes qui l'approchent, mais d'une façon dont on peut conclure qu'il s'exprimera au conseil avec une certaine modération. Le Roi flotte entre la conviction que le gouvernement de son choix ne peut plus reculer sans préjudice pour la dignité de sa couronne, et les appréhensions que lui donne le langage des amis de la paix et de l'entente avec l'Autriche. Reste le général de Manteuffel, dont les avis exerceront une grande influence sur l'esprit du Roi. Dans quelles dispositions revient-il du Schleswig, et le commandement qu'il y exerce a-t-il suffisamment modifié ses anciennes opinions, si constamment favorables au maintien d'une alliance intime entre les deux grandes cours allemandes, pour le déterminer à opiner dans le sens de M. de Bismarck, au risque d'une guerre? Les personnes bien informées sont partagées à cet égard, et le plus sage est d'attendre l'issue de l'examen que le gouvernement fait lui-même en ce moment de sa situation. Tout ce que l'on pourrait dire et qui me semble vraisemblable, c'est qu'il ne sortira pas de ces délibérations des mesures extrêmes, et que l'on s'y tracera une ligne de conduite qui peut, suivant la direction qu'on lui donnera, mener lentement soit à un accommodement, soit à une rupture avec l'Autriche. J'ai vu hier M. de Bismarck, et j'ai pu m'assurer qu'il n'avait aucune proposition décisive, d'un effet immédiat, à soumettre au conseil; il songe encore à poser la question de la reconstitution de l'Alle-

magne, mais le Roi se montre toujours éloigné de le suivre sur ce terrain. A défaut de cet expédient, il pense, comme je vous l'ai déjà mandé, qu'il lui serait facile d'engager avec l'Autriche une polémique dont l'aigreur conduirait promptement à une suspension des relations diplomatiques; il a en outre imaginé de prendre prétexte du refus du cabinet de Vienne de tenir compte des dernières représentations de Berlin, pour faire avancer, à titre de mesure préservatrice, des fractions isolées de troupes prussiennes sur des points du Holstein limitrophes du Schleswig. Ceci serait grave, et on ne pourrait s'empêcher à Vienne, malgré les dénégations de la Prusse, d'y voir un commencement d'hostilités. . . .

Berlin, le 1er mars 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

M. de Goltz est venu me trouver ce matin et m'a abordé en m'annonçant qu'il avait assisté au conseil tenu hier chez le Roi, mais qu'il avait dû prendre, avec tous les ministres et les généraux présents, l'engagement d'honneur de ne rien en divulguer sous aucun prétexte. C'était me dire que je ne devais lui poser aucune question, et je me suis conformé à son désir. — J'ai été voir plus tard M. de Bismarck, pour lui apprendre que c'est bien à Paris que, selon vous, devra se réunir la conférence, et lui communiquer les instructions que vous avez adressées à M. Tillos [1].

[1] Cette conférence devait s'occuper des affaires des Principautés.

Sans entrer dans les détails de ce qui s'est passé au conseil, M. de Bismarck s'est montré moins réservé que M. de Goltz; il m'a appris qu'il n'avait été adopté aucune mesure d'une exécution immédiate, mais que sa politique y avait prévalu et qu'elle avait été énergiquement défendue par le général de Manteuffel; il était satisfait du langage que M. de Goltz y avait tenu, et qui avait convaincu tous les assistants de la cordialité des dispositions du gouvernement de l'Empereur et de leur sincérité. Si je rapproche ces courtes indiscrétions des confidences que M. de Bismarck m'a faites dans un entretien antérieur, et si je dois en croire d'autres informations qui me sont données par une personne généralement bien renseignée, je suis tenté de penser que le conseil a été plus ou moins unanime à reconnaître que l'on devait poursuivre l'annexion des duchés et prendre les dispositions nécessaires pour atteindre ce but, en y avisant cependant avec toute la prudence que commandent les éventualités diverses auxquelles on s'expose. Si tel est le résultat auquel ont abouti les délibérations du conseil, M. de Goltz sera évidemment chargé de s'en expliquer avec vous, pendant que M. de Bismarck, qui a eu hier soir une longue conférence avec le général de Manteuffel, préparera les moyens propres à provoquer le conflit avec l'Autriche[1]. Ce que je

[1] Voici ce que j'écrivais à M. le duc de Gramont, notre ambassadeur à Vienne, dès le 8 décembre 1865, au sujet du général de Manteuffel : « M. de Bismarck se contente, » jusqu'à nouvel ordre, d'avoir placé M. le général de Man-

tiens d'une source certaine, ce que M. de Bismarck m'a affirmé, et ce qui est, à mon sens, un fait capital, c'est que ce même général, autrefois le ferme soutien de l'alliance à tout prix entre les deux grandes cours germaniques, et qui était seul en mesure de balancer l'influence du président du conseil sur le Roi, affirme hautement que l'honneur, comme tous ses intérêts, commande impérieusement à la Prusse de contraindre l'Autriche à lui faire l'abandon des duchés. Le général de Roon, ministre de la guerre, et les autres généraux, sont du même avis et tiennent le même lan-

» teuffel dans une position qui engage son amour-propre, » défaut ou qualité dominante chez tout bon Prussien; et » il est impossible de méconnaître que le président du conseil » a joué habilement sa partie, et peut-être aussi son rival, » en le décidant à accepter le commandement supérieur et » à se constituer le principal agent de la politique de son » gouvernement dans le Schleswig. Il lui sera difficile, en » effet, de déserter ce poste de confiance et d'honneur, » avant que la Prusse ait recueilli le fruit de ses efforts; il » lui sera, dans tous les cas, impossible de ne pas ressentir » vivement les procédés de son collègue autrichien, placé à » ses côtés, et dont la conduite et les actes, comme la simple » présence elle-même, seront constamment une sorte de » désaveu des prétentions prussiennes et un encouragement » offert aux adhérents du prince d'Augustenbourg. Ce » frottement continuel et discordant usera, à la longue, les » dispositions du général de Manteuffel, qui l'ont toujours » fait incliner du côté de Vienne, et il viendra peut-être un » moment où il sera le premier à représenter au Roi que la » situation n'est pas tenable et qu'il convient à tout prix de » brusquer le dénoûment. C'est là, je crois, que l'attend » M. de Bismarck, qui ne conseille jamais à son maître un » acte de vigueur qu'après l'avoir disposé, par les soins

gage. Devant les efforts de ces hommes réunis dans un même sentiment, qui se propage dans les rangs de l'armée, le Roi aura fort à faire pour se défendre et résister à leurs conseils, malgré les instances dont il est l'objet dans un sens contraire.

Le général de Manteuffel retourne ce soir à son poste, désireux, me dit-on, d'être autorisé à prendre, dans les duchés, l'initiative des dispositions nécessaires pour amener une rupture avec l'Autriche. Je ne sais s'il sera satisfait à ce vœu, mais M. de Bismarck m'a assuré qu'il n'était pas dans l'intention d'adres-

» d'autrui, à l'agréer. Le Roi, m'a t-il dit souvent, est ainsi » fait, que pour le déterminer à revendiquer son droit il » faut lui démontrer que d'autres le lui contestent. Mais » quand il est convaincu qu'on méconnaît son autorité ou » que l'on prétend en limiter indûment l'exercice, on peut, » sans craindre qu'il les décline, lui proposer les résolutions » les plus énergiques. C'est ainsi qu'on a obtenu qu'il ne fît » jamais aucune concession à la Chambre dans la question » de la réorganisation de l'armée, et c'est de même que » procède le président du conseil dans les affaires qui » relèvent plus particulièrement de son initiative. Seulement » il est, en ce qui concerne les rapports de la Prusse avec » l'Autriche ou les conflits qui peuvent s'élever entre elles, » suspect au Roi et plus encore au parti de la Croix, de façon » qu'il lui faut souvent faire de longs détours, et quelquefois » s'assurer des auxiliaires dans des rangs où l'on ne pense » pas comme lui, pour réussir à s'assurer l'agrément du Roi. » Ayant échoué à Gastein, bien que depuis il ait mis tout » en œuvre pour faire croire qu'il y avait obtenu un succès » éclatant, il n'est occupé en ce moment qu'à remonter ses » batteries, sagement résolu d'ailleurs à attendre le moment » opportun pour les démasquer. C'est à cela qu'il emploie » le général de Manteuffel..... »

ser, pour le moment, une communication quelconque au cabinet de Vienne. Veut-il attendre, pour le faire, qu'il surgisse dans les duchés un incident plus ou moins spontané qui lui en fournirait une occasion suivant son désir? M. de Goltz, qui devait partir demain, ne se mettra en route que samedi et peut-être que dimanche seulement. Il doit être reçu encore une fois par le Roi avant de quitter Berlin, et recevoir des instructions qui seront sans doute placées sous les yeux de Sa Majesté avant de lui être remises.

DIRECTION POLITIQUE.
N° 34.

Berlin, le 3 mars 1866.

Monsieur le ministre,

On s'entretient beaucoup à Berlin du conseil extraordinaire réuni par le Roi, et auquel ont assisté M. le comte de Goltz et plusieurs généraux, outre les ministres, le prince royal et le général de Manteuffel, mandé du Schleswig pour y être entendu, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer. En ouvrant la séance, le Roi a exigé de tous les assistants l'engagement de garder la plus stricte discrétion sur les sujets qui seraient mis en délibération, et jusqu'à présent il n'a rien transpiré, qui soit du moins venu à ma connaissance, sur les résolutions qui peuvent y avoir été adoptées. Personne ne doute, cependant, qu'on n'ait discuté les questions qui s'imposent d'elles-mêmes au gouvernement prussien depuis les dernières dépêches qu'ont échangées les cabinets de

Vienne et de Berlin, et, malgré la réserve qui leur est commandée, M. de Goltz et M. de Bismarck ne m'en ont fait aucun mystère. Au langage que m'a tenu le président du conseil, j'ai pu même me convaincre qu'il ne regrettait nullement d'avoir suggéré au Roi de s'éclairer des lumières des fonctionnaires qui ont été convoqués; il m'a paru, en effet, qu'à l'exception du prince royal, qui, se trouvant seul de son avis, ne serait intervenu dans la discussion que pour exprimer son sentiment avec une entière modération, ils ont tous indistinctement appuyé les vues de M. de Bismarck. Le général de Manteuffel lui-même, qui de tout temps a été, à la cour de Prusse, l'organe et le défenseur de l'alliance avec l'Autriche, en serait venu à penser que l'état des choses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne permet plus au gouvernement du Roi de revenir sur les dispositions attestées par tous ses actes, quelles que pussent en être les conséquences. C'est en ce sens qu'il s'est ouvertement expliqué avec d'autres officiers généraux pendant les quelques heures qu'il a passées à Berlin, et ce langage indique suffisamment celui qu'il a dû tenir au sein du conseil. Toutefois, et bien qu'il ne m'ait été fait aucune confidence explicite, il me semble constant qu'il n'a été pris aucune mesure de nature à révéler, dès à présent, la ligne de conduite qu'on s'est tracée. On me semble même pénétré de la nécessité de procéder avec une extrême prudence, et cette disposition m'a paru digne de remarque, parce qu'elle témoigne de la gravité des complications

qu'on a dû prévoir, et auxquelles on est tenu de se préparer.

Au surplus, si ces conjectures ont quelque fondement, M. de Goltz, qui s'est mis ce matin en route pour Paris, aura été sans doute chargé de s'en ouvrir avec le gouvernement de l'Empereur, et Votre Excellence sera bientôt informée des véritables intentions du cabinet prussien.

M. le général de Manteuffel, que les journaux envoyaient en mission à Vienne, est retourné dès avant-hier dans les duchés. Ce double départ, suivant de près la réunion du conseil, a été très-remarqué, et donne lieu à toute sorte de commentaires.

Berlin, le 3 mars 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

Je vous adresse une dépêche qui n'a pour objet que de confirmer officiellement ce que je vous mandais dans mes dernières lettres particulières; la situation reste pour moi telle que je vous l'ai indiquée. Je continue à croire que dans le conseil tenu chez le Roi, en décidant en principe qu'il fallait maintenir la politique suivie jusqu'à présent et y conformer plus fermement la conduite de la Prusse, on a reconnu qu'elle pouvait soulever les plus graves éventualités, et qu'il était urgent de s'y préparer; qu'il convenait même, avant de marquer davantage l'attitude qu'on voulait prendre, d'étudier avec soin le terrain sur lequel on

se trouverait placé, et que le président du conseil, M. de Goltz, le ministre de la guerre et le général de Manteuffel, auraient à satisfaire à cette nécessité, chacun en ce qui le concerne. Vos premiers entretiens avec l'ambassadeur de Prusse vous apprendront ce qu'il faut penser de ces conjectures. . . .

L'événement a-t-il justifié mes prévisions, et tous les efforts, tous les calculs du gouvernement prussien ne tendaient-ils pas vers l'objectif que j'indiquais dans chacune de mes lettres? Or nous étions encore, qu'on le remarque bien, aux premiers jours de mars, près de quatre mois avant l'ouverture de la guerre, et à un moment où, on ne peut plus en douter aujourd'hui, le cabinet de Berlin lui-même n'avait pas encore une notion exacte des résolutions ultérieures auxquelles il aurait à recourir.

Au surplus, voici ce que m'écrivait M. Drouyn de Lhuys, à la date du 7 mars :

Je suis confus de ne pas répondre à vos lettres particulières. Elles sont fort intéressantes, mais vous ne pourriez pas en dire autant de mes réponses (officielles).

Je n'ai, pour le moment, rien à changer ni à ajouter à mes instructions [1].

Que me recommandaient ces instructions, qui n'ont jamais été modifiées durant toute la période

[1] Lettre particulière du 7 mars 1866.

qui a précédé la guerre? D'observer et de rendre compte. Les ai-je remplies avec vigilance, avec dévouement, avec intelligence? C'est ce que je demande à l'opinion publique de décider, en plaçant sous ses yeux les pièces du procès.

Mais, ne suis-je pas autorisé à faire observer, dès à présent, qu'à toutes les phases de la mission que j'ai remplie à Berlin, tous les ministres m'ont successivement témoigné leur plus vive satisfaction du soin avec lequel je les ai secondés, et que, sans information préalable, tous les organes de la presse ont néanmoins accueilli et propagé, sur la manière dont j'ai rempli mes devoirs, les appréciations les plus malveillantes? Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Exécutant le programme qui lui avait été évidemment tracé dans le conseil du 28 février, M. de Bismarck adressait, peu de jours après, une circulaire à tous les agents diplomatiques du Roi en Allemagne, en les invitant à représenter l'attitude de l'Autriche et le langage des journaux qui lui étaient dévoués, comme une agression constante et calculée contre tous les intérêts de la Prusse, agression qui risquait, ajoutait-il, de provoquer un conflit armé que l'on ne pourrait peut-être pas éviter.

. . . . La plupart de mes collègues allemands, disais-je le 8 mars, en ont été informés par leurs

cours respectives, et voient dans cette démonstration un premier pas fait dans la voie où la Prusse incline à s'engager. . . . .

Après avoir signalé quelques dispositions militaires dignes d'être relevées, j'ajoutais :

Dans cet état de choses, j'observe, pour ce qui me concerne, la plus rigoureuse réserve, aussi bien dans mes rapports avec le président du conseil que dans mon langage avec les autres membres du corps diplomatique, et j'attendrai, pour en sortir, que Votre Excellence veuille bien me donner ses directions[1]...

Il devenait chaque jour, pour moi, de plus en plus évident que M. de Bismarck ne reculerait devant rien pour provoquer les complications qui devaient, dans sa conviction, assurer le triomphe de sa politique. Je m'en expliquai en ce sens dans toutes mes lettres avec le ministre et avec mes collègues. Voici ce que j'écrivais le 9 à M. le duc de Gramont, à Vienne, où l'on avait cru un instant que l'arrivée de M. de Goltz à Berlin se rattachait à un changement de ministère.

Berlin, le 9 mars 1866.

PARTICULIÈRE.

Mon cher collègue,

Je ne puis partager l'opinion dans laquelle on est à Vienne sur les avantages et les inconvénients qu'on

(1) Dépêche du 8 mars 1866, nº 38.

y attache à un changement de ministère à Berlin. C'est, à mon sens, une grave erreur de croire que Goltz serait plus dangereux ou plus incommode que Bismarck. Le dernier est désormais condamné irrévocablement, par toutes les exigences de sa situation personnelle, à lancer la Prusse sur l'Autriche; Goltz, arrivant au pouvoir, ne pourrait justifier son avénement qu'en se faisant au contraire l'organe de tendances opposées. Le tempérament des deux hommes suffirait d'ailleurs pour se convaincre de la justesse de cette observation.

Mais je ne suis pas surpris de l'erreur dans laquelle on se complaît autour de vous.... Quoi qu'il en soit, il n'est pas question pour le moment du remplacement de Bismarck par Goltz, et celui-ci est retourné à Paris après s'être persuadé non-seulement qu'il n'avait aucune chance d'arriver *quant à présent,* mais qu'il avait en outre personnellement tout intérêt à garder sa position actuelle. Je dis quant à présent à dessein, car Bismarck a noué sa fortune au succès de la politique qu'il a fait prévaloir, et si elle est destinée à échouer, il sera évidemment le premier à reconnaître qu'il n'a plus qu'un devoir à remplir, celui de demander au Roi de lui donner un successeur. Mais on se tromperait encore si on croyait qu'il a compromis sa situation en usant avec les Chambres des procédés qu'il a employés. On pardonne beaucoup à ceux qui ont beaucoup péché, et la Prusse entière, sans exception, pardonnerait tout à Bismarck s'il parvenait à renouer la chaîne interrompue des succès et

des agrandissements de la maison de Brandebourg. Dès le lendemain du jour où les Chambres ont été fermées, il n'en a plus été question, et le bruit qu'elles faisaient s'est éteint subitement. Le sentiment public, les masses elles-mêmes sont libérales, parlementaires; mais elles ne sont pas moins monarchiques, et surtout prussiennes, c'est-à-dire pénétrées de cette ambition qui a placé le royaume au rang de grande puissance avant même d'en posséder les ressources et l'étendue. Il y a du Frédéric le Grand dans chaque Prussien, quelle que soit la manière dont il envisage ces questions de liberté, et du moment où l'on aurait eu la bonne fortune de reculer les frontières de l'État sur un point quelconque, on serait en droit, quoi qu'on eût fait, de monter au Capitole. Voilà la situation de Bismarck, et, au point où en sont les choses, il est voué à laisser le souvenir et l'empreinte d'un grand ministre, ou à terminer misérablement une carrière de monomane obstiné, suivant la manière dont se résoudront les questions qu'il a posées. Ces éventualités se lient plus que jamais à la solution du problème hongrois, et on a lu ici avec une satisfaction visible le dernier rescrit de l'Empereur.

Est-ce à tort, est-ce à raison, c'est à vous de me le dire, et, sur ce point, je ne puis que vous rendre la parole. Je reviens à Berlin, et je voudrais pouvoir vous dire exactement où on en est ici de tous les projets qui traversent le cerveau des gouvernants, mais la tâche, je vous le jure, n'est pas aisée. Pour ce qui nous concerne, je sais que Goltz nous a de nouveau,

en retournant à Paris, tâté le pouls, et, suivant ce qu'il mande, il ne l'a trouvé ni plus lent ni plus rapide. Je ne présume pas que ce qu'il avait à dire fût de nature à en accélérer les battements, et je ne suis pas surpris des impressions qu'il a recueillies; je dois ajouter cependant qu'on n'est nullement mécontent des informations qu'il a consignées dans ses dépêches, qu'il a fait porter ici par un de ses attachés arrivé hier, M. de Radewitz. On sait donc ce qu'on doit penser de nos intentions et de notre attitude, ce dont je ne puis rien vous dire, n'ayant pas été mis dans le secret, et M. Drouyn de Lhuys se bornant, en m'en remerciant de la meilleure grâce du monde, à m'accuser réception de ma correspondance. J'admets donc, puisqu'on le prétend, qu'on est fixé sur nos dispositions et qu'elles sont bienveillantes. Mais, cela étant acquis, que fera-t-on à Berlin? Tout ce que je puis vous apprendre, c'est qu'on imaginera un expédient quelconque pour faire une brèche dans l'impasse où on s'est engagé, et qu'on s'en occupe. S'en tiendra-t-on à réclamer la solution définitive de l'affaire des duchés, comme on le prétend, ou bien, comme j'ai cru le deviner, songerait-on à se placer sur un terrain plus vaste, celui de la réforme fédérale?

Vous comprendrez que je ne puisse vous édifier à cet égard, pendant qu'on est encore en travail de gestation. Ce qui me semble certain, c'est, d'une part, qu'on ne renonce à rien et que la politique de Bismarck prévaut encore; de l'autre, qu'on s'en tient toujours aux voies diplomatiques, sans que rien indique

pour le moment qu'on veuille les appuyer par des démonstrations militaires. On s'occupe de l'armée, de son matériel, on se met en mesure, mais sans prendre aucune disposition active et de nature à amener un mouvement imminent ou prochain de troupes; les seuls militaires occupés, quant à présent, ce sont les civils employés dans les bureaux du ministère de la guerre et des diverses administrations qui en dépendent; on se met en état de se préparer à la guerre plutôt qu'on ne s'y prépare, et ceci peut durer plus longtemps qu'on ne pense. Vous voyez d'ailleurs par la réponse que Bismarck a faite à l'ordre équestre du Holstein, qu'il marque chaque jour davantage sa prétention d'annexer les duchés et qu'il compromet ainsi de plus en plus la liberté d'action, sinon l'honneur de la couronne de Prusse dans cette affaire. L'Autriche cependant avait de son côté jugé indispensable d'accuser fermement sa manière de voir et sa résolution de s'opposer à l'agrandissement de la Prusse. Karolyi a vu Bismarck, et le lui a déclaré dans des termes qui sont une nouveauté dans sa bouche. Les uns et les autres descendent donc un peu plus chaque jour la pente qui les conduit à une rupture, sans que nous puissions encore prévoir qui sera le premier à essayer de la remonter; car, n'oubliez pas ceci, je suis encore loin d'admettre qu'ils se laissent, des deux côtés et jusqu'à la douzième heure, glisser dans l'abîme d'une lutte armée. Je sais bien qu'à Berlin du moins on brûle chaque jour un de ses vaisseaux, et il pourrait arriver un beau matin qu'on n'en eût plus pour s'em-

barquer; mais c'est de Berlin qu'on est parti pour Olmutz, et l'Autriche est allée à Gastein; la retraite sera toujours ménagée aux uns ou aux autres, et peut-être à tous ensemble, par les quatre princesses bavaroises qui ont occupé ou occupent encore les trônes de Prusse, d'Autriche et de Saxe; elles ne restent pas inactives, et, au moment suprême, ce sont elles peut-être qui auront le dernier mot....

Le 10 et le 11, je dénonçais à M. Drouyn de Lhuys le langage de plus en plus accentué que tenaient, chacun de son côté, M. de Bismarck et le ministre d'Autriche; je lui signalais la disposition du cabinet de Berlin à donner à ses prétentions un intérêt fédéral, sans renoncer à ses vues ambitieuses sur les duchés[1]. Ce n'était pas la première fois que je recueillais les indices de cette évolution; mais, à dater de ce moment, elle s'affirma davantage, et, ajoutant une lettre particulière à ma dépêche du 11, je disais à M. Drouyn de Lhuys :

..... C'est décidément sur le terrain de la réforme fédérale que le cabinet prussien va porter tous ses efforts pour contraindre l'Autriche à lui faire les concessions qu'il exige, ou pour provoquer un conflit avec elle. « Cette détermination, ai-je dit à M. de Bismarck, nous assure la paix. — Oui, m'a-t-il répondu, pendant trois mois. » Déjà il a fait part confidentiel-

[1] Dépêches des 10 et 11 mars 1866, n[os] 39 et 40.

lement de son intention au cabinet de Munich, ou plutôt à M. de Pfordten, avec lequel il a noué des relations particulières, et dont il attend un concours utile en cherchant à éveiller chez lui des vues ambitieuses. Son projet, du reste, n'est pas encore suffisamment élaboré, ou du moins il n'a pas encore obtenu l'assentiment du Roi sur tous les points. Si j'ai bien compris, il s'agirait, en somme, de proposer à tous les États confédérés de réformer la constitution fédérale, en prenant pour base celle qui avait été proposée en 1849, et c'est en ceci surtout qu'il différerait d'avis avec le Roi, qui voudrait uniquement qu'on s'en tînt à remanier les arrangements de 1815 et de 1820. Mais le souverain et le ministre seraient d'accord pour proposer, dans tous les cas, de constituer une représentation nationale directement élue par le peuple, et qui deviendrait l'un des pouvoirs de la Confédération réformée; initiative étrange, et qui, venant de M. de Bismarck et du Roi, serait un sujet de surprise pour l'Europe entière, si peu habituée à voir triompher en Prusse le régime des assemblées.

J'appelle votre attention sur cette combinaison; dans l'esprit de M. de Bismarck, elle est exclusivement destinée à devenir une arme de guerre, un expédient pour jeter la confusion dans toute l'Allemagne; mais s'il devait se méprendre, et si ce pouvoir central, choisi par le peuple allemand, venait à se constituer malgré lui, il aurait involontairement jeté les bases de l'union germanique. Je ne veux pas le soupçonner d'avoir entrevu cette éventualité et de s'en accom-

moder d'avance, dans la conviction qu'elle ne pourrait aider qu'à l'élévation et l'agrandissement de son pays, qu'à réaliser l'hégémonie prussienne ; je tiens cependant à vous signaler une tentative dont les conséquences pourraient nous atteindre de la façon la plus regrettable. . . . .

Veuillez, etc.

Déployant toute son activité, M. de Bismarck ne perdait pas un instant pour faire surgir des difficultés dans les duchés et disposer à la fois les gouvernements et les esprits, sur tous les points de l'Allemagne, à appuyer ou à combattre les propositions qu'il voulait porter à Francfort. Une ordonnance royale, dont l'exécution restait confiée aux soins du général de Manteuffel, décrétait les peines les plus sévères contre les auteurs de toute manifestation hostile à la souveraineté de la Prusse dans les duchés. Elle était destinée surtout à atteindre le duc d'Augustenbourg et ses adhérents, et à blesser le cabinet autrichien, ou plutôt à le contraindre à y répondre par des représailles. Des instructions adressées aux représentants prussiens accrédités auprès des cours germaniques, leur prescrivaient de pressentir les cours du Nord comme celles du Midi, et de ne plus dissimuler que le moment était venu de prendre un parti entre l'Autriche et la Prusse [1].

[1] Dépêche du 16 mars 1866, n° 43.

On espérait, à ce moment, entraîner la Bavière en lui offrant de l'associer à la fortune de la Prusse.

La Bavière semble disposée, écrivais-je le 20 mars, à agréer les ouvertures qui lui ont été faites ; elle reconnaît la convenance de remanier le pacte fédéral et admet le principe d'une assemblée nationale à laquelle reviendrait le soin d'y aviser. M. de Pfordten voudrait cependant s'entendre, dès à présent, avec l'Autriche et l'inviter à participer à ces négociations préliminaires. M. de Bismarck s'y refuse, et a déclaré à Munich que tout serait rompu dès qu'une troisième puissance serait mise dans la confidence de ces pourparlers.

Votre Excellence comprendra qu'il est impossible de prévoir, quant à présent, comment peut se dénouer la situation actuelle; les résolutions ultérieures de la Prusse dépendent autant du résultat des démarches qu'elle fait en ce moment à Munich, que de la durée du crédit de M. de Bismarck sur l'esprit du Roi, et Votre Excellence sait maintenant combien il serait téméraire d'exprimer un avis sur ces deux points.

Veuillez, etc. [1].

La fortune devait, dès le début et jusqu'à la fin, sourire à M. de Bismarck. Ses expédients eurent un succès plus prompt et plus éclatant qu'il n'avait osé l'espérer. Ne pouvant se dissimuler qu'à Berlin la témérité aurait désormais plus de crédit que la

[1] Lettre particulière du 20 mars 1866.

prudence, le gouvernement autrichien crut devoir prendre quelques mesures purement éventuelles et de simple précaution. On imita son exemple à Dresde. M. de Bismarck n'en exigeait pas davantage. Il dénonça ces dispositions, par la presse et par sa diplomatie, à l'opinion publique de l'Europe et à toutes les cours, ayant soin, d'ailleurs, d'en exagérer l'étendue : il prétendit, il affirma que l'Autriche et la Saxe prenaient les armes dans une pensée d'agression, et que la Prusse était placée dans la nécessité de pourvoir à sa défense. Les représentants des cabinets de Vienne et de Dresde protestaient vainement à Berlin contre ces imputations; ces déclarations, leur répliquait-on, n'avaient d'autre objet que de dissimuler l'importance des préparatifs militaires[1]. J'informais mon collègue à Vienne de cette situation, qui révélait clairement les intentions du cabinet prussien et les périls qui menaçaient l'Autriche.

..... Les journaux, lui disais-je, vous auront exactement appris où nous en sommes à Berlin. Nous prétendons que vous armez, que vous le faites pour l'attaque plus encore que pour la défense, pendant que nous n'avons pas appelé un homme ni remué un canon ; vous êtes donc les agresseurs, et c'est sur vous que doit retomber la responsabilité de la lutte, si elle

(1) Dépêche du 20 mars 1866, n° 46.

s'engage. Pour nous, il nous en coûte, mais nous sommes bien obligés de nous mettre sur nos gardes, et vous serez bien malvenus à nous le reprocher, si à notre tour nous faisons quelques préparatifs pour nous couvrir contre une surprise. Tel est, mon cher duc, le véritable état des choses, autant du moins que je puis le savoir, et abstraction faite de la façon dont on le présente; après avoir ordonné toutes les dispositions préparatoires, on s'occupe de mesures plus effectives, et on en prendra peut-être ces jours-ci qui ne pourront plus être dissimulées. Je ne puis vous dire encore cependant quelle en sera l'importance; on procède avec le plus grand mystère, et on tient à conserver la position qu'on revendique, celle de la puissance qui est contrainte, beaucoup plus qu'elle n'y est portée par ses propres dispositions, à se préparer à la guerre. Jusqu'au moment où on ne croira plus devoir garder aucun ménagement, on tâchera donc de se conduire de manière à pouvoir prétendre que les armements de l'Autriche ont constamment dépassé en étendue ceux de la Prusse. Les soins qu'on donne à ce calcul n'empêchent pas d'entretenir des communications actives avec la plupart des cours secondaires; il se fait, de ce côté, un travail fort actif, bien que je ne puisse vous en donner aucun détail. Je vous dirai seulement qu'on se fait ici d'étranges illusions, si on est déjà certain à Vienne que la Bavière, en cas de guerre, fournira quatre-vingt mille hommes à l'Autriche. M. de Pfordten me semble jouer l'office du balancier dans une pendule; de quel côté

s'arrêtera-t-il, et le sait-il déjà lui-même? Nous ne le saurons exactement peut-être que si les événements le forcent à prendre un parti. Il serait possible que son plan fût déjà arrêté; mais, dans ce cas, qui trompe-t-il? En attendant, on mène toujours de front ici la guerre et la réforme fédérale; à quel point en est-on? c'est le secret de M. de Bismarck, qui le couvre d'un voile mystérieux, dont il soulève bien un coin quelquefois dans ses entretiens avec moi (de façon à me permettre de constater sur quel terrain il se place), mais pas assez pour que je puisse me rendre un compte exact de ses efforts et de ses espérances; ce que je crois, c'est qu'il ne peut tarder à être plus explicite, à dire ou à faire quelque chose qui marque davantage le chemin qu'il a parcouru et celui qu'il veut franchir. Ceci, bien entendu, si le Roi le permet et consent toujours à le suivre; là, je vous l'ai dit, et je ne saurais trop vous le répéter, est et sera, jusqu'au bout, le nœud redoutable de la question, qui ne peut être et qui ne sera tranché que par l'abandon de M. de Bismarck, ou par la guerre. . . . . . [1].

M. de Bismarck, en effet, se hâtait de prendre acte des faits tels qu'il les présentait, et, le 26 mars, j'adressais à M. le ministre des affaires étrangères la dépêche suivante :

[1] Lettre particulière du 23 mars 1866.

DIRECTION POLITIQUE.
N° 49.

Berlin, le 26 mars 1866.

Monsieur le ministre,

J'apprends, d'une source parfaitement digne de foi, que le gouvernement prussien a adressé à ses agents près les cours allemandes deux circulaires. La première de ces communications a pour objet de les inviter à dénoncer aux cabinets près desquels ils sont accrédités les armements de l'Autriche, et à leur représenter en même temps que, devant une pareille manifestation, la Prusse se voit elle-même dans l'obligation de pourvoir à sa sûreté, en prenant de son côté des mesures défensives. Les agents prussiens doivent en outre signaler cet état de choses, dont la gravité serait manifeste, comme pouvant donner lieu aux plus sérieuses complications, et exprimer le désir d'être fixés sur la manière dont l'envisagent les confédérés de la Prusse, et les exhorter à se joindre à elle dans l'éventualité regrettable qu'elle ne peut s'empêcher de prévoir.

Dans la seconde circulaire timbrée confidentielle(1),

(1) Mes renseignements étaient inexacts sur un point; il avait été expédié une seule circulaire, dans laquelle M. de Bismarck touchait aux deux sujets; je rectifiais mon erreur dans une dépêche du surlendemain 28 mars, et j'ajoutais : « La circulaire expose en premier lieu l'état des choses » actuelles tel que la Prusse l'apprécie, rejetant tous les » torts sur l'Autriche. Elle invite, en second lieu, les États » confédérés à déclarer s'ils sont disposés à assister la Prusse » en cas de guerre..... »

le ministre des affaires étrangères de Prusse s'attache à démontrer que le fâcheux état des rapports des deux grandes cours est bien plus le résultat des vices du pacte fédéral et des avantages abusifs qui en ressortent au profit de l'Autriche, que de leurs dissentiments dans l'affaire des duchés; et M. de Bismarck charge les représentants du Roi d'annoncer aux cours respectives l'intention de la Prusse de saisir prochainement la Diète d'une proposition tendant à doter l'Allemagne d'institutions plus conformes à ses véritables intérêts et aux exigences de notre temps. Cette proposition, me dit-on, aurait pour point de départ la réunion d'un Parlement germanique et constituant, directement élu par les colléges électoraux de tous les États, et dont la tâche, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, serait de procéder au remaniement de l'acte fédéral. On m'assure qu'exceptionnellement la Prusse invite la Bavière à se réunir à elle pour prendre ensemble à Francfort l'initiative de cette détermination, bien qu'on soit convaincu que le cabinet de Munich déclinera cette ouverture. On ajoute enfin que le ministère prépare une loi électorale qui serait avant peu promulguée par voie d'ordonnance : cette loi substituerait en Prusse le suffrage direct et en quelque sorte universel au régime du suffrage restreint et à deux degrés, actuellement en vigueur, et on ne tarderait pas à réunir, si les circonstances l'exigent, une nouvelle représentation sur ces bases.

Usant sans retard des avantages qu'il s'était habilement ménagés, le gouvernement prussien donna l'ordre d'acheter des chevaux, et appela les réserves de la garde. J'en instruisis le gouvernement français, après avoir interpellé M. de Bismarck pour m'assurer de l'exactitude de mes renseignements, et j'ajoutai :

Voici comment il (M. de Bismarck) explique cette double mesure : Selon ses informations, l'Autriche aurait déjà réuni en Bohême soixante-quatre bataillons d'infanterie, ainsi qu'un nombre d'escadrons et de batteries correspondant; ces bataillons seraient, pour la plupart, ceux qui ont leurs réserves dans cette province et en Moravie, de façon qu'ils peuvent se compléter à tout moment, ce qui se fait peut-être à l'heure qu'il est. Ces troupes pouvant entrer en Saxe en un jour ou deux, et se réunir à l'armée saxonne, Berlin est exposé à une surprise; il faut donc mettre la garde en état de marcher à tout moment, et pouvoir au besoin mobiliser l'armée entière, sans retard aucun, ce que l'on ne pourrait faire si on n'était d'avance en mesure de munir les différents corps d'armée des chevaux de selle et de trait dont ils sont dépourvus. Ceci fait, chaque corps d'armée, à l'exception de la garde, ayant ses réserves dans la province où il réside, en une semaine les hommes qui les composent peuvent rejoindre, et l'armée entière est mise sur le pied de guerre.

La Prusse par conséquent, au dire de M. de Bismarck, ne prend encore que des dispositions préparatoires, ou tout au plus défensives[1].

Dès la veille de ce même jour, j'avais donné à M. Drouyn de Lhuys, dans une lettre particulière, les plus amples informations sur les intentions et les agissements du cabinet de Berlin. En voici le passage le plus important :

M. de Bismarck m'a reçu hier, et c'est à lui que je dois, autant qu'à son secrétaire général, les informations que je vous ai transmises touchant les deux circulaires qu'il a adressées aux agents prussiens en Allemagne, et la déclaration qu'a faite ici le ministre d'Autriche. Sur ce dernier point, il m'a affirmé que tous ses renseignements démentent les assertions du cabinet de Vienne. Ses avis officiels et particuliers lui donneraient au contraire la certitude que l'Autriche a appelé sous les drapeaux un nombre plus ou moins grand des hommes de la réserve qui étaient encore dans leurs foyers, et qu'elle a conclu des marchés pour des chevaux, en se réservant peut-être le droit de les résilier, mais pour l'exécution desquels les vendeurs prennent partout leurs dispositions. Quoi qu'il en soit, on n'a adopté encore à Berlin aucune résolution analogue; on s'y prépare sous le triple rapport des finances, des mesures militaires et des combinaisons politiques. Le trésor, comme je vous l'écrivais

[1] Dépêche du 28 mars 1866, n° 51.

avant-hier, possédait en caisse quatre-vingts millions de numéraire en réserve et quatre-vingts millions environ de valeurs en portefeuille, provenant notamment des arrangements pris avec la Compagnie du chemin de fer de Cologne à Minden, dont je vous ai parlé dans le temps. La Bourse manifestant déjà ses alarmes depuis plusieurs jours, et le gouvernement voulant cependant réaliser ces valeurs avant que la dépréciation des cours fit de nouveaux progrès, on a inspiré aux journaux officieux un langage plus doux, et on a ajourné les préparatifs militaires. Les cours se sont relevés, et le ministre des finances a dû opérer la vente des valeurs de l'État. Quand cette opération sera terminée, et elle doit toucher à son terme, le trésor aura dans sa caisse cent soixante millions de francs environ, somme avec laquelle il entrera en campagne, si la guerre éclate. Voilà pour le côté financier.

Militairement, toutes les dispositions préparatoires sont prises; les chefs de service ou de corps sont prévenus et se tiennent prêts; dès que le Roi en donnera l'ordre, le passage de l'état de paix à l'état de guerre s'exécutera avec une extrême rapidité. Mais M. de Bismarck veut y procéder de manière à éviter la responsabilité de l'initiative, et à pouvoir la rejeter sur l'Autriche. C'est dans ce but qu'il a multiplié les menaces, ne dissimulant à personne son intention de réduire l'Autriche à lui abandonner les duchés, ou de la contraindre à accepter la guerre; déjà il en a obtenu qu'elle ait, la première, opéré des mouvements de troupes et pris au moins des précautions. A Berlin on a aussitôt prétendu

et répété qu'elle faisait des armements considérables, qu'elle concentrait un corps d'armée sur les frontières de la Silésie, et qu'elle prenait ainsi une position agressive et menaçante. La Prusse néanmoins s'abstient de l'imiter, et M. de Bismarck lance la circulaire par laquelle il dénonce cette situation à toutes les cours secondaires, déclare que le gouvernement prussien est mis dans la nécessité d'armer à son tour, et les somme en quelque sorte de s'expliquer et de prendre parti.

De toutes les capitales de l'Allemagne, cette communication est déjà sans doute annoncée à Vienne, et M. de Bismarck compte qu'elle aura pour effet immédiat de déterminer l'Autriche à donner un nouveau développement à ses préparatifs militaires, peut-être même de la décider à faire quelque démarche imprudente. Dès lors, la Prusse sera pleinement autorisée à appeler ses réserves et à mettre son armée sur le pied de guerre; ce qu'elle fera plus ou moins complétement, selon les circonstances, ou plutôt selon la conduite qu'on tiendra à Vienne, mais de manière à pouvoir jusqu'à la dernière heure mettre tous les torts du côté de l'Autriche. Telle est la marche qu'on veut suivre sous le rapport militaire, et pour en venir à développer toutes les forces de la Prusse.

Politiquement, M. de Bismarck a compris depuis longtemps que l'affaire des duchés n'avait pas une importance suffisante pour justifier le recours aux armes, et il espère se ménager un terrain convenable pour le but qu'il veut atteindre, en posant la question fédérale. Prenant le différend soulevé par la posses-

sion du Holstein pour point de départ, il prétend que le désaccord entre les deux grandes puissances ne tient pas à leurs prétentions respectives sur ce point, mais à la situation faite à l'une et à l'autre par le pacte fédéral, dont les dispositions devenues caduques ou impraticables rendent désormais toute entente impossible entre elles. Il faut donc reviser le pacte fédéral, et il prévient ses confédérés, par l'une des deux circulaires dont je vous révélais hier l'existence, qu'il en fera la proposition à la Diète, prenant soin de combiner les termes de son ouverture de manière à la rendre inacceptable à Vienne. M. de Bismarck est du moins convaincu que l'Autriche repoussera, sans même consentir à en débattre les conditions, un projet de réforme tendant à confier les destinées de la Confédération aux mandataires des populations. Dès ce moment, la question des duchés s'efface devant des dissentiments d'un ordre plus élevé, touchant les intérêts généraux et suprêmes de l'Allemagne; tout est remis en question de ce côté du Rhin, et les deux grandes puissances arrivant à une crise de cette importance, pendant que déjà elles se préparent à la guerre, la lutte, suivant les calculs de M. de Bismarck, éclate d'elle-même et inévitablement, sans que la Prusse soit exposée au reproche d'avoir troublé la paix de l'Europe de propos délibéré, et dans des vues d'une mesquine ambition. Votre Excellence remarquera que je n'apprécie pas, que j'expose une situation telle que je la comprends, et, afin de vous donner de mon mieux une idée exacte de la façon dont

le gouvernement prussien essaye de surmonter les difficultés politiques qui s'opposent à ses desseins.

Je n'ai pas besoin de vous dire que M. de Bismarck ne me met pas au fait de ses intentions et de ses actes aussi complétement que je tâche de vous les présenter; je puise mes informations à des sources diverses autant que dans mes entretiens avec lui. Il est un point essentiel sur lequel je n'ai pas pu le décider hier à s'expliquer. Après l'avoir écouté : « Vous êtes donc résolu et en mesure, lui ai-je dit, de mobiliser l'armée et de saisir la Diète de votre proposition? — Certainement, m'a-t-il répondu. — En avez-vous, ai-je ajouté, fixé le jour? Vous ne voudriez pas vous-même que mon gouvernement n'en fût informé qu'après coup? » M. de Bismarck a évité de me satisfaire à ce sujet. Il attendait, m'a-t-il dit, de connaître l'accueil que les cours secondaires feront à ses dernières communications; il avait encore quelques détails à régler avec ses collègues plutôt qu'avec le Roi, « qui, a-t-il ajouté, sans que je puisse contrôler cette assertion, ne se rend pas bien compte de certaines exigences politiques, et aurait déjà voulu expédier l'ordre de rappeler les réserves et d'acheter les chevaux. » C'est à ce moment qu'il m'a laissé deviner qu'il ne trouvait pas suffisantes les mesures prises à Vienne, et qu'il désirait pousser l'Autriche à des manifestations belliqueuses avant qu'on rendît publique à Berlin une seule des dispositions arrêtées pour la mobilisation de l'armée... [1].

[1] Lettre particulière du 27 mars 1866.

J'arrête ici, pour le reprendre plus loin, le récit sommaire des incidents qui ont précédé la déclaration de guerre; je dois, avant de continuer, m'expliquer sur un fait capital, qui a exercé une influence considérable sur les événements; je veux parler du traité d'alliance conclu entre la Prusse et l'Italie, et dont la rédaction a été définitivement concertée dans les derniers jours du mois de mars.

II

TRAITÉ D'ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE

SIGNÉ A BERLIN ENTRE LA PRUSSE ET L'ITALIE.

Il est évident que les succès de la Prusse en 1866 ont été dus non-seulement à la puissance de son armement, mais aussi au traité conclu avec l'Italie. Quels ont été les véritables négociateurs de cet acte, et l'ambassadeur de France en Prusse ne devrait-il pas en revendiquer la paternité? Voilà ce que l'on a insinué, ce qu'un journal, sans toutefois l'affirmer, a donné lieu de supposer, en me mettant en quelque sorte en demeure de m'expliquer [1].

Je m'explique, et je publie ci-après tout ce que

[1] Le *Français,* dans son numéro du 9 janvier 1871.
L'auteur de l'article m'attribue, en ce qui concerne l'Italie, des opinions qu'il serait superflu de discuter ici. Je me persuade qu'il sera disposé à changer d'avis, quand il aura pris connaissance de ma dépêche du 5 janvier 1868, qu'il trouvera plus loin.

ma correspondance avec le ministre des affaires étrangères contient d'essentiel au sujet de ce grave incident, me réservant d'ajouter ensuite quelques courtes observations :

Berlin, le 11 janvier 1866.

Monsieur le ministre,

Le roi Guillaume a résolu d'envoyer le collier de son ordre de l'Aigle noir au roi Victor-Emmanuel. M. d'Usedom a été chargé hier par le télégraphe d'en informer M. le général La Marmora. Cette détermination a été suggérée au Roi par le président du conseil. Poursuivant la tâche qu'il s'est imposée d'exercer à Vienne une action plus ou moins efficace par des procédés autres que ceux de la cordialité, M. de Bismarck conseille déjà depuis plusieurs mois à son souverain de donner ce témoignage spontané de bonne amitié au roi d'Italie. Ses efforts étaient jusqu'à présent restés infructueux ; le Roi jugeait utile d'attendre une occasion, ou un moment plus opportun ; d'autre part, il lui semblait peu convenable, quand l'Autriche, par l'arrangement de Gastein, venait à peine de manifester son intention d'entretenir de bonnes relations avec la cour de Berlin, de prendre, sans cause apparente, l'initiative d'une démarche qui devait nécessairement être considérée à Vienne comme un acte bien plus désobligeant encore pour la cour impériale que gracieux pour le gouvernement italien. La conclusion du traité de commerce récemment signé

entre l'Italie et le Zollverein, a fourni à M. de Bismarck le moyen de décider le Roi à prendre, sans plus de retard, la résolution que j'ai l'honneur de vous annoncer....

Veuillez, etc.

Berlin, le 14 février 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

. . . . Appréciant cette situation nouvelle (l'état des rapports existants entre les grandes cours germaniques), le président du conseil, sans aller au fond des choses, ni toucher ouvertement à des éventualités que je n'ai pas cherché à pressentir, m'a donné à entendre que le cabinet de Berlin juge lui-même que la conduite de l'Autriche n'est pas de nature à justifier, quant à présent, de la part de la Prusse, des manifestations plus énergiques. La Prusse, selon lui, doit, dans l'état actuel des choses, se borner à défendre partout ses intérêts, sans plus s'enquérir de ceux de la cour impériale, et chercher à se créer avec d'autres puissances des relations et une communauté de vues auxquelles elle peut aisément se prêter, du moment où elle n'en est pas empêchée par les liens qui l'unissaient à l'Autriche. Ayant rencontré le nom de l'Italie, il s'y est arrêté, pour m'apprendre que, suivant ce que lui mandait M. d'Usedom, le cabinet de Florence inclinait visiblement à chercher, dans un rapprochement avec celui de Vienne, la so-

lution de la question de Venise. Je lui ai fait remarquer qu'on ne saurait assurément l'en blâmer, quel que fût le sacrifice pécuniaire dont il payerait ce résultat, dût-il être de cinq cents millions de francs. La guerre, m'a répondu le président du conseil, ne lui en coûterait pas deux cents, et ne laisserait pas pendantes des difficultés de frontières que la paix est impuissante à résoudre entre ces deux puissances....

Veuillez, etc.

Berlin, le 11 mars 1866.

PARTICULIÈRE.

. . . . M. de Bismarck m'a donné connaissance d'un rapport de M. de Bernstorff, adressé au Roi, et dans lequel cet ambassadeur, après avoir affirmé que l'Angleterre verrait avec le plus vif mécontentement une rupture entre les deux grandes cours allemandes, recommande, en termes pressants, d'éviter une guerre dans laquelle la Prusse serait exposée à rencontrer la malveillance de toutes les grandes puissances, sans en excepter la France, ajoutant que tel est l'avis de tous les hommes politiques à Londres. C'est en ce sens que serait, suivant M. de Bismarck, également conçue la correspondance du ministre du Roi à Saint-Pétersbourg, le comte de Redern, frère du grand maréchal, et qui a deux filles mariées en Autriche. De son côté, M. d'Usedom écrirait de Florence que des informations récentes le portent à croire que nous serions mal disposés pour

la Prusse, et il se fonde surtout sur les efforts que nous ferions, en ce moment même, pour détourner le gouvernement italien de l'intention où il serait de prendre des arrangements éventuels avec le cabinet de Berlin. . . . .
. . . .

Berlin, le 14 mars 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

. . . . On annonce la prochaine arrivée d'un officier général italien, le général Govone, qui viendrait à Berlin, chargé d'une mission importante; cette nouvelle, qui aurait été divulguée, dit-on, par une indiscrétion du maréchal de Wrangel, a causé une certaine émotion. Si elle se confirmait, on ne manquerait pas de croire que la Prusse et l'Italie négocient un traité d'alliance offensive et défensive en prévision d'une guerre prochaine, et je n'ai pas besoin de vous dire à quel point cet incident éveille déjà l'attention publique et celle de mes collègues allemands.

Veuillez, etc.

Berlin, le 16 mars 1866.

DÉPÊCHE.

. . . . M. le général Govone est arrivé avant-hier à Berlin. Suivant M. le comte de Bismarck

et M. le ministre d'Italie, il serait chargé d'une mission militaire, et son voyage aurait exclusivement pour objet d'étudier les perfectionnements apportés aux armes de guerre.

Veuillez, etc.

Berlin, le 18 mars 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

Je vous ai écrit, en vous annonçant l'arrivée du général Govone, que, suivant M. de Bismarck et M. le ministre d'Italie, cet envoyé du cabinet de Florence, venu directement par la Suisse, était uniquement chargé d'étudier l'état militaire de la Prusse. Oubliant sans doute ce qu'il m'avait dit dans ce sens, M. de Bismarck m'a appris hier que le général Govone était autorisé à entrer en arrangements avec le gouvernement prussien. Les communications qu'il a faites au président du conseil portent en substance : Que l'Italie n'est pressée de conclure aucun accord, c'est-à-dire qu'elle entend se réserver sa liberté d'action, mais qu'elle était prête cependant, si tel était l'avis du roi de Prusse, à conclure avec elle un traité dont l'objet serait déterminé, et l'exécution fixée à une date prochaine. M. de Bismarck lui a répondu que la Prusse n'était pas encore en mesure de négocier sur cette double base. L'état de ses rapports avec l'Autriche ne s'est pas encore suffisamment aggravé, et le gouver-

nement prussien est tenu de faire ressortir plus complétement l'obligation de recourir à l'emploi de la force, avant de contracter l'engagement de faire la guerre et de la déclarer à date fixe. Il est, d'autre part, obligé d'aviser préalablement à ses relations avec les États secondaires de l'Allemagne, ce dont il s'occupe en ce moment, mais il ne pourra adopter des résolutions définitives et engager sa parole que quand il aura pourvu à ces diverses nécessités; en d'autres termes, la Prusse désirerait se lier avec l'Italie, mais à titre purement éventuel pour le moment. De part et d'autre, cependant, on semble ne pas avoir renoncé à continuer ces pourparlers. Dans une seconde entrevue, on s'est communiqué l'état des forces dont chacune des deux parties serait en mesure de disposer , le cas échéant.

Je vous ai annoncé que le général de Moltke avait fait viser son passe-port pour Nice. M. de Bismarck se demande, depuis qu'il a reçu les communications de l'envoyé d'Italie, s'il convient que l'envoyé de la Prusse effectue ou ajourne son départ; il se proposait hier de prendre à ce sujet les ordres du Roi, mais il m'a paru disposé à attendre que le général Govone se fût plus complétement expliqué, ou qu'il eût sollicité de nouvelles instructions de son gouvernement, avant de décider lui-même à quel moment il était opportun de donner suite à la mission du général de Moltke.

La légation d'Italie observe avec moi une réserve absolue. Je ne sais si je dois le regretter. Les confidences de M. de Bismarck, que je ne puis cependant

décliner, me placent déjà dans une situation suffisamment délicate.....

Veuillez, etc.

Berlin, le 21 mars 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

. . . . Le général Govone, dont je vous ai annoncé l'arrivée à Berlin, a eu plusieurs conférences avec M. le comte de Bismarck, et j'apprends qu'il aura l'honneur d'être reçu aujourd'hui par le Roi en audience particulière. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la présence de cet officier général, et ses entrevues avec le président du conseil, donnent lieu à des suppositions qui préoccupent au plus haut point la légation d'Autriche et les ministres des autres cours allemandes.

Veuillez, etc.

Berlin, le 27 mars 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

. . . . (M. de Bismarck) m'a entretenu de ses pourparlers avec le général Govone et le ministre d'Italie, qui, à son grand déplaisir, n'ont encore fait aucun progrès sérieux. Voici où en seraient les choses, et je suis d'autant mieux en état de vous

en rendre compte, que M. de Barral, ministre d'Italie, *s'est enfin décidé, de son côté, à ne pas me cacher entièrement ses démarches et les intentions de son gouvernement.*

Vous connaissez les premières explications qu'ont échangées M. le général Govone et le comte de Bismarck. L'envoyé italien proposait un traité stipulant la guerre à date certaine, et en quelque sorte immédiate ; M. de Bismarck lui répondait qu'il ne savait pas encore si la Prusse pourrait faire la guerre à l'Autriche, et moins encore à quel moment elle pourrait être déclarée ; qu'il ne pouvait donc contracter que des engagements éventuels. Les deux plénipotentiaires se sont tenus respectivement sur ce terrain ; en réalité, ils se défiaient et ils se défient encore l'un de l'autre. On craint à Florence que, se trouvant en possession d'un acte qui mettrait en quelque sorte toutes les forces de l'Italie à sa disposition, la Prusse n'en fasse connaître les dispositions à Vienne, et ne détermine le cabinet autrichien, en l'intimidant, à lui faire pacifiquement les concessions qu'elle convoite. A Berlin, on craint que l'Italie, si on s'engage à négocier sur ces bases, n'en informe directement l'Autriche avant de rien conclure, et n'essaye ainsi d'en obtenir l'abandon de la Vénétie, moyennant une compensation pécuniaire. Il me paraît évident que ces appréhensions ont porté les négociateurs à se tenir si bien sur leurs gardes, qu'ils n'ont réussi, pendant les premiers jours, à s'entendre sur aucun point. M. Govone en était venu à observer une certaine abstention, qui ne s'accommode guère avec l'impa-

tience naturelle à M. de Bismarck, quand celui-ci a modifié son langage et proposé de conclure un traité portant, en substance, que l'Italie s'engageait à participer à la guerre, si elle venait à éclater entre la Prusse et l'Autriche dans le délai de trois mois. Ce terme relativement court a paru au négociateur italien se concilier avec ses instructions, et lui permettre de se prêter à la proposition de M. de Bismarck, après avoir communiqué avec son gouvernement par le télégraphe; il a donc demandé au président du conseil de libeller le projet de convention et de lui en remettre copie, pour qu'il pût en faire connaître le texte à son gouvernement avant de passer outre. M. de Bismarck, de son côté, aurait voulu procéder à la signature, sans autre référence, craignant toujours qu'on ne soumît l'acte à Vienne avant de le rapporter à Berlin, et hier encore il n'avait rien remis au général Govone. S'en expliquant avec moi, il regrettait d'avoir retenu le général de Moltke [1], bien que sa présence à Berlin soit fort utile à la veille d'une mobilisation de l'armée, attendu la part active qu'il a prise aux mesures préparatoires en sa qualité de chef de l'état-major général; et le président du conseil se demandait s'il n'était pas préférable d'arrêter tout ici, et de le faire partir sans plus de retard, avec les propositions de la

[1] On avait, en effet, annoncé le départ pour l'Italie de cet officier général, qui, devant prendre la voie de France, avait même fait viser son passe-port à l'ambassade. J'avais consigné cette circonstance, le 16 mars, dans une lettre particulière.

Prusse et muni des pouvoirs nécessaires, ou de lui substituer un autre officier. Tel était hier, suivant ce qui me revient, l'état des négociations. M. le ministre d'Italie avait cependant demandé un entretien au comte de Bismarck, et je suppose qu'ils se sont vus aujourd'hui. . . . .

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France en Prusse.

Paris, le 31 mars 1866.

PARTICULIÈRE
ET CONFIDENTIELLE.

Mon cher Monsieur Benedetti,

J'ai lu avec un grand intérêt les lettres particulières que vous m'avez adressées dans le courant de ce mois. Je vous en exprime tous mes remercîments. Si je les ai reçues sans y répondre immédiatement, c'est que je n'avais rien *à modifier aux instructions* que je vous ai tracées à différentes reprises. Nous sommes toujours dans les mêmes dispositions. Tout en reconnaissant la gravité de la nouvelle crise à laquelle nous assistons, nous ne voyons point dans le différend, tel qu'il se présente aujourd'hui, de motif suffisant pour nous départir de notre attitude de neutralité. Nous nous en sommes expliqués en toute franchise avec la cour de Prusse. Lorsque nous avons été interrogés par le cabinet de Vienne, nous lui avons aussi déclaré fermement que nous voulions

rester neutres, bien qu'il nous eût fait observer que notre neutralité était plus favorable pour la Prusse que pour l'Autriche. Nous attendrons donc le conflit armé, s'il doit éclater, dans l'attitude où nous sommes actuellement. Le Roi lui-même a bien voulu reconnaître avec vous que les circonstances présentes n'offraient point les bases de l'accord que Sa Majesté désire. La marche des événements nous fixera sur la nature et la portée des intérêts qui se trouveront engagés, et l'extension que prendra la guerre, aussi bien que les questions qu'elle soulèvera, détermineront alors les éléments de l'entente qui pourra intervenir entre la Prusse et nous.

Quant aux négociations que le cabinet de Berlin a ouvertes avec l'Italie, je puis vous donner l'assurance qu'il n'y a rien de fondé dans ce qui a été rapporté à M. de Bismarck, au sujet d'une intervention de notre part auprès du cabinet de Florence. Notre position à l'égard de l'Italie, dans cette circonstance, est dominée par deux considérations importantes. D'une part, à l'époque des conférences de Varsovie, nous avons, ainsi que vous le savez, déclaré aux Italiens que, s'ils se faisaient les agresseurs en Vénétie, ils agiraient à leurs risques et périls. Nous ne pouvions pas les encourager à se prêter aux ouvertures de la Prusse sans engager très-gravement notre responsabilité. D'autre part, nous n'avons pas pensé non plus que nous dussions prendre sur nous d'apporter aucun obstacle à l'accomplissement des destinées de l'Italie, en la détournant de combinaisons qu'il lui appartient

d'apprécier dans l'entière liberté de son jugement. C'est en ce sens que je me suis exprimé avec M. Nigra. Voilà toute la vérité sur notre manière de voir. *J'approuve d'ailleurs complétement votre attitude et votre langage*, et je vous saurai beaucoup de gré de *continuer* à me tenir aussi bien informé de tous les détails de cette crise.

Veuillez, etc.

Signé : Drouin de Lhuys.

Berlin, le 3 avril 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu hier soir la lettre particulière que vous avez eu la bonté de m'écrire le 31 mars, et je vous en suis d'autant plus reconnaissant, qu'elle est arrivée fort à propos pour me convaincre que je ne me suis pas trop avancé dans un entretien dont j'ai à vous rendre compte. Hier, M. de Bismarck m'ayant fait prier d'aller le trouver, m'a communiqué un télégramme de M. d'Usedom annonçant que le prince Napoléon, après avoir vu le roi Victor-Emmanuel à Turin, était arrivé à Florence, et que la plupart des ministres italiens, après avoir été reçus par Son Altesse Impériale, étaient soudainement partis pour aller eux-mêmes à Turin assister à un conseil sous la présidence du Roi; que de ces incidents on concluait que le prince était chargé d'une mission dont l'objet serait la solution de la question vénitienne, au moyen d'un accord direct

entre l'Italie et l'Autriche. En me faisant part de ces informations, M. de Bismarck m'a fait remarquer qu'il ne s'y serait pas arrêté, si l'attitude du gouvernement italien et de ses agents ne lui inspirait une certaine défiance. Il m'a rappelé que le général Govone a été envoyé à Berlin sans qu'on en ait exprimé le désir à Florence, qu'il s'est annoncé comme étant autorisé à négocier, et qu'il s'est borné à écouter les ouvertures qui lui ont été faites, déclarant, après coup, qu'il n'avait pas été muni des pouvoirs nécessaires pour signer un acte quelconque. M. de Bismarck a noté que le comte de Barral, se substituant en quelque sorte à cet envoyé dans le cours des négociations, a accepté un projet de traité dont il a soumis depuis plusieurs jours le texte à son gouvernement, qui s'est borné jusqu'à présent à faire savoir qu'il en acceptait les clauses en principe. Ces circonstances lui donnant lieu de penser que le cabinet de Florence poursuit plus d'un dessein à la fois, M. de Bismarck m'a demandé ce qu'il devait croire des conjectures de M. d'Usedom.

J'ai répondu au président du conseil que je ne possédais aucun renseignement de nature à me permettre de répondre à la question qu'il me posait ; que le gouvernement de l'Empereur, cependant, ayant décidé d'observer la plus stricte neutralité, je ne pouvais présumer qu'il employât ses soins à détourner le gouvernement italien d'une résolution pour laquelle le cabinet de Florence n'avait à prendre conseil que de lui-même, et que je serais surpris, dans tous les cas,

s'il avait fait choix du prince Napoléon pour tenter un rapprochement entre l'Italie et l'Autriche.

Je n'ai pas insisté, cependant ; mais je ne me félicite pas moins de trouver dans votre lettre l'assurance que mes observations répondaient pleinement aux vues du gouvernement de l'Empereur . . . .

Veuillez, etc.

Le 6 avril, je mandais par le télégraphe que les plénipotentiaires italiens avaient reçu leurs pleins pouvoirs avec l'autorisation de signer le traité. Dans une lettre du même jour, pour confirmer cet avis, et en me référant à des informations du même ordre que j'avais transmises antérieurement, j'ajoutais :

. . . . Les représentants de la Prusse en Angleterre, en Russie et même en France, continuent à sonner l'alarme, prétendant *que le danger est à Paris*. M. de Bernstorff y met une insistance qui mécontente au plus haut degré le président du conseil. M. de Goltz écrit que l'irritation des hommes d'affaires est extrême, et qu'ils blâment hautement la conduite du cabinet de Berlin.

Ce qui montre clairement que le gouvernement français était loin d'encourager les tendances de la Prusse, et qu'il n'avait engagé sa liberté d'action à un titre quelconque.

Que résulte-t-il de ces divers extraits de ma correspondance? En premier lieu, que j'ai eu soin, avant comme pendant la négociation, d'instruire le gouvernement de tous les incidents propres à diriger son attention sur les rapports existants ou éventuels entre la Prusse et l'Italie; que j'ai annoncé, à l'avance, l'arrivée du négociateur de l'Italie à Berlin; que, jugeant puérile la prétention, exprimée devant moi, de réduire sa mission à une simple étude militaire, je me suis employé et j'ai réussi à être exactement renseigné et à informer non moins exactement, en temps opportun et tandis que les négociations étaient encore pendantes, le ministère des affaires étrangères; que je suis parvenu à obtenir mes renseignements de M. de Bismarck d'abord, et à pouvoir les contrôler ensuite auprès de la légation d'Italie. Si je ne rapporte aucun de mes entretiens avec M. le général Govone, c'est que l'envoyé du cabinet de Florence, et je l'ai consigné dans mes dépêches, n'a jamais consenti, malgré les efforts que j'ai faits dans ce but, à s'expliquer avec moi sur le véritable objet de ses démarches. Je n'ai donc pris aucune part à ces négociations. Devais-je faire plus, et en l'absence de toute instruction nouvelle, prendre sur moi d'entraver l'accord qui s'établissait entre les plénipotentiaires de la Prusse et de l'Italie? Que

l'on consulte les dates, et l'on sera convaincu que dès le 18 mars, ou trois semaines avant la conclusion du traité, qui n'a été signé que le 6 avril, j'avais mis le ministère au courant des choses, que j'ai continué à ne lui laisser rien ignorer, et que dans sa lettre du 31 mars le ministre, par les explications mêmes qu'il voulut bien me donner, maintint, sans rien y modifier, les directions générales dont j'étais tenu de faire la règle absolue de ma conduite, et qui me prescrivaient de me borner uniquement à observer et à rendre compte. J'ai déjà dit que je ne possède pas copie des dépêches officielles qui m'étaient adressées par le ministère, mais je ne crois pas me tromper en affirmant que celles du mois de mars 1866 ne renferment aucune recommandation dont j'aurais pu tirer prétexte pour sortir de mon abstention. L'eussé-je d'ailleurs essayé en mon nom personnel, et sans appuyer mes paroles d'un ordre ou même d'une invitation de mon gouvernement, que j'aurais dérogé en pure perte à mes instructions. On l'a vu, et on le verra mieux encore plus loin, au moment où les cabinets de Berlin et de Florence ont cherché à se concerter, les amours-propres étaient engagés; les positions prises en Prusse et en Autriche autant qu'en Italie, et de simples observations n'auraient certes pas détourné les gouvernements des desseins

qu'ils méditaient. Mes devoirs les plus impérieux me commandaient au contraire de me conformer strictement aux intentions de mon gouvernement, qui ne voyait pas dans ce conflit, tel qu'il se présentait à ce moment, *de motif suffisant pour se départir de son attitude de neutralité.* Pouvais-je dès lors m'engager à Berlin dans une autre voie? Je n'étais pas cependant sans inquiétude. Mis par M. de Bismarck dans l'obligation de rectifier les avis que le ministre de Prusse lui transmettait de Florence, durant les derniers jours de mars, sur des démarches que nous aurions tentées pour combiner un rapprochement entre les gouvernements d'Italie et d'Autriche, je l'ai fait avec circonspection, et je ne me suis senti complétement couvert qu'après avoir reçu la lettre de M. Drouyn de Lhuys. C'est ce qu'atteste la réponse que j'y ai faite le 3 avril, et j'appelle sur ce dernier incident toute l'attention du lecteur.

Et maintenant, je m'adresse à la loyauté du public mieux informé : était-on fondé à prétendre que l'ambassadeur de France à Berlin avait pris part aux négociations ouvertes entre l'Italie et la Prusse? Ceux qui l'ont donné à entendre, sans étayer cette conjecture d'aucune information plausible, n'ont-ils pas excédé les limites d'une saine et juste critique, et faut-il que dans tous les rangs on cherche,

sous des formes diverses, à expliquer nos revers par la trahison? N'est-ce pas en effet prétendre qu'un agent diplomatique a trahi à la fois l'honneur et son pays, que de laisser croire qu'il a contribué, sans y avoir été invité, à la conclusion d'un traité élaboré dans un intérêt étranger? Démontrez-le, si le fait est certain, et vous aurez accompli l'acte d'un bon citoyen; mais, si rien ne le prouve, ne l'insinuez pas prématurément, car il en reste toujours quelque chose.

III

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS EN 1866

OUVERTURE DES HOSTILITÉS

On a vu quel était l'état des choses à la fin de mars. M. de Bismarck avait remporté un véritable succès ; de part et d'autre on avait fait un premier pas dans la voie des armements. Ne pouvant se méprendre sur les dangers qu'il était déjà facile de prévoir, l'Autriche fit un effort vigoureux pour les conjurer. Dès le 26 mars, son représentant à Berlin fut chargé de donner des explications verbales, et le 1er avril il remettait à M. de Bismarck une communication écrite, datée de la veille, tendant à démontrer que le gouvernement impérial avait été conduit à prendre quelques dispositions militaires en Bohême, uniquement par les troubles qui avaient éclaté dans cette province, mais qu'il ne pouvait être soupçonné de nourrir une pensée d'agression contre l'un de ses confédérés [1].

[1] Dépêches des 26 mars et 1er avril 1866, nos 49 et 54.

Sur l'interpellation du cabinet de Berlin, les États secondaires, de leur côté, furent à peu près unanimes à déclarer qu'aux termes de l'article IX du pacte fédéral le conflit devait être porté devant la Diète à Francfort: c'était prendre parti pour l'Autriche [1].

A cette double démarche, M. de Bismarck répondit, le 4 avril, au cabinet de Vienne que les intentions contre lesquelles il croyait devoir protester lui avaient été prêtées par suite des préparatifs qu'il avait ordonnés; que la Prusse prenait acte de ces déclarations, en donnant l'assurance que, de son côté, elle n'avait jamais eu la pensée de prendre l'initiative d'un acte de guerre. J'en informais le même jour M. Drouyn de Lhuys, en ajoutant:

..... Au ministère des affaires étrangères, on n'admet pas que cet échange d'assurances pacifiques ait modifié la situation des choses, ni l'état des rapports existants entre les deux grandes cours germaniques. On soutient, au contraire, que l'Autriche continue et développe ses armements, qu'on a donné à Vienne l'ordre d'acheter les chevaux nécessaires à quatre régiments d'artillerie, que les hommes en congé sont, au moins en partie, rappelés sous les drapeaux; à cet égard, on prétend posséder des informations certaines pour ce qui concerne les districts

(1) Dépêche du 1er avril 1866; n° 55.

limitrophes de la frontière prussienne; on raconte enfin qu'il arrive en Bohême de nouvelles troupes. De ces renseignements divers, on conclut que l'Autriche n'est pas de bonne foi dans ses déclarations; M. de Bismarck s'est exprimé fermement dans ce sens avec le ministre de. . . . ., et, en lui faisant remarquer à quel point, selon lui, les actes du cabinet de Vienne étaient en contradiction avec son langage, il a maintenu que la Prusse était placée dans la nécessité de pousser activement les dispositions qu'elle a résolu de prendre pour mettre son territoire à l'abri d'un coup de main. On m'assure, en effet, bien qu'on ait prétendu le contraire, que les ordres donnés par le ministère de la guerre s'exécutent avec toute la célérité que ses agents peuvent y apporter [1]. . . . .

En même temps, et afin sans doute de jeter entre les deux pays un nouvel élément de discorde, M. de Bismarck invitait le représentant de la Prusse à Francfort à demander une réunion extraordinaire de la Diète, dans laquelle il devait présenter un plan de réforme fédérale.

A ce sujet, j'écrivais le 3 avril :

Comme je le prévoyais, le président du conseil, exécutant le programme qu'il s'est tracé, se dispose à saisir la Diète d'une motion pour la révision du pacte fédéral; il prépare, en ce moment, les instructions qu'il adressera à cet effet au ministre de Prusse

(1) Dépêche du 4 avril 1866, nº 57.

à Francfort; elles lui prescriront de proposer, après en avoir développé les motifs, la réunion d'une assemblée composée de députés directement élus par la voie du suffrage universel, et proportionnellement à la population de chaque État, en convenant que les cours confédérées auront, durant la période électorale, à se concerter sur le programme qui devra être soumis à ses délibérations, ou qu'on lui abandonnera le soin de le fixer elle-même, si, au moment de sa convocation, les cours n'ont pu se mettre d'accord. M. de Bismarck est convenu avec moi qu'il n'a encore obtenu que l'assentiment général du Roi à un plan de cette nature; qu'il devra lui en soumettre et lui en développer les détails, en lui portant les instructions destinées à son ministre à Francfort; mais s'il admet que le Roi puisse élever des objections sur des points de détail, il ne suppose pas qu'il veuille revenir sur une détermination qu'il a accueillie après en avoir reconnu la nécessité. Il m'était revenu que l'on avait élaboré au ministère des affaires étrangères le programme que la Prusse proposerait de soumettre à l'assemblée dont elle veut provoquer la réunion, et ce programme consisterait à lui demander s'il n'y aurait pas lieu, dans l'intérêt général de l'Allemagne, de confier exclusivement à l'une des puissances confédérées :

1° La direction militaire;

2° La représentation diplomatique;

3° Les services consulaires;

4° La protection des frontières et des côtes.

J'ai peine à croire que ce renseignement soit exact, et que M. de Bismarck, quelle que soit son audace, ose demander à l'Allemagne d'abdiquer volontairement entre les mains de la Prusse. D'autre part, il serait téméraire, sinon puéril, de supposer qu'une assemblée issue du suffrage universel ne se hâte de revendiquer d'autres pouvoirs que ceux dans les limites desquels on voudrait circonscrire ses délibérations. J'ai cru devoir néanmoins, sans rien révéler des informations qui m'étaient parvenues, faire observer au président du conseil que ses projets, s'ils pouvaient être agréés par les confédérés de la Prusse, créeraient un état de choses qui ne saurait manquer d'éveiller la sollicitude des puissances, et que je devais le rendre attentif à cette éventualité; que, pour ma part, je ne m'imaginais pas qu'on pût toucher à la situation respective des États allemands, et modifier, au profit de l'une ou de l'autre des grandes cours germaniques, le pacte fédéral, sans troubler l'équilibre européen. J'ai tenu à lui présenter ces considérations, afin qu'il ne pût pas invoquer mon silence comme une sorte d'approbation qu'il viendrait à m'opposer dans le cas, peu probable d'ailleurs, où il obtiendrait de la Diète des avantages qui ne se concilieraient pas avec nos intérêts. Il a reconnu la justesse de mes observations, et me rappelant les ouvertures que M. de Goltz a été chargé de vous faire, il a ajouté que le moment était venu pour lui de les renouveler, et pour nous, de nous expliquer sur les garanties que nous croirions devoir stipuler. Je lui ai

répondu que j'étais demeuré étranger à ces pourparlers, que n'en connaissant que ce qu'il avait bien voulu m'en apprendre lui-même, je n'avais aucun éclaircissement à lui donner à ce sujet. Je lui ai fait remarquer, du reste, que son projet ne me semblait pas devoir être favorablement accueilli à Francfort, et qu'il serait vraisemblablement repoussé par l'unanimité de la Diète. « C'est une éventualité, lui ai-je dit, que vous devez avoir prévue, et je me permettrai de vous demander quelle résolution vous prendrez dans ce cas. — Notre projet, m'a-t-il répondu, peut être rejeté, mais il sera discuté; il aura l'assentiment de l'opinion publique dans toute l'Allemagne, et on ne voudra pas le décliner par une procédure sommaire ; il nous vaudra de modifier les dispositions des esprits et de les convaincre que la Prusse est l'unique puissance en mesure de satisfaire les aspirations nationales; s'il le faut, nous sortirons de la Diète, et nous prendrons conseil des circonstances. »

Ces appréciations ne me semblent pas sérieuses. Ou je me trompe, ou M. de Bismarck se nourrit d'illusions, s'il s'imagine que sa proposition aura la vertu de convertir le sentiment public en le ralliant à sa politique. Tel n'est pas, d'ailleurs, le but qu'il poursuit; son ambition a pour objet d'assurer à la Prusse une action prépondérante en Allemagne; et, comme il lui est démontré désormais que la guerre avec l'Autriche peut seule le conduire à ce résultat, il la veut, et il la poursuit à outrance contre les dispositions personnelles du Roi qui la redoute, contre le

gré de l'Autriche qui désire l'éviter, contre l'opinion publique en Allemagne et en Europe. Sa combinaison fédérale n'est qu'un expédient, comme je vous l'ai déjà dit, imaginé pour irriter le cabinet de Vienne et jeter la confusion en Allemagne, pour gagner du temps, et pour pousser de toutes parts aux armements : je le lui ai dit, et il ne m'a pas désavoué. Son jeu consiste à obtenir que l'Autriche développe ses préparatifs militaires, et à mener les choses de façon que la Prusse paraisse y aviser à son tour, uniquement pour pourvoir à sa défense. Quand les deux puissances seront sous les armes, la guerre, selon lui, éclatera d'elle-même . . . .

. . . .

Contraindre le gouvernement de Vienne à mettre sur pied toutes ses forces militaires en le suivant pas à pas, de manière à placer l'une devant l'autre les armées de l'Autriche et de la Prusse, voilà le véritable objet de tous les efforts de M. de Bismarck en ce moment. Aussi, quand il considérait le moment actuel comme propice à une entente plus étroite entre la France et la Prusse, il avait, je crois, uniquement en vue de prémunir le Roi contre une défaillance à laquelle il craint que Sa Majesté puisse être entraînée par les appréhensions que lui inspire notre attitude.

Je vous ai dit que c'est là le moyen suprême employé par les adversaires de la politique de M. de Bismarck, et que M. de Goltz lui-même est loin de se montrer rassuré sur nos dispositions. Le président du conseil sent parfaitement que là est aussi le danger

le plus grave auquel il soit exposé, et il voudrait s'y soustraire en nous liant par des arrangements qui rendraient au Roi une entière confiance. Mais, à mon sens, il se méprend en présumant que le Roi serait, dès à présent, disposé à nous faire les sacrifices que nous aurions à lui demander. Pour ma part, je ne suppose pas que les circonstances y aient suffisamment préparé Sa Majesté, et c'est dans cette conviction que j'ai décliné les insinuations du président du conseil. Ma correspondance ne vous a laissé que trop pressentir toutes les péripéties auxquelles il convient de s'attendre; les choses dépendent encore d'une volonté unique, celle du Roi, qui est en butte aux sollicitations les plus vives et les plus opposées à la fois. Tout est donc possible, et je ne serais pas éloigné de croire au triomphe des amis de la paix, si le Roi, par son obstination et ses doctrines en matière constitutionnelle, n'avait lui-même créé, à l'intérieur, une situation qui l'engage personnellement. La lutte qu'il a soutenue contre la représentation nationale et toutes les nuances du parti libéral, ne lui permettrait guère aujourd'hui de faire avec dignité les concessions dont il devrait prendre l'initiative; en constituant un nouveau ministère, il ne pourrait le choisir que dans les rangs de l'opposition. Dans sa manière d'envisager les prérogatives de la couronne, ces concessions d'ailleurs constitueraient une atteinte à ses droits souverains, et, d'autre part, on n'aperçoit aucun homme influent en situation de composer un cabinet assez fort pour seconder le Roi dans son évolution, le lendemain

surtout du jour où la Prusse, reculant devant l'attitude énergique de l'Autriche, aurait essuyé un échec pour longtemps irréparable. On en est si bien convaincu ici, que beaucoup de bons esprits en sont venus à croire que, comme M. de Bismarck, le Roi est lui-même placé dans l'alternative d'accepter le conflit avec l'Autriche ou d'abdiquer, extrémité que j'indique comme l'un des traits saillants de la situation, sans y ajouter plus d'importance qu'il ne convient.

J'ajoute cependant que M. de Bismarck ne s'est prêté aux vues du Roi, dans toutes les questions de politique intérieure, que dans la pensée de consolider sa position ministérielle, et pour mieux contraindre son souverain à le suivre dans la voie où il a toujours pensé, depuis qu'il a touché aux affaires publiques, que la Prusse devait s'engager résolûment, si elle veut conquérir en Allemagne et en Europe la position qu'elle a de tout temps ambitionnée. Il a souvent regretté l'obstination du Roi à revendiquer des prérogatives contestées par l'immense majorité de la Chambre; il s'en est toutefois constitué le défenseur passionné, dans la persuasion qu'il y puiserait lui-même une force plus grande pour assurer le succès de sa politique extérieure, avec ou sans l'assentiment volontaire de Sa Majesté. « Je suis parvenu, me disait-il hier, à déterminer un roi de Prusse à rompre les relations intimes de sa maison avec la maison impériale d'Autriche, à conclure un traité d'alliance avec l'Italie révolutionnaire, à accepter éventuellement des arrangements avec la France im-

périale, à proposer à Francfort le remaniement du pacte fédéral avec le concours d'une assemblée populaire. Je suis fier d'un pareil résultat; j'ignore s'il me sera permis d'en recueillir les fruits; mais, si le Roi m'abandonne, j'aurai préparé le terrain en creusant un abîme entre l'Autriche et la Prusse, et le parti libéral, montant au pouvoir, achèvera la tâche que je m'étais imposée. »

J'entre dans ces détails, Monsieur le ministre, parce qu'ils vous aideront à apprécier exactement l'état des choses à Berlin, et à juger des incertitudes que je suis, malgré moi, obligé de signaler chaque jour à votre attention [1]. . . . .

Je n'ai pas besoin de dire que ma correspondance officielle confirmait les renseignements contenus dans ma lettre particulière. Je pourrais citer notamment mes dépêches des 6 et 9 avril.

Mal inspirée, l'Autriche fit à ce moment, si je puis m'exprimer ainsi, le jeu de M. de Bismarck. Elle répliqua sans retard, et dès le lendemain du jour où il lui en avait été donné connaissance, à la dernière note de la Prusse, et les rapports entre les deux cours se tendirent de plus en plus.

J'écrivis officiellement le 9 avril :

Ainsi que j'ai l'honneur de vous le mander par le télégraphe, le comte Karolyi a donné lecture aujourd'hui, et laissé copie à M. le comte de Bismarck,

(1) Lettre particulière du 3 avril 1866.

d'une dépêche du ministre des affaires étrangères d'Autriche. Après avoir pris acte de la déclaration contenue dans la dernière note du cabinet de Berlin, et par laquelle il affirme que « rien n'est plus loin de la pensée du Roi que d'entreprendre une guerre offensive contre l'Autriche », le comte de Mensdorff exprime la conviction que la Prusse, étant de son côté rassurée par la déclaration analogue dont le cabinet de Vienne a pris l'initiative, jugera convenable de ne pas donner suite aux ordres de mobilisation publiés dans la *Gazette officielle*, et qui sont en voie d'exécution. M. le comte Karolyi est invité à s'exprimer en ce sens avec M. de Bismarck, et à solliciter l'assurance que ces mesures seront révoquées.

Ces informations me sont communiquées par M. de Bismarck, que j'ai pu voir un instant après la conférence qu'il a eue avec M. le ministre d'Autriche. Le président du conseil a ajouté que la dépêche du comte de Mensdorff se tait sur les armements de l'Autriche; on ne s'y réfère que pour maintenir qu'ils sont imaginaires. L'Autriche n'aurait donc à prendre aucune disposition pacifique, et ce serait uniquement à la Prusse qu'incomberait le devoir de revenir sur les préparatifs militaires pour rétablir les choses sur le pied où elles étaient naguère. Toujours suivant M. de Bismarck, la communication qui lui a été faite serait rédigée sous une forme impertinente, et affecterait les allures d'une sommation à laquelle la Prusse ne saurait déférer [1]. . . . .

[1] Dépêche du 9 avril 1866, n° 63.

Le lendemain je faisais part à M. Drouyn de Lhuys, dans une lettre particulière, des appréciations dont la nouvelle démarche de l'Autriche était l'objet à Berlin.

Je lui disais :

Je profite de l'obligeance d'une personne qui retourne en France, pour ajouter quelques mots aux télégrammes et à la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier. La communication faite par le comte Karolyi à M. de Bismarck est sévèrement jugée par tous mes collègues : selon eux, elle est à la fois imprudente et inopportune ; c'est de l'eau, disait l'un d'entre eux, au moulin de M. de Bismarck. Il ajoutait que l'objet et la forme de la dépêche de M. de Mensdorff sont également blâmables : c'est, disait-il encore, l'empereur d'Allemagne s'adressant au margrave de Brandebourg. Il n'en fallait pas davantage pour blesser les plus intimes susceptibilités du Roi, et fournir à M. de Bismarck le moyen le plus puissant pour entraîner son souverain aussi loin qu'il veut le conduire ; et ceci, au moment où la note du 26 mars avait placé l'Autriche dans une excellente situation. Ce que l'on ne conçoit pas, c'est la prétention du cabinet de Vienne : il n'a, dit-il, pris l'initiative d'aucune démonstration armée, et veut être cru sur parole ; mais, d'un autre côté, il ne veut pas s'en rapporter à la déclaration, également pacifique, contenue dans la dernière note du cabinet de Berlin, et exige que la Prusse désarme. . . . . Puisque j'en suis

à la Russie, laissez-moi noter que j'ai toujours remarqué, non sans surprise, l'indifférence avec laquelle le cabinet de Saint-Pétersbourg m'a paru, depuis l'origine, envisager les prétentions de la Prusse et l'éventualité d'un conflit entre les deux grandes puissances germaniques; que je n'ai pas été moins frappé de la constante sécurité dans laquelle j'ai trouvé M. de Bismarck, sur l'attitude et les intentions de l'empire du Nord. . . . . J'apprends que le cabinet autrichien a suggéré hier, par le télégraphe, aux cours secondaires, de rejeter, sans autre examen, la proposition de la Prusse de réunir un parlement allemand, mais de prendre en même temps une résolution par laquelle la Diète resterait saisie de la réforme du pacte fédéral. Que fera la Prusse devant un vote conçu dans ce sens? Se séparera-t-elle de la Confédération, et, dans ce cas, ne prendra-t-elle aucune autre disposition? Je ne crois pas que les projets de M. de Bismarck soient encore définitivement arrêtés pour une pareille éventualité, ou plutôt qu'il ait déjà l'assentiment du Roi. Il ne procède avec Sa Majesté que dans la mesure des nécessités urgentes, et il attend, pour prendre ses ordres, que le moment soit venu de les provoquer. Il me disait hier que si la Diète n'accepte pas la discussion sur le projet qui doit lui être soumis aujourd'hui même, la Prusse devra mobiliser, évidemment pour donner à réfléchir aux petits États, les corps d'armée du Rhin. . . . . Ce qui est peut-être plus important en ce moment, c'est l'accueil que l'Autriche fera à la réponse qui sera donnée

par la Prusse à la dernière dépêche de M. de Mensdorff, réponse qui ne peut manquer d'être négative, et écrite sur un ton qu'il est aisé de deviner. La Prusse refusant de désarmer, l'Autriche se décidera-t-elle à armer ostensiblement? Si elle en agissait ainsi, dans trois semaines ou un mois les deux armées seraient en présence [1]. . . . . . .

Je ne désire pas multiplier ces citations outre mesure ; je ne puis cependant m'en abstenir, si je veux démontrer que, heure par heure, en quelque sorte, j'ai, en 1866, tenu le gouvernement en parfait état d'informations, et que, sans craindre d'engager ma propre responsabilité, je lui ai toujours soumis mes impressions personnelles. A ce double titre, je ne saurais m'empêcher d'insérer l'extrait suivant d'un rapport du 17 avril. M. Drouyn de Lhuys avait eu avec M. de Goltz, au sujet de la réforme fédérale, un entretien dans lequel il avait sagement fait les réserves que comportait notre intérêt.

En m'en donnant connaissance, il me recommanda de me placer sur le même terrain. Je me conformai à ses ordres, et j'eus ainsi l'occasion d'amener M. de Bismarck à s'expliquer plus complétement à cet égard :

. . . . Le président du conseil, disais-je,

[1] Lettre particulière du 10 avril 1866.

en est venu à m'avouer qu'il ne saurait prévoir lui-même, en ce moment, le sort qui est réservé à sa proposition. Sera-t-elle agréée par la Diète, ou admise seulement après avoir été mutilée ou travestie? Si le Parlement doit se réunir, de quels éléments se composera-t-il? Sera-t-il conservateur ou libéral, réformateur ou révolutionnaire? Rien ne lui permet encore de pressentir ni les résolutions de la Diète, ni l'esprit dans lequel on procéderait aux élections, si elles devaient avoir lieu. Il constate uniquement, avec une sorte de satisfaction, que l'opinion nationale, surprise au premier moment, et portée à repousser la convocation d'une assemblée offerte par la Prusse, tend à revenir à d'autres dispositions qui pourraient se manifester avec une autorité suffisante pour embarrasser les gouvernements hostiles à la réforme, sinon les contraindre à l'appuyer. Il compte sur cette évolution du sentiment public en Allemagne pour s'opposer à toute résolution qui tendrait à dénaturer la révision du pacte fédéral telle qu'il la conçoit; et c'est à cet égard seulement qu'il semble avoir, pour le moment, arrêté sa ligne de conduite. Il est deux points, notamment, sur lesquels il paraît résolu à ne faire aucune concession, et ces deux points sont précisément ceux qui semblent rencontrer, à Vienne, et dans plusieurs cours secondaires, la plus vive résistance; je veux parler de la réunion du Parlement à date certaine, et de l'obligation pour les États confédérés de se concerter, durant la période électorale, sur le programme dans les limites duquel l'assemblée devra circonscrire ses

délibérations. Telles sont les données essentielles de son plan auxquelles il ne souffrira, autant que possible, aucune modification importante, et il se flatte, si d'autres éventualités plus graves ne viennent à surgir, de pouvoir s'appuyer, dans la lutte qu'il aurait à soutenir, sur le concours du parti libéral, intervenant, comme il vient de le faire à Carlsruhe, par l'organe des Chambres électives des États secondaires.

Je lui ai fait remarquer que, suivant des informations dignes de foi, la Diète, avant d'accepter le principe de la réforme fédérale par l'organe d'un Parlement, exigera que la Prusse articule les questions sur lesquelles il sera appelé à délibérer. Il m'a répondu qu'il s'y refusera obstinément, une semblable communication ne pouvant être faite sans devenir forcément l'objet d'un examen que les procédures ordinaires de la Confédération permettraient de perpétuer. J'ai répliqué que la Diète ne s'empresserait pas davantage de statuer sur les deux points qui constituent sa proposition, telle qu'il l'a formulée, et que je ne me rendais pas plus compte des moyens qu'il lui serait permis d'employer pour la contraindre à se prononcer, que je ne comprenais l'attitude que la Prusse pourrait prendre devant les décisions dilatoires dont il est aisé de faire usage à Francfort. Ce sont là, m'a-t-il dit, les accidents de la lutte que nous avons engagée, et il serait prématuré d'y adapter dès à présent notre conduite ; nous attendrons, pour arrêter nos résolutions, de pouvoir prendre conseil des nécessités du moment.

Revenant sur la conception qui vous a été exposée par M. de Goltz, tendant à fractionner en deux groupes les influences en Allemagne et à les soustraire également à la direction de l'Autriche, il a ajouté que les développements de cette combinaison devaient être poursuivis sans parti pris, et qu'il gardait sa liberté d'action pour en régler l'emploi selon les circonstances. J'ai également représenté à M. de Bismarck qu'en accédant à la convocation d'un parlement, la Diète ferait une concession qui peut-être ne serait pas moins un danger pour la Prusse que pour les autres États de la Confédération : « Si, en effet, ai-je dit, le suffrage universel choisissait des hommes entreprenants, ils ne tarderaient pas à revendiquer les attributions d'une assemblée constituante, et à franchir résolûment les limites que vous auriez tracées à leurs pouvoirs. — Le Parlement, m'a-t-il répondu, ne nous embarrasserait que s'il était médiocrement libéral; dans ce cas, il se renfermerait dans ses attributions, et il s'arrêterait à des remaniements qui ne nous donneraient pas satisfaction, et qu'il nous serait difficile, cependant, de décliner ; s'il était au contraire franchement conservateur ou révolutionnaire, nous serions, dans la première hypothèse, en situation d'en diriger les débats ; dans la seconde, en mesure d'intervenir pour en arrêter les écarts ; et dès ce moment, la Confédération, telle qu'elle a été constituée en 1815, se trouvant dissoute par la force des choses, rien ne s'opposerait plus à notre dessein d'organiser dans le nord de l'Allemagne, de concert avec les

États compris dans notre sphère d'action, une association conforme à nos vœux. »

J'entre dans ces détails, Monsieur le ministre, parce qu'ils me paraissent dignes d'être notés à plus d'un titre ; ils nous révèlent, notamment, que M. de Bismarck n'hésite pas, pour assurer le triomphe de ses desseins, à recourir à des expédients dont il lui est impossible de calculer la portée, et qu'il en accepte d'avance toutes les conséquences avec une extrême témérité. Son but est, dit-il, de faire prévaloir une combinaison qui assure à la Prusse une influence incontestée du Mein à la Baltique et à la mer du Nord. Le moyen qu'il emploie, c'est, sans en exclure la guerre avec l'Autriche, la dissolution de la Confédération germanique, et il imagine, pour la renverser, une combinaison qui semble destinée, à première vue, à en consolider l'existence. Sa proposition a pour base le suffrage universel et la convocation d'un Parlement national, deux leviers qui peuvent soulever des tempêtes. Il le reconnaît et il ne s'en émeut pas ; c'est qu'en réalité, s'il avoue que ses vues se bornent à dominer le nord de l'Allemagne, il ne redoute pas d'ouvrir à son pays d'autres perspectives qu'il envisage avec la confiance que donne la conviction ou le désir de renouer la chaîne interrompue de ses agrandissements ; et telle est son ambition, qu'il adopte spontanément, pour auxiliaires de sa politique, des entreprises qui échapperaient à sa direction pour relever de la fortune des armes ou des entraînements populaires, comme la guerre ou une représentation nationale

constituée sur le principe des nationalités. Je crois encore, pour ma part, que la Diète repoussera le projet de la Prusse, et qu'elle y substituera d'autres combinaisons, destinées à détourner pour le moment les dangers qui menacent la paix de l'Allemagne. Dans l'un et l'autre cas, le cabinet de Berlin se résignera difficilement à un pareil échec. Sortira-t-il de la Confédération, ou tentera-t-il de s'unir plus étroitement avec les États limitrophes des frontières prussiennes, au moyen d'arrangements particuliers, et, dans cette hypothèse, l'Autriche, avec les cours secondaires du Midi, souffrira-t-elle qu'il se constitue dans le Nord une association nouvelle que le prince de Schwarzenberg n'a pas tolérée en 1850, en menaçant la Prusse de marcher sur Berlin et en la contraignant à subir l'humiliation d'Olmutz? Il serait assurément téméraire et prématuré de vouloir devancer l'avenir en cherchant à reconnaître, dès à présent, celle de ces complications qui doit se réaliser; mais, au point où sont les choses, il est difficile d'admettre que la situation actuelle puisse se dénouer sans amener un conflit ou une distribution nouvelle des influences et peut-être des territoires de ce côté du Rhin.

C'est dans cette prévision, Monsieur le ministre, que je ne crains pas de consigner avec détail, dans ma correspondance, au risque d'être prolixe et de tomber dans des répétitions, les faits et les appréciations qui me semblent dignes de fixer l'attention du gouvernement de l'Empereur[1].

[1] Dépêche du 17 avril 1866, nº 70.

Je demanderai, dès à présent, si parmi les événements importants qui, en 1866, étaient en germe dans les démêlés de la Prusse avec l'Autriche, il en est un seul que je n'aie signalé dès cette époque; si j'ai négligé de pressentir sur tous les points les vues du cabinet de Berlin; si je me suis mépris sur le caractère et les calculs de l'homme d'État qui présidait le cabinet de Berlin et en était le principal et même l'unique organe. Qu'on retienne pour le moment ce que j'en écrivais le 17 avril 1866, deux mois avant la guerre.

Cependant, depuis l'avant-veille, la Prusse avait expédié à Vienne la réponse qu'elle devait à l'Autriche. M. de Bismarck s'appliqua à y démontrer que, de son propre aveu, le cabinet de Vienne avait réuni des troupes en Bohême, tandis que celui de Berlin s'était borné à ordonner des mesures défensives; et il en concluait que n'ayant pas, le premier, pris l'initiative de ces dispositions, il devait attendre que la cour impériale rapportât celles qui les avaient motivées. J'avais pu, le jour même du 15, transmettre à Paris la substance de cette note, et le 17 j'en envoyais le texte [1].

Le 21, j'adressai la dépêche suivante:

[1] Dépêches des 15 et 17 avril 1866, n°s 68 et 71.

Monsieur le Ministre,

Le cabinet de Vienne a mis à répondre à la communication de celui de Berlin, du 15 de ce mois, un empressement qui est, de sa part, une nouveauté digne de remarque. M. de Werther a donné connaissance et remis copie le 17, à M. le comte de Mensdorff, de la dépêche du comte de Bismarck, et, dès le lendemain, le 18, le ministre des affaires étrangères d'Autriche adressait au représentant de la cour impériale en Prusse une nouvelle dépêche que le comte Karolyi a pu communiquer hier au président du conseil. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par le télégraphe, l'Autriche, ne jugeant ni opportun ni convenable, d'après ce qu'a bien voulu m'en apprendre le comte Karolyi, de débattre plus longtemps la question de savoir laquelle des deux puissances a pris l'initiative des armements, offre à la Prusse d'y renoncer simultanément, et, afin sans doute de ne laisser au cabinet de Berlin aucun prétexte de décliner sa proposition, elle s'engage à prendre les dispositions nécessaires à cet effet dès le 25 de ce mois, s'il consent à y procéder, de son côté, dès le 26.

M. de Bismarck, n'étant pas entièrement rétabli, a eu l'honneur de recevoir le Roi au ministère des affaires étrangères peu d'instants après son entrevue avec M. le ministre d'Autriche, et a pu prendre les ordres de Sa Majesté sur la communication qui venait de lui être faite. J'ai vu moi-même dans la soirée le président du conseil, et j'ai pu m'entretenir avec lui

de la nouvelle phase dans laquelle est entré le grave incident qui menaçait d'une rupture prochaine les relations des deux grandes puissances allemandes. A ma question sur l'accueil qu'il ferait à la proposition de l'Autriche, M. de Bismarck m'a répondu que les préparatifs militaires exécutés de part et d'autre n'étaient pas de même nature et ne comportaient pas les mêmes délais; que l'Autriche, en ordonnant le 25 le retour dans d'autres provinces des troupes concentrées en Bohême, prendrait une mesure qui ne saurait être effectuée avant un terme plus ou moins long, tandis que la Prusse, ne pouvant que renvoyer dans leurs foyers les hommes de la réserve récemment rappelés sous les drapeaux, renoncerait le jour même, en l'ordonnant le 26, et en y procédant loyalement, aux précautions qu'elle a prises pour sa défense; de telle façon, qu'étant censée devancer la Prusse, l'Autriche n'aurait encore rien fait, tandis que la première de ces deux puissances aurait déjà rempli ses engagements.

Le président du conseil a ajouté que l'ouverture du cabinet de Vienne méritait d'autant plus d'être accueillie avec réserve, que des informations dignes de foi, arrivant de tous les points de l'Empire, annonçaient un redoublement d'activité dans les armements de l'Autriche; malgré les déclarations pacifiques réciproquement échangées, et les intentions dont témoigne la dépêche de M. de Mensdorff, les mouvements de troupes n'auraient pas été interrompus, et, ne se contentant plus d'augmenter ses forces sur les frontières de la Silésie, le gouvernement impérial aurait, à une

date très-récente, appelé les réserves des corps réunis en Bohême. Dans cette situation, la Prusse, suivant M. de Bismarck, ne saurait s'engager à rétablir son armée sur le pied de paix avant d'être assurée qu'elle ne s'exposerait à aucun mécompte. Le président du conseil répondra donc à la communication qui lui a été faite hier : que le gouvernement du Roi sera fidèle à ses déclarations antérieures et révoquera les dispositions militaires qu'il a ordonnées, si l'Autriche revient, de son côté, sur les mesures qui les ont provoquées; il évitera toutefois de s'expliquer sur la date ou le terme d'un désarmement réciproque. Je ne suis nullement en mesure, Monsieur le ministre, de contrôler les assertions au moyen desquelles le gouvernement prussien croit pouvoir justifier l'attitude qu'il se propose d'observer, et je dois me borner à vous les rapporter. Il est vraisemblable, au surplus, que la forme dans laquelle elle sera conçue donnera à sa réponse son véritable caractère; si le ton et les termes en sont également conciliants, le cabinet de Vienne, à le supposer sincèrement animé des sentiments qu'il témoigne, rappellera les troupes réunies en Bohême, en prenant acte des assurances qui lui seront données; si, au contraire, M. de Bismarck s'exprime de manière à inspirer l'inquiétude ou la défiance, tout, évidemment, pourrait être remis en question. Je n'ai pu obtenir du président du conseil aucune explication à ce sujet[1].....

[1] Dépêche du 21 avril 1866, nº 74.

A cette communication officielle, je joignis la lettre particulière qu'on va lire :

Je ne veux ajouter qu'un mot à ma dépêche, pour vous dire que M. de Bismarck ne parvient pas à dissimuler son désappointement. Les armements de l'Autriche et l'irritation qui se manifestait à Vienne l'avaient porté à croire que l'empereur François-Joseph, après avoir permis à M. de Mensdorff d'affirmer officiellement qu'il n'avait ordonné aucune mesure militaire, ne consentirait pas à se désavouer et à reconnaître, *en proposant de désarmer simultanément*, qu'en réalité, et ainsi qu'on le prétendait à Berlin, on avait armé en Autriche comme en Prusse. Dans cette conviction, M. de Bismarck, selon les désirs du Roi, avait consenti à donner à sa dernière dépêche, croyant pouvoir le faire sans inconvénient, une forme courtoise. Il le regrette vivement aujourd'hui. Il était très-souffrant à ce moment, et il n'a pas pu voir le Roi, auquel il a dû se borner à envoyer sa rédaction, que Sa Majesté a remaniée ou adoucie à deux reprises. S'il avait travaillé directement avec Sa Majesté, il en aurait certainement obtenu de maintenir certaines expressions qui auraient peut-être provoqué à Vienne des résolutions moins pacifiques.

L'indisposition du président du conseil pourrait donc avoir exercé sur la situation l'influence que les petites choses exercent souvent sur les grandes. Quoi qu'il en soit, il en a fait hier, je crois, la remarque au Roi, et il tentera de renouer les fils rompus de ses

combinaisons en répondant à la dernière dépêche de M. de Mensdorff. Si le Roi n'y met obstacle, il retardera l'expédition de sa réponse, et il la calculera de manière à inspirer à Vienne de nouvelles inquiétudes, espérant provoquer une manifestation qui changerait de nouveau la face des choses. C'est, du moins, sans qu'il me l'ait dit, ce que son langage me permet de conjecturer[1].....

La réplique de la Prusse ne se fit pas attendre aussi longtemps que j'avais eu lieu de le supposer. Elle fut au contraire envoyée à Vienne dès le 21, et, le lendemain, j'en adressai copie à Paris, en l'accompagnant de la dépêche ci-après :

Berlin, le 22 avril 1866.

Monsieur le ministre,

Dans un conseil tenu hier au ministère des affaires étrangères, et après avoir pris les ordres du Roi, le cabinet prussien a décidé de répondre sans retard à la communication de l'Autriche du 18 de ce mois, remise avant-hier par le comte Karolyi à M. de Bismarck, et le président du conseil a adressé dans la soirée, au baron de Werther, une dépêche dont le ministre de Prusse à Vienne donnera demain copie et lecture au ministre des affaires étrangères d'Autriche. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de cette pièce et de son annexe.

(1) Lettre particulière du 21 avril 1870.

J'avais l'honneur de vous écrire hier que M. de Bismarck avait l'intention de retarder de quelques jours l'expédition de sa réponse ; il me revient qu'il a changé d'avis, sur les observations de la plupart de ses collègues, qui ont jugé utile et opportun, afin d'établir une fois de plus que les armements n'ont été provoqués et n'étaient continués que par l'initiative qui en avait été prise à Vienne, de manifester au contraire un empressement égal à celui de la cour impériale à déférer au vœu de l'opinion publique en acceptant sans délai une proposition qu'on ne pouvait d'ailleurs décliner. Votre Excellence remarquera du reste que le président du conseil a conçu et rédigé sa réponse dans le sens qu'il m'avait indiqué et que je vous ai fait connaître. En annonçant que le gouvernement du Roi adhère à la combinaison offerte par l'Autriche, il s'abstient de faire mention des dates qu'elle a proposées pour l'expédition des ordres, se bornant à ajouter que la Prusse prendra successivement des dispositions correspondantes à celles qui seront adoptées par le cabinet de Vienne et sur lesquelles on attendra d'être fixé par des communications ultérieures, afin de s'y conformer dans une mesure exacte. Il est à noter que l'on semble également subordonner la réduction des effectifs prussiens à une résolution analogue des États secondaires, qui ont, de leur côté, ordonné des armements, et que le cabinet de Berlin laisse à celui de Vienne le soin de les déterminer à y procéder simultanément avec l'Autriche. Malgré toutes ces réserves, et bien qu'elles

donnent à l'adhésion de la Prusse un caractère doublement conditionnel, il y a tout lieu de présumer que la cour impériale éloignera les troupes réunies en Bohême, et que le danger d'un conflit imminent entre les deux grandes puissances est désormais conjuré [1].

Ma confiance en une solution pacifique devait être trompée par l'Autriche elle-même. On crut savoir à Vienne que l'Italie faisait avancer des troupes sur la frontière de la Vénétie, et on résolut de désarmer dans le Nord en armant dans le Midi, dans la conviction que la Prusse se conformerait à ses engagements, et qu'elle contremanderait toutes les mesures militaires dès qu'on rappellerait les troupes qu'on avait concentrées en Bohême. C'était s'abuser singulièrement sur les desseins du cabinet de Berlin, et je m'empressai d'en avertir le gouvernement dans deux dépêches, l'une du 25 et l'autre du 27 avril. A la première de ces deux dates, j'écrivais en outre à M. Drouyn de Lhuys, dans une lettre particulière :

Je n'avais pas revu M. de Bismarck depuis la date de ma dernière lettre particulière, dans laquelle je vous le représentais fort désappointé de la tournure que prenaient les choses. Je l'ai trouvé aujourd'hui

[1] Dépêche du 22 avril 1866, n° 76.

fort satisfait. Si exagérées que puissent être les nouvelles qui arrivent d'Italie et de Vienne, il se persuade que le cabinet autrichien juge indispensable de se tenir sur la défensive, et qu'il devra dès lors augmenter son état militaire en Vénétie; qu'il devra dans tous les cas renoncer à mettre ses forces sur le pied où elles étaient avant la concentration des troupes qu'il a cantonnées en Bohême. C'est vous dire que le président du conseil espère ne pas être tenu de désarmer. Si on lui représente que la Prusse doit considérer comme une garantie suffisante pour sa sécurité l'éloignement des troupes autrichiennes, il insistera pour l'entière exécution des engagements qui ont été implicitement contractés de part et d'autre dans les dépêches récemment échangées entre les deux cours, et cette attitude ne pourrait que déterminer l'Autriche à activer le développement de ses moyens de défense. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que ferait la Prusse de son côté.

M. de Bismarck ne m'a pas caché d'ailleurs que le gouvernement prussien ne saurait rester indifférent à une agression de l'Autriche contre l'Italie; la loyauté, non moins que son propre intérêt, lui ferait un devoir, en pareil cas, de prendre part à la guerre. En l'entendant s'expliquer à ce sujet dans des termes qui ne comportaient aucun doute, je me suis demandé si cette éventualité n'a pas été prévue ou concertée entre Berlin et Florence. Rien, jusqu'à présent, ne m'avait donné lieu de le soupçonner; mais s'il était vrai que le cabinet italien provoque un conflit avec l'Autriche, il

faudrait croire qu'il existe autre chose que le traité que nous connaissons [1].....

M. de Bismarck justifiait mes prévisions au moment même où je les formais. A la date de la lettre que je viens de citer, il invitait en effet M. de Werther, par une dépêche dont cet agent devait donner lecture sans en laisser copie, à ne pas dissimuler à Vienne que :

Du moment où l'Autriche se croyait obligée de donner un plus grand développement à ses forces militaires, et quel que fût le point de son territoire vers lequel elle les dirigerait, la Prusse ne saurait consentir à désarmer.

J'exposai cette situation nouvelle, et propre à éteindre les dernières espérances que conservaient encore les amis de la paix, dans deux dépêches [2], et dans une lettre particulière où je disais :

...... La communication que M. de Werther a faite hier au comte de Mensdorff ne peut manquer d'éveiller les plus vives inquiétudes à Vienne et de provoquer de nouveaux armements, au lieu de disposer le cabinet autrichien à désarmer. M. de Bismarck n'a peut-être pas autre chose en vue; mais, dans le mo-

[1] Lettre particulière du 25 avril 1866.

[2] Dépêches des 27 et 28 avril 1866, nos 78 et 79.

ment actuel, ce serait un résultat d'une grande importance, car si l'Autriche continue ses préparatifs militaires, la Prusse ne tardera pas de son côté à augmenter les siens, et le président du conseil en viendra ainsi, comme je vous l'ai dit il y a longtemps, à réaliser le projet qu'il poursuit, celui de mettre les deux armées en présence...[1].

Les ordres donnés à M. de Werther se croisaient avec deux communications nouvelles du cabinet de Vienne. Son représentant à Berlin était en effet chargé de déclarer à la Prusse que l'Autriche maintenait sa proposition de désarmement, et qu'elle offrait en outre de soumettre à la Diète de Francfort la question des duchés. Le comte Karolyi s'acquittait de ces ordres le 28; et, le 29, j'en rendais compte, en envoyant copie de la première des deux dépêches qu'il avait laissées entre les mains de M. de Bismarck. Je faisais remarquer que, sur le premier point, le gouvernement impérial persistait à exiger un désarmement simultané, pendant qu'à Berlin on le voulait successif, c'est-à-dire dans l'ordre où chacune des deux puissances avait armé; sur le second, je constatais que l'invitation de l'Autriche équivalait à une déclaration explicite de ne consentir en aucun cas à l'annexion du Holstein et du Schleswig à la Prusse.

[1] Lettre particulière du 28 avril 1866.

..... M. de Bismarck, après avoir reçu le comte Karolyi, a travaillé avec le Roi pendant deux heures, et réuni ensuite ses collègues en conseil. Je l'ai vu dans la soirée ; il a bien voulu m'entretenir des communications qui lui avaient été faites par le ministre d'Autriche, en ajoutant que le gouvernement royal ne saurait accéder aux ouvertures qui en font l'objet ; mais il n'a pas consenti à me faire connaître les résolutions définitives auxquelles on s'arrêterait. Je présume cependant qu'elles ne tarderont pas à être adoptées, et dès que j'en serai informé, je m'empresserai de vous en donner avis par le télégraphe[1].

Dans le désir de profiter des torts que l'Autriche semblait se donner, et de laisser peser sur elle la responsabilité de la guerre, le cabinet de Berlin fit remettre une dernière note à Vienne, dans laquelle il s'engageait à replacer l'armée sur le pied de paix, si la cour impériale promettait, de son côté, d'adopter, sans réserve d'aucune sorte comme sans retard, la même résolution. Les choses, à ce moment, avaient marché rapidement de l'autre côté des Alpes ; l'Italie et l'Autriche avaient mis leurs troupes en mouvement. On en était instruit à Berlin, et on savait que le cabinet de Vienne ne pouvait faire à cette ouverture un accueil favorable et immédiat. Sa réponse fut conforme aux exigences

[1] Dépêche du 29 avril 1866, n° 80.

de la position qu'on lui avait faite ; elle ne fut ni ne pouvait être conçue dans le sens d'une acceptation pure et simple, et dès que M. de Werther en donna connaissance par le télégraphe, on expédia l'ordre d'exécuter les mesures militaires qu'on avait préparées. La dernière note prussienne était datée du 30 avril, elle fut communiquée le 1er mai [1], et le 4 j'adressai à Paris la dépêche suivante :

Berlin, le 4 mai 1866.

Monsieur le ministre,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par le télégraphe, le Roi a ordonné hier, en conseil, de nouveaux armements qui semblent devoir conduire à la prochaine mobilisation de toute l'armée prussienne. M. de Bismarck, que j'ai vu dans la soirée, ne me l'a pas caché, en me déclarant toutefois que Sa Majesté ayant recommandé, en un pareil moment, la discrétion la plus absolue, il ne lui était pas permis de me donner des informations exactes sur les résolutions qui ont été prises. Il me revient cependant qu'on aurait décidé la mobilisation immédiate de quatre corps d'armée, pour laquelle les ordres auraient été expédiés à l'issue même du conseil, et qu'on procéderait successivement à celle des autres corps en tenant compte des circonstances. Vous savez que le ministère, se-

[1] Dépêche du 1er mai 1866, n° 82.

condé par les généraux influents, avait proposé au Roi ces mêmes mesures depuis plusieurs jours. Sa Majesté avait refusé de les sanctionner, en se fondant sur la nécessité de n'y recourir que quand l'urgence en serait démontrée, et sur la convenance d'attendre la réponse de l'Autriche à la dernière communication diplomatique de la Prusse. J'ai eu l'honneur de vous apprendre que le baron de Werther avait annoncé par le télégraphe que le cabinet de Vienne était placé, de l'aveu de M. de Mensdorff, dans l'impossibilité de désarmer devant les préparatifs militaires de l'Italie. D'un autre côté, on dit ici que l'Autriche n'a cessé, durant ces derniers jours, de concentrer de nouvelles forces en Bohême, et si les renseignements qu'on prétend avoir reçus à Berlin étaient exacts, les troupes autrichiennes qui s'y trouveraient réunies en ce moment seraient assez nombreuses pour occuper la haute Silésie sans que le corps d'armée qui stationne dans cette province fût en état de leur résister. Ces circonstances semblent avoir déterminé le Roi à accéder aux avis de son conseil et à donner son approbation aux dispositions qui ont été arrêtées hier. On assure, d'ailleurs, que les ministres avaient été unanimes pour ne pas laisser ignorer à Sa Majesté qu'ils ne sauraient plus longtemps assumer la responsabilité que faisaient peser sur eux des retards qui laissaient le pays exposé à une invasion. On ajoute que le Roi, qui désirait uniquement couvrir sa responsabilité souveraine envers ses peuples et envers l'Europe, a reconnu hautement, au sein du conseil, que le moment était

venu de mettre l'armée sur le pied de guerre, et que le prince royal, dont je vous ai plusieurs fois signalé les dispositions pacifiques, se serait exprimé dans le même sens avec une extrême vivacité. On dit enfin que la Reine, ne jugeant plus utile ni convenable de tenter de nouveaux efforts pour amener un rapprochement avec l'Autriche, songe à quitter Berlin et à se rendre à Bade, ainsi qu'elle le fait chaque année à cette époque. La Reine douairière aurait eu, de son côté, une dernière entrevue avec le Roi, après laquelle elle aurait reconnu l'inopportunité de ses instances, et elle a également résolu de s'éloigner. Je rapporte ces bruits sans pouvoir les garantir, et uniquement parce qu'ils permettent d'apprécier la disposition des esprits autant que l'état réel des choses..... [1].

La politique de M. de Bismarck triomphait; le conflit qu'il avait préparé avec une inébranlable obstination devenait inévitable et imminent. Au moment de lancer son pays dans les hasards de la guerre, il n'était pas cependant sans appréhension. Je dirai plus loin en quelles circonstances et dans quels termes il me le témoignait [2]. Je placerai toutefois ici quelques autres extraits de ma correspondance, pour bien démontrer qu'en aucune circonstance je ne suis intervenu dans les arrangements conclus entre l'Italie et la Prusse.

(1) Dépêche du 4 mai 1866, n° 84.

(2) Voir page 129.

— Le général Govone, qui était retourné en Italie depuis trois semaines pour prendre le commandement d'une division, est revenu à Berlin avant-hier. Son retour ne m'a pas été annoncé par M. de Barral, et je ne l'ai appris qu'en rencontrant cet officier général, hier au soir, au moment où il sortait du cabinet de M. de Bismarck. J'ai interrogé le général Govone sur l'objet de son nouveau voyage, il m'a fait une réponse évasive. Le président du conseil, de son côté, a également évité de me donner une explication satisfaisante. Il est évident qu'il y a un mystère, et qu'on tient à me le cacher.

De quelle nature est-il? Je l'ignore. Si on voulait uniquement ajouter quelques clauses supplémentaires au traité que nous connaissons, on ne me témoignerait pas une pareille défiance. Vous vous rappelez que les engagements contractés par les deux parties ne s'appliquent qu'au cas où la guerre éclaterait entre l'Autriche et la Prusse; le cabinet de Florence cherche-t-il à les étendre au cas où les hostilités commenceraient de l'autre côté des Alpes, et veut-il pouvoir en prendre l'initiative avec la garantie du concours des armées prussiennes? Vous déciderez s'il convient d'interpeller M. Nigra. Ce qui me semble certain, c'est que le général Govone ne peut avoir quitté son commandement et être revenu à Berlin que pour un objet important sur lequel on évite de me renseigner [1]. . . . . .

[1] Lettre particulière du 22 mai 1866.

A la légation d'Italie on soutient qu'il ne se négocie rien entre le cabinet de Florence et le gouvernement prussien, et que le général Govone, qui avait été rappelé en Italie en toute hâte pour y recevoir le commandement d'une division, est revenu à Berlin uniquement pour prendre congé du Roi, dont il avait reçu, en toute occasion, l'accueil le plus gracieux. Je conserve néanmoins mes doutes.

Les Italiens redoutent au moment suprême une défaillance du Roi ; M. de Bismarck n'est pas lui-même sans appréhension à ce sujet [1]. . . . .

Le général Govone, qui n'était revenu de Florence, disait-on, que pour obtenir une audience de congé du Roi, se trouve toujours à Berlin. Un colonel d'état-major, qui lui avait été attaché à l'origine de sa mission, est parti seul, retournant directement en Italie [2]. . . . .

Quelques jours après, cet officier général repartit pour l'Italie, sans qu'il m'eût été permis de pénétrer le motif qui l'avait ramené et retenu si longtemps à Berlin, M. de Bismarck, à ce moment, se refusant, comme on le verra, à s'expliquer sur ses rapports avec les agents du cabinet de Florence [3].

Le gouvernement de l'Empereur, non moins

(1) Lettre particulière du 23 mai 1866.
(2) Dépêche du 29 mai 1866, n° 110.
(3) Voir page 162.

ému que les autres puissances de l'imminence d'une lutte armée, s'était concerté avec l'Angleterre et avec la Russie pour conjurer un si grand péril. Dès le 19 mai, M. Drouyn de Lhuys me faisait part officiellement des pourparlers ouverts dans ce but, et le 24, il m'invitait à me concerter avec les représentants des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, pour proposer à la Prusse de réunir à Paris une conférence où seraient représentées les grandes puissances, et lui soumettre les graves questions qui menaçaient la paix de l'Europe. La Prusse se montra, dès le premier jour, disposée à y adhérer; mais, avant même d'être autorisé à l'annoncer à Paris, je signalai dans quels sentiments notre ouverture serait accueillie à Berlin, et j'adressai au gouvernement la dépêche suivante:

DIRECTION POLITIQUE.
N° 110.

Berlin, le 29 mai 1866.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur hier de vous rendre compte de l'entrevue que mes collègues et moi nous avions eue avec le président du conseil: je voudrais vous dire aujourd'hui, autant que je le puis savoir, comment le Roi d'un côté et M. de Bismarck de l'autre envisagent la réunion d'un congrès.

Appréciant l'état des choses avec ses dispositions

habituelles, et pénétré du sentiment de sa responsabilité, le Roi n'a pas cessé de redouter la guerre, pour l'histoire de son règne et pour le bien de son peuple, sans pouvoir cependant se résoudre à résister aux entraînements d'une politique qui séduit l'ambition traditionnelle de sa race. Il a donné ainsi son approbation à des mesures qui lui ont en quelque sorte fermé toute retraite, avec la conviction qu'elles ne rendaient pas tout arrangement impossible. Depuis que ces mesures ont reçu leur entière exécution, il lui arrive de ne plus méconnaître les dangers auxquels elles exposent la paix, et cette révélation lui cause une émotion qu'il ne parvient pas toujours à dissimuler à son entourage. Dans cette disposition, il ne pouvait manquer de considérer le congrès comme une chance heureuse d'éviter un conflit armé, et il me revient qu'il s'est déjà exprimé dans ce sens. On m'assure que Sa Majesté admet qu'il lui serait permis, sans préjudice pour l'honneur de la couronne, de faire à l'Europe des concessions qu'il ne lui eût pas été possible d'accorder à l'Autriche, en présence des deux armées, et qu'elle s'entretient des négociations futures en exprimant sa confiance dans un résultat satisfaisant, quelque générale que soit l'incrédulité de ses conseillers. Si ces renseignements sont exacts, comme j'ai tout lieu de le croire, nous pouvons donc espérer que la proposition faite à la Prusse de participer à des délibérations communes sera accueillie sans réserve par le Roi, ainsi que le président du conseil nous l'a d'ailleurs fait pressentir hier.

Je ne surprendrai pas assurément Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck ne semble pas partager les vues de son souverain. J'ai eu trop souvent l'occasion de vous exposer le véritable objet auquel ont constamment tendu tous ses efforts, pour le rappeler ici avec quelque développement; je me bornerai à constater qu'en poursuivant l'annexion des duchés, comme en proposant à la Diète de réunir un Parlement, il s'est toujours et uniquement proposé de rompre, au profit de la Prusse, l'équilibre germanique constitué en 1815 pour assurer à l'Autriche la prépondérance en Allemagne. Après avoir usé de tous les expédients pacifiques, il a accepté la guerre comme le suprême et le meilleur moyen d'atteindre ce but, et Votre Excellence sait l'habileté qu'il a déployée pour y contraindre non-seulement ses adversaires, mais aussi le Roi lui-même. Le congrès et la paix renverseraient tous ses projets, au moment où il se croit à la veille de les réaliser. M. de Bismarck n'est pas de ces esprits qui se font aisément illusion, et il est persuadé que, devant les puissances réunies en conférence, sa politique ambitieuse serait tenue en échec et réduite à abdiquer. La Prusse obtiendrait-elle les duchés, ce qui ne lui est nullement démontré, qu'elle devrait encore se résigner à les acquérir au prix de certains sacrifices auxquels le président du conseil n'a pas certainement préparé le pays, et une pareille transaction, dans l'état actuel des choses et des esprits, en démentant les espérances qu'il avait autorisées, entraînerait, avec la ruine de tous ses plans,

celle de sa situation personnelle. M. de Bismarck néanmoins a compris qu'il ne pouvait décliner le congrès offert par les puissances, et qu'il tenterait en vain d'autre part de détourner le Roi de s'y faire représenter. Il conseillera donc à Sa Majesté d'y participer, mais je ne crois pas me tromper en supposant qu'il ne fera aucun effort pour en assurer le succès, s'il ne trouve pas l'occasion d'y mettre obstacle.

Il est un point sur lequel il est en parfait accord avec le Roi, et que je dois signaler particulièrement à l'attention de Votre Excellence, parce qu'il pourrait lui fournir des prétextes plausibles pour déterminer son souverain à prendre des résolutions regrettables. Le Roi et le président de son conseil sentent tous deux qu'en se prolongeant la situation respective des puissances armées se modifierait sensiblement au préjudice de la Prusse. Des considérations diverses, mais également déterminantes, exerceraient en effet une influence fâcheuse, à tous égards, s'il survenait dans la réunion des plénipotentiaires et dans leurs délibérations des retards prolongés. Vous connaissez l'organisation militaire de la Prusse, et j'ai eu l'honneur de vous mander que tous les intérêts tenus en souffrance par la levée de la landwehr ne permettent pas de la garder indéfiniment sous les drapeaux, dans l'attente d'événements ultérieurs, sans s'exposer à provoquer un mécontentement et peut-être des troubles qui seraient d'autant plus probables qu'elle n'a témoigné jusqu'à présent aucun enthousiasme pour la cause qu'elle est appelée à servir.

D'autre part, les charges que comporte la mobilisation totale de l'armée épuisent rapidement les ressources du trésor, et ses réserves ne sauraient dispenser le gouvernement de recourir avant peu au crédit public, à moins de manquer à ses engagements. Or il ne serait pas aisé au cabinet actuel de contracter un emprunt sans le concours de la représentation nationale, et il n'a que trop de raisons pour craindre qu'elle le lui refuse, si, au moment de la prochaine convocation des Chambres, les négociations sont encore pendantes. La majorité exigera, dans tous les cas, que le ministère s'explique, et les discussions qui s'ensuivront ne pourront aboutir qu'à la retraite du cabinet ou à la prorogation de l'assemblée, double éventualité qu'on est dans la nécessité d'éviter également, et qu'on croirait pouvoir conjurer si les hostilités étaient ouvertes avant la réunion des Chambres.

Enfin tous les préparatifs pour entrer en campagne sont ou vont être terminés en Prusse. On a lieu de penser que ceux de l'Autriche ne sont pas aussi avancés ; mais ce qui ne paraît pas douteux, c'est que la plupart des États du Midi n'auront pas complété leurs armements avant plusieurs semaines, et qu'ils ne seront pas jusque-là en mesure de prendre une part active à la guerre. Or ces États ne manifestent que trop l'intention de prêter l'appui de leurs armes à l'Autriche, et la Prusse a un intérêt de premier ordre à ne pas perdre un temps si précieux pour elle.

Ces considérations fournissent à M. de Bismarck des moyens tout-puissants pour exercer sur l'esprit

du Roi une influence qui pourrait être d'autant plus décisive qu'il serait secondé par tous les chefs de l'armée. Les généraux, qui ont déjà regretté les retards que Sa Majesté a mis à ordonner la mobilisation, déploreront hautement ceux qu'ils imputeront à la diplomatie, et le président du conseil sera mis ainsi à même de peser activement sur les résolutions souveraines. J'apprends que M. de Bismarck se propose déjà d'insister auprès des puissances intervenantes pour la prompte réunion de la conférence, et qu'il en demandera la convocation sans attendre, au besoin, que la Confédération ait statué sur le choix de son représentant. Mais, quelque inexacte que puisse être cette information, Votre Excellence voudra bien me permettre d'ajouter qu'il est d'une extrême urgence d'assembler les plénipotentiaires, et d'amener les cours engagées dans le différend à débattre et à accepter les bases définitives des négociations.

Vous aurez remarqué que M. de Bismarck, en recevant hier notre communication, ne nous a pas caché qu'il s'abstiendrait de participer personnellement aux travaux du congrès, ou qu'il ne consentirait à y faire qu'une courte apparition. Son dessein est de ne pas quitter le Roi; les exigences de sa situation et le caractère de Sa Majesté lui en font un devoir. Il pense sans doute que son opinion prévaudra plus aisément, s'il peut l'appuyer lui-même auprès du Roi, que s'il devait l'exprimer de Paris par le télégraphe, ou dans ses rapports. Je présume également qu'il préfère ne pas se trouver en présence des plénipoten-

tiaires des autres puissances et soutenir à Berlin ses prétentions, laissant à M. de Goltz le soin de les défendre devant la conférence. Il est probable, en outre, qu'il craint de faciliter par son absence le succès d'influences occultes qui n'ont pas renoncé à amener un rapprochement entre les deux souverains des deux grandes puissances allemandes. Ces efforts ne semblent pas devoir réussir pour le moment ; mais, s'il s'éloignait, on pourrait parvenir à surprendre le consentement du Roi à une entrevue avec l'empereur d'Autriche, et il lui importe de surveiller soigneusement lui-même les avenues du palais. Ses préoccupations à cet égard sont tellement éveillées, qu'il se propose, assure-t-on, de suivre le Roi en campagne si la guerre vient à éclater [1]. . . . . . .

Veuillez, etc.

Le 1er juin, j'étais en mesure de communiquer au gouvernement de l'Empereur l'assentiment de la Prusse à la réunion de la conférence [2], et, à ma dépêche, j'ajoutai une lettre particulière dont je citerai un extrait :

Je vous rends compte, disais-je au ministre des affaires étrangères, de l'entrevue que nous avons eue hier soir, mes collègues d'Angleterre, de Russie et moi, avec M. de Bismarck, et de l'insistance qu'il a

[1] Dépêche du 29 mai 1866, n° 110.
[2] Dépêche du 1er juin 1866, n° 112.

mise à nous démontrer que la Prusse était placée dans la nécessité absolue de pouvoir compter prochainement sur un résultat satisfaisant des délibérations de la conférence, ou d'accepter la lutte sans plus de retard. Au moment de nous séparer, il m'a retenu sous prétexte de conférer avec moi sur la rédaction de ses pleins pouvoirs, au sujet desquels je lui avais fait, devant mes collègues, la recommandation contenue dans votre dépêche télégraphique d'hier. Mais, aussitôt après le départ de M. d'Oubril et de lord Loftus, il est revenu sur l'impossibilité où serait la Prusse d'attendre, pour commencer la guerre, que les États secondaires aient mis leurs armées en état d'y participer : « Que penserait-on à Paris, et qu'arriverait-il si les hostilités venaient à s'ouvrir dès à présent? Les négociations, dans l'état actuel des choses, n'ont que peu de chances d'aboutir; elles pourraient, au contraire, en avoir de très-sérieuses après une première bataille. » Je me suis vivement récrié contre un pareil calcul, et je me suis appliqué à prouver que la démarche de conciliation que nous avons faite, de concert avec la Russie et l'Angleterre, ainsi que l'accueil favorable qu'elle avait rencontré, liaient moralement toutes les puissances, et qu'il était désormais du devoir de chacune d'entre elles de s'abstenir avec soin de tout ce qui pourrait mettre obstacle à la réunion de la conférence. M. de Bismarck ne m'a rien objecté, et il s'est borné à me rappeler, avec plus de détail, toutes les considérations qui lui font désirer de pouvoir retrouver sa liberté d'action. Il a ajouté

que les généraux s'irritent des lenteurs de la diplomatie, dans la conviction qu'en ce moment même ils battraient les Autrichiens, tandis que l'armée prussienne sera mise en état d'infériorité numérique, et par conséquent exposée à des revers, le jour où elle aura à combattre à la fois contre les Autrichiens et les troupes des États secondaires, qui pourront, avant longtemps, lui opposer deux cent mille hommes. Ces mêmes généraux lui déclarent et représentent au Roi, qu'en retardant l'entrée en campagne, on met la monarchie à la merci de ses ennemis, et ils déclinent pour eux comme pour l'armée la responsabilité des malheurs qui peuvent en résulter. Je ne saurais donc vous garantir, malgré tous les efforts que j'ai faits ici, et que je pourrais faire encore pour détourner le gouvernement prussien de toute détermination regrettable, qu'il ne surgira aucun incident propre à faire éclater prématurément la guerre. Il faut, dans tous les cas, vous attendre à trouver M. de Bismarck, à son arrivée à Paris, résolu à brusquer une décision [1]. . .

L'Autriche devait elle-même, une dernière fois avant l'ouverture des hostilités, seconder les vues et les espérances de M. de Bismarck. Il me l'apprit en m'annonçant, le 3 juin, qu'on lui mandait de Vienne et de Saint-Pétersbourg que le cabinet autrichien avait adhéré à la réunion de la conférence, mais en subordonnant son assentiment à la double

[1] Lettre particulière du 1er juin 1866.

condition qu'on n'y débattrait aucune question territoriale, et que les puissances qui y seraient représentées renonceraient d'avance à tout agrandissement. On veut la guerre à Vienne, me dit-il, et ces réserves n'y ont été imaginées que pour se donner le temps et permettre aux États du Midi de terminer les préparatifs militaires[1].

M. de Bismarck avait été bien renseigné sur la réponse de l'Autriche, et les trois puissances jugèrent, comme lui, que les conditions mises par le cabinet de Vienne à la réunion des plénipotentiaires ne permettaient pas de les convoquer. L'avis en parvint le 4 juin à Berlin.

. . . . . J'étais chez M. de Bismarck, écrivais-je le même jour à M. Drouyn de Lhuys, au moment où on lui a apporté une dépêche télégraphique de M. de Goltz exactement conforme à celle que vous avez bien voulu m'adresser aujourd'hui, et que j'ai reçue en rentrant à l'ambassade[2]. Après l'avoir lue il s'est écrié : Vive le Roi[3] !

Est-il besoin de dire qu'on ne perdit pas un jour à Berlin pour user de la liberté qui était rendue à la Prusse? Le cabinet de Vienne avait invité la Diète

(1) Dépêche du 3 juin 1866, n° 116.

(2) Les deux dépêches annonçaient que les puissances renonçaient à leur proposition.

(3) Lettre particulière du 4 juin 1866.

de Francfort à statuer sur le sort des duchés de l'Elbe ; le cabinet de Berlin vit dans cette motion une atteinte aux droits souverains du Roi sur ces territoires, et donna l'ordre au général de Manteuffel, commandant dans le Schleswig, de faire avancer une partie de ses troupes dans le Holstein, qui était occupé par les Autrichiens, sous les ordres du général de Gablentz. Après avoir protesté contre cet acte de violence, l'Autriche rappela de Berlin le comte Karolyi et demanda à la Diète de mobiliser l'armée fédérale. Cette résolution fut votée le 14 juin. La Prusse la considéra comme une déclaration de guerre, et ses armées envahissaient le lendemain la Saxe, le Hanovre et la Hesse électorale. Les hostilités étaient ouvertes.

Avant de continuer cet exposé, il me reste à démontrer que j'avais prévu les graves altérations que pouvaient amener dans la situation politique ou territoriale les projets de réforme fédérale conçus par M. de Bismarck, et on admettra, je pense, que, dans ce but, je ne saurais me dispenser de reproduire ici les dépêches qu'on va lire :

Berlin, le 8 juin 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

Toutes les fois qu'il m'en donne l'occasion, j'ai soin d'éveiller l'attention de M. de Bismarck sur les dan-

gers auxquels ses combinaisons pour reconstituer sur de nouvelles bases la Confédération germanique, pourraient exposer les relations de la Prusse avec les grandes puissances et notamment avec la France. Je désire qu'il soit constant, pour lui comme pour moi, qu'en aucune circonstance je ne lui ai permis de supposer, ni par mon langage, ni par mon attitude, que le gouvernement de l'Empereur pourrait être disposé à tolérer une situation inconciliable avec nos intérêts les plus essentiels.

Ayant été reçu avant-hier par le président du conseil, je le trouvai occupé à examiner les dispositions de la loi élaborée en 1849 pour l'élection des députés au Parlement allemand, et il voulut bien s'en entretenir un instant avec moi. J'en pris prétexte pour lui représenter que je ne le voyais pas sans une certaine appréhension poursuivre la réforme fédérale au moyen d'un instrument aussi redoutable qu'une représentation populaire et unique pour toute l'Allemagne; je lui fis observer que j'étais loin d'élever une objection quelconque contre les améliorations de tout ordre dont le régime fédéral était susceptible; mais qu'il ne fallait pas se dissimuler qu'une fois engagés dans cette voie, les États confédérés pouvaient être entraînés à prendre des résolutions d'un caractère européen; qu'il fallait surtout s'y attendre, si le soin de régler toutes choses était confié à une assemblée, et que le cabinet prussien devait lui-même s'en préoccuper, comme nous, au point de vue des rapports de nos deux pays; car, ai-je dit, vous ne pouvez vous refuser

à admettre qu'il nous serait impossible d'accepter des changements qui nous placeraient dans une situation nouvelle et fâcheuse pour notre sécurité.

Le président du conseil a voulu me démontrer qu'il ne poursuivait aucun plan dont la France aurait lieu de s'alarmer, et il m'a indiqué les traits principaux de celui qu'il semble aujourd'hui, et après mûr examen, résolu à faire prévaloir. Ce plan reposerait sur trois données principales : il impliquerait en premier lieu l'exclusion de l'Autriche de la Confédération ; puissance européenne et se composant de populations d'origines diverses, l'Autriche ne saurait faire partie d'une association d'États allemands sans l'exposer à des conflits perpétuels avec les autres gouvernements de l'Europe, ni sans entraver son développement national et économique ; la guerre d'Orient comme celle d'Italie, et l'histoire du Zollverein, suffisent à le démontrer.

L'expérience, d'autre part, ne permet plus de douter que les affaires d'un caractère administratif ou commercial ne puissent être mieux débattues dans une assemblée législative que dans une réunion de délégués des souverains ; il ressort de là la nécessité d'instituer un Parlement, dont les décisions s'imposeront d'elles-mêmes à tous les confédérés. Mais ce Parlement ne pouvant être investi d'attributions politiques sans qu'il en résulte une limitation des droits souverains de chaque État, la nature des travaux de cette représentation et sa compétence seront définies d'avance, de façon qu'elle ne puisse connaî-

tre que des questions d'ordre purement économique.

Le troisième point qui devrait faire l'objet de la réforme fédérale, c'est l'état militaire de la Confédération, et M. de Bismarck résume ainsi ses idées à ce sujet : en temps de paix comme en temps de guerre, les forces des États associés seront divisées en deux armées ; le commandement de l'une de ces armées restera confié à la Prusse, celui de l'autre à la Bavière.

Ainsi, monsieur le ministre, la nouvelle Confédération germanique, suivant les projets du président du conseil, ne comprendrait plus l'Autriche ; les princes et les États qui en feraient partie conserveraient la direction de leur politique, laissant à un Parlement commun le soin de régler leurs intérêts économiques ; cette association aurait deux armées, celle du Nord et celle du Midi, placées en tout temps sous le commandement permanent des deux plus grandes parmi les puissances associées. M. de Bismarck ne songerait nullement, d'après ce qu'il m'a dit, à amener en Allemagne des remaniements territoriaux, ou du moins il n'entendrait imposer aux confédérés de la Prusse aucun sacrifice de cette nature. Pour ne leur laisser aucun doute à cet égard, et les convaincre de l'intention du gouvernement du Roi de respecter leurs possessions, il songe à livrer à la publicité son projet tout entier, et c'est dans cette pensée qu'il a voulu se rendre compte des dispositions de la loi électorale de 1849. Je rappellerai à ce sujet que la Prusse a cependant stipulé, dans le

traité qu'elle a conclu avec l'Italie, une compensation équivalente à la Vénétie, et que si elle sort triomphante de la lutte qu'elle est à la veille d'engager avec l'Autriche, elle entrera agrandie dans la nouvelle Confédération.

Quoiqu'il en soit, la combinaison fédérale imaginée par M. de Bismarck serait-elle de nature à troubler l'équilibre européen et à provoquer, soit des remontrances, soit une opposition absolue de la part des autres gouvernements européens? C'est ce que je n'ai pas examiné avec M. de Bismarck, ne voulant pas devancer le jugement que croira devoir en porter le gouvernement de l'Empereur. Je vous soumets le projet de la Prusse tel qu'il m'a été exposé, et Votre Excellence l'appréciera. Je croirais superflu d'ajouter que le succès ne peut en être assuré que par la guerre et par la défaite de l'Autriche, qui ne se laissera pas expulser de la Confédération aussi longtemps qu'elle ne sera pas réduite à subir la volonté du vainqueur. Comment, d'un autre côté, ce plan de réforme sera-t-il accueilli par les cours secondaires? Il serait difficile de le dire; on peut prévoir cependant qu'elles n'envisageront pas sans appréhension le rôle prépondérant qu'il assure à la Prusse, qui ne sera plus contenue par la présence de l'Autriche au sein de la Confédération. La Bavière se laissera-t-elle séduire par la perspective de la seconde place et du rôle de grande puissance qui lui seront offerts par la Prusse s'élevant au premier rang? M. de Bismarck est d'autant plus disposé à le croire, que la maison de Wittels-

bach pourrait espérer d'acquérir plus tard les provinces allemandes de l'Autriche. Sans supposer que le cabinet de Munich porte si loin son ambition, il est à remarquer que son représentant à Berlin est, parmi tous les ministres allemands, celui qui a les plus fréquentes entrevues avec le président du conseil, et son attitude, comme son langage, à l'égard de l'Autriche, ont toujours donné lieu à réfléchir à ses collègues.

Veuillez, etc.

Berlin, le 13 juin 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

. . . .

. . . . . Le *Moniteur prussien* publie aujourd'hui le plan de réforme fédérale dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer hier la traduction ; et on me dit que ce document a été adressé à tous les agents diplomatiques en Allemagne, avec l'ordre d'en donner communication aux cours auprès desquelles ils sont accrédités, de façon qu'elles en auront déjà connaissance quand M. de Savigny le présentera à la Diète. Tous mes collègues allemands jugent ce projet avec une sévérité unanime, et aucun d'entre eux ne conçoit l'opportunité d'une semblable publication. Dans leur opinion, la Confédération, reconstituée sur ces bases, serait à la merci de la Prusse, et à moins que la Bavière ne se laisse séduire par le rôle de grande puis-

sance, que cette combinaison semble lui ménager, aucun des États secondaires ne saurait, sans abdiquer, lui donner son assentiment. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, comme moi, ils pensent qu'il convenait, dans tous les cas, d'attendre un autre moment pour produire une proposition excluant de la Confédération la puissance qui en a la présidence : s'il doit être repoussé par les princes et les États associés, le projet de la Prusse risque de ne pas être mieux accueilli par l'opinion publique, ou du moins par le parti libéral, qui comprendra qu'on lui offre un Parlement dont la mission se réduirait à débattre des questions d'ordre purement économique. . . . . .

Veuillez, etc.

Berlin, le 24 juin 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir des démarches que le cabinet de Berlin a faites auprès de tous les États de l'Allemagne du Nord, pour nouer avec eux de nouvelles relations ayant particulièrement pour objet, d'une part d'assurer à la Prusse le concours de leurs contingents durant la guerre, de l'autre la convocation d'un Parlement commun qui se réunirait à Berlin sur les bases du projet de réforme fédérale élaboré par le gouvernement prussien. Le *Bulletin officiel*, qui a paru hier soir, annonce que tous ces États ont

accédé à l'alliance de la Prusse, à l'exception de la Saxe, de la Hesse électorale, du Hanovre et de Nassau. Bien que cette assertion ait en quelque sorte un caractère officiel, je ne saurais admettre qu'elle soit parfaitement exacte. Je crois savoir, en effet, que la ville de Hambourg a décliné les ouvertures du gouvernement prussien, que la Saxe grand'ducale ne s'est pas encore expliquée, et que le duc de Brunswick, en se montrant plus favorablement disposé, refuse néanmoins de réunir ses troupes à celles de la Prusse. Il est à remarquer, en outre, qu'à l'exception d'Oldenburg et de quelques princes de troisième ordre, les autres États du Nord n'ont encore fait à Francfort aucune communication pour dénoncer le lien qui les attache à la Confédération, et qu'ils ne sauraient cependant entrer dans de nouveaux rapports avec la Prusse sans dénoncer ou rompre ceux qui les unissent aux États restés fidèles à la Diète. C'est là, d'ailleurs, une situation qui n'attend probablement pour s'éclaircir que les premiers résultats de la guerre. Je n'ai pas besoin, en effet, de faire observer que si l'armée confédérée, qui se concentre à Francfort, triomphait des troupes prussiennes qui opèrent en ce moment dans la Hesse électorale, elle ne tarderait pas à s'avancer dans le Hanovre, et que, dans ce cas, la plupart des États du Nord, à supposer qu'ils y soient disposés, ne seraient plus en situation de se prêter à la conclusion du pacte nouveau qui leur est offert par la Prusse; ils y seraient réduits, au contraire, si l'armée prussienne, battant les

troupes du prince Alexandre de Hesse, les repoussait au delà de Francfort et parvenait à s'établir sur la ligne du Mein.

Mais ce que je tiens particulièrement à relever, c'est qu'il ressort de ces efforts du cabinet de Berlin l'intention bien arrêtée de comprendre dans la nouvelle Confédération, et de renfermer, par conséquent, dans la sphère d'action de la Prusse toute la partie de l'Allemagne qui s'étend de la Bohême et des bouches du Mein à la Baltique. Si donc la Prusse sortait victorieuse de la guerre actuelle, elle s'attacherait à faire prévaloir, autant qu'on peut le préjuger par les tendances qu'elle témoigne en ce moment, soit la combinaison dont elle a arrêté le plan, et qui exclut l'Autriche de l'association germanique, soit une Confédération du Nord; mais, dans l'un et l'autre cas, elle retiendrait sous sa dépendance, par les arrangements qu'elle poursuit, toute l'Allemagne comprise entre la Silésie et les Provinces rhénanes, depuis Dresde jusqu'à Wiesbaden; l'hégémonie prussienne se trouverait ainsi réalisée dans les limites qu'elle comporte aux yeux mêmes de ses plus fermes soutiens. Outre la haute main sur tous les intérêts communs aux États associés, la Prusse obtiendrait en effet l'entière disposition de la totalité de leurs forces, et, en attendant du temps des acquisitions désormais assurées, elle aurait constitué le grand État militaire qu'elle a toujours eu l'ambition de fonder à son profit dans le nord de l'Allemagne. Ce résultat se combinera-t-il avec la constitution d'un Parlement? Les

idées du cabinet de Berlin ne sont peut-être pas complétement arrêtées à cet égard; l'organisation militaire le touche de plus près et le préoccupe autrement que celle d'une représentation nationale, dont il a conçu le projet uniquement dans le but d'assurer le succès de sa politique. Votre Excellence aura remarqué que je n'ai jamais admis, pour ma part, qu'il fût aisé de réunir une Assemblée de députés élus par le suffrage universel et de limiter leurs délibérations à l'examen des questions administratives ou économiques. Ou cette chambre, issue du peuple, sera dissoute, si toutefois elle est convoquée, ou le Gouvernement prussien devra compter avec elle et rentrer dans les voies constitutionnelles. Dans la première de ces deux hypothèses, les conseillers du Roi Guillaume s'appliqueront à fonder, sur le principe de l'autorité souveraine, ce que j'appellerai l'Allemagne du Nord, dont le gouvernement prussien sera le véritable représentant; dans la seconde, le régime parlementaire l'emportera sur les doctrines dont le cabinet actuel s'est constitué l'organe, et, dès lors, l'opinion libérale, si puissante dans les États secondaires, appuiera la Prusse dans toutes ses entreprises. Si je ne me trompe, cette dernière éventualité aurait des conséquences incalculables : sans atteindre l'unité, elle conduirait à l'union étroite et puissante de tous les peuples allemands. Mais il est plus vraisemblable qu'un gouvernement aussi ferme et aussi entreprenant que celui dont le Roi a remis les rênes à M. de Bismarck ne consentira pas à abdiquer, si la fortune des armes lui

est favorable, et qu'à aucun prix il ne renoncera à recueillir le fruit de sa témérité et de ses efforts; il faut donc nous attendre à le voir redoubler de soins et d'exigences pour établir son influence exclusive et prépondérante sur tous les pays limitrophes de la Prusse et pour asseoir sa domination du Mein à la Baltique.....

Veuillez, etc.

Berlin, le 25 juin 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

Pour faire suite à la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier sous le n° 141, je vous envoie ci-joint un tableau de la population de l'Allemagne, distribué de manière à présenter, en quatre groupes différents, le nombre des habitants :

1° Des États réunis qui formeraient la Confédération du Nord;

2° De la Prusse;

3° Des États réunis qui formeraient la Confédération du Midi;

4° De l'Autriche pour ses possessions fédérales.

Combinés avec le plan de réforme de la Prusse, ces chiffres donnent les résultats suivants : si la Confédération est reconstituée à l'exclusion de l'Autriche, l'Allemagne, au moyen de l'organisation militaire conçue par le cabinet de Berlin, serait divisée en deux

grandes fractions : celle du Nord, comprenant la Prusse et les États qui relèveraient d'elle militairement, présenterait une population totale de plus de vingt-neuf millions; celle du Midi, placée sous l'influence de la Bavière, n'en compterait pas neuf.

En acceptant l'Autriche dans la Confédération pour ses anciennes possessions fédérales, et en les réunissant à la fraction méridionale, on n'aurait encore que vingt et un millions et demi.

Si la Confédération germanique ne devait pas être rétablie, et si le cabinet de Berlin réussissait à nouer un pacte fédéral avec les États qui font, suivant la doctrine prussienne, partie de l'Allemagne du Nord, la Prusse obtiendrait une situation équivalente, quant à la population, mais plus puissante et plus redoutable en ce sens que son influence y dominerait exclusivement, et qu'elle n'aurait plus à craindre, dans le cercle de son action, ni le contrôle ni la rivalité d'aucun de ses associés.

Tels sont les résultats que dissimulent les combinaisons imaginées par le comte de Bismarck, et qu'il tente en ce moment même d'imposer aux États limitrophes de la Prusse; ils méritaient, à tous égards, de vous être signalés.

Veuillez, etc.

On trouvera peut-être que je multiplie les citations outre mesure; mais, si l'on songe à l'étroite connexité qui existe entre les événements de 1866 et ceux de 1870, on comprendra que j'insiste sur la

manière dont j'ai rempli mes devoirs durant cette première période de ma mission. Qu'on veuille bien en outre ne pas oublier quelle était la nature de cette mission. Comme on l'a vu, il m'était invariablement recommandé de suivre avec soin le développement de la crise que j'avais signalée dès son origine, et de rendre compte, en les appréciant, des faits dont je serais le témoin, et qui pourraient être de nature à éclairer le gouvernement de l'Empereur. Ai-je en temps opportun prévu et annoncé la guerre de 1866? ai-je été surpris par la conclusion du traité prusso-italien? ai-je clairement indiqué le but qu'on se proposait à Berlin, les moyens qu'on emploierait pour l'atteindre, la ténacité avec laquelle on le poursuivrait, les avantages qu'on en attendait, les conséquences qui en résulteraient pour tous les États germaniques et pour les puissances limitrophes de l'Allemagne?

C'est pour que l'on puisse prononcer en parfaite connaissance de cause que je place sous les yeux du public, comme je m'y suis engagé par ma lettre du mois de novembre, des documents dont la valeur officielle ne peut être contestée.

Il importait au surplus, dans la première partie de ce travail, de mettre en pleine lumière les traits généraux de la politique que j'ai été chargé d'observer, et les vues comme le caractère des hommes

qui l'ont pratiquée. Je n'ai plus désormais à y revenir, le lecteur devant être, si je ne me trompe, pleinement édifié à cet égard. Je pourrai, à dater de ce moment, et jusqu'à la négociation que j'ai suivie à Ems, être plus sobre de citations textuelles.

IV

LES DIFFÉRENTS PROJETS DE TRAITÉS

QUI ONT FAIT L'OBJET DE POURPARLERS CONFIDENTIELS A BERLIN.

On n'attend pas de moi le récit de cette campagne que termina le coup de foudre de Sadowa. Mais on sait qu'avant et après la guerre différentes ouvertures ont été faites, qu'il y a eu différents projets de traités, soit pour amener la neutralité de la France, soit pour lui offrir une équitable compensation. Je dois m'expliquer sur la part que j'y ai prise. Il est une première erreur contre laquelle je ne puis assez protester, tant elle a été soutenue avec persistance, c'est que je recevais à la fois mes instructions du quai d'Orsay et des Tuileries, et que, dévoué uniquement à seconder les intentions de l'Empereur, j'étais l'organe de sa politique *secrète*.

Appelé à déposer devant la commission de l'Assemblée nationale nommée pour examiner les

actes du Gouvernement du 4 septembre, j'ai rappelé, avec l'autorisation de M. le comte Daru, président de cette commission, que lorsqu'il dirigeait le ministère des affaires étrangères, lui-même m'avait écrit : « L'état territorial de la Prusse résulte d'événements qu'il n'a *peut-être* pas dépendu de vous de conjurer ». A cette observation, ai-je ajouté, je fis, dans une lettre particulière datée du 27 janvier 1870, la réponse suivante :

. . . .

. . . . . . Durant toute la période qui a précédé la dernière guerre, celui de vos prédécesseurs qui dirigeait à ce moment le ministère des Affaires étrangères m'a constamment et exclusivement recommandé de le renseigner avec exactitude sur les vues et les actes du gouvernement prussien, sans jamais me charger ou me permettre d'entrer en communication avec le cabinet de Berlin sur les éventualités qui étaient alors imminentes. J'ai fidèlement obéi à ses ordres, et j'ose affirmer que j'ai été un informateur actif, correct, prévoyant. Quand j'ai été envoyé au quartier général de l'armée prussienne, je n'avais d'autre mission que d'obtenir l'acquiescement du Roi à un armistice. J'ai tenté de faire mieux, mais je ne saurais vous exposer moi-même la conduite que j'ai tenue; je dois et je puis hardiment m'en référer à ma correspondance : elle n'est pas volumineuse, puisqu'elle comprend un délai de trois semaines, pendant

lesquelles j'ai dû le plus souvent recourir au télégraphe, et si vous voulez vous en faire présenter une courte analyse, vous serez pleinement édifié sur le rôle que j'ai joué en cette circonstance, et je ne crains nullement, laissez-moi vous le dire, le jugement que vous en porterez. Je n'ignore pas tout ce qui s'est dit à cet égard, mais, par un sentiment que vous apprécierez, je n'en doute pas, je n'ai jamais songé à décliner la part de responsabilité qu'on faisait peser sur moi, et, dans ce but, à redresser les erreurs trop facilement accueillies par un public mal renseigné. Je l'essaye aujourd'hui pour la première fois, parce qu'il importe que vous soyez exactement éclairé sur un pareil sujet; mais je ne porterai pas ailleurs ces explications. C'est ainsi que je comprends mes devoirs et le dévouement au gouvernement que j'ai l'honneur de servir. Il me suffit de penser que, le cas échéant, on trouvera aux Archives des affaires étrangères les éléments nécessaires pour rétablir la vérité en ce qui concerne les choses comme les personnes. Je dois ajouter que je n'ai jamais, et dans aucune des missions que j'ai remplies, entretenu d'autres correspondances que celle dont la trace existe au département, ou entre les mains de vos prédécesseurs, et que je n'ai eu, à toutes les époques de ma carrière, d'autres ordres à exécuter que ceux qui m'ont été donnés directement par eux. Vous penserez, sans doute, que je vous devais ces éclaircissements, et que je ne pouvais même me dispenser de vous les adresser.

En relisant ma lettre, je m'aperçois que je me suis

exprimé dans la dernière partie de telle manière que vous pourriez en conclure que j'envisage les événements de 1866 au point de vue auquel on s'est généralement placé pour blâmer le gouvernement; je tiens à vous dire que tel n'est pas mon sentiment.

En plaçant ici cet extrait, je n'ai d'autre objet que de montrer, d'une part, que si je n'ai jamais cherché jusqu'à présent à redresser de fausses assertions, quelque pressant que fût mon intérêt personnel, de l'autre, j'ai affirmé un fait constant et indubitable en avançant, dans ma lettre du mois de novembre, que je n'avais eu l'honneur, *dans aucune occasion*, d'entretenir une correspondance directe et confidentielle avec l'Empereur. Il a daigné m'accorder sa confiance et me témoigner quelquefois sa satisfaction; il n'a jamais cessé de me faire transmettre ses ordres par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, avec lequel j'ai exclusivement correspondu. Personne ne supposera, je pense, que j'aurais pu l'affirmer en termes aussi absolus que je l'ai fait en écrivant à M. le comte Daru, mon chef immédiat, si je n'y avais été pleinement autorisé.

C'est au ministre que j'adressais mes informations les plus confidentielles, c'est à lui que je demandais de connaître les intentions du gouvernement, pour y adapter mon attitude et mon lan-

gage. Ce point mérite d'être clairement établi, et je ne crois pas pouvoir me dispenser d'insérer ici les deux lettres particulières qu'on va lire. La France, l'Angleterre et la Russie se concertaient, à ce moment, pour proposer aux deux grandes puissances allemandes la réunion d'un congrès; le bruit s'en était déjà répandu, et je n'avais encore reçu aucun avis à ce sujet, quand je crus devoir signaler les inconvénients résultant de l'insuffisance des communications qui m'étaient adressées de Paris.

Berlin, le 19 mai 1866.

PARTICULIÈRE.

Mon cher ministre,

Je manquerais assurément à mes devoirs envers vous si je ne vous disais que l'ignorance dans laquelle vous me laissez me place dans une fausse position. La plupart de mes collègues sont plus ou moins informés, ceux d'Angleterre et de Russie le sont exactement, et vous jugerez aisément combien il m'est dès lors difficile d'accepter un entretien quelconque avec eux. Personne ne voulant admettre ou croire qu'il en soit ainsi, en un moment comme celui-ci, ils s'imaginent tous, et M. de Bismarck avec eux, que je suis en possession de tous vos secrets; seulement ils concluent de mon silence que ces secrets sont de telle

nature qu'ils nous commandent de les cacher avec soin à Berlin. Je suis certain que mon mutisme a fait le sujet de plus d'une dépêche et donné lieu à beaucoup de conjectures. M. de Bismarck prétend, à tort ou à raison, que la plupart de nos ministres en Allemagne ne sont pas aussi discrets, et que partout leur langage est hostile à la Prusse. « Le contraste avec votre réserve, me disait-il hier, est au moins étrange, et comment ne pas penser qu'ils sont autorisés à parler, pendant que vous êtes invité à vous taire? »

La réponse était facile, et je l'ai faite ; je l'ai notamment engagé à se défier de ses agents et de leurs commérages, au lieu de croire à l'imprudence et à l'indiscrétion des nôtres; et je ne vous rapporte ce détail que pour vous prouver que je ne suis pas mû par une vaine curiosité ou par une susceptibilité déplacée. Je n'ai pas en effet la ridicule prétention de renverser les rôles et d'être informé, au lieu de rester un informateur ; mais, à ce titre même, je vous devais de ne pas vous laisser ignorer les inconvénients de ma situation personnelle.

Tout à vous,

BENEDETTI.

Paris, le 22 mai 1866.

Mon cher ambassadeur,

Vous savez aujourd'hui[1] tout ce que l'on peut savoir au sujet de la conférence projetée. Il m'est impossible de vous entretenir des velléités et des faux germes; je dois attendre que les choses aient pris quelque consistance avant d'en faire l'objet d'une communication même particulière.

Quant au soi-disant projet d'échange de la Vénétie contre la Silésie, mon télégramme vous en dit tout ce qu'on peut dire[2].

Je ne vois dans la correspondance de nos agents aucun indice qui me fasse croire qu'ils violent leurs instructions en rompant la neutralité contre M. le comte de Bismarck. Il faut mettre en quarantaine tous ces commérages diplomatiques.

Nous nous sommes entendus avec l'Angleterre pour la conférence, et nous sommes sur le point de nous mettre d'accord avec la Russie.

Tout à vous,

DROUYN DE LHUYS.

(1) A la date de la lettre à laquelle il répondait, le ministre m'avait fait part en effet des pourparlers ouverts à Paris. Voir page 123.

(2) Je ne possède pas plus copie des télégrammes du ministère que des dépêches officielles, et je ne saurais indiquer ici le sens exact de celui auquel M. Drouyn de Lhuys se réfère.

Mais n'aurais-je pas, sans ordres, sans instructions, pris sur moi d'entrer en négociation avec M. de Bismarck? Un journal a raconté que j'avais étonné M. de Cavour par la témérité de mes conceptions pendant que j'étais accrédité à la cour de Turin, oubliant que cet homme d'État était mort plusieurs mois avant qu'on me confiât ce poste. N'a-t-on pas dit à la tribune de la Chambre des communes: « Tous ceux qui connaissent M. Benedetti savent qu'il est un diplomate très-aventureux [1]. »

Ai-je en effet justifié cette opinion, ouvert des pourparlers avec le premier ministre à Berlin, engagé mon Gouvernement à un degré quelconque? Ai-je cherché enfin à ménager à celui-ci des compensations soit en Suisse, soit en Belgique?

Est-ce à Paris ou à Berlin qu'on a pris l'initiative des suggestions? Est-ce M. Drouyn de Lhuys, autorisé par l'Empereur, ou M. de Bismarck, avec ou sans l'assentiment du Roi?

Voici ce que j'ai écrit à ce sujet, du 15 mai au 4 juin, pendant les dernières semaines avant la lutte qui s'est engagée, en 1866, entre l'Autriche et la Prusse.

[1] Séance du 1er août 1870.

Berlin, le 15 mai 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

J'ai trouvé hier M. de Bismarck visiblement alarmé. M. de Goltz lui donne sur tous les sujets les plus vives inquiétudes. Pendant que, d'une part, il lui signale de nouveaux efforts qui seraient faits de Paris pour déterminer l'Autriche à entrer en arrangements avec le cabinet de Florence sur la Vénétie, de l'autre, il modifie lui-même d'heure en heure ses propres appréciations sur les dispositions personnelles de l'Empereur; de telle façon que le Roi et le président du conseil ne savent plus que penser de la valeur ou de l'exactitude des informations qu'il leur transmet. Pour m'en citer un exemple, et sans entrer dans plus de détails, M. de Bismarck m'a appris que, sur une indication de M. de Goltz, le Roi a adressé une lettre à l'Empereur; cette lettre a été confiée au major de Burg, qui retourne en Italie, et il avait été autorisé à solliciter une audience particulière de Sa Majesté pour la lui remettre. A l'arrivée de M. de Burg à Paris, M. de Goltz n'a pas trouvé la lettre du Roi conçue dans le sens qu'il avait indiqué, et a même télégraphié que la situation des choses ne comportait plus une pareille démarche. J'ai cru comprendre que les contradictions de la correspondance de l'ambassadeur avaient déterminé le Roi, de l'avis de M. de Bismarck, à écrire à l'Empereur par l'intermédiaire de M. de

Burg, auquel il a été évidemment recommandé de ne rien négliger pour provoquer des explications qu'il devait transmettre directement à Berlin et qui auraient servi à contrôler les rapports de M. de Goltz et à en préciser le sens. M. de Goltz a-t-il compris dans quel but on désirait que la lettre du Roi fût remise par M. de Burg, ou a-t-il été simplement blessé de ne pas en avoir été chargé lui-même? Je ne puis vous le dire. Ce qui est certain, c'est qu'il a mandé qu'on ne pourrait obtenir une audience pour cet officier. Quoi qu'il en soit, j'ai pu constater qu'il prête successivement à l'Empereur des vues et un langage qu'il est impossible de concilier; le Roi en serait manifestement troublé, et M. de Burg avait, en somme, pour mission de recueillir, de la bouche de Sa Majesté, quelques indications plus nettes et plus rassurantes. C'est durant ces derniers jours que tout cela a dû se passer; en m'en entretenant, M. de Bismarck feuilletait à tout moment plusieurs dépêches télégraphiques datées d'hier et d'avant-hier. Elles n'annonçaient pas encore que M. de Burg ait pu approcher l'Empereur et que la lettre du Roi ait été remise à Sa Majesté.

Je ne puis vous donner d'autres renseignements sur cet incident. J'ignore ce que le Roi a écrit à l'Empereur et ce que M. de Burg était chargé de dire verbalement à Sa Majesté. J'ai écouté M. de Bismarck avec la plus grande attention, mais je me suis abstenu avec soin de solliciter des confidences plus étendues que celles qu'il voulait bien me faire spontanément. Dans l'état actuel des choses, je me crois tenu d'ob-

server plus étroitement que jamais la réserve que vous m'avez recommandée.

Parmi les renseignements envoyés par M. de Goltz, il en était qui porteraient à croire, comme je vous le dis plus haut, que nous renouvelons en ce moment les efforts que nous aurions déjà tentés pour faciliter entre l'Autriche et l'Italie le règlement de la question de Vénétie. A moins que M. de Bismarck ne m'ait dit qu'à demi ce qu'il écrit, l'ambassadeur de Prusse à Paris n'aurait recueilli que des indications assez vagues. Elles avaient cependant frappé le président du conseil, parce qu'elles coïncidaient, d'une part avec un avis analogue que M. d'Usedom lui avait fait parvenir dans la journée, de l'autre, avec ce que lui annoncent ses agents voyageant en Autriche, et qui lui mandent que toutes les troupes massées dans les provinces méridionales avaient reçu l'ordre de se diriger vers le Nord; il semblerait même, lui écrit-on, qu'on ne laisserait en Vénétie que les forces nécessaires pour occuper et défendre le quadrilatère, et que l'armée autrichienne tout entière sera prochainement réunie en Bohême et en Moravie. Je vous ai dit avant-hier, dans une dépêche, quel est l'état de l'opinion publique en Prusse; vous connaissez les dispositions de l'Allemagne, et vous ne serez pas surpris que l'on soit ici fort attentif à ce qui vient de Paris, et bien près de s'en alarmer. En me montrant ses appréhensions, M. de Bismarck m'a donné à entendre que, si elle était trahie par l'Italie, la Prusse n'était pas encore assez engagée pour que la retraite lui fût

fermée, et qu'il lui serait facile de l'opérer au moyen d'un changement de ministère. Je ne l'ai pas suivi sur ce terrain, et il n'a pas insisté. Je devais d'autant plus m'en abstenir que, suivant un de mes collègues, qui prétend le tenir de bonne source, vous seriez, depuis le 6 de ce mois, en pourparlers avec l'Angleterre pour combiner une action commune avec la Russie, en vue de prévenir la guerre et de résoudre la question de la Vénétie et des duchés.

Veuillez, etc.

Signé: BENEDETTI.

Berlin, le 19 mai 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

M. de Bismarck m'a annoncé hier que le major de Burg était revenu à Berlin sans avoir été reçu par l'Empereur, et sans avoir remis à Sa Majesté la lettre du Roi. En me donnant cette première information, il ne me cachait pas une certaine inquiétude; j'ai tâché d'en pénétrer les causes, et notre entretien continuant, le président du conseil m'a successivement appris que M. de Goltz s'était expliqué avec l'Empereur et Votre Excellence sur le désir de son gouvernement de concerter avec nous et avec l'Italie un accord préalable avant d'accéder à la convocation d'un congrès; mais que, s'il avait été écouté avec bienveillance, il lui avait été impossible cependant de déterminer Sa Majesté à accueillir favorablement cette

ouverture; que M. de Goltz avait pu se convaincre, en même temps, que vous aviez ouvert des pourparlers avec l'Angleterre et la Russie pour combiner un programme de conciliation, et que vous en aviez informé confidentiellement l'Autriche. Sans me confier d'où il tenait ce renseignement, M. de Bismarck m'a dit encore que l'Autriche inclinait à céder la Vénétie à la condition d'être dédommagée en Allemagne, et il a ajouté que, suivant ce que M. de Bernstorff lui écrivait de Londres, lord Clarendon était disposé à admettre que cette compensation devait lui être offerte en Silésie. Il ne m'a pas indiqué comment la Prusse serait désintéressée à son tour, et il n'a fait aucune allusion aux duchés. Il m'a avoué enfin que par une communication quasi-officielle, ce qui m'a paru vouloir dire par une communication directe de l'empereur Alexandre au Roi, la Russie avait pressenti la Prusse sur l'accueil qu'elle serait disposée à faire à une proposition tendant à réunir les puissances en congrès.

Ces diverses informations, M. de Bismarck me les a données comme lui ayant été transmises avec un caractère positif d'authenticité. Se référant en même temps à d'autres renseignements qui lui seraient parvenus de Paris, de Londres et de Florence, sur lesquels d'ailleurs il ne s'est pas expliqué, il se persuadait, en rapprochant toutes ces données, que l'Autriche, renonçant à la Vénétie, ferait la guerre à la Prusse pour lui reprendre la Silésie; il m'a donné à entendre également que nous n'aurions pas de grands efforts à

faire pour déterminer les Italiens à méconnaître leurs engagements, que le cabinet de Vienne serait sans doute assuré de notre neutralité, si la guerre restait circonscrite entre l'Autriche et la Prusse. En somme, M. de Bismarck, comme je vous l'ai télégraphié, m'a paru s'imaginer que les efforts faits en ce moment pour conjurer la guerre pourraient avoir pour résultat, en admettant que tel n'en soit pas l'objet, de déterminer l'Autriche à abandonner la Vénétie sans autre garantie que celle de pouvoir se jeter librement sur la Prusse.

Tout ceci m'a été exposé sans amertume apparente, mais non sans regret et sans douleur. Dans un entretien récent, M. de Bismarck était d'avis que la Prusse pourrait encore, si l'Italie lui refusait son concours, entrer en arrangement avec l'Autriche et renouer ses relations avec elle ; il ne pensait plus de même hier, il se montrait au contraire convaincu que l'on voudrait à Vienne faire supporter à la Prusse le sacrifice des possessions italiennes. Si l'Empereur, me disait-il, nous abandonne en refusant de se concerter avec nous, et s'il facilite la cession de la Vénétie aux Italiens, la Prusse reste seule en face de l'Autriche et de ses alliés, et nous serons placés devant cette alternative, de désarmer l'Autriche par notre soumission, qui lui sera acquise pour longtemps, ou de soutenir une lutte formidable après laquelle peut-être la Prusse aura cessé d'être un contre-poids à la prépondérance de la maison de Habsbourg en Allemagne. Si le Roi m'écoute, nous combattrons. L'armée est superbe ; à

aucune époque elle n'a été plus nombreuse, plus solidement organisée, ni mieux armée ; j'ai la confiance qu'elle triompherait de nos ennemis, ou qu'elle remporterait du moins des succès suffisants pour nous permettre d'obtenir une paix honorable. Nous pouvons au besoin appeler au pouvoir le parti libéral, proclamer la constitution allemande de 1849, et entraîner avec nous le sentiment national de Hambourg à Munich.

Je vous rapporte ce langage du président du conseil parce qu'il révèle l'état de son esprit. Si ses conjectures sont exactes, si le cabinet de Vienne devait enfin être assez bien inspiré pour renoncer à maintenir sa domination au delà des Alpes, l'exaspération qui éclate de toute part en Autriche ne dit que trop, en effet, quel prix il exigerait de la Prusse. Mais je ne partage nullement la confiance de M. de Bismarck dans le résultat d'une guerre que la Prusse soutiendrait seule contre l'Autriche et les États secondaires. Dans ces conditions, les inquiétudes qu'elle cause déjà, et l'aversion qu'elle inspire, redoubleraient assurément et atteindraient l'armée elle-même. L'appel qu'on ferait au patriotisme et au concours du parti libéral serait tardif, sinon dangereux. Si elle est abandonnée par l'Italie, il ne reste plus à la Prusse qu'à invoquer l'assistance des puissances neutres et à chercher un refuge dans un congrès, ou bien l'Autriche se vengera cruellement, et les petits États, pour être désormais garantis contre son ambition, insisteront avec force pour qu'elle soit notablement réduite.

Ce remaniement de la carte germanique, s'il doit avoir lieu, s'accomplira sans nul doute sous le contrôle de l'Europe, qui ne peut permettre à l'Autriche d'en tirer des avantages excessifs, ou bien le Saint-Empire serait reconstitué et l'équilibre rompu entre les grandes puissances. Si les craintes de M. de Bismarck sont fondées, vous avez certainement prévu cette hypothèse, et je vous demande pardon de m'y être arrêté un instant. . . . . .

Veuillez, etc.

Signé : V. BENEDETTI.

Berlin, le 22 mai 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

. . . . . M. de Bismarck ne me cache pas seulement ses pourparlers avec les agents du gouvernement italien ; je constate que depuis quelques jours il affecte une réserve excessive et à laquelle il ne m'avait pas habitué. J'ai voulu hier savoir s'il avait reçu de nouvelles informations de Paris. « M. de Goltz, m'a-t-il répondu, m'a fait connaître, par le télégraphe, la substance de la dépêche préparée par M. Drouyn de Lhuys de concert avec lord Cowley et M. de Budberg, mais d'une façon si sommaire, que je ne puis pas m'en rendre un compte exact. » A ce propos il m'a fait remarquer avec humeur que la Prusse était de toutes les puissances celle à laquelle nous mesurions notre confiance avec le plus de parcimonie ; il

était, m'a-t-il dit, disposé à conseiller au Roi d'accepter le congrès après une *entente préalable* avec nous, et nous ne semblerions tenir aucun compte de cette ouverture.

Je ne lui ai pas dit qu'il avait autorisé M. d'Oubril à écrire à Saint-Pétersbourg que l'assentiment de la Prusse était acquis d'avance à une réunion de plénipotentiaires. Il ne s'est pas montré plus gracieux sur d'autres sujets, notamment sur l'attitude qu'il comptait observer à Francfort et sur la distribution des commandements dans l'armée prussienne ; à toutes mes questions il a répondu de façon à ne pas me permettre d'insister. Est-ce bien, comme il me l'a donné à entendre, au peu d'empressement que nous aurions mis à entrer en communication avec lui, qu'il faut attribuer ce changement dans ses rapports avec moi ? Je tâcherai de savoir, à la prochaine occasion, ce que je dois en penser. . . . . .

Berlin, le 4 juin 1866.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le ministre,

Nous sommes à Berlin dans l'attente des dernières résolutions de l'Autriche, et chacun est convaincu qu'en maintenant ses réserves elle rend impossible la réunion de la conférence [1]. Tous mes collègues allemands ne se contiennent plus, et, quelque violent que soit leur ressentiment contre la Prusse, il ne les aveugle

[1] Voir page 144.

pas sur les avantages que le cabinet de Vienne fait à la politique de la Prusse. Quant à M. de Bismarck, je n'ai pas besoin de vous dire à quel point les conseillers de l'empereur François-Joseph le mettent à l'aise. La motion présentée à Francfort consolide sa position auprès du Roi, qui voit une première agression dans l'abandon que l'Autriche fait à la Diète de ses droits souverains sur les duchés. D'autre part, la réponse déclinatoire que le cabinet de Vienne a faite à la note identique des trois puissances, pendant qu'on s'empressait à Berlin d'y déférer, permettra au président du conseil de rejeter, d'une façon plus formelle qu'il n'a pu le faire jusqu'à présent, la responsabilité de la guerre ; elle lui donnera deux prétextes plausibles d'en prendre l'initiative avec l'assentiment de l'Europe entière, qui doit préférer qu'on ouvre les hostilités du moment où il est démontré qu'on ne saurait plus les éviter. Bien qu'il n'ait jamais douté, et qu'il ait toujours espéré que la conférence ne pourrait, dans aucune hypothèse, réussir à sauver la paix, M. de Bismarck regrettera de ne pouvoir saisir l'occasion qu'elle lui offrait pour faire une apparition à Paris. Il aurait désiré conférer de nouveau avec vous et avec l'Empereur. Il me disait hier, en me témoignant ses inquiétudes sur nos intentions, qu'il aurait bien voulu vous pressentir, avant l'ouverture de la guerre, pour le cas surtout où la Prusse, comme il en manifeste la confiance, remporterait de grands succès. J'ai relevé de ce qu'il m'a dit que le Roi se refuse toujours à admettre qu'il pourrait être conduit à céder

une portion du territoire actuel de la Prusse. Suivant Sa Majesté, au dire au moins de M. de Bismarck, les compensations qu'il pourrait y avoir lieu d'offrir à la France *devraient être prises partout où on parle français sur sa frontière.* Le président du conseil aurait lui-même fait remarquer à son souverain que pour disposer de ces territoires, il faudrait d'abord les conquérir. Il a échappé cependant au président du conseil de dire que « si la France revendiquait Cologne, Bonn et même Mayence, il préférerait disparaître de la scène politique plutôt que d'y consentir. » Sans que je l'aie pressé en aucune façon de s'expliquer davantage, il a indiqué qu'il ne croyait pas impossible de décider le Roi à nous abandonner les bords de la haute Moselle (la province de Trèves, sans doute, qu'il n'a pas nommée), qui, jointe au Luxembourg, où la réunion à la France serait favorablement accueillie, redresserait notre frontière de manière à nous donner toute satisfaction. Je me suis borné à lui rappeler que le Luxembourg n'est pas plus une propriété sans maître que la Belgique et certains cantons de la Suisse ; *ne voulant pas d'ailleurs accepter la discussion sur ces éventualités, ni lui laisser supposer que ses combinaisons pouvaient avoir quelques chances d'être examinées à Paris, j'ai rompu l'entretien sur ce sujet, de manière à lui faire comprendre que je ne désirais pas le continuer.* Je ne saurais dire si M. de Bismarck, en s'ouvrant avec moi à cet égard, *sans que rien lui en fournît le prétexte,* a voulu me pressentir ou vous faire connaître dès à présent, par mon intermédiaire, les

concessions qu'il pourrait vous offrir, et celles que nous devrions nous abstenir de lui demander, mais je n'en serais pas surpris, ces sortes d'expédients lui étant généralement habituels. . . . .

Veuillez, etc.

Signé : BENEDETTI.

Après ces citations, il me sera permis, je crois, d'espérer qu'on ne me prêtera plus, au moins durant la période qui a précédé la guerre, et en attendant que je m'explique sur celle qui l'a suivie, les calculs ténébreux qu'on s'est plu à m'attribuer [1]. J'ai toujours ignoré le langage que M. de Goltz a tenu pour concerter une entente soit exclusivement entre son gouvernement et celui de l'Empereur, soit pour arrêter un accord entre la France, la Prusse et l'Italie, suivant le vœu que m'en a exprimé M. de Bismarck au moment où il s'agissait de réunir un congrès. Je ne saurais donc donner aucun éclaircissement à cet égard. Mais on a dit encore, et que n'a-t-on pas dit ou présumé! que si je n'avais pas outre-passé mes instructions, et si je

[1] J'ignore si M. Drouyn de Lhuys a conservé mes lettres particulières, ou si, en quittant le ministère des affaires étrangères, il en a fait le dépôt aux Archives. Mais, pour ma part, j'en ai le plus souvent joint les copies à ma correspondance officielle dans les archives de l'Ambassade à Berlin, et je ne cite et ne citerai que celles qu'on pourra retrouver reliées à leur date avec mes dépêches.

m'étais abstenu de combiner avec M. de Bismarck des arrangements éventuels, il était constant que j'avais induit M. Drouyn de Lhuys en erreur en l'assurant que nous trouverions la Prusse disposée à nous faire sur le Rhin les concessions que nous devions revendiquer [1].

J'ai eu deux fois, dans la première moitié du mois de juin 1866, l'occasion d'exprimer officiellement mon sentiment personnel à ce sujet; la première fois, sur une interpellation du ministre lui-même, qui me demanda d'être mis en mesure d'apprécier les dispositions de l'opinion publique en Prusse à notre égard; la seconde, en rendant compte de l'impression que produisait à Berlin la lettre que l'Empereur avait adressée, à cette époque, à M. Drouyn de Lhuys, et qui fut insérée au *Moniteur*. Voici en quels termes je l'ai fait:

Berlin, le 8 juin 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

Votre Excellence me demande par le télégraphe de lui faire connaître les dispositions de l'opinion pu-

[1] Dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes le 1er août 1870, sir H. Bulwer, aujourd'hui lord Dalling, s'exprimait ainsi : « C'est lui (M. Benedetti) » qui induisit M. Drouyn de Lhuys à supposer qu'il n'avait » qu'à demander la frontière française de 1814, et que cette » demande modérée serait immédiatement accordée. »

blique à l'égard de la France. Si difficile qu'il soit de répondre à cette question, je vais essayer de satisfaire au désir que vous me témoignez.

L'opinion publique en Prusse se divise en deux grandes fractions, l'une conservatrice ou plutôt absolutiste, l'autre libérale avec des nuances démocratiques, et Votre Excellence sait qu'elles étaient naguère également hostiles à la France. Les conservateurs s'étaient habitués à considérer le gouvernement de l'Empereur comme le représentant ou l'organe, et la France comme le berceau ou le foyer de la révolution. Leur journal, la *Gazette de la Croix,* n'avait cessé, depuis l'avénement de l'Empire, de s'imposer le devoir de manquer à toutes les convenances quand elle appréciait nos actes ou notre conduite, et je n'ai pas besoin de rappeler à quel degré elle était partiale et violente dans ses jugements et dans son langage. Les libéraux dynastiques nous ont souvent rendu justice, mais toujours avec parcimonie ; comme les libéraux démocrates de tout genre, ils reprochent au gouvernement impérial d'être, en Europe, le plus redoutable adversaire de leurs doctrines constitutionnelles et parlementaires. Par une de ces aberrations habituelles aux partis, les conservateurs et les libéraux, pour des motifs contraires et qui s'excluent, nous témoignaient donc une égale malveillance. Il était cependant un point sur lequel ils étaient d'accord pour déterminer les tendances de notre politique et pour les apprécier ; les uns et les autres nous prêtaient des vues de conquête, et ils nous dénonçaient

à l'Allemagne, avec la même passion, comme ses plus incorrigibles ennemis.

Depuis l'avénement du ministère actuel en Prusse, cette situation s'est sensiblement modifiée par des raisons diverses, sans toutefois changer de nature. La modération de notre conduite dans l'affaire des duchés, attestée par notre attitude aux conférences de Londres et par notre réserve durant la guerre contre le Danemark, a considérablement atténué l'ardeur des préventions dont la France était l'objet. Nos adversaires les plus exaltés ont été contraints d'avouer que nous avions montré pour l'Allemagne, en nous abstenant de profiter de ses embarras ou de lui créer de faciles difficultés, des sentiments qu'on était loin de nous supposer. D'autre part, le gouvernement prussien, comprenant qu'il ne pouvait tenter de combattre la prépondérance de l'Autriche en Allemagne sans se rapprocher du gouvernement de l'Empereur, et sans nous témoigner une confiance propre à rassurer les esprits inquiets sur nos intentions, n'a rien négligé pour laisser croire qu'il entretenait avec lui des rapports d'une cordialité parfaite; et il a, en même temps, usé de toute son influence ainsi que de tous ses moyens d'action pour désarmer, à notre égard, les préjugés des conservateurs, ses amis, et contenir les écarts passionnés des libéraux, ses adversaires. La situation s'aggravant en Allemagne, l'attention des partis s'est trouvée d'ailleurs sollicitée par la double lutte que le cabinet avait engagée, à l'intérieur avec l'opposition, à l'extérieur avec l'Au-

triche, et on a perdu de vue l'ennemi éternel, le fantôme de l'ambition française. Chacun enfin rend hommage à la puissance du gouvernement de l'Empereur, et si on n'a que trop souvent contesté la sagesse et le désintéressement de ses résolutions, on n'en a jamais méconnu la fermeté, et on a senti qu'il serait aussi inopportun que téméraire de provoquer la France dans un moment où, par une simple manifestation de ses sympathies, elle pourrait mettre l'Autriche en situation d'infliger à la Prusse la plus cruelle des humiliations.

Les dispositions générales du sentiment public, celles de la cour et de la classe aristocratique notamment, ont subi l'influence de ces diverses circonstances. Comme les journaux du gouvernement, le parti conservateur, les fonctionnaires de tout rang, l'aristocratie et l'armée, à laquelle elle fournit la plupart de ses officiers, n'éprouvent plus d'éloignement pour nous et s'empressent, au contraire, de louer la modération de la politique de l'Empereur. Ceux qui désirent la guerre se complaisent à prétendre que la France impériale est l'alliée naturelle de la Prusse, et s'en félicitent hautement; ceux qui la redoutent me confient leurs alarmes et me répètent que l'Empereur, qui peut tout, voudra la conjurer.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans une revue rétrospective, s'attachait, il y a peu de jours, à démontrer que la Prusse était tombée dans une funeste erreur, dont les effets se font encore sentir, en combattant la Révolution française, et la *Gazette de la*

Croix ne s'exprime plus, à notre sujet, que dans les termes de la plus parfaite courtoisie. Les libéraux nous ménagent; ils font preuve envers nous d'une impartialité relative; ils reconnaissent que notre conduite a été et reste irréprochable; mais s'ils s'abstiennent en général de nous prodiguer le blâme et l'injure, comme ils en avaient l'habitude, ils nous mesurent singulièrement la louange.

Quelle peut être la valeur de ces symptômes nouveaux, et peut-on en déduire que nous ayons vaincu les préventions du peuple prussien et conquis ses sympathies? Ce serait, à mon sens, une grave erreur de le croire. En réalité, il n'y a rien de changé qu'à la surface des choses; on suppose d'une part qu'on pourrait avoir besoin de notre abstention bienveillante, sinon de notre concours actif; de l'autre, on juge imprudent de nous offenser, et des deux côtés on ne trouve plus aucun prétexte, ni dans notre attitude ni dans nos appréciations, qui justifie la malveillance. En réalité, nous avons contribué, avec les événements, à apaiser les appréhensions que la France inspire partout en Allemagne, *mais elles subsistent, et elles se réveilleraient unanimes et violentes au moindre indice qui laisserait soupçonner notre intention de nous étendre vers le Rhin.* Je ne connais que le comte de Bismarck qui se soit familiarisé avec la pensée que la Prusse pourrait avoir intérêt à nous faire une concession territoriale, et encore ne consentirait-il qu'à redresser, plus ou moins sensiblement, les frontières communes des deux pays. On ne

saurait prévoir les nécessités auxquelles la guerre pourrait réduire le gouvernement prussien, *mais le Roi, comme le plus humble de ses sujets, ne supporterait pas, en ce moment, qu'on lui fît entrevoir l'éventualité d'un sacrifice de cette nature.* Le prince royal, si profondément pénétré des dangers de la politique dont il est le témoin, déclarait, il n'y a pas longtemps, à un de mes collègues, avec une extrême vivacité, qu'il préférait la guerre à l'annexion des duchés acquis au prix du comté de Glatz.

En somme, Monsieur le ministre, je constate un apaisement réel dans les dispositions de l'opinion publique en Prusse; mais si elle a cessé de nous être ouvertement hostile, elle ne nous est pas cependant assez favorable pour que nous puissions nous dispenser d'user avec elle des plus grands ménagements. Malgré les circonstances et la prévision générale qu'on pourrait être contraint de rechercher notre appui, on n'oublie pas que la Prusse n'a pas à redouter l'ambition des autres puissances, et qu'en France on songe, au contraire, à conquérir la rive gauche du Rhin. Cette conviction tient les esprits en éveil et les empêche de rendre sans réserve au gouvernement de l'Empereur la justice qui lui est due, et que l'aveuglement d'un patriotisme étroit ne lui a pas moins refusée, jusqu'à présent, que les passions politiques et les préjugés surannés des partis [1].

Veuillez, etc.

[1] Dépêche du 8 juin 1866, nº 124.

Berlin, le 15 juin 1866.

DÉPÊCHE.

Monsieur le ministre,

J'ai trouvé joint à votre dépêche du 12 de ce mois un exemplaire de la lettre que l'Empereur a adressée à Votre Excellence, et je n'ai pas besoin de vous dire que je conformerai soigneusement mon langage aux vues développées par Sa Majesté.

Ce document a produit à Berlin la plus vive impression, et il est en ce moment l'objet de tous les entretiens. Je dissimulerais ce qui m'en revient si je ne disais à Votre Excellence qu'il a éveillé dans l'opinion publique un véritable sentiment d'appréhension. Personne ici ne pouvant s'empêcher de prévoir que la guerre ne saurait laisser la situation territoriale de l'Allemagne dans son état actuel, et considérant qu'elle resterait infructueuse pour la Prusse s'il n'en devait résulter pour elle aucune acquisition, on conclut du langage de l'Empereur que Sa Majesté est fermement résolue, dès à présent, à revendiquer pour la France des compensations équivalentes. Or il ne vient à l'esprit de personne de penser que nos frontières puissent être reculées au préjudice de puissances limitrophes qui n'auront pas pris part à la lutte ; ce seront donc, ajoute-t-on, des provinces allemandes qu'il faudra céder à la France, et *cette prévision* soulève dans la presse et dans les rangs des adversaires du cabinet prussien les récriminations les

plus énergiques. Ses amis s'étaient flattés, je ne veux pas dire qu'il leur avait laissé supposer, que la neutralité bienveillante et désintéressée de la France était acquise à la Prusse dans toutes les hypothèses, et la manière dont l'Empereur envisage la situation qu'il conviendrait de faire aux États secondaires, celle qu'il ne serait pas moins essentiel de conserver à l'Autriche, les a d'autant plus surpris que cette manière de voir est inconciliable avec les dispositions du plan de réforme fédérale imaginé par le gouvernement prussien. La lettre de Sa Majesté semble donc aux uns et aux autres, d'une part, repousser d'avance les avantages qu'on espère recueillir de la guerre, de l'autre, réserver à la France le bénéfice de toutes les éventualités. Je me borne, bien entendu, à relever les appréciations qu'elle suggère et à les reproduire exactement. Elles ne sauraient d'ailleurs surprendre Votre Excellence; comme je l'indiquais dans un récent rapport, l'opinion publique en Prusse n'est pas moins dominée par des vues ambitieuses que le gouvernement lui-même, mais elle ne conçoit pas que les États voisins songent à se couvrir contre une modification de la carte germanique. La doctrine qui représente l'Allemagne comme une puissance unique et libre de se constituer à son gré, aveugle les esprits les moins prévenus, et ils repoussent *avec indignation toute idée de transaction qui entraînerait la perte d'une portion quelconque du territoire.*

M. de Bismarck ne m'a entretenu de la lettre de Sa Majesté que pour reconnaître que les opinions qui

s'y trouvaient exprimées étaient parfaitement conformes aux sentiments que l'Empereur lui a invariablement témoignés toutes les fois qu'il a eu l'honneur de l'approcher, et il a rendu hommage à la sincérité de ses intentions. Le président du conseil m'a donné l'assurance que telle était également l'impression du Roi, bien que son ambassadeur à Paris ait cru devoir manifester de nouveau des appréhensions sur l'attitude que la France pouvait observer dès que la guerre aura éclaté en Allemagne [1].

Veuillez, etc., etc.

Je défie le plus habile investigateur de trouver dans ma correspondance antérieure à la guerre de 1866 une ligne contredisant les appréciations que j'ai exposées dans ces deux dépêches. J'ai certes tenu compte des dispositions que M. de Bismarck m'avait témoignées, comme on l'a vu dans plusieurs circonstances, et ce serait juger les choses avec une évidente partialité que de prétendre qu'il annonçait alors des intentions qui n'étaient pas sincères. Si l'on veut se reporter à cette époque et se rappeler à quels graves périls, de l'avis unanime de tous les cabinets et de ses propres agents, il exposait son pays, en déclarant la guerre à l'Autriche sans une garantie certaine de la neutralité de la France, on avouera qu'il avait

[1] Dépêche du 15 juin 1866, n° 134.

un intérêt suprême à entrer en arrangement avec nous. Et la faute que nous avons commise à ce moment, c'est d'avoir décliné toutes ses suggestions ; car, de deux choses l'une, ou elles étaient de nature à être agréées, et l'Allemagne n'était plus un danger pour nous ; ou bien elles étaient inacceptables, et la rupture de ces négociations aurait fait surgir entre la Prusse et la France une défiance qui aurait mis un obstacle aux convoitises du cabinet de Berlin. Au surplus, le langage qu'il m'avait fait entendre et auquel je me référais, M. de Bismarck l'avait tenu à Biarritz ainsi qu'à Paris, dans le voyage qu'il fit en France en 1865, et je ne disais rien que le gouvernement de l'Empereur ne fût en mesure de peser plus exactement que moi-même. Mais ressort-il de mes rapports que j'aie un seul instant encouragé les espérances qu'il cherchait à nous donner? N'ai-je pas *affirmé* au contraire que le Roi, comme le plus humble de ses sujets, ne supporterait pas qu'on lui fît seulement entrevoir l'éventualité d'un sacrifice sur le Rhin? En faisant remarquer que le prince royal, aimant la paix, préférait la guerre à la cession du petit comté de Glatz pour acquérir les duchés de l'Elbe, n'ai-je pas suffisamment indiqué que nous n'obtiendrions en aucun cas, de la bonne grâce de la Prusse, des concessions territoriales sur notre

frontière de l'Est? Et si tel était mon sentiment avant Sadowa, peut-on présumer que j'ai depuis lors changé d'avis, que j'ai pu attribuer à l'Allemagne victorieuse des dispositions qu'elle était unanime à répudier hautement à la veille d'un conflit armé et quand elle pouvait redouter la défaite?

A la vérité, pendant que je me trouvais encore à Nickolsburg, et au moment où les plénipotentiaires des deux puissances belligérantes touchaient au terme de leurs négociations, je fus informé que le gouvernement de l'Empereur avait décidé de demander à la Prusse, à titre de compensation, le redressement de notre frontière de l'Est et son concours pour obtenir du roi des Pays-Bas, moyennant un dédommagement pour ce souverain, la cession de Luxembourg. Mes instructions me prescrivaient à la fois de pressentir M. de Bismarck et d'exprimer mon sentiment sur ce sujet.

En présence des importantes acquisitions que la paix assurait au gouvernement prussien, je fus d'avis qu'un remaniement territorial était désormais nécessaire à notre sécurité. En répondant dans ce sens à la question qui m'avait été posée, j'eus soin toutefois de rappeler les difficultés que nous rencontrerions et que j'avais signalées précédemment. Je n'ai donc rien provoqué; j'ai encore moins garanti le succès; je me suis seulement permis de

l'espérer, pourvu que nous fussions en mesure de montrer que nous étions disposés à l'exiger, *pourvu,* en un mot, *que notre langage fût ferme et notre attitude résolue,* ainsi que M. Drouyn de Lhuys a résumé lui-même mes appréciations et la condition à laquelle je subordonnais le résultat de notre démarche [1].

Quoi qu'il en soit, je reçus en rentrant à Berlin dans les premiers jours d'août, avec l'ordre de le soumettre à la considération de M. de Bismarck, un projet de traité qui ne se bornait plus à rectifier notre frontière, mais qui devait mettre la France en possession de la rive gauche du Rhin jusques et y compris la forteresse de Mayence.

J'avais de Nickolsburg, et dès que je fus invité à entretenir M. de Bismarck de nos prétentions, demandé l'autorisation de venir en conférer à Paris. Je pensais qu'il était indispensable de peser mûrement les divers incidents auxquels notre ouverture pouvait donner naissance, et qu'il ne suffisait pas de procéder à cet examen par voie de correspondance. Le projet de traité qui me fut adressé à Berlin me semblant devoir soulever de nouvelles et de plus

(1) Voir la lettre qu'il a adressée à l'Empereur le 12 octobre 1867, dans la brochure de M. Pradier-Fodéré ayant pour titre : *Documents pour l'histoire contemporaine,* page 30.

sérieuses difficultés, je renouvelai ma demande. Il me fut enjoint de donner d'abord au gouvernement prussien communication de ce document, et de venir ensuite rendre compte des dispositions dans lesquelles il aurait été accueilli.

Dans un discours qu'il a prononcé au mois de mai dernier devant le parlement allemand, M. de Bismarck s'est exprimé, en se référant à cet incident, dans les termes suivants :

Après le 6 août 1866, je vis entrer l'ambassadeur de France dans mon cabinet, tenant un ultimatum à la main, nous sommant ou de céder Mayence ou de nous attendre à une déclaration de guerre immédiate. Je n'hésitai pas à répondre : « Bien, alors nous aurons la guerre. » Cela fut télégraphié à Paris. Là on raisonna, et l'on prétendit ensuite que les instructions reçues par l'ambassadeur de France avaient été arrachées à l'empereur Napoléon pendant une maladie [1].

[1] Séance du 2 mai 1871. Traduction donnée par les journaux.

Interpellé à ce sujet par un membre de la Chambre des communes, le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, le vicomte Enfield, a répondu : « Il n'y a eu, en 1866, entre l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Prusse et les États de l'Allemagne du Sud, aucun échange de correspondance relativement à un ultimatum de la France dont le prince de Bismarck a parlé dans un récent discours, pour réclamer de la Prusse la cession de Mayence, ou pour exiger une partie de ses provinces rhénanes. » (Séance du 5 mai 1871.)

12.

En s'exprimant ainsi, M. de Bismarck oubliait qu'il a lui-même révélé au public la manière dont je me suis conformé à mes instructions. Il a en effet publié au début de la dernière guerre notre projet de traité, en l'accompagnant d'une lettre particulière que je lui avais adressée en le lui envoyant, pour lui en donner connaissance avant d'en conférer. Cette lettre est ainsi conçue :

Mon cher président,

En réponse aux communications que j'ai transmises de Nickolsburg à Paris, à la suite de notre entretien du 26 du mois dernier, je reçois de Vichy le projet de convention secrète que vous trouverez ci-joint en copie. Je m'empresse de vous en donner connaissance, afin que *vous puissiez l'examiner à votre loisir*. Je suis du reste à votre disposition pour en conférer avec vous quand *vous en jugerez le moment venu*.

Tout à vous,

BENEDETTI.

Dimanche, 6 août 1866.

Profondément pénétré des résistances que rencontrerait notre proposition, j'avais voulu en procédant de la sorte prévenir, autant qu'il dépendait de moi, l'effet immédiat des premières impressions, et me ménager la certitude d'aborder un si grave sujet sans m'exposer à des explications regrettables. J'eus avec le président du conseil, le 5 et le 7 août,

deux entretiens; et mes rapports [1] constatent que si j'ai été ferme et pressant (seule attitude qu'il me fût permis de prendre du moment où je tentais un pareil effort), si M. de Bismarck s'est montré de son côté peu disposé à nous faire la cession de Mayence, notre conversation ne cessa pas un seul instant d'être convenable et courtoise, et qu'il insinua même que nous pourrions prendre d'autres engagements propres à satisfaire les intérêts respectifs des deux pays.

Je n'ai pas eu recours au télégraphe pour rendre un compte détaillé de nos deux conférences. Ainsi que j'y avais été autorisé, je partis pour venir à Paris porter mes rapports et exposer ma manière de voir sur une affaire d'une si haute importance. J'expliquai en arrivant comment le Roi, les ministres, les généraux, avaient reçu notre intention d'acquérir Mayence.

Le 12, l'Empereur adressait à M. de la Valette, alors ministre de l'intérieur, la lettre ci-après, qui fut livrée plus tard à la publicité, et dont l'authenticité n'a jamais été contestée.

Mon cher Monsieur de la Valette,

J'appelle votre attention sur les faits suivants. Dans le cours d'une conversation entre M. Benedetti

[1] Dépêches des 6 et 8 août 1866, n°s 178 *bis* et 179 *bis*.

et M. de Bismarck, M. Drouyn de Lhuys a eu l'idée d'envoyer à Berlin un projet de convention au sujet des compensations auxquelles nous pouvons avoir droit.

Cette convention, dans mon opinion, aurait dû rester secrète, mais on en a fait du bruit à l'extérieur, et les journaux vont jusqu'à dire que les provinces du Rhin nous ont été refusées.

Il résulte de ma conversation avec Benedetti que nous aurions toute l'Allemagne contre nous pour un très-petit bénéfice.

Il est important de ne pas laisser l'opinion publique s'égarer sur ce point. Faites contredire très-énergiquement ces rumeurs dans les journaux. J'écris dans ce sens à M. Drouyn de Lhuys. Il m'envoie aujourd'hui la *Correspondance Havas* ci-incluse. Le véritable intérêt de la France n'est pas d'obtenir un agrandissement de territoire insignifiant, mais d'aider l'Allemagne à se constituer de la manière la plus favorable à nos intérêts et à ceux de l'Europe.

Recevez l'assurance de ma sincère amitié,

NAPOLÉON.

Peu de jours après je retournais à Berlin, emportant l'ordre de clore, sans y donner nulle autre suite, la négociation que j'avais ouverte.

Ici se placent mes pourparlers avec M. de Bismarck au sujet du traité secret relatif à la Belgique, que le gouvernement français aurait proposé au

cabinet prussien, et que celui-ci aurait décliné.

Personne n'a oublié encore les révélations du *Times* et les circulaires du ministre prussien au mois de juillet 1870. Du reste, je vais en transcrire ici quelques passages :

Depuis lors, disait-il, la France n'a pas cessé de nous tenter par des offres, aux dépens de l'Allemagne et de la Belgique. Je n'ai jamais pensé qu'il fût possible d'accepter des offres de cette nature. Je croyais bien qu'il était utile, dans l'intérêt de la paix, de laisser aux diplomates français les illusions qui leur sont particulières, aussi longtemps que cela serait possible, sans faire même de promesses verbales..... Par ces motifs, je me taisais sur les demandes qui m'avaient été faites, et je négociais dilatoirement, sans jamais faire de promesse. Lorsque les négociations avec le roi des Pays-Bas pour l'acquisition du Luxembourg eurent échoué, la France me renouvela ses propositions précédentes concernant la Belgique et l'Allemagne du Sud. C'est alors qu'eut lieu la communication du manuscrit de M. Benedetti. Supposer que l'ambassadeur de France ait formulé ces propositions de sa propre main, me les ait remises et les ait débattues à plusieurs reprises, tout cela sans l'autorisation de son souverain, est complétement invraisemblable.

. . . . . Relativement au texte de ces propositions, je fais observer que le traité est entièrement écrit de la main de M. Benedetti et sur du papier de

l'ambassade de France, et que les ambassadeurs et ministres d'Autriche, d'Angleterre, de Russie, de Bade, de Bavière, de Belgique, de Hesse, d'Italie, de Saxe, de Turquie et de Wurtemberg, qui ont vu l'original, ont reconnu l'écriture de M. Benedetti. A l'article Ier, M. Benedetti renonça, dès la première lecture, à la clause finale, et il la mit entre parenthèses, après que je lui eus fait observer qu'elle supposait une immixtion de la France dans les affaires intérieures de l'Allemagne. M. Benedetti fit spontanément, en ma présence, une correction moins importante à l'article II.

Voilà la version de M. de Bismarck, voici ma réponse : Il était fort inutile de rassembler les ambassadeurs des puissances en congrès d'experts en écriture pour reconnaître et constater, *ne varietur,* l'authenticité du manuscrit. Il est bien de ma main, je ne m'en défends pas ; bien plus, cela seul prouve déjà que je n'ai point apporté à M. de Bismarck un projet élaboré à Paris, car alors je ne l'aurais pas écrit de ma main ; de la même façon, les additions et les ratures marginales, qu'il reconnaît avoir été faites dans son cabinet, prouvent que cette proposition, en supposant qu'elle vînt de moi, n'aurait pas été repoussée par lui, mais débattue contradictoirement entre nous. *Il ne se serait pas tu sur ma demande,* mais au moins *il aurait négocié dilatoi-*

rement. Mais la question n'est pas là; il s'agit de savoir quel est, non pas l'auteur du manuscrit, mais, ce qui est bien différent, l'auteur de la proposition. C'est ce que je vais établir, en ne citant pour cela, comme depuis le commencement de cette publication, qu'un seul témoin, ma correspondance diplomatique.

M. de Bismarck prétend que cet incident s'est produit après le règlement de l'affaire du Luxembourg. Son intérêt à le reculer de près d'un an est visible; mais cette allégation ne résiste pas à un premier examen et à un simple rapprochement de dates. L'affaire du Luxembourg a pris naissance au mois de mars 1867, et elle n'a été définitivement réglée qu'en juin, après avoir fait l'objet d'une conférence réunie à Londres. Le mois suivant, le roi de Prusse venait à Paris pour visiter l'Exposition; il était accompagné de son premier ministre, qui, en rentrant à Berlin, partit pour sa résidence de Wartzin, où il passa tout l'été. Il est impossible d'admettre qu'une pareille ouverture, en supposant que j'en aie pris l'initiative, ait été faite à Berlin, à la veille ou au lendemain du séjour du Roi et de M. de Bismarck à Paris; il ne l'est pas moins de croire qu'au sortir de la conférence de Londres, et après la clôture des négociations relatives au grand-duché, dont la réunion à la France avait été com-

battue par la Prusse au risque de provoquer la guerre, nous lui ayons proposé une combinaison qui devait nous assurer, *avec le concours armé de cette puissance,* non-seulement le Luxembourg, mais en outre la Belgique. Nous ne sommes donc pas en 1867, mais en 1866.

Quand j'ai rejoint le quartier général prussien en Moravie, j'ai trouvé M. de Bismarck agitant toujours dans son esprit les projets d'entente secrète et exclusive avec la France que le gouvernement de l'Empereur avait invariablement refusé, avant la guerre, d'accueillir et même de discuter. On a vu que, de mon côté, je n'avais jamais consenti à suivre le président du conseil sur ce terrain, que mes instructions m'interdisaient formellement d'aborder. Il y revint à ce moment, et voici ce que j'en écrivis officiellement à M. Drouin de Lhuys :

DIRECTION POLITIQUE.
N°

Brunn, le 15 juillet 1866.

Monsieur le ministre,

. . . . . Dès nos premiers entretiens, M. de Bismarck m'a indiqué, dans ce qu'elles avaient de plus rigoureux, les conditions auxquelles l'ambassadeur du Roi à Paris devait subordonner l'assentiment de la Prusse à la conclusion d'un armistice, et je n'ai pas besoin de dire qu'il a tenté de me présenter l'an-

nexion de la Saxe, de la Hesse électorale et du Hanovre comme une exigence parfaitement autorisée par les sacrifices que la guerre avait imposés à la Prusse et par les exploits de ses armes. Je me suis permis, dès le premier moment, de ne pas considérer comme sérieuse une pareille prétention, et je lui ai fait remarquer que l'Europe n'en était plus au temps de Frédéric le Grand, où ce qui était bon à prendre était bon à garder. J'ai ajouté, malgré l'insistance qu'il mettait à me persuader qu'aucune puissance ne serait fondée à blâmer la Prusse en cette occasion, qu'elles seraient, au contraire, toutes également blessées par un semblable abus de la force et de la victoire.

Renonçant à me faire partager sa manière de voir, le président du conseil ne fit plus de difficulté, dans une autre conversation, pour m'avouer que les instructions données à M. de Goltz n'avaient rien d'absolu; que leur objet principal étant *de combiner un accord avec le gouvernement de l'Empereur,* elles l'autorisaient à transiger en proportionnant les prétentions de la Prusse au prix que la France mettrait à se concerter avec elle, pourvu qu'on agréât à Paris certaines clauses dont le gouvernement du Roi était résolu à ne pas se départir. Durant ce nouvel entretien, M. de Bismarck, se montrant plus accommodant sur les avantages qui, selon lui, devaient être acquis à la Prusse, insista particulièrement sur la convenance, pour nos deux pays, de s'unir et *de s'entendre;* malgré mes déclarations réitérées que je n'étais muni

ni des instructions ni des pouvoirs nécessaires, il m'offrit de discuter et d'établir avec moi les bases d'un armistice; dès que nous en aurions arrêté les termes, il proposerait au Roi de suspendre les hostilités, en attendant l'assentiment du gouvernement de l'Empereur. Suivant le même ordre d'idées, et allant plus loin encore, *sans aucun encouragement* de ma part, il essaya de me prouver que les revers de l'Autriche permettaient à la France et à la Prusse de *modifier leur état territorial,* et de résoudre dès à présent la plupart des difficultés qui continueront à menacer la paix de l'Europe. Je lui rappelai *qu'il existait des traités,* et que la guerre qu'il désirait prévenir serait le premier résultat d'une pareille politique. M. de Bismarck me répondit que *je me méprenais;* que la France et la Prusse unies et résolues à redresser leurs frontières respectives *en se liant par des engagements solennels,* étaient désormais en situation de régler ensemble ces questions sans craindre de rencontrer une résistance armée *ni de la part de l'Angleterre, ni de la part de la Russie*[1]. Je résume plutôt que je ne

[1] M. de Bismarck ne reculait, au début de la dernière guerre, devant aucune assertion. Voici encore un extrait de sa circulaire du 29 juillet 1870 : « J'ai même lieu de croire » que si la publication du projet de traité n'avait pas eu » lieu, la France nous aurait fait, après l'achèvement de » nos armements mutuels, l'offre de mettre à exécution les » propositions qu'on nous avait faites antérieurement, » lorsque nous nous serions trouvés ensemble à la tête d'un » million de soldats bien armés, en face de l'Europe non » armée, c'est-à-dire de faire la paix avant ou après la

reproduis les développements dans lesquels le président du conseil est entré en m'exposant ses vues à ce sujet, et je veux uniquement, en les consignant ici, vous donner la mesure du prix qu'il attache à s'affranchir de l'obligation de subir le contrôle de l'Europe, et à s'en tenir à une entente avec le gouvernement de l'Empereur......

Déjà, à ce moment, son dessein était évidemment de me donner à entendre que les succès de la Prusse devenaient un obstacle aux avantages qu'on aurait pu nous faire sur le Rhin avant la guerre. Quelques jours après, le 25 juillet, je reçus l'ordre de le pressentir à ce sujet; je le vis le lendemain, et il ne me cacha pas, en effet, qu'il lui serait difficile de déterminer le Roi, vainqueur de l'Autriche, à nous faire l'abandon d'une portion quelconque du territoire prussien dans les provinces rhénanes, et qu'il devait, dans tous les cas, y préparer Sa Majesté. Il ajouta qu'on pourrait peut-être trouver dans le Palatinat les compensations que nous jugions équitable d'obtenir. Il inclinait toutefois à penser

» première bataille, sur la base des propositions de M. Bene-
» detti, aux dépens de la Belgique. » Qui décidera entre les affirmations de ma dépêche et celles de la circulaire? la date : ma lettre est de 1866, antérieure de quatre ans à la circulaire de M. de Bismarck, et on peut s'assurer aux archives des Affaires étrangères que j'en ai reproduit les termes fidèlement.

qu'il serait préférable de concerter une autre combinaison, et je disais en terminant :

. . . . . . *Je n'apprendrais rien de nouveau* à Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck est d'avis que nous devrions la chercher *en Belgique, et qu'il m'a offert de s'en entendre avec nous* [1].

Ce n'était pas, en effet, la première fois que le président du conseil me faisait cette proposition. Il en avait souvent pris l'initiative en termes plus ou moins explicites, et c'était bien ce qu'il avait voulu insinuer, non-seulement à Berlin, mais surtout à Brunn, quand il me garantissait que l'Angleterre ne jugerait pas prudent ni utile à ses véritables intérêts de s'opposer aux arrangements que la Prusse et la France croiraient devoir prendre sur le continent d'un commun accord, en s'engageant, dans un traité solennel, à les faire respecter au besoin par les armes. Les dépêches auxquelles je me réfère sont reliées en expédition aux archives des Affaires étrangères, à Paris, et en copie à la chancellerie de l'ambassade de France, à Berlin ; on peut les consulter. M. Drouin de Lhuys n'a certes pas oublié que dans mon dernier voyage à Paris, avant la

[1] Dépêche datée de Nickolsburg, le 26 juillet 1866, nº 12.

guerre de 1866, je lui ai signalé les fréquentes allusions de M. de Bismarck à la réunion de la Belgique à la France, et même du canton de Genève, cette enclave française, suivant l'expression du ministre prussien. Il doit également se rappeler que, conformément à ses instructions, je les ai uniquement écoutées pour les lui rapporter, sans jamais consentir à en faire l'objet d'un examen, encore moins d'une discussion, à Berlin.

Ce langage, M. de Bismarck ne le tenait pas à moi seulement. Il s'est exprimé dans le même sens et presque dans les mêmes termes avec le premier secrétaire, qui m'avait accompagné en Moravie, et qui était resté au quartier général prussien pendant le voyage que j'ai fait à Vienne du 14 au 17 juillet. Les dépêches de M. Lefebvre de Béhaine, écrites en mon absence, en font foi. Ne ressort-il pas, du reste, de toute ma correspondance, que, d'une part, la Prusse n'a cessé de faire des ouvertures à Paris avant et pendant la guerre; de l'autre, que les dispositions personnelles du Roi n'avaient jamais permis qu'on nous offrît des compensations sur la rive gauche du Rhin? On ne sera donc pas surpris si j'affirme qu'à mon retour à Berlin, dans le mois d'août, M. de Bismarck m'a de nouveau proposé de conclure une alliance à l'aide des arrangements dont il avait si souvent indiqué les bases.

On a vu qu'en revenant de Paris[1], j'avais pu annoncer au président du conseil que nous renoncions à débattre les clauses du projet de traité que je lui avais remis le 5 août (relatif à Mayence), et qu'il pouvait considérer comme non avenue la communication que je lui en avais faite. Je n'ai pas besoin de dire qu'il s'en montra satisfait; mais tous les efforts qu'il avait sans cesse renouvelés pour combiner un accord avec nous prouvent assez que, dans son opinion, il était essentiel de désintéresser la France. La rupture subite des négociations au sujet de Mayence devait nécessairement le raffermir dans cette conviction. C'est alors, on le comprendra sans peine, qu'il formula, plus clairement qu'il ne l'avait fait jusque-là, son projet d'alliance offensive et défensive entre les deux pays. Il n'entendait pas, du reste, nous faciliter une extension de territoire à

[1] Je trouve dans ma correspondance particulière avec M. le duc de Gramont la lettre suivante, qui résume en peu de mots l'état exact des choses à ce moment. Je lui écrivais le 22 août à Vienne : « En rentrant à Berlin, de retour de Nickolsburg, j'ai reçu l'ordre de faire à nos ouvertures des additions (la cession de Mayence) qui devaient nécessairement échouer si nous voulions en obtenir le succès uniquement de la bonne grâce du gouvernement prussien. Je suis allé le dire à Paris : M. de Goltz s'en est expliqué de son côté avec l'Empereur, et je suis rentré à Berlin n'ayant plus qu'à y remplir mon rôle de modérateur. (Je faisais allusion aux sacrifices que la Prusse voulait imposer aux États du Midi.)

titre gratuit; pour prix des avantages qu'il voulait nous faire, il nous demandait de l'aider à couronner son œuvre, à étendre la domination de la Prusse de la Baltique aux Alpes.

Voulant, dans un de nos entretiens, me rendre un compte exact de ces combinaisons, je consentis à les transcrire en quelque sorte sous sa dictée. Des écrivains plus ingénieux que sincères ont supposé qu'en s'ouvrant avec moi sur ce sujet, M. de Bismarck n'avait en vue que de s'assurer la possession d'un document dont il se réservait de faire usage en temps opportun. Ma correspondance dit assez que je n'ai jamais méconnu les habiletés de cet homme d'État; mais n'est-ce pas prêter au riche que de s'imaginer que le président du conseil n'avait pas d'autre dessein en revenant, avant, pendant et après la guerre, sur sa proposition, proposition qu'il avait portée à Biarritz et à Paris, et qui n'était un mystère pour aucun de mes collègues à Berlin? Non, l'offre, de sa part, était plus sérieuse qu'il ne voudrait lui-même le faire croire. Tandis que, comme on l'a vu dans vingt extraits de ma correspondance, nous avons toujours désigné les bords du Rhin comme les seuls territoires où nous aurions pu trouver une compensation aux agrandissements de la Prusse, M. de Bismarck nous avait toujours suggéré de la chercher dans les pays limi-

trophes de la France parlant français. Voilà comment la réunion de la Belgique à la France a été, dès l'origine, et n'a jamais cessé d'être, une conception purement prussienne.

On se demandera pourquoi je ne produis point, à l'appui de mon argumentation, ma correspondance des derniers jours d'août 1866. En voici la raison : A mon départ de Paris, vers le milieu de ce mois, M. Drouin de Lhuys avait offert sa démission, et j'avais lieu de supposer que sa succession serait offerte à M. de Moustier, qui occupait alors l'ambassade de Constantinople. Il n'y avait donc pas, à ce moment, de ministre des affaires étrangères. Dans cet état de choses, je jugeai convenable d'adresser au ministre d'État, M. Rouher, la lettre dans laquelle je rendais compte de mon entretien avec M. de Bismarck, et qui accompagnait le projet de traité relatif à la Belgique. M. Rouher n'a pas déposé au ministère, n'en ayant jamais pris la direction, la correspondance que j'ai, pendant quelques jours, échangée avec lui. Si je la donnais ici, je ne saurais renvoyer le lecteur, pour qu'il pût en vérifier le texte, au dépôt des archives, comme je suis fondé à le faire pour tous les documents que je place sous ses yeux, et on pourrait prétendre que je livre des pièces préparées après coup pour le besoin de la cause. Mais les adversaires de l'Empire me four-

nissent la preuve, en quelque sorte matérielle, de l'exactitude de mes allégations, et j'use de mon droit en l'invoquant.

On a publié, avec les papiers trouvés aux Tuileries après le 4 septembre, deux lettres, l'une, de M. Rouher, écrite à un fonctionnaire attaché à la personne de l'Empereur, et que l'on a supposé, évidemment à tort, écrite à M. de Moustier; l'autre, de l'Empereur à M. Rouher. Voici la première de ces deux lettres :

Cercay, le 6 août 1866.

Mon cher ami,

Il y a trois jours, le comte de Goltz vint me voir, me dit que M. de Bismarck désirerait obtenir la reconnaissance officielle immédiate des annexions acceptées pour la Prusse jusqu'à concurrence de quatre millions d'habitants, et me prie d'appuyer télégraphiquement, auprès de l'Empereur, la démarche privée qu'il avait faite dans ce but auprès de M. Drouyn de Lhuys.

Je me prêterai à son désir et j'adresserai à l'Empereur une dépêche télégraphique. Toutefois, je fis observer à M. de Goltz que cette question me semblait solidaire de celle de la rectification de nos frontières, et que probablement on lui manifesterait la volonté de les traiter simultanément. Mes prévisions se sont réalisées ; hier, l'ambassadeur de Prusse m'a communiqué la réponse de notre collègue ; celui-ci expose

qu'une communication dans ce sens a été faite par Benedetti à M. de Bismarck, et qu'on croit devoir attendre une réponse à cette suggestion avant d'aller plus avant dans les négociations. M. de Goltz trouve notre prétention légitime en principe, il considère que satisfaction doit être donnée au seul vœu de notre pays pour constituer entre la France et la Prusse une alliance nécessaire et féconde (1). . . . .

Votre tout dévoué,

ROUHER.

Voici maintenant la lettre de l'Empereur :

Le 26 août 1866.

Mon cher Monsieur Rouher,

Je vous envoie le projet de traité, avec mes observations en marge. Il faudrait ajouter, comme conversation, que, la Confédération germanique ayant cessé d'exister, les forteresses fédérales élevées contre la France ne doivent plus appartenir à la Confédération, mais à chaque État qui les possède dans son territoire. Ainsi Luxembourg à la France, Mayence à la Prusse, Saarlouis *idem*, Landau à la Bavière, Rastadt à Baden, Ulm au Wurtemberg.

D'un autre côté, je crois que la Prusse soulève bien des chicanes à la Saxe. Ne vaudrait-il pas mieux que

(1) On trouvera la suite aux *Papiers secrets*, si on désire en prendre connaissance.

la Prusse s'annexât la Saxe, pays protestant, et placer le roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin, pays catholique ?

Mais tout cela ne doit être insinué qu'amicalement. Le traité doit rester secret. La question de Luxembourg se fera jour d'elle-même, dès que les négociations seront entamées. C'est celle-là qui presse le plus. Croyez, mon cher Rouher, à ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

P. S. Benedetti peut donc, sauf quelques petits changements, accepter en principe.

On se rappelle que, le 5 août, j'avais remis à M. de Bismarck le projet de traité concernant Mayence et la rive gauche du haut Rhin, et je n'ai pas besoin de dire que M. Rouher fait, le 6, allusion à cette communication dans le second paragraphe de sa lettre. Mais ce qu'elle démontre également, et ce qu'il importe d'établir, contrairement aux assertions de M. de Bismarck, c'est que personne à Paris ne songeait à faire de la Belgique l'appoint des concessions nécessaires à la France, et qui lui étaient dues, au dire même de l'ambassadeur de Prusse.

On a vu, par la lettre que l'Empereur avait adressée le 12 à M. de la Valette, qu'à cette date il m'avait été ordonné de retirer notre projet. C'est le

26 seulement, plusieurs jours après mon retour à Berlin, que je suis autorisé *à accepter en principe.* Accepter quoi? Ce ne pouvait être une proposition dont, avec ou sans ordres, j'aurais pris l'initiative à Berlin, c'était évidemment une combinaison qui nous était offerte; et qu'avait pu nous offrir M. de Bismarck, si ce n'est l'arrangement qu'il avait toujours considéré comme l'unique ou le véritable moyen de nouer une alliance durable entre la France et la Prusse? Pour quelles raisons cet arrangement n'eut-il pas de suite? Les voici. Les observations que l'Empereur avait consignées en marge du projet tendaient à limiter nos agrandissements à l'acquisition du Luxembourg et au rétablissement de notre frontière de 1814, combinés avec le maintien, dans une juste mesure, de la souveraineté des États du midi de l'Allemagne, qui auraient exclusivement la garde de leurs places fortes respectives. C'était en réalité décliner la combinaison de M. de Bismarck, tout en m'autorisant à l'accepter en principe comme base de négociations. Ainsi que je l'ai dit dans une lettre qui a été insérée, le 30 juillet 1870, au *Journal officiel,* le Roi de Prusse lui-même, au surplus, ne jugea pas utile de continuer ces pourparlers, et ils furent abandonnés.

Je n'ai, pour ma part, qu'un tort à me reprocher, et je n'ai pas hésité à l'avouer dès le premier mo-

ment, c'est celui de ne pas avoir soupçonné l'usage que M. de Bismarck devait faire un jour du document que je lui ai livré; il était son œuvre, mais il était écrit de ma main, et j'aurais dû me montrer plus défiant. Je préfère cependant, je l'avoue encore, même à l'heure qu'il est, mon rôle à celui qu'il s'est donné dans ce triste incident. Tel sera, j'en ai la confiance, le verdict de l'opinion publique.

[illegible]

V

RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LA PRUSSE

DE 1866 A 1870.

Durant l'année 1866, la Prusse a préparé par la diplomatie, et réalisé par la guerre, l'agrandissement de sa puissance. La paix lui ayant livré l'Allemagne sans défense, elle s'est employée depuis à consolider la forte puissance qu'elle avait conquise dans le Nord, en disposant les choses pour l'étendre au Midi. J'ai présenté un récit sommaire, mais complet, des faits diplomatiques qui ont conduit à la lutte recherchée par la Prusse pour expulser l'Autriche de l'Allemagne, et j'ai montré comment je les ai appréciés. Les circonstances n'offrant plus le même intérêt, je ne suivrai pas la même marche pour la période qui a suivi la guerre de 1866 et précédé celle de 1870, et jusqu'à la complication qui a provoqué la dernière guerre.

Ma tâche, dans cette seconde partie de mon tra-

vail, m'est tracée par les attaques mêmes dont j'ai été l'objet. Je me bornerai à les relever et à y répondre, sans observer l'ordre chronologique des incidents, et sans m'y arrêter plus longtemps qu'il ne conviendra.

Je n'ai pas suffisamment instruit, a-t-on dit, le Gouvernement. Sous le rapport militaire, sous le rapport diplomatique, le Gouvernement a ignoré l'activité déployée par la Prusse, et il a été surpris par la coupable imprévoyance de ses agents. Je pourrais répondre que le Gouvernement n'a jamais autorisé, ni par son langage ni par ses actes, une semblable assertion; dans aucune occasion, en effet, il n'a prétendu ni donné à entendre que ses représentants l'avaient induit en erreur, et, pour ma part, je puis hardiment affirmer qu'il ne m'a pas plus mesuré son approbation que sa confiance. Il me l'a témoignée, au contraire, avec une largesse qui n'a été égalée que par mon dévouement, je ne dis certes pas par mes services. Mais ce n'est pas au Gouvernement que je réponds, c'est à l'opinion publique, égarée par des appréciations totalement dénuées de fondement.

Le premier reproche, le plus grave peut-être parmi ceux qui m'ont été adressés, c'est que le Gouvernement n'a pas été exactement renseigné sur l'état militaire de la Prusse. Je ne veux pas as-

surément récriminer, mais on me permettra de rappeler que le Gouvernement lui-même a signalé au pays dans maintes occasions, à la tribune dès le mois de décembre 1866, et dans de nombreux documents officiels, l'importance et l'étendue des forces et des armements de la Prusse. Dans la discussion sur l'organisation de notre armée, et chaque année dans celle du budget, dans l'exposé annuel de la situation de l'Empire, il n'a pas cessé, pour justifier l'opportunité des mesures qu'il proposait au Corps législatif, de dénoncer les dangers auxquels nous exposait l'insuffisance de nos moyens de défense; il a cité des chiffres, et l'événement n'a que trop prouvé que l'Allemagne réunie pouvait, comme l'a dit M. Rouher, mettre treize cent mille hommes en ligne dans une guerre contre la France. Parfaitement informé, le Gouvernement a vainement multiplié ses efforts pour éclairer le pays, qui, n'ayant rien appris ou ayant tout oublié, a accusé de négligence et d'impéritie les agents diplomatiques, en voyant les armées allemandes envahir, en masses profondes, notre territoire. On demeure confondu devant de si tristes égarements. Je ne suis pas moins tenu cependant de démontrer que le Gouvernement tenait ses renseignements des agents qu'il entretenait à Berlin.

Après la publication des rapports de M. le colonel

Stoffel, je n'apprendrai rien à personne sur un point aussi important, et je crois superflu d'emprunter de nombreuses citations à ma correspondance pour établir que de mon côté, et en lui abandonnant le soin d'élucider dans tous leurs détails les questions d'un caractère purement technique, je ne négligeais aucune occasion de signaler les développements que la Prusse donnait à ses forces militaires. Je dirai cependant que, dès le 25 août 1866, quand la paix de Prague n'était pas encore définitivement conclue et avant que le cabinet prussien eût arrêté ses résolutions, je faisais pressentir l'extension qu'il donnerait à ses armées, et je disais dans une première dépêche :

Berlin, le 25 août 1866.

Monsieur le ministre,

La *Gazette de Magdebourg* publie, sur les ressources militaires des pays qui vont être annexés à la Prusse et sur la manière dont le gouvernement du Roi Guillaume se propose de les utiliser, un article que je crois utile de signaler à Votre Excellence. Il a été fort remarqué à Berlin, et ce matin la plupart des journaux s'empressent de le reproduire. D'après cet article, on compterait dissoudre les cadres des troupes hessoises et nassoviennes, comme on l'a fait pour ceux du royaume de Hanovre et de la ville libre de Franc-

fort. Les hommes seraient rappelés sous les drapeaux et incorporés dans les régiments prussiens. Quant à la question de savoir si, leur temps de service achevé, on leur appliquerait les lois prussiennes relatives à la landwehr, elle ne paraît pas encore être résolue. Mais on serait, par contre, décidé à étendre immédiatement aux nouveaux territoires les règlements prussiens pour le recrutement. L'institution de la landwehr est destinée à être remaniée, et à partir de 1867 les classes formant la réserve de l'armée permanente atteindront la force numérique que la nouvelle organisation de l'armée leur assigne, et l'on n'aura, par conséquent, plus besoin d'appeler des hommes appartenant au premier ban de la landwehr pour porter au chiffre réglementaire de mille hommes les bataillons de guerre de la ligne. En même temps, l'effectif des différentes classes de la landwehr ira en augmentant successivement jusqu'au moment où la classe de 1860 (année où le recrutement a été porté, pour la première fois, de 40,000 hommes à plus de 72,000) aura atteint l'âge de libération, c'est-à-dire trente-neuf ans.

Les cadres actuels ne tarderont donc pas à devenir insuffisants. Afin d'obvier à cet inconvénient, on supprimerait la distribution de la landwehr du premier ban en régiments distincts, et l'on se bornerait à assigner deux bataillons de cette arme, comme seconde réserve de guerre, à chacun des régiments de la ligne et de la garde. Ces régiments, actuellement au nombre de 81, seraient d'ailleurs portés à 100, grâce aux an-

nexions, et l'on emploierait les cadres des quatrièmes bataillons de guerre, récemment créés, pour former les nouveaux corps. Du même coup, le nombre des bataillons de la landwehr, qui est en ce moment de 116, serait donc élevé à 200[1].

L'effectif de guerre des pays conquis s'élevait à 49,546 hommes (26,497 Hanovriens, 15,209 Hessois, 6,721 Nassoviens et 1,119 Francfortois), auxquels il faut ajouter environ 10,000 Schleswig-Holsteinois. Mais en tenant compte des pertes d'effectif provenant de la dissolution de leurs cadres, l'augmentation immédiate de l'armée prussienne permanente, résultant des annexions, ne dépasserait guère 55 à 56 mille hommes.

Du jour cependant où les territoires conquis, dont la population, en nombre rond, atteint 4,500,000 âmes, seront régis par les lois de recrutement en vigueur en Prusse, cette augmentation comportera de 80 à 90,000 soldats; enfin, lorsque la fusion sera devenue également complète pour la landwehr, ce qui peut avoir lieu en peu d'années, *l'effectif de guerre de la Prusse* se montera à 800,000 *combattants.*

L'effectif de guerre des États qui vont former, avec le royaume de Prusse, la Confédération de l'Allemagne du Nord, est d'environ 40,000 hommes; organisé à la prussienne, il s'élèvera au moins à 60,000. En y ajoutant la landwehr du deuxième ban, dont

[1] Voir, pour plus de détails, le rapport de M. le colonel Stoffel du mois de novembre 1866.

Votre Excellence remarquera qu'il n'est point tenu compte dans l'évaluation des forces prussiennes, le cabinet de Berlin disposera d'une armée *de plus d'un million d'hommes*[1].

Le 18 octobre suivant, je faisais savoir que les mesures qu'on préparait à Berlin avaient été adoptées [2].

Le 23 du même mois et le 18 décembre, toujours de l'année 1866, j'annonçais que les dispositions ordonnées par le ministère de la guerre étaient en pleine exécution dans tous les territoires conquis, et qu'on y appliquait activement les règlements prussiens sur le service militaire. A diverses occasions je suis revenu sur ce sujet pour signaler l'empressement qu'on mettait à constituer l'armée fédérale.

Sans revenir sur ce que j'ai eu l'honneur de vous mander, disais-je le 24 février 1867, je ne crois pas superflu de vous répéter que l'administration de la guerre continue à déployer la plus grande activité; on poursuit sans relâche la constitution des nouveaux corps d'armée, et on presse les autres États de la Confédération afin qu'ils prennent de leur côté, sans aucun retard, les dispositions que comporte l'organisation de l'armée fédérale. Il est évident, et tel est l'avis

(1) Dépêche du 25 août 1866, n° 202.
(2) Dépêche n° 235.

de notre attaché militaire, qu'on met le plus grand prix à se trouver en mesure de faire face à toutes les éventualités[1].....

Dans le cours de la discussion à laquelle a donné lieu, en mars et avril 1867, la constitution fédérale, j'ai particulièrement attiré l'attention du Gouvernement sur la disposition qui enlevait au Parlement du Nord comme aux Chambres particulières des divers États confédérés, pour une longue période, le vote du contingent et des dépenses allouées au service de la guerre. Cette clause portait en effet que le contingent serait, pour l'armée de terre, de 1 pour 100 de la population, et la dépense, de 225 thalers par homme présent sous les drapeaux, durant dix ans. Le gouvernement prussien transigea avec le parti libéral, et on se mit d'accord pour un terme de cinq ans.

Délai suffisant, disais-je, pour permettre à l'administration de la guerre d'organiser, sans discussion et sans trouble, toutes les forces militaires de la Confédération du Nord[2].

Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet. On trouvera plus loin, au surplus, résumées à la date

(1) Dépêche du 24 février 1867, n° 39.

(2) Voir ma correspondance officielle des mois de mars et avril 1867.

du 5 janvier 1868, les informations que j'avais recueillies et transmises sur l'état militaire de l'Allemagne[1].

Le gouvernement prussien ne se bornait pas à donner à ses forces militaires tout le développement dont elles étaient susceptibles, il déployait un zèle égal pour s'assurer les fruits de sa politique et de ses victoires. Il élabora lui-même, et sans consulter les États du Nord, le projet de constitution fédérale, qu'il soumit ensuite à leur approbation plutôt qu'à leur examen. Dès les premiers moments, il devint évident qu'il entendait combiner les choses de manière à rester le maître absolu de toute l'Allemagne du Nord, avec l'entière disposition de toutes les ressources de ses confédérés.

Ai-je sur ce point édifié le gouvernement impérial; l'ai-je fait en temps opportun et d'une manière suffisante? Je suivais attentivement le travail entrepris par la Prusse pour placer sous sa main toute la Confédération, et j'ai rendu compte, en quelque sorte jour par jour, des efforts qu'elle faisait dans ce sens, soit avant, soit pendant la discussion dont le pacte constitutionnel a été l'objet au sein du conseil fédéral d'abord, et ensuite au Parlement. Je ne saurais reproduire ici toute ma correspondance. J'ai pu cependant, avant même qu'il fût

(1) Voir page 251.

publié, me procurer le projet de constitution, et en le transmettant à Paris je l'ai accompagné d'un rapport qu'il me suffit de donner ici pour établir que j'ai, dès le premier moment, exactement déterminé les desseins que le cabinet prussien poursuivait en constituant la Confédération de l'Allemagne du Nord. Le voici en entier, et on se persuadera, je pense, qu'il serait superflu de le faire suivre d'autres citations de ma correspondance.

Berlin, le 20 décembre 1866.

Monsieur le ministre,

J'avais exprimé au sous-secrétaire d'État des affaires étrangères le désir de recevoir communication du projet de pacte fédéral pour la Confédération du Nord. M. de Bismarck ayant recommandé aux autres membres de la conférence de n'en rien divulguer, n'a pas cru pouvoir autoriser M. de Thile à accueillir favorablement ma démarche.

Je dois toutefois à l'obligeance d'un de mes collègues, plus heureux, d'avoir eu entre mes mains une copie exacte de cet acte, et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint la traduction.

Ce document est un modèle de médiatisation sans déguisement, et je m'imagine difficilement les dispositions d'un caractère plus rigoureux que M. de Bismarck, comme on l'a dit, aurait fait éliminer du premier projet rédigé par les soins de M. de Savigny.

Je dois supposer, d'autre part, qu'on a fait espérer au roi de Saxe une sensible atténuation des conditions les plus rigoureuses, au moins en ce qui le concerne, s'il est exact, comme je vous le mandais hier, qu'il se soit montré satisfait des explications et des assurances qui lui ont été données durant son séjour à Berlin.

Quoi qu'il en soit, aux termes de la constitution élaborée par le cabinet prussien, le gouvernement de la Confédération du Nord se compose de trois pouvoirs, le conseil fédéral, la présidence, et le Parlement ou la Diète. Elle en reconnaît cependant un quatrième, le généralissime, puisqu'elle lui délègue, en certains cas, des attributions qui devraient relever de l'autorité exécutive. Ainsi le commandant en chef des forces fédérales peut construire, aux frais communs, des forteresses sur tous les points du territoire, proclamer l'état de siége, si la sûreté publique est menacée, ordonner d'urgence l'exécution contre tout État récalcitrant. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la présidence et le commandement en chef de l'armée seront confiés au roi de Prusse.

La constitution est fondée sur ce principe, que la législation et l'autorité fédérales dominent la puissance autonomique de chaque État particulier, et chacune de ses dispositions tend à concentrer la direction suprême des intérêts communs entre les mains de la Prusse.

Tout sujet d'un État confédéré devient citoyen de la Confédération, c'est-à-dire, comme le porte l'article III, qu'il n'y aura plus qu'*un seul indigénat*. La

législation fédérale embrasse tout ce qui concerne les intérêts étant ou pouvant être communs. L'article IV contient à cet égard une énumération qui comprend tous les services essentiels, à l'exception de ceux de la justice et de la police locales. L'armée et la marine de guerre n'y sont pas comprises, et font l'objet de plusieurs dispositions spéciales dont je ferai mention plus loin.

Le conseil fédéral, qui est appelé à exercer, avec le Parlement, le pouvoir législatif, se composera des représentants des États confédérés. Les voix sont fixées au nombre de quarante-trois, et il en sera attribué dix-sept à la Prusse. Ce conseil se distribuera en comités permanents et en désignera les membres, à l'exception de ceux de la guerre et de la marine, qui *seront choisis par le généralissime.*

La présidence de la Confédération vient en second rang dans l'ordre des pouvoirs. Elle est, comme je l'ai déjà dit, remise, à titre perpétuel, au roi de Prusse, qui représentera la Confédération, pourra déclarer la guerre, conclure la paix, négocier des alliances, accréditer des envoyés ou en recevoir, exercer enfin toutes les prérogatives de la souveraineté dans les rapports de la Confédération avec les puissances étrangères. Comme je l'écrivais avant-hier, les souverains ou États alliés de la Prusse n'auront donc plus aucun motif pour entretenir à l'étranger des agents diplomatiques, puisque toute affaire d'intérêt général relèvera de la puissance fédérale, qui aura elle-même des organes auprès des autres cours.

Il appartiendra d'ailleurs *à l'autorité présidiale* de convoquer, d'ajourner ou de clore le conseil fédéral aussi bien que le Parlement, de promulguer les lois, de veiller à leur exécution, de nommer et de révoquer les employés fédéraux dont elle recevra le serment.

En cas d'exécution et de circonstances impérieuses, le Roi, président, peut, en sa qualité de généralissime, y procéder sans autre autorisation, et l'exécution peut être conduite *jusqu'au séquestre du pays contre lequel elle est prononcée et de son gouvernement.* Rien ne semble mettre ces mesures sous le contrôle d'une autre autorité que celle du souverain de la Prusse; il serait donc seul juge des raisons qui les rendraient nécessaires et des moyens propres à en assurer l'application, sans qu'il soit stipulé aucune garantie pour la souveraineté de ses associés.

La *Diète*, qu'on avait désignée jusqu'à présent sous la dénomination de *Parlement*, sera élue par le suffrage direct et universel, et si on excepte le droit réservé au président fédéral de l'ajourner et de la clore, cette assemblée est constituée dans des conditions propres à donner, en apparence, satisfaction au parti libéral.

Les députés des populations du Nord inclineront assurément à consacrer la prépondérance de la Prusse pour hâter l'union de tous les États allemands; dans cette prévision, on a tenu peut-être à les disposer favorablement, en leur laissant une latitude plus grande que ne le faisaient prévoir les tendances du cabinet de Berlin.

La Diète, en effet, est investie du droit d'initiative; elle ne peut être dissoute qu'en vertu d'un arrêté du conseil fédéral, rendu avec l'assentiment du Roi-président; elle vérifie ses pouvoirs, arrête son règlement, nomme ses présidents et ses secrétaires. Par une immunité que le cabinet de Berlin a invariablement contestée à la Chambre des députés prussiens, aucun de ses membres ne pourra être inquiété à cause de ses votes ou des paroles qu'il aura prononcées au sein de l'assemblée, et ne devra en répondre que devant elle. L'avenir nous apprendra si le gouvernement prussien a sagement agi en faisant à l'opinion unitaire et démocratique de si larges concessions. Investie des attributions qui lui sont conférées, la Diète réunit en effet, par son origine autant que par ses pouvoirs, tous les caractères d'un Parlement national, et elle voudra peut-être, avant longtemps, revendiquer une part plus grande dans le partage de la puissance publique.

Pour devenir exécutoires, ses résolutions toutefois devront être également votées par le conseil fédéral ou par le gouvernement prussien, qui exercera dans la seconde de ces deux assemblées une prépondérance incontestée, et cette disposition les couvre d'avance contre les empiétements de la représentation élective.

Il ne sera alloué aucune indemnité aux membres de la Diète; on espère sans doute, au moyen de cette clause, sans analogue en Allemagne, en éliminer les candidats populaires.

Je ne saurais analyser, sans entrer dans de trop longs détails, les clauses qui concernent le régime

douanier et commercial, les chemins de fer, les postes et les télégraphes; toute cette partie de la constitution fédérale est conçue dans la pensée manifeste de conférer au gouvernement prussien la direction de ces divers services et de les soumettre à un système unitaire. La Diète aura à cet égard les pouvoirs les plus étendus, et la présidence, ou plutôt le cabinet de Berlin, sera chargé d'assurer l'entière exécution de ses décisions dans toute l'étendue de la Confédération. Ce qu'il importe de noter, c'est qu'il est institué une caisse fédérale dans laquelle devront être versés tous les revenus provenant des douanes, de certains impôts de consommation, des postes et des télégraphes. Je dirai tout à l'heure quel en sera l'emploi, en me réservant de vous faire part, sous le timbre de la direction des consulats, de tout ce qui touche au Zollverein et aux relations commerciales comme à la navigation.

J'ajouterai seulement ici que tous les gouvernements confédérés devront s'engager à organiser et à administrer, d'après un plan uniforme, leurs chemins de fer respectifs, comme s'ils constituaient un seul réseau. Il sera publié à cet effet des règlements obligatoires pour tous les associés; et la Confédération, qui se réserve de construire les lignes nécessaires à la *défense commune*, aura le droit de contrôler les tarifs et même de les réduire. Je ne comprends pas comment on réussira à concilier cette dernière disposition avec le respect de la propriété privée. Une clause particulière met les *voies ferrées à la disposition de l'autorité mili-*

taire, moyennant une rétribution réduite en cas de guerre.

Les postes et les télégraphes seront placés, sur *tout* le territoire fédéral, dans les attributions de l'autorité présidiale, qui aura le *droit* et le *devoir* de veiller au maintien de l'union et de l'uniformité dans toutes les branches de cette double administration. Les employés lui devront obéissance, et cette obligation sera insérée dans le serment. Elle nommera d'ailleurs tous les fonctionnaires supérieurs de ces services, ceux notamment qui seront chargés de l'inspection, lesquels auront à lui prêter directement le serment de soumission.

La navigation marchande de tous les États associés sera considérée comme appartenant à la même puissance; elle arborera le même pavillon : noir, blanc et rouge. Je reviendrai sur ce chapitre dans la dépêche que je consacrerai à la partie commerciale.

J'arrive aux dispositions qui se réfèrent à la marine de guerre et à l'armée. Vous aurez remarqué, Monsieur le ministre, que dans ses chapitres antérieurs le projet du cabinet prussien admet, en se réservant la haute main sur toute chose, la compétence du conseil fédéral et de la Diète; il résout plusieurs questions et en abandonne d'autres à l'examen de l'une ou l'autre de ces deux assemblées. Pour ce qui concerne l'organisation et le commandement des forces fédérales de terre et de mer, il ne laisse au contraire aucun point en suspens. Il déclare que les lois et règlements qui régissent la matière en Prusse, entreront de plein

droit en vigueur dans toute la Confédération par la promulgation du pacte constitutionnel. Il délègue en même temps le pouvoir suprême le plus étendu au roi de Prusse, en lui conférant la dignité de généralissime. Ainsi les effectifs, l'armement, l'instruction, l'organisation des corps, tout relèvera du roi Guillaume et sera réglé conformément au régime militaire de la Prusse ; ainsi tout Allemand du Nord est soumis au service et ne peut se faire exonérer ; il appartiendra pendant huit ans à l'armée active, et pendant les cinq années suivantes il fera partie de la landwehr. L'effectif de paix est fixé à 1 p. 100 de la population. L'ensemble des forces de terre de la Confédération formera une armée unique ; elle sera placée, en temps de guerre et de paix, sous les ordres du généralissime ; le devoir de lui obéir sera libellé dans le serment que les troupes seront tenues de prêter.

Sans qu'il soit rien indiqué d'une manière précise, il résulte de ces dispositions qu'en se conformant, sous tous les rapports, à la législation militaire de la Prusse, chaque État lève, instruit, administre, sous la direction du général en chef, son contingent particulier, quelle qu'en soit l'importance. Les hommes ne seront pas dispersés dans les différents corps sans distinction d'origine ou de nationalité ; mais l'étendue des pouvoirs du généralissime ne laisse rien subsister de plus de l'autonomie militaire des États associés. Le roi de Prusse, en cette qualité, n'est pas seulement tenu et autorisé à veiller à ce que toutes les troupes qui composeront l'armée fédérale aient leurs effectifs

au complet et en état d'entrer en campagne, à exiger que chacun remplisse strictement les obligations qu'il a contractées; il fixe en outre l'effectif des contingents; il désigne les garnisons, c'est-à-dire qu'il lui est permis de faire cantonner, par exemple, les Saxons dans les Mecklembourgs, et les Mecklembourgeois, sinon des Prussiens, en Saxe; il ordonne la mise de tout ou partie de l'armée fédérale sur le pied de guerre; il a seul le droit de nommer les officiers généraux, de choisir les commandants des places fortes, les officiers commandant en chef chaque corps, et ceux auxquels on aurait à confier le commandement d'un corps composé de troupes appartenant à plusieurs contingents, avec l'entière liberté de choisir indistinctement les officiers auxquels il lui plaira de confier des charges diverses, soit dans l'armée prussienne, soit dans le service de la Confédération. (Textuel.)

Ainsi le Roi ne se réserve pas seulement le droit de nommer le général commandant l'armée saxonne ou les contingents des Oldenbourgeois, il aura, en outre, celui de placer un officier prussien ou de toute autre origine à la tête de ces troupes. Une clause particulière, art. LXIII, porte que, sauf convention contraire, les princes confédérés nomment les officiers de leurs contingents respectifs, sous les restrictions prévues par la constitution.

Le budget de l'armée fédérale sera commun comme l'armée elle-même, et c'est à cet effet qu'on a constitué la caisse dans laquelle seront versées les perceptions du Zollverein et d'autres revenus. Cette

caisse, confiée aux soins et placée, pour ses recettes comme pour ses dépenses, sous le contrôle particulier de fonctionnaires relevant de l'autorité présidiale, aura à satisfaire à tous les besoins réglementaires des divers contingents; mais chacun des États associés devra, de son côté, contribuer aux charges collectives en mettant chaque année, à la disposition du général en chef, une somme de 225 thalers (843 fr. 75 c.), multipliée par le chiffre de son contingent de paix. *En cas d'insuffisance,* il y sera pourvu par tous les confédérés proportionnellement à leur population; et ne voulant rien abandonner au mauvais vouloir des mécontents, on a décidé que cette contribution sera levée au fur et à mesure des besoins *par les soins de l'autorité présidiale.* S'il y a des excédants, au contraire, ils resteront acquis à la caisse fédérale.

Comme vous le voyez, Monsieur le ministre, tout a été soigneusement prévu; la direction, le commandement, la surveillance, demeurent sans restriction aux mains de la Prusse; les dépenses seulement sont réparties entre tous les confédérés avec une parfaite équité.

La marine militaire des États limitrophes de la mer du Nord et de la Baltique constituera la marine de guerre de la Confédération, et sera, comme l'armée de terre, placée sous le commandement de la Prusse. Le Roi aura sur cette partie des forces publiques des pouvoirs illimités; il pourvoira à son organisation, il nommera les officiers et les fonctionnaires

de tout rang, qui auront à lui prêter serment, de même que les hommes d'équipage. Comme pour reconnaître la délégation qui lui sera faite par ses associés, la Prusse voudra bien déclarer les ports de Kiel et de la Jahde ports de guerre fédéraux; les dépenses nécessaires pour les établissements qu'il conviendra d'y créer, en les affectant à leur nouvelle destination, seront naturellement prélevées sur la caisse fédérale. Toute la population maritime de la Confédération, y compris les mécaniciens et les ouvriers de marine, est tenue de servir.

Le service consulaire sera réuni et placé sous l'autorité présidiale, qui nommera les consuls dans tous les pays étrangers. Les consulats particuliers des États confédérés seront supprimés dès que l'organisation des consulats fédéraux sera assez avancée pour offrir les garanties désirables.

La cour suprême des trois villes anséatiques siégeant à Lubeck, est désignée pour connaître, en premier et dernier ressort, de tout attentat contre la sûreté de la Confédération.

Les différends entre les États confédérés ou leurs autorités seront soumis à la décision du conseil fédéral; les conflits constitutionnels seront vidés par voie de législation fédérale.

Dès que la constitution de la Confédération aura été définitivement arrêtée, ses rapports avec les États du Midi seront réglés au moyen de traités particuliers, qui seront soumis à la sanction de la Diète.

Tels sont, en substance, Monsieur le ministre, les

arrangements que la Prusse offre à ses associés. Quel que soit le jugement qu'on en porte, ils ne surprendront personne; l'œuvre est de tout point conforme à la pensée qui l'a suggérée [1].

Mais s'il était utile d'étudier soigneusement les moyens employés par le gouvernement prussien pour fonder solidement sa domination sur tout le nord de l'Allemagne au double point de vue militaire et politique, il l'était certainement davantage de chercher à se former une opinion exacte de ses dispositions à l'égard des États du Sud, et de la nature de ses rapports avec la Russie. Quelle serait sa politique à l'égard des pays allemands qui en 1866 s'étaient dérobés à son ambition, quels liens avait-il noués avec le cabinet de Saint-Pétersbourg? Voilà ce qu'il nous importait de savoir. Les succès remportés par les armées prussiennes, en modifiant l'état territorial au centre du continent, créèrent en Europe un équilibre nouveau; à la Confédération germanique ils substituaient une combinaison qui, en isolant l'Autriche de l'Allemagne, assurait à la Prusse des avantages importants. La première de ces puissances sortait de la lutte affaiblie, mais en même temps affranchie de toute solidarité avec

[1] Dépêche du 20 décembre 1866, n° 281.

Voir en outre toute ma correspondance des six premiers mois de 1867.

ses anciens confédérés; la seconde avait conquis une situation prépondérante sur tous les pays situés au nord du Mein, et elle pouvait avoir la pensée de l'étendre à l'Allemagne entière. Je ne veux pas examiner ici si la Confédération germanique, imaginée en 1815 pour tenir étroitement unis tous les États qui en faisaient partie et les opposer à la France, était une institution que nous devions regretter, et si, en séparant les deux grandes cours allemandes, en rompant tout lien entre elles, en rendant à l'Autriche son entière liberté et le choix de ses alliances, les événements de 1866 nous ont mis en présence de dangers nouveaux ou plus graves. Restant dans les limites de mon sujet, je me borne à constater que la Prusse avait notablement augmenté sa puissance, et que mon premier devoir me commandait de surveiller l'usage qu'elle voudrait en faire, et d'éclairer sur ses véritables intentions le gouvernement de l'Empereur.

Si on en excepte l'affaire du Luxembourg, dont je ne parlerai pas puisqu'elle a fait l'objet d'une conférence internationale dont les protocoles ont été publiés, il n'a surgi dans le cours des dernières années et jusqu'à la crise provoquée par la candidature du prince de Hohenzollern, aucun incident diplomatique de nature à compromettre les relations de la France avec la Prusse. Il s'en est produit

cependant qui ont permis de pressentir et d'apprécier les dispositions du cabinet de Berlin. Je me contenterai d'indiquer les plus importants.

Les préliminaires de paix signés à Nickolsburg avaient été préparés à Paris, et ils avaient été offerts par la France aux deux puissances belligérantes. On verra plus loin que par cela même, à mon sens du moins, elles avaient pris envers nous l'engagement de s'y conformer. Ces préliminaires stipulaient que la Prusse restituerait au Danemark une partie des districts du Schleswig du nord, et qu'on conserverait aux États du midi de l'Allemagne une *situation internationale indépendante.* Voici ce que j'ai eu l'occasion d'écrire officiellement à ce sujet :

Berlin, le 21 août 1866.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu, outre votre message télégraphique du 17, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 18 pour m'inviter à vous faire savoir si, comme des informations particulières vous portaient à le supposer, il était exact que le gouvernement prussien eût l'intention d'omettre, dans le traité de paix qu'il négocie à Prague avec l'Autriche, la clause des préliminaires en vertu de laquelle les populations des districts septentrionaux du Schleswig devront être consultées sur leur retour au Danemark.

J'ai interrogé à ce sujet le président du conseil. M. de Bismarck n'a pas contesté l'exactitude de ce bruit, et il a même avoué que les négociateurs des deux grandes puissances allemandes avaient été conduits à examiner l'opportunité de l'insertion de cette clause dans l'acte dont la rédaction est confiée à leurs soins. L'initiative en aurait été prise par celui de l'Autriche, qui aurait offert de passer ce point sous silence, si la Prusse, de son côté, consentait à modifier les termes de la disposition concernant la cession de la Vénétie. Il m'a paru superflu d'insister pour obtenir à cet égard des éclaircissements plus complets, et je me suis borné à solliciter l'assurance, que M. de Bismarck n'a pas hésité à me donner, comme je viens de vous le mander par le télégraphe, que le traité de paix contiendrait textuellement l'article III des préliminaires de Nickolsburg [1].

On admettait donc à ce moment [2] notre intervention, et on reconnaissait, en déférant à nos observations, que nous n'étions pas dépourvus de tout titre pour réclamer le maintien des clauses qu'on avait agréées de notre main. Mais la paix conclue et l'armée fédérale organisée, on changea d'opinion à Berlin, et M. de Bismarck, tantôt dans

[1] Dépêche du 21 août 1866, n° 196.

[2] Voir en outre ma dépêche du 23 février 1867, n° 42, date à laquelle on discutait avec nous la convenance de tenir les engagements pris à Nickolsburg.

des circulaires, tantôt à la tribune, exprimait l'avis que les deux puissances signataires du traité de paix étaient seules fondées à en surveiller l'exécution. On se souvient peut-être que durant l'été de 1867, et en mon absence, notre chargé d'affaires, se conformant aux instructions qui lui avaient été envoyées de Paris, fit une communication amicale sur l'inexécution, qui dure encore, de la clause du traité de Prague relative au Schleswig. M. de Bismarck en prit prétexte pour affirmer sa nouvelle manière de voir, et il fallut l'apaiser. A la prétention de nous dénier tout droit dans cette affaire, il ajouta des procédés que nous aurions pu ressentir vivement et qui auraient fourni au gouvernement de l'Empereur, s'il l'avait cherché, un juste et premier motif de désaccord.

Le sujet le méritant à tous les points de vue, j'ai résumé, dans une dépêche qu'on trouvera quelques pages plus loin, les raisons diverses qui nous faisaient une obligation de surveiller attentivement les relations de la Prusse et de la Russie; j'ai exprimé mon opinion de la manière la plus explicite, et je ne dirai rien de plus ici sur ce point. Je juge bon cependant de constater qu'au mois d'août 1866, et au moment où le général de Manteuffel fut envoyé à Saint-Pétersbourg, j'ai considéré ce

voyage comme le prélude d'un accord qui pouvait être concerté entre les deux cours de Russie et de Prusse. J'avais, le 5 août, communiqué à M. de Bismarck notre projet de traité relatif à Mayence, et le 8 j'écrivais :

Le général de Manteuffel est parti la nuit dernière pour Saint-Pétersbourg. Dans l'entretien que nous avions eu ensemble hier au soir, le président du conseil ne m'avait rien appris à ce sujet. Ayant pu le rencontrer ce matin, je lui en ai fait la remarque, et je lui ai demandé ce que je devais penser de cette mission si soudainement confiée à un général commandant des troupes en campagne. Après avoir prétendu qu'il croyait m'en avoir entretenu, M. de Bismarck m'a assuré qu'il en avait informé M. de Goltz, pour qu'il eût à vous en instruire ; il m'a affirmé, en même temps, que le Roi avait jugé opportun d'apaiser la cour de Russie, qui se montrait visiblement mécontente depuis qu'elle se voyait obligée de retirer sa proposition relative à la réunion d'un congrès, et que Sa Majesté avait chargé le général de Manteuffel de ce soin. J'ai demandé au président du conseil si cet officier général avait reçu communication de notre ouverture ; il m'a répondu qu'il n'avait pas eu occasion de lui en faire part, mais qu'il ne pouvait pas me garantir que le Roi ne lui en eût fait connaître la substance. Je dois ajouter, comme *je vous l'ai fait remarquer par le télégraphe*, que j'ai remis

copie de notre projet à M. de Bismarck dans la matinée de dimanche, et que le général de Manteuffel, qui venait à peine de reporter son quartier général à Francfort, a été appelé à Berlin dans la nuit suivante [1].

Sans négliger de relever tout ce qui pouvait nous éclairer sur la nature des rapports qui se nouaient entre la Prusse et la Russie, j'ai surtout cherché à pénétrer le véritable sentiment qu'on nourrissait en Prusse à l'égard de la France. J'ai dit, à la date du 8 juillet 1866, ce qu'il fallait en penser avant la guerre avec l'Autriche. Je ne saurais rappeler toutes les occasions qui m'ont permis, depuis cette époque, d'apprécier les dispositions que je rencontrais à Berlin, mais je m'arrêterai sur un incident qui n'est pas dénué d'intérêt.

Après l'invasion des États pontificaux, en 1867, par des bandes de volontaires et l'affaire de Mentana, le gouvernement de l'Empereur jugea opportun de provoquer la réunion d'une conférence pour rechercher, d'un commun accord, les moyens propres à résoudre pacifiquement la question romaine. Je reçus l'ordre d'en faire la proposition au cabinet prussien, et j'eus plusieurs entretiens avec M. de Bismarck. Voici le compte rendu de

[1] Dépêche du 8 août 1866, nº 179 *bis*.

celui dans lequel il s'expliqua officiellement sur notre démarche :

Berlin, le 14 novembre 1867.

Monsieur le ministre,

Ainsi que je vous le mandais hier, M. de Bismarck m'a reçu aujourd'hui, et je viens de vous faire connaître par le télégraphe comment le président du conseil, autorisé par le Roi, a envisagé la communication que je lui ai faite de la dépêche par laquelle vous m'avez chargé d'inviter le gouvernement prussien à participer à la conférence pour les affaires d'Italie. Le Roi, dont il avait pris les ordres, considère, suivant ce que m'a dit M. de Bismarck, qu'on ne saurait convoquer les puissances sans se conformer à la procédure concertée à Aix-la-Chapelle en 1818; qu'il conviendrait donc qu'elles fussent saisies par les deux gouvernements dont il s'agit de concilier les intérêts ou par l'un d'eux ; il importe, d'autre part, à Sa Majesté de savoir quelles seront les puissances qu'on croira opportun de réunir en cette occasion, et le lieu où s'assembleraient leurs plénipotentiaires; il ne saurait être indifférent pour la Prusse, a ajouté le président du conseil, de se trouver, dans une conférence européenne, en présence du grand-duché de Bade, par exemple, ou de la Saxe; le Roi, en troisième lieu, ne saurait prendre un parti sans connaître la nature et la portée des questions sur lesquelles son

représentant sera appelé à exprimer un avis. Avant de répondre à l'invitation qui lui est adressée, le gouvernement de Sa Majesté désire par conséquent être fixé sur ces divers points.

Ces premières explications m'ont été présentées par M. de Bismarck dans un langage semé d'obscurités, comme s'il avait des raisons particulières pour ne pas être parfaitement clair et explicite. J'ai donc dû reprendre chacun des points qui avaient fait l'objet de sa réponse, et en premier lieu, je lui ai demandé si la Prusse se proposait de ne tenir aucun compte de notre démarche et désirait attendre que l'initiative en fût également prise par l'Italie et le gouvernement pontifical. Sans me satisfaire complétement à cet égard, le président du conseil m'a autorisé à croire que, par égard pour le gouvernement de l'Empereur, le cabinet de Berlin ne subordonnerait pas son adhésion à l'accomplissement de cette formalité, mais il ne m'a pas dissimulé qu'on ne prendrait aucune résolution avant d'être certain que le cabinet de Florence et le Saint-Siége ont formellement acquiescé à notre proposition. Or, les informations parvenues à M. de Bismarck le portent à croire que la cour de Rome hésitera longtemps avant de se rendre à notre invitation; que l'Italie, qui n'a jamais désiré la réunion de la conférence, n'est en ce moment disposée à s'y faire représenter que pour nous complaire ; il se croit, en outre, autorisé à penser qu'aucun de ces deux gouvernements, et particulièrement celui du Saint-Père, ne s'y résoudra, si on n'arrête d'avance les bases de la

négociation, et si elles ne sont libellées de manière à lui garantir l'intégralité de sa puissance souveraine.

J'ai fait remarquer au président du conseil, que si j'ignorais complétement les intentions du gouvernement pontifical, j'étais mieux renseigné sur celles du cabinet italien, et que j'étais autorisé à penser qu'à Florence on faisait, contrairement à ses conjectures, des vœux pour le succès de notre proposition. Devant supposer au surplus qu'il était informé du voyage que M. Nigra a fait à Londres, je l'ai invoqué comme un témoignage de l'exactitude de mes renseignements. M. de Bismarck m'a objecté que le ministre d'Italie à Berlin n'avait été chargé, jusqu'à présent, de lui faire aucune communication dans le sens de celle que son collègue à Paris avait portée au cabinet anglais. Il a même ajouté que, hier encore, M. de Launay s'est exprimé avec le sous-secrétaire d'État de manière à faire croire que son gouvernement accueillerait uniquement notre proposition parce qu'il ne lui serait pas permis de la décliner, et dans la persuasion qu'elle resterait sans résultat. Je signale cette assertion à Votre Excellence, en ajoutant que mon collègue d'Italie, comme je vous le mandais avant-hier par le télégraphe, n'était pas, en effet, muni à ce moment d'instructions analogues à celles qui ont été adressées à M. Nigra, et que le langage qu'il m'a tenu autorise, dans une certaine mesure, celui que M. de Bismarck m'a fait entendre sur les dispositions du cabinet de Florence.

J'ai reconnu sans difficulté que rien n'était plus

légitime que le désir exprimé par le Roi de savoir quelles sont les puissances que nous avons convoquées, et j'ai cru pouvoir assurer que je serais sans retard mis à même d'y satisfaire. J'ai toutefois ajouté que je n'apercevais pas dans le choix et le nombre des gouvernements invités à nous prêter leur concours une source de difficultés appréciables. M. de Bismarck s'est montré sobre d'explications à ce sujet, et il m'a même paru tenir à réserver son opinion ; il m'a été facile de me convaincre cependant que si nous avons convié, comme on le prétend, les États secondaires de l'Allemagne, le cabinet de Berlin pourrait y voir un obstacle à sa participation. « Si vous avez convoqué la Saxe, m'a-t-il dit, pourquoi n'inviterait-on pas les Mecklembourg? »

La désignation du lieu où la conférence pourrait tenir ses séances n'a pas été le sujet d'explications qu'il serait utile de rapporter. Je me suis borné, pour ma part, à déclarer que j'ignorais totalement ce que pensait le gouvernement de l'Empereur, et que je présumais qu'il s'était abstenu de toute indication, dans la pensée qu'on se mettrait aisément d'accord à cet égard. De son côté, M. de Bismarck ne m'a rien dit de nature à me faire supposer qu'on ait à Berlin une préférence quelconque.

Notre entretien s'est longtemps arrêté sur le troisième point, concernant les bases de la négociation. J'ai relevé qu'il ressortait de notre dépêche l'intention de ne provoquer aucune entente préalable, et je me suis attaché à démontrer qu'il n'y avait pas

d'autre parti à prendre pour les puissances sincèrement animées du désir de réconcilier l'Italie et la Papauté; qu'en cherchant à déterminer d'une manière plus précise, par voie de correspondance entre tous les gouvernements appelés à la conférence, l'objet de la tâche confiée aux plénipotentiaires, on s'engagerait dans une voie sans issue, et qu'on s'exposerait à placer le cabinet de Florence ou le gouvernement du Saint-Père dans l'obligation de refuser leur adhésion; que s'il fallait, pour les rapprocher, leur suggérer des concessions mutuelles, il était convenable de ne s'expliquer que devant les représentants réunis, la cour de Rome et le gouvernement italien pouvant, devant l'Europe assemblée, consentir à des arrangements qu'une légitime susceptibilité ne leur permettrait pas d'agréer, même en principe, dans des négociations préliminaires.

M. de Bismarck n'a pas cru pouvoir reconnaître la justesse de ces observations; il a maintenu que le Saint-Siége, s'il consent à paraître à la conférence, ce qu'il juge complétement invraisemblable, ne s'y déterminera que dans le cas où on lui fera connaître les questions qui devront être débattues. La Prusse, selon lui, se trouve placée dans la même nécessité. Obligé de ménager à la fois les populations catholiques, dont les convictions sont vivement alarmées, et l'opinion publique, dont les sympathies sont acquises à l'Italie, le gouvernement du Roi ne saurait désigner son plénipotentiaire sans lui tracer d'avance le langage qu'il devra tenir.

J'ai représenté au président du conseil que ce langage ne saurait être que celui de la conciliation, et qu'il pourrait être calculé de manière à ne blesser aucun des deux gouvernements dont on discuterait les intérêts.

Un grand gouvernement comme celui de la Prusse, a répliqué M. de Bismarck, ne peut intervenir dans un conseil européen sans avoir arrêté d'avance son attitude et ses résolutions. Or, nous ignorons non-seulement dans quel sens, mais même dans quelle vue seront conçues les propositions qui y seront articulées, et nous n'entendons pas en prendre l'initiative.

J'ai repris que votre dépêche définissait suffisamment, pour peu qu'on voulût en apprécier l'esprit et les termes, le but qu'il s'agissait d'atteindre, et le cercle dans lequel les puissances auraient à exercer leur médiation; que je concevais qu'à Berlin on ne se crût pas tenu de formuler les conditions d'un arrangement, mais que la Prusse pouvait sans difficulté adhérer à la conférence et consentir à examiner, dans un sentiment de concorde et d'apaisement, les combinaisons que d'autres puissances mettraient en avant; que le gouvernement du Roi ne se trouverait pas seul dans cette situation; que d'autres grandes puissances ne voudraient pas plus que lui, vraisemblablement, proposer les bases d'un accord, et qu'il ne s'exposerait pas, par conséquent, à accepter un rôle incompatible avec sa dignité.

M. de Bismarck ne m'a fait aucune concession, et

il a persisté à soutenir que nous proposions au gouvernement du Roi de participer à une tâche impossible. Reprenant les considérations qu'il avait invoquées dans notre précédent entretien, il a soutenu que la Prusse ne pouvait consentir à connaître du différend italien sans nuire à ses relations soit avec la cour de Rome, soit avec le cabinet de Florence, ni sans froisser les sujets catholiques du Roi ou l'opinion libérale et protestante du pays.

« En réalité, lui ai-je dit, votre intention serait donc de décliner notre ouverture? Dans ce cas, je ne vous cacherais pas qu'en France personne ne comprendrait que vous y fussiez déterminé par les motifs que vous voulez bien m'indiquer. Je crains qu'on ne s'imagine que vous regardez la question italienne comme une difficulté pour nous, et que vous préférez ne pas nous aider à y mettre un terme.

— Je vous ai suffisamment montré ma manière de voir personnelle, a continué M. de Bismarck, pour que je n'aie pas à vous apprendre que si cette proposition ne nous venait pas du gouvernement de l'Empereur, je n'hésiterais pas à insister pour décider le Roi à la décliner. Nous n'avons aucun intérêt dans cette question, et nous pouvons nous abstenir d'y toucher sans inconvénient, tandis que si nous consentons à l'examiner, nous mécontenterons nécessairement, quel que soit notre avis, une fraction considérable du peuple prussien. Je regrette, d'autre part, de voir la France mettre en avant une proposition qui ne rencontrera pas, j'en ai la conviction, l'assen-

timent de la plupart des grandes puissances, et qui, même dans le cas contraire, est destinée à rester infructueuse. La Russie vous a répondu, à l'origine, qu'elle l'accepterait en principe; en diplomatie, c'est une manière polie d'annoncer qu'on ne peut y adhérer. L'Angleterre, placée entre la presse de Londres et le clergé catholique qui lui prête son concours contre les fénians, ne s'y montrera pas plus favorable, et je ne m'explique pas comment à Paris on a pu donner suite à un pareil projet, si on y a eu connaissance de ces dispositions. »

J'ai répondu à M. de Bismarck qu'il était assurément mieux informé que je ne le puis être des intentions des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, mais qu'en les supposant telles qu'il me les annonçait, la Prusse, en agréant notre demande, ne manquerait pas d'exercer sur ces deux gouvernements une influence salutaire, et que nous serions deux fois ses obligés; qu'en inclinant à la repousser, elle contribuera, au contraire, à les raffermir dans le dessein que M. de Bismarck leur prêtait. Je suis revenu sur les arguments que j'avais fait valoir, mais je dois confesser à Votre Excellence que je ne crois pas avoir réussi à ébranler des convictions qui me semblent arrêtées, et qui deviendront irrévocables si, à Saint-Pétersbourg ou seulement à Londres, on se décide à les partager. Il a admis, toutefois, qu'on ne saurait exiger du gouvernement de l'Empereur qu'il formulât des bases détaillées, et que les puissances devraient se montrer satisfaites s'il annonçait, en termes géné-

raux, les propositions qui seront soumises à leur examen.

J'ai demandé au président du conseil s'il chargerait M. de Goltz de vous entretenir des motifs qui prédisposent le gouvernement du Roi à décliner notre invitation, et de solliciter les explications qu'il attend sur les divers points que nous venons de toucher. M. de Bismarck m'a avoué que ne souhaitant point la convocation de la conférence, il ne s'empresserait pas de lui donner des instructions dans ce sens, mais qu'il lui ferait part de notre entretien.

P. S. Le numéro de la *Gazette de la Croix* qui a paru ce soir annonce déjà que votre circulaire ne contient pas de programme, et elle ajoute avec cette perfidie qui lui est habituelle : « Nous ne croyons donc pas que beaucoup de gouvernements puissent avoir envie de se faire représenter à la conférence. Tout le monde sait aujourd'hui qu'il s'agit seulement de faire partager à d'autres la responsabilité des entreprises que le gouvernement français médite contre le pouvoir temporel de la Papauté [1].

Dans quel sentiment M. de Bismarck avait-il pris le parti d'entraver l'accueil favorable que les puissances pouvaient faire à notre démarche, ou se préparait-il à la repousser? Le Roi était venu à Paris quelques mois auparavant, et les entretiens qu'il avait eus avec l'Empereur portaient à penser

[1] Dépêche du 14 novembre 1867, n° 279.

que la France et la Prusse saisiraient également toutes les occasions de montrer qu'il n'existait entre elles aucun dissentiment. M. de Bismarck avait lui-même, en cette circonstance, tenu un langage qui nous promettait la plus parfaite cordialité, et on pensait que de part et d'autre on s'emploierait à dissiper les appréhensions qu'avait semées dans les esprits l'affaire du Luxembourg. Le gouvernement français devait donc supposer que sa proposition ne rencontrerait pas de difficultés invincibles à Berlin, ou que du moins on s'y montrerait disposé à nous seconder sur des questions d'ordre international qu'il nous importait de résoudre dans l'intérêt du maintien de la paix. Pour quels motifs et dans quel but mettait-on si peu d'empressement à nous offrir un témoignage de ces dispositions, ou plutôt pourquoi prenait-on une attitude si contraire aux assurances qui nous avaient été données? Je devais au gouvernement de l'Empereur des éclaircissements précis à ce sujet, et j'adressai notamment à Paris les deux dépêches suivantes :

Berlin, le 17 novembre 1867.

Monsieur le ministre,

Le langage de la presse prussienne mérite de vous être signalé. Les journaux qui n'entretiennent aucune

relation avec l'administration sont unanimes pour représenter au gouvernement qu'il doit opposer un refus absolu à notre proposition, et ils n'en cachent pas le motif. La question romaine étant pour eux une difficulté destinée à entraver la liberté d'action de la France, ils considèrent que l'intérêt de l'Allemagne commande de ne pas contribuer à y mettre fin. Les journaux qui relèvent du bureau de l'esprit public, ou qui en acceptent les directions quand elles se concilient avec les opinions dont ils sont les organes, s'emploient à signaler les obstacles qui s'opposent à la réunion des plénipotentiaires, et l'inutilité des efforts qu'ils pourraient faire s'ils s'assemblaient pour mettre d'accord les prétentions des parties.

Plusieurs de ces journaux vont plus loin : ils manifestent pour le pouvoir temporel du Pape un véritable attendrissement; ils insinuent, et la *Gazette de la Croix* ose même affirmer, que la France n'a imaginé de convoquer une conférence que pour y trouver des complices disposés à porter une dernière atteinte à l'autorité souveraine du Saint-Siége. C'est ainsi que s'expriment ces mêmes journaux, qui naguère soutenaient de tous leurs encouragements le gouvernement italien et Garibaldi lui-même, sans se préoccuper en aucune façon du sort de la Papauté.

C'est ainsi, du reste, il faut bien le reconnaître, et je regrette de le dire, que le cabinet de Berlin me semble comprendre ses propres devoirs. Votre Excellence se souvient que dans son discours pour la clôture du Reischtag, le Roi adressait à l'Italie des paroles

d'une bienveillance excessive, et à ce moment, non-seulement le territoire romain était envahi par des bandes révolutionnaires, mais nos relations avec le cabinet de Florence étaient menacées d'une rupture imminente. Dans le discours qu'il a prononcé avant-hier, le Roi, au contraire, assurait ses sujets catholiques de ses sympathies pour la dignité et l'indépendance du chef de leur religion.

Ainsi, quand on s'imaginait que le Pape pouvait être contraint de s'éloigner de ses États, la presse de Berlin applaudissait à cette éventualité dans un sentiment ouvertement hostile à la France et dans la persuasion que ne voulant pas laisser impunie la violation de la convention de septembre, nous prendrions contre l'Italie des mesures qui nous l'aliéneraient à jamais. Elle se montre maintenant d'une sollicitude extrême pour le pouvoir temporel du Saint-Siége, et elle suggère au gouvernement de repousser la conférence, prétendant que notre projet cache des desseins perfides pour la Papauté. Du même coup on veut sans doute disposer l'opinion publique à approuver la conduite du cabinet de Berlin, et exciter contre nous le sentiment religieux des populations catholiques dans les provinces rhénanes. On présume vraisemblablement que l'on peut, dans l'état actuel des esprits en Italie, affirmer ses sympathies pour le Saint-Siége sans craindre de contribuer à effacer l'irritation que notre intervention armée a provoquée dans la Péninsule. M. de Bismarck est sans doute convaincu que si la conférence ne se réunit pas, nous devrons continuer

à occuper un point quelconque du territoire romain, et la présence de nos troupes dans les États pontificaux le garantit contre le rétablissement des rapports qui unissaient autrefois la France et l'Italie. Pour plus de sûreté, le président du conseil nous y convie avec une insistance que je vous ai fait remarquer.

Dans tous les cas, la polémique de la presse est conduite avec un ensemble qui en révèle la direction, et c'est à ce titre que j'ai pris la liberté d'en entretenir Votre Excellence[1].

Berlin, le 19 novembre 1867.

Monsieur le ministre,

Les confidences que je reçois, et les conversations qu'il m'est permis d'accepter, me démontrent chaque jour davantage que M. de Bismarck a fermement arrêté ses résolutions, en ce qui concerne la conférence, et qu'il a décidé d'en empêcher la réunion. Dans ce but, il ne se borne pas à user de tout son crédit auprès du Roi, il emploie également ses efforts à faire partager son opinion aux personnes qui peuvent exercer une influence quelconque sur l'esprit de Sa Majesté. J'ignore s'il essaye avec le même soin de disposer les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg à décliner notre proposition. J'incline en outre à penser que le président du conseil est en cette circon-

[1] Dépêche du 17 novembre 1867, n° 282.

stance uniquement guidé par la conviction qu'il ne saurait convenir à la Prusse d'aider la France à sortir des embarras que lui crée l'ambition du gouvernement italien.

Cette conduite est généralement désapprouvée dans l'entourage du Roi. On y reconnaît que la Prusse ferait acte d'une sage politique en donnant au gouvernement de l'Empereur, dans ce moment, un gage de ses dispositions conciliantes; qu'on n'a aucune raison plausible à invoquer pour justifier l'abstention dans laquelle M. de Bismarck conseille au Roi de se renfermer; que l'on s'expose d'ailleurs à mécontenter les populations catholiques de l'Allemagne, qui n'admettront pas que Sa Majesté remplisse ses devoirs envers elles en refusant de chercher les moyens de mettre la Papauté à l'abri des agressions dont elle vient encore d'être l'objet.

On ne disconvient pas avec moi qu'une semblable détermination est suggérée au président du conseil par le désir d'empêcher la France d'avoir ses coudées franches, et on blâme ce sentiment; car on se dit que les embarras que nous pourrions avoir en Italie ne nous empêcheraient pas de donner suite à de mauvais desseins, si nous en nourrissons; que le sentiment national en France ne s'y méprendra pas, et qu'il en sera blessé; que le gouvernement de l'Empereur pourra dès lors recourir, avec son approbation et plus aisément, à des résolutions extrêmes, tandis qu'en adhérant avec autant de cordialité que d'empressement à notre démarche, on contribuerait à

dissiper, d'une part, les inquiétudes et les ressentiments que les succès de la Prusse ont fait naître en France, pendant que de l'autre on obligerait ouvertement l'Empereur, qui ne pourrait s'empêcher d'en tenir compte au gouvernement du Roi. Dans cette seconde hypothèse, en somme, on assure la paix, dans la première, on la compromet. Voilà comment raisonnent, Monsieur le ministre, les personnes qui, mieux inspirées que le président du conseil, regrettent les dispositions dont il se montre animé. . . . . .

Je me demande pour quels motifs et dans quelle vue M. de Bismarck juge utile à son pays de chercher à aggraver nos embarras en Italie, au lieu de saisir une occasion qui lui permettrait d'inaugurer ostensiblement une politique de conciliation. Avant d'entreprendre l'œuvre dont il a été l'inspirateur, et même après l'avoir fort avancée, le président du conseil n'a jamais exprimé qu'une crainte, celle de se trouver en conflit avec la France; qu'un désir, celui de conjurer une pareille éventualité; et, pourvu qu'il ne fût pas tenu de nous faire une concession quelconque en Allemagne, il se montrait invariablement disposé à nous complaire; la paix avec la France lui apparaissait comme une nécessité de premier ordre pour le complément de sa tâche. S'il eût encore été dans ces sentiments, il se serait empressé d'accueillir favorablement notre proposition et d'en recommander l'acceptation à Londres et à Saint-Pétersbourg. Il ne pouvait en effet espérer une circonstance plus propice pour affirmer les bonnes dispositions du gouverne-

ment du Roi à notre égard. D'où vient donc qu'il la néglige, préférant prendre une attitude destinée à compromettre nos relations?....

En serait-il venu à se persuader que la guerre est inévitable, et dans cette conviction jugerait-il nécessaire pour la Prusse de compliquer les affaires d'Italie au lieu de chercher à les dégager de la phase où elles sont entrées? Que tel soit le but qu'il poursuit en ce moment, il me serait difficile d'en douter après ce qui m'est revenu depuis mon retour à Berlin, et le langage qu'il m'a tenu lui-même ne pouvait que me confirmer dans cette supposition. Ce que je ne saurais m'expliquer, c'est ce qui a pu le porter à croire que l'Allemagne et la France ne peuvent manquer d'en venir aux mains dans un avenir plus ou moins prochain, et que la Prusse aujourd'hui a un plus grand intérêt à semer des difficultés sous nos pas, qu'à nous obliger en nous prêtant son concours pour résoudre la question romaine. Cette politique lui serait-elle conseillée par les informations qui lui sont venues de Paris ou de Vienne? Sont-ce nos armements, ou est-ce l'entrevue des deux Empereurs, qui lui font considérer un conflit comme plus vraisemblable que le maintien de la paix? Se croit-il en possession de renseignements qu'il jugerait dignes de foi et qui se trouveraient erronés, sur un prétendu accord intervenu entre la France et l'Autriche? Je ne suis en mesure de rien apprendre à Votre Excellence à cet égard; mais je constate, et c'est ce que je tenais à signaler à votre attention, que M. de Bismarck, au lieu de désirer, comme il y a peu

de mois encore, poursuivre sa tâche en s'appliquant à prévenir tout dissentiment avec nous, et de rechercher dans ce but les moyens de donner à nos relations un caractère plus manifeste d'intimité, je constate, dis-je, que M. de Bismarck préfère aujourd'hui se ménager d'autres amitiés, et n'hésite pas à nous déplaire en mettant obstacle à la réunion de la conférence, dans une pensée que je n'ai pas besoin de préciser davantage.

Je voudrais pouvoir dire à Votre Excellence quels sont les véritables sentiments du Roi : Sa Majesté est parfaitement éclairée sur le véritable état des choses ; M. de Bismarck ne lui dissimule rien de sa propre manière de voir, et ceux qui pensent autrement que lui, et sont en situation de soumettre au Roi leurs propres convictions, en ont entretenu Sa Majesté avec une entière franchise. Le Roi semble regretter l'attitude de son gouvernement devant notre proposition ; il me l'a témoigné dans les cours instants pendant lesquels il m'a permis de l'en entretenir ; mais M. de Bismarck n'en suit pas moins la voie dans laquelle il s'est engagé. J'assiste, si je ne me trompe, à quelque chose d'analogue, je ne veux pas dire d'identique, au spectacle que le gouvernement prussien donnait à Berlin durant les derniers mois qui ont précédé la guerre avec l'Autriche. Le président du conseil était seul d'avis de provoquer ce redoutable conflit; tous ceux qui approchaient le Roi lui en signalaient les dangers; le Roi lui-même en répudiait hautement la pensée ; M. de Bismarck, cependant, contrairement

au sentiment public et aux vœux de tous les hommes considérables du pays, contrairement aux oppositions que le Roi témoignait en toute occasion, put faire prévaloir sa politique. C'est ainsi qu'en ce moment il semble être en dissentiment avec son souverain comme avec l'entourage de Sa Majesté, et qu'il lui est permis néanmoins d'en agir comme s'il existait entre le Roi et lui le plus parfait accord. . . . . . [1].

M. de Bismarck m'avait lui-même, au surplus, mis sur la voie de ses véritables intentions. Pendant que les bandes de volontaires se jetaient sur le territoire pontifical, en septembre 1867, il avait accepté des entretiens compromettants, et ayant eu lieu de penser, comme j'ai pu m'en convaincre plus tard, que le gouvernement de l'Empereur en serait peut-être informé, il s'en ouvrit avec moi. On lira avec plus de surprise encore que d'intérêt la dépêche dans laquelle je faisais part de ce qu'il m'en avait dit. La voici en entier :

Berlin, le 10 novembre 1867.

Monsieur le ministre,

Durant l'entretien que j'ai eu avec lui et dont je vous rends compte dans une autre dépêche, M. de

[1] Dépêche du 19 novembre 1867, n° 285.

Bismarck m'a fait part de deux incidents que je crois devoir vous rapporter à titre confidentiel.

Le président du conseil m'a raconté que Garibaldi, au moment où il se disposait à envahir les États pontificaux, lui avait écrit, et avait chargé un de ses confidents de venir à Berlin et de lui remettre directement sa lettre. Dans cette lettre, Garibaldi sollicitait l'appui moral et même le concours matériel de la Prusse, en lui demandant de l'argent et des armes. « Soupçonnant une intrigue de l'Autriche, a continué M. de Bismarck, et sachant combien il est facile d'imiter l'écriture de Garibaldi, j'ai observé une extrême réserve avec son envoyé, et je lui ai offert d'admettre à notre entretien le chargé d'affaires d'Italie. Mon interlocuteur s'y étant refusé, et ne sachant pas moi-même à quel agent j'avais affaire, je lui ai répondu que je ne disposais d'aucune somme dont je ne fusse obligé de justifier l'emploi dans mes comptes, qui sont soumis à l'approbation des Chambres; qu'il ne m'était pas plus permis de distraire des arsenaux un nombre d'armes quelconque; qu'à mon sens, au surplus, la France ne souffrirait pas que le gouvernement pontifical pût être renversé par des bandes de volontaires arrivant d'Italie, et qu'une pareille entreprise ne me semblait présenter aucune chance de succès. »

A un autre moment de notre entretien, le président du conseil m'a fait un second aveu; il m'a appris que le chargé d'affaires d'Italie lui a apporté, dès qu'il a été constant que la France interviendrait au besoin par les armes, une dépêche télé-

graphique du cabinet de Florence qui lui prescrivait de demander à la Prusse si elle était disposée à seconder l'Italie et dans quelle mesure elle croirait pouvoir lui prêter son assistance. M. de Bismarck aurait répondu au représentant italien que la France était légitimement fondée à secourir le Pape pour la défense des États du Saint-Siége, et que le gouvernement du Roi ne pouvait promettre son appui pour attaquer un gouvernement avec lequel il entretenait des relations que rien ne lui conseillait de rompre. J'ai écouté M. de Bismarck sans l'interrompre, et sans relever ce que ses confidences contenaient d'étrange et d'inconciliable avec les saines traditions des gouvernements réguliers. J'aurais pu lui demander comment il savait que l'écriture de Garibaldi était facile à contrefaire, et quel langage il aurait tenu à son agent, si celui-ci avait admis la participation du chargé d'affaires d'Italie à leur conférence. J'aurais pu lui faire remarquer que c'était encourager les projets de Garibaldi, que de recevoir son envoyé et de l'écouter ; que ce n'était pas assez que de se borner à lui signaler les obstacles qu'il était exposé à rencontrer. J'aurais pu ajouter enfin que sa confidence aurait eu à nos yeux un véritable prix, si elle nous avait été faite en temps opportun.

A la manière dont il s'est expliqué sur la communication du chargé d'affaires d'Italie, il m'a paru certain qu'il a admis avec cet agent une distinction entre le concours que tout nous autorisait à accorder au Pape, et la nécessité où nous aurions pu nous trou-

ver d'entrer en conflit avec l'Italie et d'envahir son territoire. Je me suis néanmoins abstenu de lui demander sur ce point de plus amples explications. Mais dans quel but M. de Bismarck, qui n'est jamais indiscret sans calcul, m'a-t-il fait spontanément ces communications? Avait-il lieu de croire que nous pourrions en être informés par d'autres voies, et a-t-il jugé utile de réduire ses entretiens avec l'envoyé de Garibaldi et le chargé d'affaires d'Italie aux proportions qu'il lui convient d'avouer, afin de pouvoir plus aisément démentir d'autres détails qu'il ne lui conviendrait pas de laisser s'accréditer? Ou bien encore s'est-il uniquement proposé de nous apprendre avec quel empressement les partis et le gouvernement italien lui-même sont prompts à s'adresser à la Prusse, et combien il lui serait facile au besoin de trouver des alliés de l'autre côté des Alpes? Ces diverses conjectures sont également vraisemblables; il est certain, dans tous les cas, que ce n'est pas sans une arrière-pensée quelconque qu'il a bien voulu me donner ce témoignage de sa confiance [1].

M. de Bismarck ne se proposait pas de mettre obstacle à toute solution de la question romaine, uniquement pour se donner la satisfaction de nous laisser en présence de nos embarras. Il avait des desseins plus vastes et plus appropriés à ses vues

(1) Dépêche du 10 novembre 1867, n° 276.

ambitieuses. Depuis un an qu'on y travaillait sans relâche, l'organisation de l'armée fédérale était fort avancée, et toutes les dispositions avaient été prises pour la mettre rapidement, au besoin, sur le pied de guerre. On avait, en même temps, cherché à disposer tantôt les gouvernements, tantôt les populations du Sud, à prendre rang dans la Confédération du Nord. On avait dans ce but organisé une propagande que révélaient les efforts de la presse et ceux du parti national dans toutes les villes importantes. Dès le mois de septembre, M. de Bismarck avait, dans une circulaire qui fut à dessein livrée à la publicité, revendiqué pour la Confédération du Nord et les États du Midi seuls, à l'exclusion de toutes les autres puissances sans en excepter l'Autriche, le droit de lier leurs relations aussi étroitement qu'ils le jugeraient convenable, donnant ainsi à l'article IV du traité de Prague une interprétation qu'il ne comportait pas. Dans les discours qu'il avait prononcés à l'ouverture des Chambres prussiennes et du Parlement du Nord, le Roi lui-même avait fait entendre, en les adressant *à l'Allemagne, aux peuples frères, à la terre que bornent les Alpes et la Baltique,* des allusions qui avaient fait tressaillir, suivant l'expression des journaux officieux, le cœur de tous les patriotes. Le succès semblait alors répondre à l'attente du cabinet de

Berlin, et on croyait prochain le moment où on pourrait franchir le Mein. S'il avait pu se convaincre durant son séjour à Paris que le gouvernement de l'Empereur ne recherchait pas la guerre, M. de Bismarck n'avait pu se dissimuler cependant que le sentiment public en France n'était nullement disposé à subir en silence un nouveau remaniement de la carte allemande. Il prévoyait qu'en déterminant les États du Sud, quel que fût le procédé que les circonstances lui permettraient d'employer, à se confédérer avec ceux du Nord, il s'exposait à provoquer un conflit, et il s'y préparait, sans négliger aucun des moyens qui devaient l'aider à triompher des difficultés qu'il pouvait rencontrer, soit au delà du Mein, soit au delà du Rhin. C'est à cette fin qu'il combattit la tentative que nous avons faite, en novembre 1867, pour saisir l'Europe de la question romaine, et en combiner le règlement définitif.

Mes convictions sur le nouveau plan de campagne imaginé par M. de Bismarck s'affirmaient de plus en plus, et ne pouvant douter, à l'ouverture de l'année 1868, de ses intentions, je crus devoir les signaler avec une insistance particulière au gouvernement de l'Empereur, en lui exposant dans son ensemble l'état réel des choses. Je donne ici le rapport que j'ai en cette circonstance adressé au ministre des affaires étrangères. Son étendue m'avait

fait désirer de n'en produire que des extraits, mais il répond d'avance, si je puis m'exprimer ainsi, à tous les griefs qu'on a articulés contre moi, sauf en ce qui concerne la candidature du prince de Hohenzollern, qui viendra en son lieu, et cette considération m'oblige à le publier en entier. J'appelle sur ce travail toute l'attention du lecteur, en faisant remarquer qu'il est en quelque sorte le résumé de toute ma correspondance depuis la guerre de 1866. Le voici :

Berlin, le 5 janvier 1868.

Monsieur le ministre,

Plus j'observe la conduite du gouvernement prussien, plus je me persuade que tous ses efforts tendent à asseoir sa puissance sur l'Allemagne entière, et il m'est chaque jour démontré davantage qu'il poursuit ce succès avec la conviction qu'il ne peut l'atteindre sans placer la France dans l'impossibilité d'y mettre obstacle.

Comment et par quels moyens cherche-t-il à obtenir ce double résultat, c'est ce que je vous demande la permission de vous exposer aujourd'hui, en réunissant, dans un aperçu général, les informations diverses que j'ai eu successivement l'honneur de vous adresser durant les derniers temps.

Au moment où ils entreprenaient la campagne de

1866, le Roi et M. de Bismark demandaient uniquement à la fortune des armes de constituer une grande Prusse. Tel était encore leur principal dessein à Nickolsburg, et quand déjà ils étaient de retour à Berlin. Dans ce but, ils ne consentirent à négocier de la paix avec les États secondaires, alliés de l'Autriche, qu'à la condition d'un remaniement territorial destiné à redresser les frontières méridionales du royaume. Cependant l'importance des succès remportés par les armées prussiennes produisait dans les esprits une émotion profonde et générale; l'opinion libérale en Allemagne jugeait que le moment était venu de fonder l'union germanique; elle le proclamait hautement, et elle se montrait prête à se rallier au gouvernement du Roi, qu'elle avait si énergiquement combattu, s'il consentait à patroner ces aspirations nationales. Au dehors, et notamment en France, éclatait un véritable sentiment d'inquiétude, et nous intervenions pour demander des compensations à la Prusse.

Devant ces manifestations, le gouvernement prussien prit résolûment son parti; à la place d'une grande Prusse, il décida de constituer une grande Allemagne. M. de Bismarck se mit en rapport avec le parti libéral, convoqua les Chambres, et en sollicita pour tous les actes passés de son administration un bill d'indemnité qui lui fut accordé; il renonça à exiger des États du Midi les concessions territoriales qu'il leur avait demandées, et y substitua les traités d'alliance, qui furent immédiatement conclus;

il organisa la Confédération du Nord dans des conditions propres à permettre au sentiment national de compter sur une prochaine réalisation de tous ses vœux.

Ce qui distingue M. de Bismarck, ce n'est pas seulement la rapidité de ses résolutions, c'est encore sa prévoyance et surtout son activité. Il comprit qu'il ne suffirait pas pour exécuter ses nouveaux projets d'apaiser toutes les dissensions intérieures, et de s'appuyer sur l'enthousiasme soulevé par le triomphe de sa politique; il se montra convaincu qu'il fallait, en outre, se couvrir contre le mécontentement de la France. A cet effet, et sans perdre un jour, il s'employa à trouver à Saint-Pétersbourg des sûretés et une alliance, à ménager à l'administration de la guerre tous les moyens nécessaires à la prompte organisation des forces militaires de l'Allemagne entière, à susciter partout des difficultés au gouvernement de l'Empereur.

Le général de Manteuffel fut soudainement rappelé de l'armée et envoyé en mission auprès de l'empereur Alexandre. Que fit le confident du Roi à Saint-Pétersbourg?

Si, pour satisfaire l'impatience du Parlement allemand, et lui démontrer qu'on avait pourvu à l'union militaire de l'Allemagne, la Prusse a dû livrer à la publicité les traités secrets qu'elle avait conclus avec les cours du Midi, rien ne l'a placée encore dans la nécessité de dévoiler les arrangements qu'elle peut avoir concertés avec la Russie; il est constant néan-

moins que le général de Manteuffel résida pendant plusieurs semaines à Saint-Pétersbourg, et que depuis cette époque le gouvernement de l'empereur Alexandre n'a cessé d'observer dans ses rapports avec la Prusse une attitude manifestement bienveillante. Son représentant à Berlin, si vivement alarmé par les succès des armées prussiennes, et ne le cachant pas, fut à son tour mandé à Saint-Pétersbourg; il en revint, peu de semaines après, totalement rassuré et affectant une satisfaction que n'ont jamais troublée un seul instant ni les revers des princes allemands alliés de la maison de Russie, ni le développement que la Prusse a donné à sa puissance militaire. Toutes ces circonstances sont consignées dans la correspondance de l'ambassade; je les rappelle cependant, parce qu'en s'ajoutant aux divers incidents qui se sont produits depuis cette époque, elles démontrent qu'il existe une entente entre Saint-Pétersbourg et Berlin. N'est-ce pas dès ce moment, en effet, que les deux cours marquent plus visiblement leur politique, la Russie en Orient et dans les provinces slaves de l'Autriche, la Prusse en Allemagne, sans que jamais il se soit élevé un nuage entre elles? Constamment unies dans toutes les questions, elles ont, chacune de son côté, poursuivi leurs desseins avec une confiance qui témoigne des garanties mutuelles qu'elles ont stipulées. Enclin à ne voir dans les agrandissements de la Prusse que de nouveaux gages pour le maintien de la paix continentale, l'ambassadeur d'Angleterre dans cette résidence s'est longtemps

refusé à croire que l'accord de la Prusse et de la Russie pût être envisagé avec inquiétude . . . . . .

. . . .

. . . .

. . . . Depuis quelque temps, depuis surtout que le général Ignatieff a été mandé à Saint-Pétersbourg, sa manière de voir s'est sensiblement modifiée, et il n'est pas moins persuadé que d'autres membres du corps diplomatique, qu'il a été pris des arrangements éventuels entre les deux gouvernements du roi Guillaume et de l'empereur Alexandre. J'en ai, pour ma part, trouvé la démonstration permanente, si je puis m'exprimer ainsi, dans la résolution bien arrêtée, et qui n'a jamais varié, du cabinet de Berlin de préparer l'union allemande en attendant de pouvoir y substituer l'unité à son profit exclusif, sans s'en laisser détourner un instant par l'éventualité d'un conflit avec la France. J'en ai vu également la preuve dans le soin avec lequel M. de Bismarck évite de s'expliquer sur la question d'Orient. Quand on l'interroge, il répond qu'il ne lit jamais la correspondance du ministre du Roi à Constantinople, et Votre Excellence n'aura pas oublié avec quelle complaisance il s'est toujours prêté aux vues du prince Gortschakoff. Il se persuade sans doute que d'autres puissances ont un intérêt de premier ordre à soustraire l'Empire ottoman aux convoitises de la Russie, et il leur en abandonne le soin; il sait d'ailleurs que rien ne peut s'y accomplir définitivement sans le concours ou l'adhésion de l'Allemagne, si l'Allemagne est unie et

forte; il croit donc qu'il peut, quant à présent, et sans péril, aiguiser lui-même l'ambition du cabinet de Saint-Pétersbourg, pourvu qu'il obtienne, en retour de cette condescendance, une abstention bienveillante dans tout ce qu'il entreprend en Allemagne. Il y trouve d'ailleurs un avantage immédiat, c'est d'inquiéter l'Autriche par la Russie, et je ne serais pas surpris s'il était l'instigateur de l'impulsion nouvelle imprimée, depuis l'été dernier, à la propagande panslaviste [1].

Je ne dirai rien des dispositions militaires qui ont été prises par le gouvernement prussien. Votre Excellence n'a certainement pas oublié les nombreuses informations que l'ambassade a transmises à votre département, et vous savez qu'avant même de mettre l'armée sur le pied de paix, après la dernière guerre, on a créé trois nouveaux corps dont l'organisation a été rapidement terminée ; qu'outre les traités secrets qu'on a conclus à la même époque avec la Bavière,

[1] A moins de produire la preuve écrite des liens qui unissaient la Russie à la Prusse, il m'eût été difficile, ce me semble, de m'expliquer à ce sujet avec plus de soin et plus d'insistance. Voici cependant ce qu'on lisait dans le *Journal des Débats* après la conclusion des préliminaires de paix signés à Versailles :

« Tous ces mystères (ceux de l'entente entre les deux cours » de Prusse et de Russie) s'éclairciront à leur heure. Rappelons en attendant que nos ambassadeurs à Berlin et à » Saint-Pétersbourg ont tout ignoré, et que cette entente des » deux souverains, qui devait nous être si funeste, s'est » conclue sous leurs yeux sans qu'ils en aient rien vu. » M. Benedetti n'en avait pas le moindre soupçon..... »

le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, on a signé d'autres conventions avec la Hesse et tous les petits États, en vertu desquelles toutes leurs forces militaires font partie des différents corps de l'armée prussienne, dont on leur a imposé l'uniforme et les règlements. Ce que je signalerai plus particulièrement, c'est que la loi du contingent a été votée *pour cinq ans;* c'est que rien n'a été négligé, ni sous le rapport de l'armement ni sous le rapport de l'instruction, pour rendre toutes ces troupes disponibles au premier appel, et que l'on s'est mis en mesure d'entrer en campagne sans autre retard que celui qu'exige l'exécution des ordres de mobilisation. Par une décision récente du Roi, ces ordres, qu'on avait dû remanier, ont été, il y a peu de jours, transmis en communication avec des instructions détaillées aux différents commandants des corps d'armée dans toute la Confédération du Nord; ce qui atteste que les mesures préliminaires sur la formation de ces corps et leur mobilisation ont été prises, et que l'on est prêt, dès ce moment, pour toutes les éventualités.

Je puis assurément me méprendre, mais je persiste à croire que tous les efforts faits par le gouvernement prussien pour s'assurer diplomatiquement et militairement une forte et puissante position, ne lui ont pas été commandés seulement par une pensée d'agression contre la France.

Pas plus que le Roi, M. de Bismarck ne songe en ce moment, si je juge bien les choses, à envahir notre territoire, ni à former, dans ce but, une coalition de

plusieurs puissances. Je n'entends pas dire toutefois qu'il s'en abstiendrait dans le cas où la tâche qu'il poursuit lui en ferait une nécessité. Nulle déclaration, nulle assurance de sa part ne me semblerait devoir être tenue pour une garantie suffisante de l'abstention et de la neutralité de la Prusse, si, par exemple, les égarements de l'Italie nous conduisaient à diriger nos armes contre elle. Dans une pareille éventualité, la Prusse ne prendrait conseil que de ses propres intérêts, et dès qu'elle soupçonnerait qu'en livrant l'Italie à nos coups elle s'exposerait à devoir à son tour compter avec nous, elle interviendrait dans le conflit : nous devons du moins le présumer et y aviser d'avance. Mais à l'heure présente, aucun esprit sérieux à Berlin ne juge utile d'engager une guerre avec la France, personne n'en aperçoit les avantages; les bénéfices qu'on en recueillerait, si elle était heureuse, ne valent pas le prix, chacun le reconnaît, des sacrifices qu'elle imposerait à la Prusse si elle était malheureuse. Ce que veut le gouvernement prussien, c'est, comme je le disais plus haut, de constituer une grande Allemagne, et en ceci il est en parfait accord avec le sentiment public; il le veut énergiquement et à tout risque. Y parviendra-t-il sans devoir soutenir une lutte nouvelle? On ne le pense pas de ce côté-ci du Rhin, et on s'imagine au contraire que la France n'est pas disposée à le tolérer. On reconnaît parfois la sagesse et la modération des sentiments qui animent le gouvernement de l'Empereur; mais ceux-là même qui lui rendent cet hommage inclinent à croire que

l'opinion publique et les partis lui feront un devoir de tirer l'épée. Telle est, je le crains, la conviction du gouvernement prussien.

Sa détermination est d'ailleurs bien arrêtée; il croit nécessaire d'étendre sa puissance sur toute l'Allemagne, non-seulement pour garantir les avantages qu'il a conquis, mais aussi pour contenir la France. Dans cette même pensée, et pendant que d'une part il cherchait à se rapprocher de la Russie, que de l'autre il donnait à ses armements tout le développement qu'ils pouvaient comporter, il ne négligeait donc rien, soit pour entretenir et souvent pour surexciter contre nous les susceptibilités du sentiment national en Allemagne, soit pour nous créer des difficultés et entraver ainsi la liberté de notre action. L'affaire du Luxembourg, l'entrevue de Salzbourg, le règlement de la question du Schleswig du Nord, jusqu'à l'invitation de participer à la conférence que nous avons adressée à plusieurs États allemands, tout lui a servi de prétexte tantôt pour nous prêter des intentions hostiles et nous dénoncer à l'Allemagne, tantôt pour alarmer la Russie ou pour encourager les mauvaises passions des partis extrêmes en Italie. La presse, vigoureusement disciplinée, habilement conduite, a secondé le gouvernement avec autant de patriotisme que de dévouement; souvent divisée sur les questions de politique intérieure, elle s'est montrée constamment unanime dans sa polémique à notre sujet; quelquefois ardente, rarement modérée, mais s'inspirant toujours de l'attitude des journaux officieux.

Je ne saurais indiquer exactement quel langage M. de Bismarck tient à Saint-Pétersbourg; mais pour tout observateur attentif il est constant qu'il s'y applique à semer l'irritation contre nous. Votre Excellence possède sur ses rapports avec l'Italie des informations auxquelles je n'ai rien à ajouter. Je rappellerai cependant que M. de Bismarck n'a pas craint de se mettre en communication avec un envoyé de Garibaldi, et que les journaux de Berlin, au moment où nos troupes s'embarquaient à Toulon, soutenaient que l'existence du royaume italien intéressait la sécurité de l'Allemagne, et que si elle était mise en péril, le gouvernement du Roi devrait prendre un pareil événement en sérieuse considération. Je ne rappellerai pas d'autres faits qu'on se garderait d'avouer assurément, mais qui ne sont pas moins certains, et d'où il ressort que M. de Bismarck n'est pas resté étranger aux complications qui ont surgi en Italie. Je n'en veux d'autre preuve que sa conduite durant les négociations auxquelles a donné lieu notre récente proposition de réunir une conférence. Les entretiens que j'ai eus avec lui à ce sujet m'ont prouvé surabondamment que loin de seconder nos demandes il s'est activement employé, tant à Florence qu'à Londres et à Saint-Pétersbourg, à faire échouer la combinaison que nous avions suggérée dans une pensée d'apaisement et de conciliation. Son unique dessein consistait à nous retenir à Civita-Vecchia, sinon à Rome, et quand je l'ai pressé de s'expliquer, en lui opposant des arguments irréfutables, il l'a reconnu, en prétendant qu'il

n'entrevoyait, quant à présent, aucune autre solution propre à conjurer de plus graves dissentiments. En jugeant ainsi les choses, M. de Bismarck restait fidèle à la politique qu'il s'est tracée, et dont aucune considération ne l'a fait dévier depuis qu'il l'a inaugurée; il lui faut une Italie troublée, en désaccord permanent avec la France, pour conjurer une alliance éventuelle entre ces deux puissances, pour nous contraindre à entretenir des forces plus ou moins considérables dans les États du Saint-Siége, pour se ménager au besoin le moyen de susciter, à l'aide du parti révolutionnaire, une rupture violente entre le gouvernement de l'Empereur et celui du roi Victor-Emmanuel, pour neutraliser, en un mot, notre liberté sur le Rhin; et je n'ai jamais été surpris, pour ma part, de l'accueil qu'il a fait à notre ouverture, puisqu'elle avait précisément pour objet de mettre fin à des difficultés qu'il considère comme indispensables à la réalisation de ses projets.

Ainsi M. de Bismarck, qu'il soit l'organe ou le conseiller d'une pareille politique, qu'il l'ait suggérée ou subie, s'est donné pour tâche d'étendre et d'affermir, sous le rapport diplomatique autant que sous le rapport militaire, la puissance du gouvernement du Roi, d'affaiblir et de restreindre la puissance de la France. Dans cette pensée il a fait usage de toutes ses ressources, et il a saisi toutes les occasions pour s'assurer les sympathies, sinon le concours, de la Russie, pour inspirer à l'Autriche les plus vives alarmes, pour créer et entretenir en Italie un foyer d'agitation qui, mena-

çant l'indépendance du Saint-Siége, pourrait nous obliger à diviser nos forces. Il a en même temps constitué la Confédération du Nord et organisé son armée sur les bases du régime prussien.

Ce sont là pour lui autant de moyens et d'expédients; mais quel est son objectif, quel but poursuit-il? Ce n'est pas de nous attaquer, je l'ai dit, et je le répète, au risque d'assumer une grande responsabilité, parce que telle est ma conviction profonde; son but est de franchir le Mein et de réunir le sud de l'Allemagne au nord sous l'autorité du roi de Prusse, et j'ajoute qu'il se propose de l'atteindre, au besoin, par les armes, si la France venait à y mettre ouvertement obstacle.

Comment y parviendra-t-il, et à quel moment? M. de Bismarck l'ignore peut-être lui-même ; il n'entre pas dans ses habitudes d'aborder une pareille entreprise prématurément ni sans prendre conseil des circonstances, et avant d'avoir disposé convenablement tous les éléments qui doivent concourir à en assurer le succès. S'expliquant à la tribune du Parlement sur les rapports que la Confédération aurait à nouer avec les États qui n'en font pas partie, il annonçait aux Allemands du Sud que leurs frères du Nord leur tendaient les bras, et attendaient que le jour leur parût venu de s'unir étroitement avec eux. Il posait ainsi publiquement, et à la face du pays tout entier, la question de l'unité germanique, en protestant toutefois de son respect pour les libres résolutions des gouvernements et des populations du Midi. Mais en même temps il les

contraignait à remanier le Zollverein, et à donner à cette association purement économique une constitution plus politique encore que douanière, avec un Parlement où les représentants de la Prusse sont en majorité. Je ne reviendrai pas ici sur ce que je vous ai écrit à ce sujet; qu'il me suffise de répéter qu'à l'aide de cette assemblée, à laquelle on a réservé le droit d'initiative, l'indépendance des États du Midi peut être limitée, et devenir une fiction le jour où tel sera le bon vouloir de la Prusse. Les journaux de Berlin entretiennent dès à présent leurs lecteurs des combinaisons qui devraient, à leur avis, être soumises à l'examen du Parlement douanier, et suggèrent d'étendre sa compétence à toutes les matières énumérées dans l'article IV de la constitution de l'Allemagne du Nord. Je vous ai signalé dans ma dépêche du 10 décembre 1866 toute la portée d'une semblable résolution; en fait, elle substituerait le Zollparlement au Parlement de la Confédération pour tout ce qui ne touche pas à l'organisation et à l'emploi des armées, question à laquelle il a déjà été suffisamment pourvu au moyen des traités d'alliance; dès ce moment les États du Midi seraient en réalité entrés dans la Confédération du Nord, et l'union de l'Allemagne serait un fait accompli.

En attendant que les circonstances viennent à son aide, M. de Bismarck ne néglige aucun soin pour y disposer les hommes aussi bien que les choses; flattant tantôt le parti libéral, tantôt les intérêts économiques et les grandes industries, ménageant les nota-

bilités influentes et les princes, les intimidant quelquefois, il provoque partout des manifestations favorables à ses projets. Il encourage dans le midi de l'Allemagne la plus active propagande, dont le succès était récemment attesté par les adresses de plusieurs chambres de commerce. A l'exception de quelques journaux à la solde des gouvernements ou appartenant au parti ultraradical, la presse le seconde dans tous les États. A l'entendre, cependant, il serait au contraire le modérateur de ces élans du patriotisme allemand; on lui attribuerait à tort la conversion du grand-duc de Bade, et il s'emploierait à contenir l'impatience que provoque dans le grand-duché le retard mis à son entrée dans la Confédération du Nord.

C'est ainsi qu'il prépare de longue main le couronnement de son œuvre. Je me suis permis de vous écrire qu'il se rendait un compte exact de l'erreur dans laquelle est tombé M. le comte de Cavour en réunissant prématurément les provinces napolitaines au royaume d'Italie; il n'y tombera pas à son tour: avant de déchirer le traité de Prague, il attendra que le moment en soit parfaitement opportun, et il décidera alors du mode qu'il lui conviendra de choisir. En prendra-t-il ouvertement l'initiative, ou bien s'en remettra-t-il à celle du grand-duc de Bade? Sera-ce par des arrangements directs avec les gouvernements du Midi, ou en laissant le Parlement douanier consommer l'union avant qu'elle soit stipulée? Je ne saurais vous le faire pressentir à aucun degré. Ce que je crois fermement, c'est que du jour où l'état de l'Eu-

rope le lui permettra, et dès que les choses en Allemagne lui paraîtront arrivées au point où il les pousse, il exécutera rapidement le plan qu'il a conçu; et, soit au titre définitif d'Empereur, soit au titre temporaire de président de la Confédération germanique, le roi de Prusse sera proclamé souverain de l'Allemagne.

S'il est de mon devoir de vous signaler l'imminence plus ou moins prochaine d'une si grave éventualité, il n'appartient qu'au gouvernement de l'Empereur de l'envisager dans toutes ses conséquences, et de déterminer les devoirs qu'elle lui impose. Je vous demanderai toutefois la permission de vous soumettre quelques courtes réflexions. Si difficile qu'il soit pour un grand pays comme la France de tracer d'avance sa ligne de conduite dans l'état actuel des choses, et quelque grande que puisse être la part qu'il convienne de faire à l'imprévu, l'union de l'Allemagne sous un gouvernement militaire fortement organisé, et qui, à certains égards, n'a du régime parlementaire que les formes extérieures, constitue cependant un fait qui touche de trop près à notre sécurité nationale pour que nous puissions nous dispenser de nous poser et de résoudre sans plus tarder la question suivante : « Un pareil événement met-il en danger l'indépendance ou la position de la France en Europe, et ce danger ne peut-il être conjuré que par la guerre? » Si le gouvernement de l'Empereur estime que la France n'a rien à redouter d'une si radicale altération dans les rapports des États situés au centre du continent, il serait désirable, à mon sens,

dans l'intérêt du maintien de la paix et de la prospérité publique, de conformer entièrement et sans réserve notre attitude à cette conviction.

J'ai dit plus haut comment on envisage en Allemagne les sentiments de l'opinion publique en France et ceux même du gouvernement de l'Empereur; on nous suppose des intentions hostiles, et je n'ai pas cru me tromper en ajoutant qu'on considère généralement un conflit entre les deux pays comme certain, sinon comme imminent. Toutes nos déclarations pour démentir ces conjectures ou ces appréhensions sont restées infructueuses; les réserves dont nous les avons quelquefois accompagnées, ont au contraire contribué à les raffermir. La *Gazette du Weser,* journal officieux, était l'interprète des vœux du public allemand autant que l'organe du gouvernement prussien, quand, dans un article récent, auquel le *Constitutionnel* a cru devoir répondre, elle regrettait que le gouvernement de l'Empereur n'ait pas affirmé de manière à lever tous les doutes sa résolution de ne pas s'immiscer dans les affaires allemandes. C'est qu'en effet pour le gouvernement prussien, comme pour les partis qui l'appuient, il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir comment il peut nous convenir d'apprécier le développement qui a été donné à la Confédération du Nord; c'est de la conduite que nous tiendrons devant l'union du Nord et du Midi que l'on se préoccupe, et rien, ni dans notre langage ni dans nos actes, ne leur semble démontrer que nous n'y mettrons pas obstacle; ils interprètent au contraire nos paroles, quelque mesurées

qu'elles puissent être, et nos armements, comme des indications certaines d'un parti pris de nous y opposer. Ce qu'on nous demande, en un mot, c'est que nous n'entravions en aucune façon les arrangements qu'on veut absolument prendre avec les États du Midi.

Si telle devait être notre résolution définitive, j'oserais dire qu'il conviendrait de ne pas négliger les occasions qui pourraient nous être offertes pour l'attester. Ce serait inaugurer une politique de paix, et elle ne peut produire les bienfaits qu'il serait permis d'en attendre qu'en dissipant complétement les nuages qui subsistent entre la France et l'Allemagne. L'incertitude qui agite profondément les esprits de ce côté-ci du Rhin, est le moyen dont le gouvernement prussien se sert pour tenir éveillées les susceptibilités de l'esprit public; elle a un inconvénient encore plus grave, celui de resserrer chaque jour davantage les liens qui unissent la Prusse à la Russie, de solidariser les ambitions de l'une en Allemagne avec celles de l'autre en Orient, et de permettre au cabinet de Saint-Pétersbourg de susciter sur le Danube des complications qui conduiront à une guerre générale pendant que nous ferons à la paix des sacrifices considérables sur le Rhin. L'imminence de ces complications tirera peut-être l'Angleterre de son indifférence, et pourra opérer une diversion; je ne veux pas examiner ici les choses à ce point de vue, et je me borne à constater que la Russie se montrerait assurément moins entreprenante, que la Prusse, de son côté, ne l'encouragerait pas à réveiller la question d'Orient,

par la simple raison qu'elle ne saurait elle-même y trouver aucun avantage, si elle ne croyait indispensable de payer de ce prix la liberté qu'elle revendique en Allemagne.

Une autre remarque, non moins digne d'être notée, c'est que la défiance dont nous sommes l'objet en Allemagne est un élément essentiel de l'autorité et du prestige acquis à M. de Bismarck; elle groupe autour de lui tous les partis modérés, et les porte à lui sacrifier les principes qu'ils représentent. Votre Excellence n'ignore pas avec quelle habileté le président du conseil, soit à la veille des élections, soit avant une discussion importante, a su agiter le fantôme de l'intervention française, et il n'aurait certes pas obtenu du pays des majorités si complaisantes, s'il ne lui eût pas été facile de leur persuader que l'ennemi veillait aux frontières. Que ces appréhensions s'effacent, et M. de Bismarck rencontrera dans l'opinion libérale, prépondérante en Prusse autant que dans les autres États germaniques, la ferme volonté de soumettre tous les actes du gouvernement prussien à un contrôle sérieux, d'où naîtront des conflits intérieurs et une certaine limitation des pouvoirs immenses conférés à la couronne. Il faut rendre cette justice aux Allemands, c'est que les sentiments qu'ils nous témoignent leur sont généralement inspirés par le souvenir et la crainte des invasions dont leur pays a été le théâtre; rassurés contre une si funeste calamité, ils emploieraient toutes leurs forces à peser sur leurs gouvernants pour les contraindre à accepter franche-

ment, dans toutes leurs conséquences, les institutions des États libres.

Ces diverses considérations seraient sans valeur si le gouvernement de l'Empereur pensait que la France ne peut, sans en être amoindrie, acquiescer à l'union de l'Allemagne, et qu'un devoir de premier ordre nous oblige à la combattre malgré l'attitude de la Russie, malgré l'affaiblissement de l'Autriche, malgré l'état d'anarchie où les partis ont jeté l'Italie. Je comprends que, dans ce cas, nous attendions les événements, sans plus nous expliquer que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, et que nous choisissions notre heure pour rappeler la Prusse à la stricte observation du traité de Prague. Si nous n'avons pas été partie à cet acte, nous en avons tracé les préliminaires, et nous les avons offerts aux puissances belligérantes, qui, en les acceptant, ont contracté avec nous l'obligation morale de ne pas en excéder les clauses. Les pourparlers ouverts à cette occasion n'ont aucun sens, ou ils signifient en effet que la France considérait comme compatibles avec ses intérêts les transactions dont elle posait les bases, et que les cours qui ont consenti à en faire les conditions de la paix ont, de leur côté, reconnu, en y adhérant, qu'elles devaient y conformer leurs prétentions. Cet engagement serait totalement méconnu par la réunion, sous une forme quelconque, des États du nord de l'Allemagne avec les États du midi, pour lesquels les préliminaires de Nickolsburg stipulaient une *situation internationale indépendante*, comme gage de la sûreté des puissances limitrophes.

La question de droit, à mon sens, ne saurait donc être douteuse ; mais il ne faut rien nous dissimuler : le sentiment public en Allemagne a généralement pressé le gouvernement prussien d'entrer dans la voie où il s'avance ; l'union d'abord, la liberté ensuite, tel a été le programme du parti national, comprenant toutes les nuances libérales modérées, dès qu'il a pu se rendre compte de la portée des succès obtenus par les armées prussiennes, et c'est avec des transports d'enthousiasme et de haine qu'il seconderait le gouvernement du Roi dans une guerre contre la France, pour en assurer l'entière exécution. Il y a en Allemagne des *particularistes*, qui ont à leur tête les princes déchus et la plupart de ceux qui ont plus ou moins conservé leur pouvoir souverain [1]. Il règne dans plusieurs États secondaires un éloignement invincible contre tout ce qui tient au gouvernement prussien. Dans le Hanovre et en Saxe, comme parmi les démocrates et les populations catholiques du Midi, ces sentiments sont plus ou moins partagés ; mais au début d'une guerre nationale, les plus obstinés parmi ceux qui les professent ne pourraient que s'abstenir d'y participer : ils devraient s'effacer devant les masses, qui y applaudiraient, en s'imposant avec passion les

[1] Je trouve *en marge* de ma minute, à cette place, une phrase entre parenthèses et bâtonnée, qu'il serait difficile d'intercaler dans le texte. Je dois donc présumer qu'elle n'a pas été reproduite dans l'expédition de la dépêche. Mais ne voulant rien omettre d'important, je la donne ici : « La Bavière pourrait seule cependant se séparer de la Prusse à l'ouverture des hostilités. »

sacrifices qu'on leur demanderait. Cette situation subirait nécessairement l'influence d'une première bataille, et si elle était funeste à la Prusse, on verrait se manifester ouvertement les ressentiments qui sont nés de l'abus qu'elle a fait de la victoire. Mais les populations allemandes, en général, regarderaient la lutte, quelles que soient les circonstances au milieu desquelles elle éclaterait, comme une guerre d'agression de la France contre leur patrie ; et si le sort des armes leur était favorable, leurs exigences ne connaîtraient plus de limites ; elles égaleraient celles de la Prusse, qu'il a toujours été si difficile de satisfaire toutes les fois qu'elle a été victorieuse. C'est donc une guerre formidable, dans laquelle tout un peuple au début prendrait parti contre nous, que nous aurions à soutenir ; le gouvernement de l'Empereur ne saurait, par conséquent, mettre trop de soin à en peser d'avance toutes les chances, et à mûrement réfléchir avant de prendre la détermination que lui sembleraient exiger l'intérêt et le salut du pays.

J'arrête ici cet exposé, que je recommande plus encore à votre indulgence qu'à votre attention, et je le résume en quelques mots : L'union allemande s'accomplira prochainement ; devons-nous l'accepter ? Dans ce cas, ne cachons pas que nous lui ferons un accueil bienveillant ; rassurons la Prusse ; elle s'éloignera de la Russie, et l'état industriel et commercial de l'Europe se relèvera de sa détresse. Dans le cas contraire, préparons-nous à la guerre sans relâche, et rendons-nous bien compte d'avance de quel concours

peut nous être l'Autriche; calculons notre conduite de manière à résoudre l'une après l'autre la question d'Orient et celle d'Italie; nous n'aurons pas de trop de toutes nos forces réunies, pour être victorieux sur le Rhin; la campagne de 1866 a surabondamment démontré les dangers d'une lutte engagée des deux côtés des Alpes [1].

Veuillez, etc.

Je n'ajouterai ici qu'une seule observation, c'est que je n'ai regardé la guerre que comme une nécessité qui pourrait nous être impérieusement imposée par la politique du cabinet de Berlin, sans la conseiller jamais ; et que j'ai montré les avantages du maintien de la paix, dans le cas même d'un nouvel agrandissement de la Prusse ou de la constitution de l'unité allemande, sans même suggérer que dans cette seconde hypothèse la France devait de son côté user de sa puissance pour reculer ses frontières.

Comme on le sait, le danger que je signalais, au mois de janvier 1868, ne s'est pas réalisé. Diverses circonstances indépendantes de sa volonté déterminèrent le gouvernement prussien à ajourner l'exécution de ses projets, sans cependant les abandonner. Ses menées dans le midi de l'Allemagne n'eurent pas le résultat qu'il en attendait. Il comprit qu'il fallait se montrer plus circonspect et plus con-

[1] Dépêche du 5 janvier 1868, n° 1.

ciliant. Je m'empressai d'informer le gouvernement de l'Empereur de ce revirement. Je reçus l'ordre de m'attacher à entretenir M. de Bismarck dans ces nouvelles dispositions, et, pour améliorer l'état de nos relations avec la Prusse, de lui offrir de nous mettre d'accord sur l'attitude que les deux gouvernements observeraient en Orient.

J'écrivais à ce sujet :

J'ai saisi la première occasion qui m'en a été offerte pour m'expliquer avec M. de Bismarck dans le sens de vos dernières recommandations. Grâce au bon accueil qu'il a fait à mes premières insinuations, j'ai pu l'entretenir, et de notre désir de nous concerter avec le cabinet prussien sur toutes les questions de politique générale, et des avantages qui en résulteraient pour le maintien de la paix. Le président du conseil a répondu à ces observations en se défendant contre les conjectures auxquelles ont donné lieu les rapports de la Prusse avec la Russie. . . . . , et il s'est montré disposé à contribuer de tous ses soins au rétablissement d'une parfaite entente entre les deux gouvernements.

J'ai répliqué en lui donnant l'assurance qu'il trouverait, en toute occasion, le gouvernement de l'Empereur animé de dispositions non moins cordiales, et toujours prêt à unir ses efforts à ceux du gouvernement du Roi, soit pour prévenir des complications regrettables ou dangereuses, soit même pour bien

démontrer qu'il n'existe aucun dissentiment entre Paris et Berlin. . . . .

Il a accueilli cette ouverture en me garantissant qu'elle répondait pleinement à ses intentions et à celles du Roi. Il m'a fait toutefois observer que des relations d'une pareille intimité demandaient à être dirigées avec la plus extrême circonspection, afin de prévenir des malentendus ou des mécomptes. . . . .

Continuant notre entretien, j'ai fait remarquer au président du conseil combien il était opportun d'entrer dès à présent dans un échange d'idées sur la situation de la Turquie et les incidents qui se succèdent en Orient, ainsi que sur la question romaine; pour lui démontrer que nous voulons sincèrement marcher en parfait accord avec le cabinet prussien, je lui ai lu quelques extraits de votre dépêche n° 22. Le président du conseil a été frappé du caractère conciliant et amical de vos appréciations, autant que de la netteté avec laquelle vous exprimez les désirs du gouvernement de l'Empereur. Après m'avoir renouvelé l'assurance qu'ils répondent aux vœux du gouvernement prussien, il m'a fait observer que, dans son opinion, il n'y avait nul avantage et qu'il y aurait des inconvénients à tenter de régler prématurément les rapports de l'Italie avec le Saint-Siége. . . . .

Passant à l'Orient, j'ai signalé les symptômes divers qui révèlent une agitation naissante dans le bassin du Danube. . . . . J'ai insisté sur l'intérêt que toutes les puissances avaient également à prévenir, dans ces contrées, de graves complications. . . . . . .

Il a évité, en somme, de répondre à mon ouverture, en me donnant clairement à entendre qu'il préférait conserver en Orient une attitude passive.

Comme vous le voyez, Monsieur le ministre, le président du conseil a accepté, avec la meilleure grâce *et le désir manifeste de resserrer les rapports de nos deux gouvernements,* la conversation dont j'ai pris l'initiative sur ce sujet; il a mis un véritable empressement à se féliciter des dispositions du gouvernement de l'Empereur, et à m'assurer qu'elles étaient pleinement partagées à Berlin. Il a reconnu l'avantage de faire entendre à Florence des conseils identiques, sans admettre l'opportunité d'une démarche destinée à rapprocher l'Italie et le Saint-Siége; il n'a pas consenti à nous suivre en Orient et à y unir ses efforts aux nôtres. . . . . Il s'est montré disposé à s'entendre avec nous, mais sous la réserve intentionnelle de s'abstenir, sinon d'entraver notre action dans les questions où les intérêts de sa politique le lui commandent. En un mot, il me semble désireux de nous complaire, de nous prouver qu'il attache un prix réel à marcher en parfaite intelligence avec le gouvernement de l'Empereur, sans toutefois vouloir lui sacrifier aucune des sûretés qu'il s'est ménagées en Italie et à Saint-Pétersbourg.

Je ne saurais trop le répéter, le principal objet de toutes ses préoccupations est, si je ne me trompe, d'éviter un conflit avec la France; mais il pressent que la politique qu'il poursuit en Allemagne peut le faire éclater, et, ne perdant pas de vue cette

grave éventualité, il y subordonne toutes ses résolutions. Pour qu'elles fussent toutes également conformes à l'esprit de conciliation qui inspire le gouvernement de l'Empereur, il faudrait à M. de Bismarck une garantie certaine que, dans aucun cas, la France ne tentera de renverser ce qu'il appelle son *système germanique*. C'est ainsi que pourrait s'expliquer, à mon avis, l'attitude mesurée, et à certains égards contradictoire, qu'il a gardée durant l'entretien dont je viens de vous rendre compte. Il veut bien, en effet, contribuer avec nous à éloigner toute nouvelle aggravation de l'état des choses en Italie, mais sans se prêter toutefois à y substituer une situation régulière et propre à concilier toutes les parties. Il juge sans doute qu'il lui importe de conserver de ce côté une chance ouverte aux complications. En Orient, il tient à garder une position qui ne l'engage dans aucun sens, et lui permette, suivant les nécessités de ses propres desseins, de donner la main à la Russie ou de se rapprocher des puissances occidentales; or, cette position, il ne peut la conserver qu'en s'abstenant de toute démarche qui le compromettrait avec les amis ou les adversaires de la Turquie. Il calcule ainsi chacun de ses actes, en les rapportant tous au but qu'il poursuit, c'est-à-dire au couronnement de l'œuvre qu'il a si fort avancée. Tout ce qui se discute de l'autre côté des Alpes, l'existence du royaume italien, ou le salut du pouvoir temporel du Pape et même de la Papauté, comme les ambitions ou les combinaisons diverses que provoque l'état précaire de

l'Empire ottoman, n'est envisagé par lui que comme des moyens de nature à lui faciliter le succès de sa tâche; en ceci il obtient, je crois, l'entier assentiment du Roi, qui ne craint pas, pour seconder les efforts de son ministre, de l'autoriser à se rapprocher alternativement de la Russie ou des puissances qui ne partagent pas ses vues en Orient. Telle est, du moins, l'impression que m'a laissée mon entretien avec M. de Bismarck.

En soumettant d'ailleurs ces observations à l'appréciation de Votre Excellence, je n'entends nullement renoncer à l'échange d'idées que vous m'avez recommandé de rechercher et de poursuivre avec le président du conseil, et vous pouvez demeurer convaincu que je ne négligerai rien pour en obtenir d'autres concessions que celles qu'il m'a faites dans cette première entrevue [1]. . . . .

Pendant que nous persistions à rechercher une entente qui eût été le meilleur gage de la paix, M. de Bismarck se maintenait dans la situation qu'il avait prise. Je disais le 15 mai :

. . . . . Je dois ajouter que si on a prêté l'oreille aux conseils de la prudence, on n'a certes pas renoncé à poursuivre le but qu'on a en vue; M. de Bismarck, bien que pour d'autres raisons que je vous ai plusieurs

(1) Dépêche du 4 février 1868, n° 20.

fois indiquées, veut l'union aussi ardemment que le parti national; mais en présence des manifestations qui se sont produites dans le Midi, et dont un nombre considérable parmi les députés envoyés à Berlin pour siéger au Parlement douanier, se sont courageusement constitués les interprètes, en présence de notre attitude, on a jugé plus sage d'ajourner la partie et d'attendre des circonstances plus favorables, ou de recourir à des moyens moins compromettants pour la jouer.

Voilà, mon cher ministre, comment je vois les choses en ce moment, et si je les juge bien, nous n'avons quant à présent aucune grave difficulté à redouter, ni rien à craindre pour la conservation de la paix[1].....

Il s'est produit en ce moment en Allemagne une sorte d'apaisement général, et on a pu croire que le gouvernement prussien laisserait uniquement à la force des choses de compléter l'union des deux fractions germaniques. Les particularistes dans le Midi, et surtout en Bavière, avaient déployé leur drapeau, et ils défendaient énergiquement, même au sein du Parlement douanier, le principe de l'autonomie des États secondaires. Ils avaient obtenu dans les élections des succès importants, et, si entre-

[1] Lettre particulière adressée à M. le marquis de Moustier le 15 mai 1868.

prenant qu'on fût à Berlin, on ne pouvait méconnaître qu'il serait au moins inopportun de recourir à la contrainte, même morale, pour hâter l'unité germanique. Le parti national, de son côté, ne supportait plus sans en témoigner une vive impatience l'action prépondérante et oppressive qu'il avait contribué à conférer à l'autorité souveraine en constituant la Confédération du Nord, et il cherchait à en limiter l'étendue. Ces efforts auraient pris un caractère plus redoutable, si aux libéraux du Nord qui siégeaient au Parlement étaient venus se joindre les démocrates du Midi, et il était préférable de transiger, si on y était obligé, uniquement avec les représentants de la Prusse et de ses confédérés sur les questions constitutionnelles que ceux-ci avaient soulevées. Les mesures prises par le gouvernement de l'Empereur pour augmenter nos forces militaires, dont on exagérait l'importance des deux côtés du Rhin, donnaient enfin lieu de penser qu'en franchissant violemment le Mein, la Prusse s'exposerait à une lutte inévitable, et on comprenait à Berlin qu'il ne fallait la provoquer que dans un moment et dans des conditions qui lui assureraient le concours de l'Allemagne entière. Dans plus d'une occasion, le cabinet de Berlin affecta de répudier toute idée d'agrandissement, et il s'appliqua à convaincre les puissances, la France

surtout, qu'il ne songeait nullement à porter atteinte à l'indépendance des États du Midi. Il s'y employa notamment dans les premiers mois de 1869, et n'ayant d'autre désir que celui d'informer loyalement le gouvernement de l'Empereur, j'écrivais le 18 mars :

Berlin, le 18 mars 1869.

Monsieur le ministre,

. . . . . La situation, si je ne m'abuse, s'est sensiblement modifiée durant ces derniers mois; je constate en effet que l'opinion publique n'est plus animée de la même ambition, et que le gouvernement s'abstient soigneusement de ce qui pourrait contribuer à la réveiller. C'est une remarque que je me suis permis naguère de vous soumettre, quand on croyait savoir à Stuttgard que le cabinet de Berlin prendrait l'initiative de nouveaux arrangements avec les États du Midi.

Je crois devoir aujourd'hui, et après avoir longtemps observé les faits, y revenir, et appeler votre attention sur ce sujet. La presse de Berlin de toutes les nuances, comme par une sorte d'entente tacite, a totalement renoncé à développer les considérations qui lui semblaient commander de franchir le Mein, et un journal qui obéit quelquefois à des suggestions officielles, *la Poste*, publiait, il y a peu de temps, un article qui a dû singulièrement surprendre ses lec-

teurs habituels. Cet article avait en effet pour objet de démontrer, contrairement à l'opinion que cette feuille avait elle-même si longtemps soutenue, que les engagements consacrés par les conventions militaires et l'union douanière telle qu'elle avait été reconstituée, offraient à l'Allemagne toutes les garanties désirables, et il relevait les inconvénients qui naîtraient pour le Nord, comme pour le Midi, des efforts qui seraient tentés pour réaliser une entente plus intime. Le parti national lui-même, dans les Chambres et dans les journaux, ne se montre plus préoccupé que de la nécessité de remanier les institutions de la Confédération et d'en consolider l'existence. A l'ouverture des assemblées prussiennes et du Parlement du Nord, on n'a plus retrouvé dans les derniers discours de la couronne aucune trace des allusions faites à l'union des peuples allemands. Le Roi n'y témoigne que de sa ferme résolution de contribuer au maintien de la paix générale. Mais ce qui est non moins remarquable, c'est le langage que tiennent les confidents accrédités et les indiscrets ordinaires de la cour et du gouvernement prussien; on les offensait gravement, il n'y a pas longtemps encore, dès qu'on leur représentait que l'Europe ne pourrait pas voir avec indifférence de nouveaux changements dans l'ordre politique de l'Allemagne, et la guerre leur semblait une éventualité dont ils n'avaient rien à redouter; elle était, à leur sens, préférable à l'état actuel des choses, s'il devait être maintenu pour obéir à des susceptibilités étrangères. Aujourd'hui ils n'en-

visagent plus ainsi la situation, ni les rapports de l'Allemagne avec les autres puissances. S'il faut les croire, on ne songe nullement à concerter avec les États du Midi des arrangements de nature à nuire à leur indépendance nationale, et on considère, au contraire, qu'un rapprochement plus intime mettrait de sérieux obstacles à l'organisation intérieure de la Confédération. Ce résultat ne peut être obtenu qu'à l'aide de la paix, et l'on n'a d'autre désir que d'en assurer les bienfaits à l'Europe. . . . .

. . . . Pour me résumer sur ce point, je dirai qu'après avoir gardé une attitude agressive et altière, la presse, les partis, l'opinion publique, les fonctionnaires de tout ordre et de tout rang, ont pris depuis peu, et conservent, si je puis m'exprimer ainsi, une position défensive. C'est le terrain sur lequel le gouvernement semble s'être placé lui-même. Si je me rends, en effet, un compte exact de ses dispositions, je dois en induire qu'il est, pour le moment, résolu à s'abstenir de toute entreprise dont la France particulièrement pourrait prendre ombrage. . . . .

. . . . . . On remarque cependant qu'il ne perd aucune occasion de témoigner de son désir de se concilier les sympathies des puissances dont le concours pourrait lui être éventuellement utile. Je ne rappellerai pas les ménagements que l'on a pour la Russie; j'en ai trop souvent entretenu le département; mais je noterai que M. de Bismarck, qui ne se montre nulle part, a consenti à assister à un banquet du ministre des États-Unis, et qu'il y a porté un toast au

général Grant qu'on s'est hâté de faire reproduire par tous les journaux. . . . .

. . . .

. . . . . D'un côté, donc, on s'attache à user d'une extrême circonspection pour ne nous fournir aucun sujet légitime de mécontentement ou de représailles; de l'autre, on cherche à flatter les amours-propres et les tendances des cabinets dont on espère se rapprocher.

Il m'a paru utile, Monsieur le ministre, de vous signaler une pareille conduite, qui diffère sensiblement de celle que le gouvernement prussien a tenue jusqu'à ces derniers temps, et vous jugerez peut-être qu'elle est de nature à être prise en sérieuse considération [1].....

De l'attitude gardée en 1869 par le gouvernement prussien, il ne fallait certes pas conclure qu'il eût renoncé à la politique ouvertement pratiquée jusque-là, ou qu'il mettrait moins de sollicitude à consolider sa position. A l'avénement du cabinet du 2 janvier, je dus revenir sur ce sujet et toucher de nouveau aux différentes questions dont nous avions particulièrement à nous préoccuper. Je citerai plusieurs extraits de ma correspondance particulière avec M. le comte Daru.

[1] Dépêche du 18 mars 1869, n° 59.

Berlin, le 14 janvier 1870.

. . . . . Les vues pacifiques qui animent le Roi et son principal ministre ne les détournent nullement du soin qu'on a toujours mis, à Berlin, à développer les forces militaires de la Prusse. On déploie une égale sollicitude pour conserver les bonnes relations qu'on a nouées avec la cour de Saint-Pétersbourg, et, comme vous avez pu le remarquer dans une circonstance récente, on ne néglige rien pour en rehausser le caractère particulièrement intime. La solidité de l'armée prussienne et une alliance éventuelle avec la Russie sont envisagées à Berlin comme deux garanties nécessaires à la conservation des conquêtes faites en Allemagne, et, durant le règne actuel du moins, on n'obtiendra de la Prusse aucune concession propre à en atténuer l'efficacité ou la puissance. M. de Bismarck me le déclarait sans détour pour ce qui concerne la question militaire, dans notre dernier entretien, après m'avoir demandé si, comme les journaux l'ont annoncé, l'intention du gouvernement de l'Empereur était de réduire de 25,000 hommes le contingent de cette année.....

Berlin, le 27 janvier 1870.

. . . . . Je vous ai dit, du reste, ce que je pense des intentions actuelles du chancelier; tout me confirme, pour le moment, dans l'opinion que je vous ai exprimée à ce sujet; et, à moins de complications qu'il ne songe certes pas à provoquer, ou d'événements

imprévus qui lui rendraient son entière liberté d'action, il faut croire qu'il ne suscitera en Europe aucun incident regrettable. Tout conflit en Orient le mettrait à la remorque de la Russie, et il cherchera à le conjurer; il l'a prouvé l'année dernière, à l'origine du différend turco-grec. La Russie est une carte dans son jeu pour les éventualités qui peuvent surgir sur le Rhin ou dans le midi de l'Allemagne, et il tient essentiellement à ne pas intervertir les rôles, à ne pas devenir lui-même une carte dans le jeu du cabinet de Saint-Pétersbourg. Je me persuade par conséquent que la politique de paix que vous avez résolu de suivre, et que je me félicite de servir, ne rencontrera à Berlin qu'un assentiment empressé et même cordial dans l'état actuel des choses. Il est bon d'attendre cependant que nous soyons fixés sur le caractère et la portée des remaniements que M. de Bismarck, si toutefois il parvient à donner suite à ce projet, voudrait faire à la constitution fédérale. On a été jusqu'à dire que la Confédération pourrait être convertie en une sorte d'empire de l'Allemagne du Nord : le mot, m'assure-t-on, a été prononcé, et le Roi l'aurait écouté avec faveur. Mais, si puissant que soit le chancelier, il ne saurait rien entreprendre dans ce sens sans le concours du parti national. La constitution qu'il a élaborée et qu'il a fait agréer, dans un moment où le prestige du succès et de la victoire dominait toutes les résistances, est assurément une œuvre digne de son habileté et de sa prévoyance. Elle lui garantit une prépondérance absolue dans l'exercice du pouvoir et la direction des

affaires fédérales ; rien ne peut se faire sans son assentiment, puisque le conseil fédéral, constitué de telle manière qu'il ne peut, en aucun cas, se soustraire à sa volonté, possède les mêmes prérogatives législatives que le Parlement, et que, d'autre part, l'armée est passionnément dévouée au Roi et au pouvoir. Mais de son côté M. de Bismarck, à moins d'user de violence, ne peut rien innover sans se concerter avec les libéraux, qui disposent de la majorité dans le Parlement. Sa situation ou celle du gouvernement, comme il l'a organisée, n'a, en un mot, rien à redouter des partis; il les a étroitement emprisonnés dans des institutions qu'aucune tentative ne peut mettre en péril; mais il ne saurait y toucher lui-même sans un accord avec eux, et sans consentir à les amender dans un esprit libéral. Il n'en est plus d'ailleurs à se dissimuler qu'il doit compter avec les nationaux, et depuis l'an dernier il s'éloigne visiblement des conservateurs féodaux pour se rapprocher de leurs adversaires. C'est ainsi qu'il a obtenu du Roi de remplacer deux membres du cabinet par des hommes qui partagent ses nouvelles tendances, et il n'a pas caché devant moi qu'il lui restait des collègues que les circonstances lui avaient imposés, et dont il ne lui convenait plus de partager l'impopularité. Pour ne pas m'étendre trop longuement aujourd'hui sur ce sujet, je remets à un autre jour de vous dire, si vous trouvez bon que je vous expose l'état intérieur des choses en Prusse, à quelles fins M. de Bismarck, arrivé au pouvoir comme le représentant des traditions féodales et conserva-

trices, juge maintenant opportun de dévier du chemin qu'il a suivi jusqu'à présent, et dans quelle mesure il semble disposé à pactiser avec la fraction modérée des libéraux [1]. . . . .

Berlin, le 25 février 1870.

. . . . . Vous me demandez de vous renseigner sur la phase que nous traversons, et sur l'imminence des diverses éventualités que nous devons prévoir et dont il nous importe de mesurer les conséquences; je vais tâcher de satisfaire à ce désir.

Je ne saurais assurément rien garantir, mais la transformation qu'a subie notre régime constitutionnel et les incidents qui se sont produits en Saxe ou en Bavière n'ont modifié, si je ne m'abuse, ni l'état des choses, ni la disposition des esprits dans le nord de l'Allemagne. L'idée dominante à Berlin, c'est l'idée de l'union devant conduire à l'unité; mais si elle est impérieuse dans les rangs des partis et les rend exigeants, elle est tempérée par le sentiment de la responsabilité dans les régions du gouvernement, qui ne veut rien compromettre dans le présent et qui a confiance dans l'avenir. Les libéraux prussiens de toutes les nuances devraient applaudir aux efforts que nous faisons pour rétablir nos institutions parlementaires; ils n'en font rien cependant, parce qu'il ne leur est pas démontré que nous soyons plus disposés après le 2 janvier que

[1] Lettre particulière du 27 janvier 1870.

nous ne l'étions avant à tolérer l'asservissement du midi de l'Allemagne. Les manifestations qui se sont produites dans les Chambres saxonnes ne sont guère que des symptômes qu'il faut, à mon sens, se contenter d'enregistrer pour en tenir compte à la veille de graves complications. La lutte qui s'est engagée en Bavière est un fait qui mérite bien autrement de fixer notre attention, mais qui ne saurait avoir aucune suite immédiate, à moins que la couronne, d'un côté, et les partis, de l'autre, ne conduisent les choses si loin, qu'il en résulte un trouble matériel en cas d'intervention. Cette éventualité ne me paraît pas vraisemblable. De deux choses l'une, en effet : ou le prince de Hohenlohe garde le pouvoir, comme M. de Bismarck ne le juge pas impossible, et on n'aura aucune perturbation à redouter; ou bien les membres de l'opposition arrivent au ministère, et leur premier désir, loin de les porter à aggraver leur dissentiment avec la Prusse, sera, au contraire, de rechercher les moyens de vivre en bons termes avec elle. . . . .

. . . . La part faite des partis en Prusse, des incidents en Saxe et dans le midi de l'Allemagne, il reste à apprécier les dispositions et les tendances du gouvernement à Berlin. Je vous ai dit mon sentiment à cet égard. Certainement, s'ils le pouvaient sans courir aucun risque, le Roi et M. de Bismarck franchiraient le Mein aujourd'hui au lieu de demain; et si une telle occasion leur était offerte, si seulement nous étions réduits à une impuissance temporaire, ils se hâteraient, en recourant à la violence, ou à l'intimidation, à tel

moyen, en somme, dont les circonstances permettraient l'emploi. « Le courant de notre eau nous y porte fatalement », me disait encore il y a peu de jours le chancelier fédéral. Mais il a la conviction, et elle est partagée par le souverain, que le passage du Mein, que la seule admission de Bade dans la Confédération, allumeraient la guerre inévitablement; et, sans revenir sur les diverses considérations qui les détournent d'un conflit européen et que je vous ai indiquées, il en est une autre purement conjecturale qui, à mon sens, n'est pas dénuée de fondement et exerce à Berlin une influence décisive : c'est que si l'on peut compter sur le concours du cabinet de Saint-Pétersbourg dans le cas où nous prendrions, avec ou sans l'Autriche, l'initiative d'une agression contre l'Allemagne du Nord, on est moins certain d'obtenir cet appui du moment où l'initiative de l'agression serait prise à Berlin et dirigée contre les États de l'Allemagne du Midi. Dans une pareille conjoncture, l'opinion publique en Russie, on peut du moins le présumer, s'élèverait hautement contre toute complicité avec la Prusse, et ses récriminations ne resteraient pas sans effet sur les résolutions de l'empereur Alexandre. Ainsi s'expliqueraient l'attitude et la conduite de M. de Bismarck, le langage qu'il me tenait dans notre dernier entretien, et la résistance qu'il opposait hier encore aux prétentions du parti national.

Mais, me demandez-vous, que fera M. de Bismarck si les aspirations de l'Allemagne se manifestent impérieusement, s'il se trouve en face d'une démarche

sérieuse pour un désarmement? Doués d'une obstination ou plutôt d'une constance invincible, les Allemands ne possèdent pas au même degré l'esprit de décision. Si la majorité du Parlement ne peut rien concerter avec le chancelier, elle persistera dans ses revendications; elle les produira à chaque session, et elle exprimera un vote conforme à ses vues; mais ce vote équivaudra à un vœu et n'aura pas d'autre portée; c'est du moins le spectacle qui a été donné à Berlin de 1862 à 1866, et que l'on pourrait offrir au public pendant une nouvelle série d'années. Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, je crois, que M. de Bismarck le regretterait extrêmement, et que son principal désir depuis l'an dernier était de se mettre et de marcher en parfait accord avec toutes les nuances modérées des partis conservateurs et libéraux; mais il ne consentira pas à sacrifier à cette entente la prépondérance que la constitution concède au chancelier fédéral, ni l'organisation de l'armée prussienne. Sur l'un et sur l'autre point, sur le second surtout, le Roi serait encore plus intraitable que son premier ministre, et tous deux préféreront recommencer la lutte qu'ils ont soutenue avant la dernière guerre dans des conditions bien moins avantageuses que celles où ils se trouvent placés aujourd'hui. Avant-hier, et comme je lui faisais remarquer qu'il ne pourrait réunir en une majorité ministérielle tous les éléments qui pourraient la composer sans leur faire quelques concessions, sans appeler les principaux chefs des partis modérés à partager le pouvoir avec lui, M. de Bis-

marck m'a répondu qu'ils étaient trop exigeants, me donnant à entendre qu'ils demandent un remaniement de la constitution qu'il ne peut leur accorder. Il m'a avoué, en outre, que le Roi ne consentirait pas à renouveler son ministère, et il m'a rappelé qu'il avait dû user d'un stratagème pour éloigner du cabinet l'ancien ministre des finances. L'année prochaine, cependant, me direz-vous, expire la période de cinq ans durant laquelle, aux termes de la constitution, les services militaires étaient assurés en hommes et en argent; le Parlement sera donc saisi du budget de la guerre, et s'il vote des réductions sensibles constituant une sorte de désarmement, quel parti prendra le gouvernement pour s'y soustraire? M. de Bismarck a prévu le cas, et il a subordonné à son acquiescement personnel les résolutions législatives en pareille matière. Je m'explique. — Après avoir disposé que l'effectif de paix sera réglé, jusqu'au 31 décembre 1871, à 1 p. 100 de la population, l'article LX de la constitution ajoute : « Pour les temps postérieurs, cet effectif sera fixé par voie de législation fédérale. »

Ceci concerne les hommes. Pour les crédits, l'article LXII décide que les sommes allouées par la constitution continueront à être accordées au gouvernement fédéral proportionnellement à l'effectif et à raison de 225 thalers par homme présent sous les drapeaux. Par conséquent, la constitution n'a rien prévu, rien préjugé, quant à la force et aux dépenses de l'armée, à dater du 1er janvier 1872; elle se borne à déclarer qu'il y sera pourvu par voie législative,

c'est-à-dire par une loi. Mais comment une loi s'élabore-t-elle dans la Confédération? Par l'adoption successive du Parlement et du conseil fédéral; or, cette dernière assemblée étant exclusivement composée des délégués des États confédérés relevant tous de la Prusse, le gouvernement prussien ou M. de Bismarck, qui la préside, y exerce une domination absolue et incontestée; toute résolution du Parlement, pour devenir loi de l'État, a ainsi besoin de l'assentiment personnel du chancelier fédéral. Si donc, dans la session de l'an prochain, l'assemblée élective adopte, en ce qui concerne l'armée, des mesures qui n'auraient pas l'agrément du Roi, elles seront certainement repoussées par le conseil fédéral, et ses résolutions seront non avenues. Les termes dans lesquels a été libellé l'art. LX de la constitution font supposer que, dans ce cas, ni l'effectif, ni les crédits nécessaires à l'entretien des services militaires n'ayant été votés pour 1872, le gouvernement n'aurait le droit ni de lever de nouveaux contingents, ni d'employer les ressources consacrées habituellement à l'entretien de l'armée. Mais ce n'est pas ainsi que le gouvernement interprète la constitution et comprend ses devoirs. A son avis, il faut une loi nouvelle pour modifier l'organisation militaire de la Confédération, mais il n'en faut pas moins que l'armée se recrute, qu'il soit pourvu à ses dépenses, et aussi longtemps que cette loi nouvelle ne sera pas régulièrement adoptée, l'état de choses existant sera continué; ou, en d'autres termes, la période de cinq ans, qui expire

l'année prochaine, se trouvera prorogée aussi longtemps que la chancellerie fédérale et le Parlement ne se seront pas mis d'accord sur les modifications qu'il peut y avoir lieu d'y introduire. . . . .

. . . . . Que ressort-il de ces explications? Que M. de Bismarck semble avoir renoncé, pour le moment, à poursuivre l'entente qu'il désirait concerter avec le parti national, dont il ne peut ni ne veut satisfaire toutes les exigences. . . . .

. . . . . Je conclus donc en exprimant l'avis qu'il n'existe aucune complication à l'état imminent. Je n'entends certes pas dire par là que le Roi et M. de Bismarck aient abandonné leurs projets. Je vous ai rapporté plus haut un mot du chancelier qui démontre combien il est convaincu qu'il ne pourrait pas y renoncer, même s'il en avait le désir. Le danger qu'il nous importe de conjurer existe donc, et nous ne devons pas le perdre de vue un seul instant; s'il n'est pas immédiat, il n'est pas moins réel, et nous devons à notre attitude, à nos armements, d'avoir persuadé au chancelier et à son souverain que le couronnement de leur œuvre est une tâche que l'intérêt même de l'Allemagne recommande de réserver à leurs successeurs. C'est vous dire que l'ambition ferait promptement taire la prudence à Berlin, si nous nous montrions moins vigilants ou moins en mesure de mettre obstacle à leurs projets; et j'estime, pour ma part, que nous ne saurions nous soustraire aux sacrifices que nous impose cet état de choses, avant d avoir préalablement obtenu des garanties positives et sé-

rieuses. Ce qui nous est également imposé, à mon sens, c'est une sage circonspection, une réserve absolue en ce qui concerne les affaires intérieures de l'Allemagne, aussi longtemps qu'il nous est possible de l'observer. Une démarche prématurée, un mot imprudent, suffiraient pour blesser le sentiment public, dont les susceptibilités sont constamment tenues en éveil par les partis ; et, dès ce moment, le gouvernement prussien en obtiendrait toutes les concessions qu'il aurait lieu de désirer, ou pourrait se trouver lui-même dans la nécessité de prendre à notre égard, pour ménager sa popularité, une attitude qu'il ne nous conviendrait pas de tolérer, de telle façon qu'on arriverait de part et d'autre à créer involontairement une situation dangereuse pour le maintien de la paix. Soyons donc attentifs, prêts pour toutes les éventualités, pour un désarmement comme pour un conflit ; mais abstenons-nous soigneusement de nous mêler d'une façon prématurée aux affaires allemandes, soit à Munich, soit à Berlin ; telle est, je crois, la conduite qu'il nous convient de tenir. Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon avis, je me permets, comme vous le voyez, de vous le soumettre sans réserve [1]. . . . .

Berlin, le 8 mars 1870.

. . . .

. . . . . . J'ai appris que mon collègue d'Angleterre a tout récemment touché avec M. de Bismarck

[1] Lettre particulière du 25 février 1870.

la question de désarmement, et je crois pouvoir vous assurer que le chancelier s'est exprimé de manière à ne lui laisser aucun doute sur l'inutilité des efforts qu'on pourrait tenter à Berlin à cet égard. M. de Bismarck ne lui a pas caché que le Roi déclinera toutes les ouvertures qui pourront lui être faites, et que sous le régime actuel on n'obtiendra pas de la Prusse qu'elle réduise, dans une proportion quelconque, son état militaire. Il lui a d'abord représenté que l'organisation qu'il faudrait remanier est en même temps une institution politique et sociale, une sorte d'école pour toutes les classes de la population, où l'on puise le dévouement au Roi et au pays, un moule où elles reçoivent l'empreinte patriotique, d'où elles sortent animées du même esprit et des mêmes sentiments. On ne pourrait donc l'amender sans porter atteinte à la fois et aux forces militaires et à l'unité nationale, sans blesser les convictions publiques, qui voient dans le service obligatoire et ses conséquences naturelles la base et la meilleure garantie de la sécurité et de la grandeur de la Prusse. M. de Bismarck juge donc qu'il ne saurait, dans aucune hypothèse, appuyer une proposition qui se heurterait à de semblables difficultés [1]. . . . . .

Ces citations sont peut-être trop étendues, mais elles étaient nécessaires pour qu'il fût bien établi que je n'ai omis dans ma correspondance aucun

[1] Lettre particulière du 8 mars 1870.

point important, et que j'y revenais, à chaque incident nouveau, sans craindre de me répéter, afin de tenir constamment en éveil la sollicitude du gouvernement de l'Empereur. J'y ai mis le même zèle, soit avant, soit après le 2 janvier, et si je n'ai pas cessé de signaler les périls auxquels nous exposait la politique de la Prusse, je n'ai pas cessé non plus d'insister sur la nécessité pour nous de ménager les susceptibilités de l'Allemagne, si excessives qu'elles fussent. Ce n'était pas sans raison, du reste, qu'en rendant hommage aux dispositions du gouvernement prussien toutes les fois qu'il m'a paru décidé à éloigner les causes de conflit, j'ai maintenu que le passage du Mein était pour lui une question résolue tout en restant une question d'opportunité. J'apprenais en effet, au mois d'avril 1870, qu'on avait voulu profiter des difficultés que soulevait en France la réforme constitutionnelle et les désordres qui se produisaient à Paris, pour combiner un accord nouveau avec les États du midi de l'Allemagne. Je ne citerai pas le rapport que j'ai adressé le 1er mai à ce sujet; mais on y trouvera tous les renseignements que j'avais recueillis, et qui prouvent, avec l'exactitude de mes informations, le soin que je mettais à surveiller attentivement les projets et les actes du gouvernement prussien.

Je ne pousserai pas plus loin un exposé qui a pris

des proportions que je n'avais pas, au début de ce travail, l'intention de lui donner, devant m'expliquer en outre, et avec plus de précision encore, sur la mission que j'ai remplie à Ems. Pour démontrer que, jusqu'au dernier jour, je ne me suis fait aucune illusion sur les sentiments et sur les calculs du cabinet prussien, on me permettra cependant de terminer ce chapitre en reproduisant la dépêche suivante, qui est de quelques jours seulement antérieure à l'incident qui a été la cause de la guerre :

Berlin, le 30 juin 1870.

Monsieur le ministre,

. . . . . M. Le Sourd vous a rendu compte, durant mon absence, de tout ce qui s'est dit à Berlin sur la récente entrevue du roi de Prusse et de l'empereur de Russie, et je n'ai rien à y ajouter. Si je devais vous faire part de mes impressions personnelles, je dirais cependant qu'il suffit de se rappeler dans quelles vues le cabinet de Berlin s'est constamment employé à resserrer les relations intimes qu'il entretient avec celui de Saint-Pétersbourg, pour se former une idée du but que le Roi s'est proposé en se rendant à Ems accompagné du chancelier, et des entretiens qu'ils ont eus avec l'empereur Alexandre. En parfait accord, à cet égard, avec son souverain, M. de Bismarck s'est constamment appliqué à s'assurer le

concours éventuel de la Russie; dans cette pensée, il s'est montré, d'une part, favorable à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg en Orient; il n'a cessé, de l'autre, d'éveiller ses susceptibilités dans les questions qui agitent le sentiment national en Russie. Je ne crains donc pas de me tromper en présumant qu'il a eu soin de s'expliquer, sur l'état des choses dans les principautés danubiennes et dans le Levant, de façon à plaire à l'Empereur, et il ne doit pas avoir manqué de signaler les tendances qui portent le cabinet de Vienne à reconstituer l'autonomie de la Pologne en Gallicie. Pendant que le ministre aura pris à tâche de rassurer l'Empereur sur le premier de ces deux points et de l'alarmer sur l'autre, le Roi aura déployé cette bonne grâce dont il a toujours su faire un si merveilleux usage pour captiver les sympathies de son auguste neveu, et je ne doute pas, pour ma part, qu'ils n'aient laissé dans son esprit des impressions conformes à leur désir. Quels que puissent être d'ailleurs les moyens qu'ils ont employés, leur but a dû être de raffermir l'Empereur dans les sentiments qu'ils ont su lui inspirer, et ils l'auront plus ou moins atteint. Ils en avaient évidemment un autre: celui de montrer à l'Europe la parfaite cordialité des rapports qui unissent les deux souverains, et de décourager les efforts que l'on pourrait tenter pour les séparer. On a dû se proposer également de contenir les adversaires de la politique allemande à Saint-Pétersbourg; ces adversaires sont nombreux et puissants. . . . . .
J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs

agents diplomatiques accrédités à la cour de Russie, et je les ai trouvés unanimes à croire qu'à Saint-Pétersbourg on ne partage pas les dispositions que l'Empereur n'a cessé de témoigner dans ses rapports avec le roi Guillaume et son gouvernement. Un changement de règne amènerait, à leur avis, un changement de politique. L'opinion publique en Russie, qui d'ailleurs ne pouvait voir avec indifférence s'élever entre elle et l'Europe un État dont les prétentions grandiront dans la mesure de sa puissance, ne pouvait s'abuser un seul instant sur les vues du gouvernement prussien, et il faut attribuer à l'instinct qui l'éclaire sur les véritables desseins qu'on nourrit à Berlin, l'éloignement qui se manifeste à Saint-Pétersbourg pour le nouvel état de choses fondé en Allemagne depuis la dernière guerre.

Il ne faudrait pas cependant supposer que M. de Bismarck juge opportun de lier étroitement sa politique à celle du cabinet russe. A mon sens, il n'a contracté et il n'est disposé à prendre aucun engagement qui pourrait, en compromettant la Prusse dans des complications dont la Turquie deviendrait le théâtre, rapprocher l'Angleterre et la France, et lui créer des difficultés ou l'affaiblir sur le Rhin. Les complaisances du chancelier pour la Russie ne seront jamais de nature à limiter sa liberté d'action; il promet en somme plus qu'il n'a l'intention de tenir, ou, en d'autres termes, il recherche l'alliance du cabinet de Saint-Pétersbourg pour s'en assurer le bénéfice dans le cas d'un conflit en Occident, mais avec la résolu-

tion bien arrêtée de ne jamais engager les ressources ou les forces de l'Allemagne en Orient. Aussi ai-je toujours été persuadé qu'il n'a été conclu aucun arrangement officiel entre les deux cours, et il est certainement permis de penser qu'on n'y a pas songé à Ems[1]. . . . .

[1] Dépêche du 30 juin 1870, nº 89.

VI

LA CANDIDATURE

DU PRINCE DE HOHENZOLLERN

ET MA MISSION A EMS.

Dans la séance du Corps législatif du 6 juillet, M. le duc de Gramont fit connaître à l'Assemblée comment le gouvernement de l'Empereur appréciait la négociation qui avait conduit le prince Léopold de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne, négociation, ajouta-t-il, *qui nous a été cachée.*

On conclut de ces derniers mots que l'ambassadeur de France à Berlin *n'avait jamais rien su,* et que la candidature d'un prince de la maison royale de Prusse avait pu être débattue sans éveiller son attention. On sait à quelles récriminations j'ai été en butte dès ce moment. La circulaire de M. de Gramont, du 24 juillet, dans laquelle cependant il

a rectifié les déductions erronées qu'on avait voulu tirer de son discours, n'a pas dissipé les premières impressions. A l'heure qu'il est, on est encore généralement convaincu que l'on peut, à juste titre, me reprocher ce qu'on a appelé *mon aveugle négligence*. Rien pourtant n'est moins fondé. Un voyage fait à Berlin par le ministre d'Espagne accrédité à Vienne m'a suffi pour supposer qu'il pouvait se nouer une négociation que nous aurions le plus grand intérêt à surveiller. J'ai donc spontanément, et sans que mon attention eût été dirigée sur un pareil sujet, adressé à Paris la dépêche suivante, qui est datée, qu'on le remarque bien, du 27 mars 1869 :

Monsieur le ministre,

L'Espagne a été représentée à Berlin, pendant plusieurs années, par M. Rancès y Villanueva, et ce diplomate a été remplacé par M. Tenorio quelques mois seulement avant la dernière révolution. Au moment où le nouveau gouvernement espagnol a pourvu aux postes diplomatiques, on a confié celui de Vienne à M. Rancès; il avait été question de lui rendre celui de Berlin, mais on jugea que les convenances ne permettaient pas d'envoyer à la cour de Prusse un agent qui y avait été entretenu tout récemment par le gouvernement de la reine Isabelle.

A l'occasion, ou sous le prétexte de la fête du Roi, M. Rancès a fait une apparition à Berlin, venant

directement de Vienne; il y aurait été déterminé, après avoir obtenu l'assentiment du cabinet de Madrid, par le désir, a-t-il dit, d'offrir ses hommages à Sa Majesté, et témoigner ainsi de sa gratitude pour la bienveillance dont il avait été l'objet durant la mission qu'il avait remplie en Prusse. Pendant les cinq jours qu'il a passés à Berlin, il a vu cependant deux fois M. de Bismarck, et on en a conclu que son voyage avait peut-être un but politique. Je n'ai recueilli aucune information m'autorisant à croire que cette conjecture puisse avoir quelque fondement, et je ne suppose pas que M. Rancès ait été chargé de négocier un accord quelconque avec le cabinet de Berlin. Votre Excellence sait toutefois qu'on a cité le prince héréditaire de Hohenzollern parmi les membres des familles souveraines qui pourraient être élevés sur le trône d'Espagne. Ce prince est catholique, et il a épousé une princesse de la maison de Bragance, sœur du roi de Portugal. En présence des difficultés que soulève à Madrid le choix du nouveau souverain, aurait-on de nouveau songé au prince de Hohenzollern, et M. Rancès a-t-il reçu l'ordre de venir en conférer avec M. de Bismark, ou bien cette pensée aurait-elle été conçue à Berlin même ou à Dusseldorf; et en aurait-on instruit M. Rancès, qui se serait décidé à entreprendre son voyage après avoir pris les ordres de son gouvernement? Je l'ignore entièrement; mais il m'a paru convenable cependant de ne pas vous laisser ignorer ces suppositions, qui vous aideront à contrôler tout autre renseignement à ce sujet.

M. Rancès est parti hier, retournant directement à son poste. J'ajouterai que, depuis le départ de M. Tenorio, qui a été révoqué, l'Espagne n'a plus été représentée à Berlin. Il a été nommé successivement plusieurs ministres, qui ont reçu depuis d'autres destinations, et celui qui a été désigné en dernier lieu n'est pas encore arrivé.

Veuillez, etc.

A la réception de cette dépêche, le ministre me donna l'ordre de rechercher ce que ma conjecture pouvait avoir de fondé. J'estimai que le plus simple était d'interpeller directement sur ses véritables intentions le cabinet de Berlin, afin de ne pas lui laisser croire que nous restions indifférents devant une combinaison qui touchait à nos intérêts les plus essentiels, et de pouvoir lui rappeler au besoin que nous l'avions averti. En l'absence de M. de Bismarck, je me suis adressé au sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, et voici en quels termes j'ai rendu compte de ma conférence avec lui :

Berlin, le 31 mars 1869.

Monsieur le ministre,

Votre Excellence m'a invité hier, par le télégraphe, à m'assurer si la candidature du prince de Hohen-

zollern au trône d'Espagne avait un caractère sérieux. J'ai eu ce matin l'occasion de rencontrer M. de Thile, et j'ai cru pouvoir lui demander si je devais attacher quelque importance aux bruits qui avaient circulé à ce sujet. J'ai pensé qu'il était utile de ne pas lui cacher que je mettais du prix à être exactement informé, en lui faisant remarquer qu'une pareille éventualité intéressait trop directement, à mon sens, le gouvernement de l'Empereur pour qu'il ne fût pas de mon devoir de la lui signaler, dans le cas où il existerait des raisons de croire qu'elle peut se réaliser. J'ai dit encore à mon interlocuteur que mon intention était, s'il n'y voyait pas d'inconvénient, de vous faire part de notre entretien.

M. de Thile m'a donné l'assurance la plus formelle qu'il n'a, à aucun moment, eu connaissance d'une indication quelconque pouvant autoriser une semblable conjecture, et que le ministre d'Espagne à Vienne, pendant le séjour qu'il a fait à Berlin, n'y aurait pas même fait allusion. Le sous-secrétaire d'État, en s'exprimant ainsi, et sans que rien dans ce que je lui disais fût de nature à provoquer une pareille manifestation, a cru devoir engager sa parole d'honneur. Suivant lui, M. Rancès se serait borné à entretenir M. de Bismarck, qui tenait peut-être à profiter du passage de ce diplomate pour se renseigner sur l'état des choses en Espagne en ce qui concerne le choix du futur souverain. Les Cortès, aurait-il dit, éliront le roi Ferdinand, qui déclinera la couronne; la majorité se partagera ensuite entre le duc de Montpensier et

le duc d'Aoste, mais elle se prononcera vraisemblablement pour le premier de ces deux princes qui acceptera la résolution de l'Assemblée.

Voilà en substance ce que M. de Thile m'a appris, en revenant à plusieurs reprises sur sa première déclaration, qu'il n'avait été et qu'il ne saurait être question du prince de Hohenzollern pour la couronne d'Espagne. Sans révoquer en doute la loyauté du sous-secrétaire d'État, je me permettrai d'ajouter qu'il n'est pas toujours initié aux vues personnelles de M. de Bismarck. En vous faisant part des bruits qu'avait provoqués à Berlin la présence de M. Rancès, j'avais soin d'ailleurs de vous faire remarquer que je n'avais aucune raison sérieuse pour croire à leur exactitude, et que je ne vous en rendais compte que pour le cas où ces indications pourraient vous servir à corroborer d'autres renseignements.

Veuillez, etc.

Si formel et si absolu qu'il fût, le langage du sous-secrétaire ne me rassura pas, et, en le rapportant, j'eus soin d'ajouter que M. de Thile n'était peut-être pas dans la confidence du projet que j'attribuais, sans que rien fût venu cependant m'en démontrer l'existence, au gouvernement prussien. J'étais, peu de jours après, mandé à Paris, et, dans une audience que l'Empereur voulut bien me faire l'honneur de m'accorder, je fis part à Sa Majesté, en lui donnant de plus amples détails, de mes im-

pressions personnelles. L'Empereur termina notre entretien en le résumant ainsi :

> La candidature du duc de Montpensier est purement antidynastique, elle n'atteint que moi, et je puis l'accepter; la candidature du prince de Hohenzollern est essentiellement antinationale, le pays ne la supportera pas, et il faut la prévenir.

J'eus également une longue conversation sur ce point avec le ministre, et, suivant les intentions de l'Empereur, il m'invita à m'en expliquer directement avec M. de Bismarck en rentrant à Berlin; il me recommanda toutefois de calculer mon langage de manière qu'on ne pût pas nous prêter le dessein de rechercher un sujet de conflit.

Après m'être conformé à ces instructions, j'adressai au ministre la dépêche ci-après :

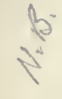
Berlin, le 11 mai 1869.

Monsieur le ministre,

En revoyant M. de Bismarck après mon retour de Paris, j'ai pu, sans difficulté, amener l'entretien sur l'état actuel des choses en Espagne, et j'en ai pris prétexte pour l'interroger sur les bruits qui désignent le prince Léopold de Hohenzollern comme l'un des candidats à la couronne.

Le président du conseil n'a pas cherché à décliner

la conversation sur ce sujet ; il m'a représenté que la souveraineté qui pourrait être offerte au prince Léopold ne saurait avoir qu'une durée éphémère, et qu'elle l'exposerait à plus de dangers encore que de mécomptes. Dans cette conviction, le Roi s'abstiendrait certainement, m'a-t-il dit, de lui donner, le cas échéant, le conseil d'acquiescer au vote des Cortès. Le père du prince partage cet avis, a ajouté M. de Bismarck, et il a pu se persuader, par la nécessité où il s'est trouvé d'aller au secours du prince Charles depuis qu'il gouverne la Roumanie, combien la puissance souveraine est onéreuse pour sa fortune personnelle, et il n'est nullement disposé à la compromettre pour aider son fils aîné à monter sur le trône d'Espagne. Sans me dissimuler qu'il avait eu l'occasion de conférer à ce sujet avec le Roi et avec le prince Antoine, M. de Bismarck s'est renfermé dans les observations que je viens de vous indiquer en substance. En prêtant foi à la sincérité de ses paroles, il faudrait nécessairement en conclure qu'il n'a été fait aucune proposition au prince Léopold, ou que du moins il ne l'a pas favorablement accueillie. *Si je m'en rapportais au contraire à l'expérience que j'ai acquise du sens qu'il convient d'attacher à son langage, j'inclinerais à croire qu'il ne m'a pas exprimé sa pensée tout entière.* Je lui ai fait remarquer que le prince Léopold ne pouvait déférer au vœu des Cortès, dans le cas où elles l'acclameraient, *sans l'assentiment du Roi*, et que Sa Majesté aurait donc à dicter au prince la résolution qu'il devrait prendre en une pareille circonstance.



M. de Bismarck *l'a reconnu;* mais, au lieu de m'assurer que le Roi était irrévocablement décidé à lui recommander l'abstention, il est revenu sur les périls dont serait entouré, dès son avénement, le nouveau souverain de l'Espagne. Il a continué en émettant l'avis qu'il ne sera au surplus procédé à l'élection d'aucun prince, que les vues ambitieuses et personnelles des hommes qui se sont emparés du pouvoir y mettraient un obstacle plus sérieux qu'on ne le suppose généralement, et il a cité le nom du maréchal Prim. Voulant le déterminer à en préciser exactement la portée, j'ai répliqué que j'aurais soin de vous faire part de ses appréciations, et j'ai représenté que si le gouvernement de l'Empereur observait avec une entière circonspection les événements dont l'Espagne était le théâtre, il avait cependant un intérêt de premier ordre à en suivre le développement. M. de Bismarck a repris, en y revenant, les explications qu'il m'avait déjà données sans rien y ajouter. Il m'a appris toutefois que le prince Frédéric-Charles aurait été disposé à courir une aventure en Espagne, c'est en ces termes qu'il s'est exprimé, mais qu'il s'élevait devant lui une difficulté insurmontable, celle de la religion, qui ne pourrait être vaincue aux yeux du peuple espagnol, même au moyen d'une conversion. « S'il s'est toujours montré officier vaillant et distingué, a-t-il ajouté, ce prince d'ailleurs n'avait jamais fait preuve d'aptitude politique, et ne serait pas en état de se conduire au milieu des complications qui surviendront en Espagne. » Ne voulant pas sortir de la réserve qu'il s'était évidem-

ment imposée, le président du conseil n'a pas consenti à me dire si la candidature du prince Frédéric-Charles a été sérieusement posée et dans quelles circonstances elle aurait été débattue et abandonnée.

Que faut-il penser de l'attitude gardée par M. de Bismarck durant notre entretien, et du langage si mesuré et si peu conforme à ses habitudes qu'il n'a cessé de me tenir? *Considère-t-il que le prince Léopold peut être élu par les Cortès, et a-t-il pris soin de s'exprimer de manière à ne pas engager absolument la liberté de résolution du Roi dans une semblable éventualité?* ou bien s'est-il proposé uniquement de nous laisser soupçonner qu'il lui serait aisé, au besoin, de faire acclamer en Espagne un membre de la maison de Hohenzollern? Si j'en juge par mes impressions personnelles, *ces deux conjectures sont également vraisemblables.* Il m'a paru tenir en effet à me persuader que les bruits dont nous nous entretenions n'avaient aucun fondement; mais il s'est abstenu soigneusement de me donner l'assurance formelle que le Roi ne permettra, dans aucun cas, au prince Léopold d'accepter la couronne si elle lui était offerte. Si Votre Excellence veut bien se faire représenter la dépêche que je vous ai adressée sous le nº 71, elle y verra que le sous-secrétaire d'État n'avait pas hésité au contraire à me faire une déclaration absolue dans ce sens, et que je pressentais, dès ce moment, que M. de Thile, qui croyait pouvoir engager sa *parole d'honneur*, n'était peut-être pas exactement renseigné sur les véritables vues du Roi et du comte de Bismarck. Quoi qu'il en

soit, je ne saurais, comme vous le voyez, accorder aux explications que m'a données le président du conseil une entière confiance, et si je n'avais craint d'excéder la mesure qu'il peut convenir au gouvernement de l'Empereur de garder dans une affaire si délicate, j'aurais mis, sans manquer à aucun de mes devoirs, M. de Bismarck en demeure de s'énoncer plus clairement; mais j'ai pensé que je devais attendre vos ordres, avant de me montrer plus pressant et d'insister davantage pour être fixé sur les résolutions éventuelles qui pourraient être prises à Berlin.

Votre Excellence m'a fait hier l'honneur de me demander par le télégraphe si le prince Léopold s'est rendu, dans ces derniers temps, auprès du roi Ferdinand de Portugal. Comme je vous l'ai appris par la même voie, ce prince a résidé à Berlin jusqu'à la fin de mars, et le séjour prolongé qu'il a fait ici cet hiver autorisait assurément les conjectures que j'ai formées, dans la première dépêche que j'ai adressée au département à son sujet.

En quittant la cour de Prusse il est retourné à Dusseldorff, où il réside habituellement, et avant la fin d'avril il est parti pour Bucharest, où il est allé rendre visite à son frère et où il se trouvait encore il y a peu de jours. Ce ne serait donc que vers le milieu du mois dernier qu'il aurait pu entreprendre une rapide excursion jusqu'à Lisbonne ; mais je n'ai pu recueillir aucun indice me permettant de vous éclairer à cet égard.

Veuillez, etc.

Comme on le voit, j'avais bien jugé les choses en présumant dans ma première dépêche que M. de Bismarck était à la recherche des avantages qu'il pourrait retirer, pour le succès de sa politique en Allemagne, de la vacance du trône d'Espagne; et loin de prouver le contraire, ses explications, à mon sens, étaient plutôt propres à confirmer mes suppositions. Mon interlocuteur, évitant, non sans intention, de me donner une assurance positive et officielle qu'il n'y aurait aucune suite au projet dont nous nous entretenions, je ne pouvais l'exiger sans risquer de provoquer une discussion dont il aurait été difficile de prévoir l'issue, sans d'ailleurs m'écarter de mes instructions. Depuis quelque temps on prétendait à Berlin que nos armements, au degré où nous les avions poussés, n'avaient plus un caractère purement défensif; on croyait savoir en outre que nous recherchions des alliances, et M. de Bismarck s'en était ouvert avec moi, en m'assurant que le Roi s'en montrait vivement préoccupé. J'écrivais le 21 mars :

Le Roi, m'a dit M. de Bismarck, a pris la peine de m'écrire quatre fois dans la journée d'hier pour me signaler des informations qu'il juge dignes d'attention. . . . . M. d'Usedom nous a dénoncé des circonstances qui sont de nature à faire croire que l'Italie

suit des négociations secrètes avec la France auxquelles l'Autriche ne serait pas étrangère.

En terminant ma dépêche, j'ajoutais que le ministre de Prusse en Italie n'avait pas, au dire de M. de Bismarck, indiqué la source à laquelle il avait puisé ce renseignement, et que, selon le président du conseil, M. d'Usedom le tenait sans doute d'un agent particulier, ancien garibaldien, qu'il entretenait lui-même à Florence depuis longtemps (1).

Je n'ai pas besoin de dire aujourd'hui que ces bruits étaient malheureusement dénués de fondement. Le gouvernement de l'Empereur, toutefois, dans son désir de conjurer tout dissentiment et de prouver sa ferme volonté de maintenir la paix, mettait ses soins à éviter toute démarche compromettante; dans ce sentiment, il me prescrivit de ne pas être plus pressant.

. . . . . J'approuve, me répondit le ministre, la réserve dans laquelle vous vous êtes renfermé, et je ne puis que vous inviter à vous y maintenir, en restant néanmoins attentif à tout ce qui pourrait nous éclairer (2).

J'ai donc pressenti et signalé les intentions de M. de Bismarck, quand rien ne les avait encore

(1) Dépêche du 21 mars 1869, n° 62.

(2) Dépêche du département du 19 mai 1869.



révélées, et après m'en être entretenu avec lui, j'ai suffisamment indiqué qu'il garderait son projet pour le mettre à exécution dès qu'il le jugerait opportun. Ce qu'on ne pouvait attendre de moi, c'était de surprendre le moment où il y donnerait suite. Qui ne sait que quand deux gouvernements veulent conclure rapidement un accord préparé de longue main, il leur est toujours aisé de le soustraire aux investigations de la diplomatie, surtout s'ils se décident à ne tenir aucun compte des traditions internationales et des procédés de loyauté que les cabinets se doivent mutuellement?

On pourra d'ailleurs se convaincre plus loin que la candidature du prince de Hohenzollern a été concertée entre Dusseldorf et Madrid, à l'arrivée du Roi à Ems[1], et après le départ pour Wartzin de M. de Bismarck, avec lequel on communiquait directement.

J'arrive à la mission que j'ai remplie à Ems.

Je possède intégralement, sur cette négociation, les dépêches et les télégrammes que j'ai reçus, les dépêches et les télégrammes que j'ai expédiés; je donnerai toute cette correspondance sans en rien retrancher. La candidature du prince de Hohenzollern a été la cause immédiate, sinon la cause initiale, de la dernière guerre, et pour que le public puisse

[1] Voir page 331.

porter un jugement en parfaite connaissance de cause, il est indispensable de placer sous ses yeux toutes les pièces du procès. J'apporte pour ma part celles dont je suis resté le détenteur, et j'hésite d'autant moins à les livrer à la publicité qu'on y verra, ce qu'on conteste généralement, que si le gouvernement de l'Empereur était fermement résolu à ne pas tolérer l'établissement d'un prince prussien sur le trône d'Espagne, il a toutefois abordé cette grave complication avec le désir sincère de la résoudre pacifiquement.

Voici d'abord les premières instructions qui m'ont été envoyées pendant qu'on me donnait par le télégraphe l'ordre de partir pour Ems [1].

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France en Prusse, à Wildbad.

Paris, le 7 juillet 1870, onze heures quarante-cinq minutes soir.

Partez pour Ems; un attaché que je fais partir demain matin vous y portera des instructions; il arrivera à Ems à onze heures du soir. Faites prévenir le chef de gare où vous descendrez.

[1] J'avais quitté Berlin le 1er du mois pour me rendre à Wildbad, et les explications préliminaires auxquelles se réfère M. le duc de Gramont avaient été données par M. de Thile au premier secrétaire de l'ambassade.

Paris, le 7 juillet 1870.

DÉPÊCHE.

Monsieur le comte,

Ayant accepté l'offre que vous m'avez faite de vous rendre à Ems auprès du roi de Prusse, je crois utile de vous envoyer ci-incluses toutes les pièces qui peuvent vous mettre au courant de la situation.

Je joins donc ici :

1° Le télégramme et le rapport par lequel M. le baron Mercier me rend compte de l'entretien où le maréchal Prim lui a parlé pour la première fois de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne;

2° Le télégramme que j'ai moi-même adressé à M. Le Sourd à la réception de cette grave nouvelle;

3° La réponse télégraphique et le rapport de M. Le Sourd, résumant les explications de M. de Thile;

4° La dépêche que j'ai adressée à notre chargé d'affaires à Berlin pour lui exposer la manière de voir du gouvernement de l'Empereur et faire appel à la sagesse et à la modération du roi de Prusse;

5° La déclaration que, pressés par le sentiment public, nous avons cru devoir porter à la tribune du Corps législatif;

6° Un nouveau rapport de M. Mercier qui m'est parvenu ce matin, et qui donne un aperçu de l'excitation causée en Espagne par la combinaison dont le maréchal Prim est le promoteur[1].

[1] Voir ces annexes aux Appendices, n° I.

Ces documents vous feront connaître l'état des choses et me dispenseront d'insister plus longuement sur la portée de l'intrigue que l'on nous a dérobée avec tant de soin, et sur les explications que la seule révélation d'un projet aussi blessant pour notre dignité que contraire à nos intérêts était de nature à faire naître.

En résumé, le prince de Hohenzollern a accepté la candidature au trône qui lui avait été offerte par le maréchal Prim. Le cabinet de Berlin n'a pas ignoré les faits, mais il déclare y être demeuré étranger, officiellement du moins, et, d'après le langage tenu par M. de Thile, le prince de Hohenzollern serait seul engagé dans cette négociation.

Au point où la question en est arrivée, et avec le caractère qu'elle a pris par suite de l'émotion ressentie en France, il est d'un grand intérêt que la *lumière se fasse sur les véritables dispositions de la Prusse*, et nous attendons les plus utiles résultats de la mission dont vous êtes chargé auprès du Roi, car nous avons le ferme espoir qu'après avoir entendu de votre bouche l'exposé sincère et vrai de la situation telle qu'elle est réellement, Sa Majesté, avec sa haute raison, ne voudra pas laisser plus longtemps planer le doute sur les intentions de son gouvernement. Si le chef de la famille de Hohenzollern a été jusqu'ici indifférent à cette affaire, nous lui demandons de ne plus l'être, et nous le prions d'intervenir, sinon par ses ordres, au moins par *ses conseils*, auprès du prince Léopold. Donnés avec l'autorité qui lui appartient, ils ne man-

queront pas d'exercer une influence décisive sur la résolution du prince et de faire disparaître, avec les projets fondés par le maréchal Prim sur cette candidature, les inquiétudes profondes qu'elle a partout suscitées.

L'agitation qui en est déjà la conséquence en Espagne, l'ardeur que montrent les partis à reprendre la lutte, annoncent que la guerre civile est certaine si l'exécution de ce plan était poursuivie ; et personne ne doute que prenant possession du trône dans de telles conditions, le nouveau souverain ne fût réduit à l'impossibilité de se maintenir en Espagne. En le détournant de la pensée de s'engager davantage dans cette négociation, en lui donnant le moyen d'en sortir honorablement, le Roi lui épargnerait les épreuves d'une entreprise qui peut faire couler beaucoup de sang espagnol, mais qui ne présenterait réellement aucune chance sérieuse de réussite après les malheurs qu'elle aurait causés.

Quant à nous, Monsieur le comte, nous verrions surtout dans l'intervention du roi Guillaume pour mettre obstacle à la réalisation de ce projet, les services qu'elle rendrait à la cause de la paix et le gage de l'affermissement de nos bons rapports avec la Prusse. Le gouvernement de l'Empereur apprécierait un procédé qui, l'on n'en saurait douter, recevrait en même temps l'approbation universelle.

Inspirez-vous de ces considérations, faites-les valoir auprès du Roi, et efforcez-vous d'obtenir que

Sa Majesté *conseille* au prince de Hohenzollern de *revenir* sur son acceptation.

J'attache un grand intérêt à connaître aussitôt que possible, et par le télégraphe, le résultat de vos démarches.

Agréez,

GRAMONT.

LETTRE PARTICULIÈRE.

Le duc de Gramont au comte Benedetti.

Paris, le 7 juillet 1870, minuit.

Mon cher comte,

Je vous envoie le jeune Bourqueney avec un chiffre, afin que vous puissiez me renseigner le plus tôt possible sur le résultat de votre démarche auprès du Roi. Nous savons, par les aveux du prince lui-même, qu'il a combiné toute l'affaire avec le gouvernement prussien, et nous ne pouvons pas accepter la réponse évasive avec laquelle M. de Thile cherche à sortir du dilemme qui lui a été posé. Il faut absolument que vous obteniez une réponse catégorique, suivie de ses conséquences naturelles. Or voici la seule qui puisse nous satisfaire et empêcher la guerre :

« Le gouvernement du Roi n'approuve pas l'accep-

tation du prince de Hohenzollern, et lui donne l'ordre de revenir sur cette détermination, prise sans sa permission. »

Il restera ensuite à me faire savoir si le prince, obéissant à cette injonction, renonce officiellement et publiquement à sa candidature.

Nous sommes très-pressés, parce qu'il faut prendre les devants dans le cas d'une réponse non satisfaisante, et dès samedi commencer les mouvements de troupes pour entrer en campagne dans quinze jours.

Vous citerez au Roi tous les exemples que vous connaissez de certaines couronnes interdites à certains princes, pour des raisons d'ordre politique. Le duc de Nemours en Belgique, un prince anglais, russe ou français en Grèce, un Murat à Naples désavoué par l'Empereur, etc. J'insiste surtout sur la nécessité de ne pas laisser gagner du temps par des réponses évasives; il faut que nous sachions si nous avons la paix, ou si *une fin de non-recevoir* nous oblige à faire la guerre.

Si vous obtenez du Roi qu'il *révoque* l'acceptation du prince de Hohenzollern, ce sera un immense succès, et un grand service. Le Roi aura de son côté assuré la paix de l'Europe.

Sinon, c'est la guerre.

Quant au prince, son règne en Espagne ne durera pas un mois ; mais la guerre provoquée par cette intrigue de M. de Bismarck, combien durera-t-elle, et quelles en seront les conséquences ?

Ainsi donc, pas d'ambages et pas de lenteurs.

Jamais mission ne fut plus importante : puissiez-vous y réussir, c'est mon vœu le plus ardent.

Tout à vous.

GRAMONT.

P. S. Tenez-vous en garde contre une réponse qui consisterait à dire que le Roi abandonne le prince de Hohenzollern à son sort, et se désintéresse de tout ce qui arrivera; qu'il restera neutre en présence de toutes les éventualités qui pourraient être la conséquence de ses résolutions individuelles.

Nous ne pourrions accepter cette réponse comme satisfaisante, car le gouvernement du Roi ne peut se désintéresser aujourd'hui par de simples paroles d'une situation qu'il a contribué à créer.

Il faut qu'il la modifie, qu'il la redresse, pour que nous acceptions l'assurance de son désintéressement.

GRAMONT.

Ces instructions, comme on vient de le voir, me prescrivaient d'obtenir du Roi qu'il conseillât au prince de Hohenzollern de revenir sur son acceptation. Précisant davantage, dans sa lettre particulière, les intentions du gouvernement de l'Empereur, M. le duc de Gramont me faisait remarquer qu'il nous fallait une réponse prompte et entièrement satisfaisante; il la formulait lui-même en ces termes : « Le gouvernement du Roi n'approuve pas l'acceptation du prince de Hohenzollern et lui donne

l'ordre de revenir sur cette détermination, prise sans sa permission. » Cependant il ne se bornait pas, comme dans sa dépêche, à m'indiquer les considérations que je pouvais invoquer pour disposer favorablement le Roi; il considérait, en outre, que tous mes efforts devaient tendre avant tout à amener un arrangement par voie de conciliation; que c'était là le seul résultat désirable et désiré par le gouvernement de l'Empereur; il ajoutait:

Si vous obtenez du Roi qu'il révoque l'acceptation du prince de Hohenzollern, ce sera un immense succès et un grand service. Le Roi aura, de son côté, assuré la paix de l'Europe; sinon, c'est la guerre.

Je devais donc, d'une part, rapporter d'Ems le désistement du prince Léopold en l'obtenant du Roi; de l'autre, presser activement les négociations, afin de ne pas laisser à la Prusse le temps de procéder, avant nous, à la mobilisation de ses armées, si, comme nous pouvions le présumer, la difficulté soulevée n'avait d'autre objet que de provoquer un conflit en nous obligeant d'en prendre l'initiative.

Voici, après quelques télégrammes sans importance et que je place à leur date pour ne rien omettre, celui dans lequel j'ai rendu compte, en substance, de la première audience qui m'a été accordée par le Roi, ainsi que la dépêche et la lettre particulière où j'en ai donné tous les détails.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Ems.

Paris, le 8 juillet 1870, huit heures quarante minutes soir.

Annoncez-moi votre arrivée; donnez-moi votre adresse, et surtout ne quittez pas Ems sans me prévenir.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Ems.

Paris, 9 juillet 1870, deux heures vingt-sept minutes soir.

Il ne faut pas voir le prince de Hohenzollern, l'Empereur ne veut faire aucune démarche près de lui.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 9 juillet 1870, sept heures du matin.

Je suis arrivé hier soir à onze heures avec M. de Bourqueney, que j'étais allé attendre à Coblentz. Je

dois voir le Roi aujourd'hui, je suis à la *Ville de Bruxelles.* Je ne quitterai pas Ems sans y avoir été autorisé par vous.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 9 juillet 1870, dix heures un quart matin.

Je serai reçu par le Roi entre trois et quatre heures, et je vous télégraphierai en sortant de l'audience.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Ems.

Paris, le 9 juillet 1870, six heures cinq soir.



Dans vos conversations avec les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, veuillez faire remarquer que nous ne demandons rien qui ne soit conforme aux précédents les mieux établis du droit public européen. Nos principes sont ceux qu'en 1831 les grandes puissances ont fait prévaloir en Belgique à l'égard du duc de Nemours, nommé roi des Belges; qu'en 1862 la France et la Russie ont fait prévaloir en Grèce à l'égard du prince Alfred, élu roi des Hellènes par le suffrage universel; qu'en 1862

l'Angleterre et la France réunies ont fait prévaloir à l'égard du duc de Leuchtenberg, candidat russe au trône de Grèce; que l'Empereur Napoléon III a appliqués lui-même spontanément au prince Murat, à l'occasion de sa candidature au trône de Naples. Nous ne comprendrions pas qu'on nous refusât le bénéfice d'une doctrine que les puissances ont déjà acceptée et sanctionnée aussi souvent [1].

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 9 juillet 1870, une heure et demie du soir.

Le Roi me fait savoir qu'il me retiendra à dîner après mon audience. Je ne pourrai donc vous en rendre compte que dans la soirée. J'ai reçu la visite de M. de Werther, qui m'a été évidemment envoyé pour me pressentir, ce qui explique l'heure tardive à laquelle le Roi a décidé de me recevoir. J'ai cru devoir saisir l'occasion qui m'était offerte pour indiquer exactement la résolution que nous attendons de la sagesse du Roi, et pour montrer qu'elle doit être immédiate et nette, afin de prévenir de nouveaux incidents qui pourraient aggraver l'état actuel des choses. Je me suis exprimé avec modération, en mettant ma confiance dans les sentiments personnels de Sa Ma-

[1] Ce télégramme avait été adressé à tous nos agents en circulaire et m'a été envoyé en communication.

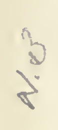
jesté. M. de Werther m'a assuré qu'il n'a de son côté rien dissimulé au Roi, mais que Sa Majesté ayant été consultée par le prince de Hohenzollern, elle n'avait pas cru pouvoir mettre obstacle à son désir d'accepter la couronne d'Espagne, et qu'il lui est maintenant bien difficile, sinon impossible, de l'inviter à y renoncer. Il est donc constant maintenant que le Roi n'a rien ignoré, et qu'il a donné son assentiment. Le langage de M. de Werther me laisse fort incertain sur le succès de la mission que vous avez bien voulu me confier.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, 9 juillet 1870, huit heures soir.

Le Roi m'a fait demander à l'heure qu'il m'avait indiquée. M'inspirant des considérations développées dans votre dépêche et de celles que m'a suggérées notre entretien, j'ai fait appel à la sagesse et au cœur de Sa Majesté pour la déterminer à conseiller au prince de Hohenzollern de revenir sur son acceptation. Confirmant ce que m'avait dit M. de Werther, le Roi m'a appris qu'il avait autorisé le prince Léopold à accueillir la proposition du cabinet de Madrid; mais, comme vous l'aviez prévu, il a longuement insisté sur ce point, c'est qu'il avait été saisi et qu'il était intervenu comme chef de la famille, et nullement comme



souverain, et que son gouvernement était resté complétement étranger à cette négociation. J'ai fait remarquer que l'opinion publique ne se rendrait pas compte de cette distinction, et qu'elle ne voyait dans le prince de Hohenzollern qu'un membre de la maison régnante en Prusse. Le Roi est entré dans d'autres considérations qu'il serait trop long de vous transmettre par le télégraphe, et dont je vous rendrai compte dans un rapport. Il m'a assuré d'ailleurs qu'il s'était mis en communication avec le prince Léopold et son père pour connaître exactement la manière dont ils envisagent l'émotion provoquée par cette affaire, et régler lui-même sa conduite; il a ajouté que s'ils étaient disposés à retirer leur acceptation, il approuverait cette résolution; qu'il attendait leur réponse, et qu'il s'expliquerait plus complétement avec moi dès qu'elle lui sera parvenue. J'ai vainement cherché à savoir à quel moment Sa Majesté recevrait cette réponse; le Roi m'a seulement dit qu'il ne pouvait traiter un point si délicat par le télégraphe, en me donnant à entendre toutefois qu'il ne saurait tarder à connaître le sentiment des princes.

N.B.

Faut-il conclure du langage que m'a tenu le Roi, qu'il a résolu de se conformer à nos vœux, en laissant au prince de Hohenzollern l'initiative de sa renonciation au lieu de la lui conseiller, afin d'éviter ainsi de faire personnellement une concession qui pourrait être sévèrement appréciée en Allemagne; ou bien ne veut-il que gagner du temps pour prendre, avant nous, des dispositions militaires, et laisser en même

temps approcher la convocation des Cortès, afin de soutenir ensuite qu'il convient d'attendre le vote de cette assemblée? En ne considérant que son attitude, et ce que j'ai recueilli dans son entourage, j'inclinerais peut-être à apprécier comme plus vraisemblable la première de ces deux hypothèses, si nous n'étions autorisés à nous montrer incrédules, ou au moins défiants.

Si la réponse du Roi eût été simplement évasive, je ne me serais pas retiré sans le constater respectueusement; mais je ne pouvais rien objecter au désir de Sa Majesté de se concerter avec les princes de Hohenzollern avant de me faire connaître sa résolution, au moment surtout où elle me donnait l'assurance qu'elle ne tarderait pas à me mettre à même de vous en instruire.

Je reçois votre dépêche en date d'aujourd'hui, deux heures; je m'y conformerai.

DÉPÊCHE.
DIRECTION POLITIQUE.
N° 1er.

Ems, le 9 juillet 1870.

Monsieur le duc,

Obéissant à la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser dans la nuit d'avant-hier, je me suis empressé de partir pour Ems, où je suis arrivé hier soir. J'avais rejoint M. de Bourqueney à Coblentz, et j'ai pu prendre, en route,

connaissance des instructions que vous l'avez chargé de me porter.

Mon premier soin, en arrivant à Ems, a été de solliciter une audience du Roi, et celui de ses aides de camp qui m'a servi d'intermédiaire est venu ce matin m'annoncer que Sa Majesté me recevrait aujourd'hui à trois heures. Il était chargé en même temps de m'exprimer les regrets du Roi de ne pouvoir m'admettre plus tôt; les soins qu'il donne à sa santé, et l'arrivée de la Reine, qui s'était annoncée de Coblentz, ne le lui permettant pas.

Quelques instants après, je recevais la visite de M. de Werther, qui a pris la peine de m'expliquer, en me donnant les mêmes raisons, le retard que mettait le Roi à m'accorder l'audience que j'avais demandée. L'ambassadeur de Prusse m'était évidemment envoyé pour me pressentir sur l'objet de la mission que je venais remplir à Ems. Il ne m'a pas été difficile de le comprendre, et j'ai jugé convenable de ne pas le lui laisser ignorer. J'ai considéré que je pouvais m'expliquer devant lui avec plus de précision qu'il ne conviendrait ou qu'il ne serait utile de le faire avec le Roi, et que de la sorte je trouverais Sa Majesté parfaitement préparée à la communication du gouvernement de l'Empereur. Je me suis exprimé du reste avec toute la circonspection nécessaire et sans m'exposer à éveiller la moindre susceptibilité.

A l'heure qu'il m'avait indiquée, le Roi m'a fait demander, et je me suis rendu auprès de Sa Majesté. Je lui ai exposé l'état de choses créé par la candidature

du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, l'agitation qu'elle provoquait dans ce pays et les désordres dont elle ne pouvait manquer d'être le prétexte ou l'occasion. Je ne lui ai pas caché l'émotion qu'elle avait causée en France, et je lui ai donné l'assurance que le gouvernement de l'Empereur n'avait aucun autre désir que celui d'y mettre un terme. J'ai fait remarquer que l'on s'en montrait très-vivement préoccupé dans d'autres pays, et que l'opinion publique, en Angleterre notamment, tous les organes de la presse autorisaient du moins à le croire, était unanime pour déplorer une combinaison qui semblait également funeste au repos de l'Espagne et au maintien des bonnes relations qui unissent en ce moment les grandes puissances. « Le Roi, ai-je ajouté, peut conjurer toutes ces calamités et prévenir dans la Péninsule l'explosion d'une guerre civile dont un membre de sa maison serait responsable. Le prince de Hohenzollern ne peut accepter la couronne d'Espagne sans y avoir été autorisé par Sa Majesté; que le Roi le détourne d'une pareille entreprise, et les alarmes qui se sont emparées des esprits cessent à l'instant même. » Faisant alors appel à la sagesse et au cœur du Roi, j'ai conjuré Sa Majesté de donner à l'Europe ce témoignage de ses sentiments généreux. « Le gouvernement de l'Empereur, ai-je dit, y verrait une garantie de la consolidation de ses bons rapports avec le gouvernement de Sa Majesté, et se féliciterait hautement d'une résolution qui serait accueillie partout avec non moins de gratitude que de satisfaction. »

Le Roi m'a répondu qu'il ne fallait pas se méprendre sur le caractère de son intervention dans cette affaire ; les négociations ouvertes à ce sujet ont été poursuivies entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern ; le gouvernement prussien n'y est pas seulement resté étranger, il les a ignorées ; le Roi lui-même a évité de s'y associer ; il a refusé de recevoir un envoyé du cabinet espagnol porteur d'une lettre du maréchal Prim, en faisant part cependant à son premier ministre, le comte de Bismarck, de ces divers incidents. Il n'a consenti à s'expliquer que quand le prince Léopold, ayant décidé d'acquiescer aux propositions qui lui étaient faites, a sollicité son consentement, ce qui a eu lieu à l'arrivée du Roi à Ems, et à ce moment Sa Majesté s'est bornée à lui déclarer qu'elle ne croyait pas pouvoir mettre obstacle à son dessein. C'est donc comme chef de la famille, et nullement en sa qualité souveraine de Roi de Prusse, qu'il a été instruit de la détermination du prince et qu'il est intervenu ; aussi n'a-t-il ni réuni ni consulté le conseil des ministres, et le gouvernement prussien ne saurait être interpellé sur une affaire qu'il n'a pas connue, et dont il n'est pas plus solidaire qu'un autre cabinet européen.

Comme Votre Excellence l'avait prévu, Monsieur le duc, le Roi s'est longuement appliqué, avec une insistance particulière, à dégager le cabinet de Berlin et à bien établir qu'il ne fallait pas confondre le double rôle de Sa Majesté, agissant tantôt comme souverain et tantôt comme l'arbitre de sa famille.

Je me suis permis de répliquer que le sens exact de cette distinction n'était ni ne pouvait être saisi par l'opinion publique; qu'elle ne voyait dans le prince de Hohenzollern qu'un membre de la famille régnante en Prusse, qui, en acceptant la couronne d'Espagne, réunissait deux trônes dans la même dynastie, et qu'on essayerait vainement de lui démontrer qu'elle s'abuse; que le sentiment national, en France, était unanime dans cette conviction, et que le Roi devait considérer qu'il est impossible au gouvernement de l'Empereur de s'y montrer indifférent; qu'il est, au contraire, dans la nécessité comme dans l'intention d'en tenir un compte sérieux.

Passant à un autre ordre d'idées, le Roi m'a fait remarquer que le gouvernement actuel de l'Espagne est souverain, qu'il a été reconnu par toutes les puissances, et que Sa Majesté ne s'imaginait pas à quel titre on pourrait s'opposer au choix d'un souverain qui serait librement élu par la représentation du pays; que les Cortès, suivant une communication que le ministre d'Espagne a faite avant-hier à Berlin, la première et l'unique communication qu'ait reçue le gouvernement prussien, seraient convoquées pour le 20 de ce mois, et qu'elles repousseront la candidature du prince de Hohenzollern si elle ne satisfait pas le vœu des populations.

J'ai répondu à Sa Majesté que le gouvernement de l'Empereur était loin de vouloir entraver la liberté des Espagnols, mais qu'il lui était démontré que la combinaison conçue par le maréchal Prim serait une

cause de désastres; que le Roi lui-même ne saurait se le dissimuler, et qu'il ne pouvait autoriser un membre de sa famille à recevoir la couronne devant l'imminence de si tristes éventualités; qu'il était urgent d'y aviser, et que Sa Majesté disposait de l'unique moyen propre à mettre fin à une situation si pleine de périls; que, dans cette persuasion, j'avais été chargé de m'adresser à sa haute raison, et que j'avais la confiance de ne pas l'invoquer en vain.

Mais les partis, m'a objecté le Roi, sont en Espagne si nombreux et si divisés, qu'il sera, dans tous les cas, difficile d'éviter une lutte, et la renonciation du prince de Hohenzollern ne la préviendra pas. « Je ne voudrais, ai-je continué, rien garantir à cet égard ; il est pourtant permis d'espérer qu'on parviendra peut-être à combiner une solution qui serait agréée par l'immense majorité du pays; s'il en était autrement, le prince Léopold n'aurait pas, du moins, à répondre du sang versé. »

Revenant de nouveau sur la part, en quelque sorte négative, a-t-il dit, qu'il a prise à cette affaire, le Roi a répété qu'il n'avait nullement encouragé le prince Léopold à accepter les ouvertures du cabinet espagnol, qu'il s'était borné à ne pas le lui interdire, qu'il ne pouvait s'écarter de la position qu'il avait conservée depuis l'origine et user aujourd'hui de son droit pour le contraindre à renier l'engagement qu'il a contracté, que nous devions porter nos efforts à Madrid et y employer toute notre influence pour décider le gouvernement du Régent à renoncer à son projet.

J'ai pris la liberté de représenter au Roi qu'en nous expliquant à Madrid, nous nous exposerions à aggraver les embarras du gouvernement espagnol, et que nous voulions éviter d'y contribuer à un degré quelconque; que nous donnions au contraire une preuve éclatante de la sincérité de nos sentiments, et que nous rendions en même temps hommage à ceux du Roi, en lui demandant d'interposer son autorité toute-puissante dans une question qui nous touche sous tant de rapports, et où elle peut assurément s'exercer sans aucun préjudice pour la Prusse. J'ai rappelé les précédents que nous offre l'histoire contemporaine, en faisant observer que, dans ces diverses occasions, les princes et les gouvernements avaient sacrifié un intérêt purement dynastique au maintien de la tranquillité générale, et que l'Europe s'attendait certainement à voir le Roi s'inspirer de ces exemples dans les circonstances actuelles; que j'en étais, pour ma part, d'autant plus persuadé que, suivant les paroles mêmes de Sa Majesté, le gouvernement prussien et l'Allemagne n'avaient aucun avantage à revendiquer, aucune concession à faire, tandis qu'il s'agissait pour la France d'un intérêt de premier ordre; que le sentiment public ne s'y était pas mépris, et qu'il s'était manifesté avec une extrême vivacité; que M. de Werther avait dû informer le Roi de cet état des esprits, et que Sa Majesté voudrait sans doute le prendre en considération.

Sans contester l'exactitude de ces observations, et en se référant à la déclaration que Votre Excellence a

faite devant le Corps législatif, le Roi a exprimé l'avis que l'honneur de la France n'avait été ni ne saurait être atteint par la résolution du prince de Hohenzollern; il a relevé qu'elle a été précédée par des négociations que le cabinet de Madrid a librement ouvertes et auxquelles aucun gouvernement n'a pris une part quelconque; qu'il ne pouvait donc y avoir un sujet de dissentiment ni de conflit, et qu'il ne voulait pas admettre que la guerre pût sortir d'un incident dans lequel nulle puissance n'était intervenue. Je me suis associé à Sa Majesté pour protester contre une pareille éventualité, et j'ai ajouté que ma présence à Ems attestait hautement les intentions pacifiques et conciliantes du gouvernement de l'Empereur. Je n'ai pas manqué toutefois, le Roi m'y obligeant, de revenir sur les considérations qui nous commandaient d'obtenir la renonciation du prince de Hohenzollern.

Dans le cours de l'audience, le Roi m'avait plusieurs fois indiqué que s'il ne pouvait user de son autorité pour déterminer le prince Léopold à retirer la parole qu'il a donnée, Sa Majesté s'abstiendrait de l'en détourner. S'expliquant plus clairement à ce sujet, le Roi m'a assuré qu'il entendait lui laisser, après comme avant son acceptation, la plus entière liberté, qu'il s'était mis d'ailleurs en rapport avec le prince Antoine, qui se trouvait à Sigmaringen, et qu'il l'avait interpellé sur ses intentions et sur celles du prince Léopold, son fils, ainsi que sur la manière dont ils envisageaient l'émotion causée en France par l'assentiment qu'ils ont donné aux propositions du cabinet

espagnol; qu'il lui importait d'être exactement éclairé à ce sujet pour continuer notre entretien et me faire connaître les résolutions qui pourront être adoptées.

J'ai exprimé au Roi le désir d'être fixé sur le moment où Sa Majesté pourrait recevoir les informations qu'elle attend. Le Roi m'a répondu qu'il ne pouvait faire usage du télégraphe, ne possédant pas à Ems un chiffre pour conférer par cette voie avec le prince de Hohenzollern, mais qu'il ne pouvait tarder à se trouver suffisamment renseigné.

J'ai tâché, Monsieur le duc, de reproduire fidèlement le sens sinon les termes mêmes du langage que le Roi a tenu durant notre conversation. Comme vous le voyez, Sa Majesté a connu les pourparlers ouverts entre le maréchal Prim et le prince de Hohenzollern; elle a refusé de s'y associer, attendu que cette négociation n'intéressait pas son gouvernement, qui ne l'a pas connue; elle n'a consenti à donner son avis que quand la question lui a été soumise en sa qualité de chef de famille, et elle s'est bornée à faire savoir qu'elle ne s'opposerait pas au désir manifesté par le prince Léopold d'accepter la couronne d'Espagne.



Comme souverain et roi de Prusse, Sa Majesté n'a pris aucune part à cette affaire, et le cabinet de Berlin n'a pas à répondre d'un arrangement qu'il a totalement ignoré. Telles sont en substance les explications que le Roi m'a données.

Quelles sont en ce moment les intentions du Roi, et que devons-nous attendre de ses communications avec le prince de Hohenzollern? Sa Majesté se pro-

pose-t-elle de laisser au prince Léopold le soin de revenir spontanément sur le parti qu'il a pris, afin de ne pas sortir de l'abstention qu'elle n'aurait cessé d'observer, et d'éviter de faire personnellement une concession qui pourrait être mal appréciée en Allemagne; ou bien se propose-t-elle uniquement de s'assurer le bénéfice du temps pour prendre des mesures militaires ou pour attendre que les choses soient plus avancées à Madrid et plus embarrassantes pour le gouvernement de l'Empereur? Je ne sais ce qu'il faut en penser. Si, d'une part, il convient de compter sur la prudence du Roi, de l'autre, il ne nous est pas permis d'oublier un instant des faits récents et qu'il serait superflu de rappeler. Le Roi m'a paru regarder le vote des Cortès comme la solution la plus désirable ou celle qui serait la plus conforme à ses vues. Veut-il, autant que les circonstances le lui permettront, ajourner ses décisions jusqu'à ce moment? Je n'en serais pas surpris, et je signale cette conjecture à l'attention de Votre Excellence. Pour moi, et en attendant les directions que vous croirez devoir m'adresser, je ne négligerai aucun effort pour obtenir de Sa Majesté une réponse aussi prompte que satisfaisante. J'ai pensé que je ne pouvais, sans m'exposer à laisser croire que j'étais venu à Ems uniquement pour provoquer une rupture, m'abstenir de déférer au désir du Roi, quand il m'a demandé d'attendre les avis du prince de Hohenzollern pour continuer notre entretien. Mais, dès ce soir, j'ai déclaré très-clairement à M. de Werther, qui en informera Sa Majesté, que les

inquiétudes qu'avait suscitées l'acceptation du prince Léopold, et le trouble qui en résultait pour tous les intérêts, exigeaient impérieusement que le cabinet impérial fût renseigné sans un long retard, et que je me verrais dans la nécessité d'importuner le Roi si je n'étais mis à même de satisfaire la légitime impatience du gouvernement de l'Empereur.

J'ose penser que Votre Excellence voudra bien donner son approbation au langage que j'ai tenu et à l'attitude que j'ai prise depuis mon arrivée à Ems.

Veuillez, etc.

BENEDETTI.

P. S. J'apprends que le prince Antoine de Hohenzollern était avant-hier seul à Sigmaringen, et que le prince Léopold se trouvait sur le lac de Constance; mais je suppose qu'il aura été rejoindre son père.

PARTICULIÈRE.

Ems, 9 juillet 1870, dans la nuit.

Mon cher duc,

Vous connaissez déjà mon arrivée à Ems, et les premières démarches que j'ai faites auprès du Roi. Je tiens à vous dire que je n'oublierai aucune de vos recommandations, et que je tâcherai de faire de mon mieux pour justifier votre confiance. Je ne suis ému ni des difficultés que je rencontre ici, ni des attaques plus absurdes encore que violentes dont je suis l'objet à Paris, et je continuerai ma tâche avec autant de

calme que de prudence: Vous m'approuverez, j'espère, de n'avoir pas été plus exigeant avec le Roi, et de ne rien brusquer violemment. Vous serez sans doute d'avis qu'il faut mettre, dans une juste mesure, la modération de notre côté. Je ne sais ce que je puis attendre de la sagesse de Sa Majesté, et je ne puis vous cacher qu'il nous faut peut-être compter davantage avec son habileté et son habitude de recourir à des expédients.

Il y a dans ma dépêche une omission intentionnelle que je dois réparer ici. J'ai fait seulement allusion à ce que le Roi m'a dit de votre langage devant le Corps législatif. Il a été plus explicite et plus long que je ne le raconte. Il a fort approuvé la première partie de votre déclaration, mais il ne m'a pas caché qu'il avait vivement ressenti la seconde. Prétendant toujours que la Prusse n'avait rien à voir dans cette affaire, il m'a donné à entendre qu'il ne pouvait s'empêcher de voir une appréciation mal fondée, et presque une provocation, dans les paroles que vous avez prononcées sur les vues d'une puissance étrangère. J'ai fait remarquer à Sa Majesté que devant l'émotion qui s'était emparée de l'Assemblée, il était de la dernière nécessité de prévenir une discussion qui pouvait donner lieu à des incidents fâcheux et irréparables; que vous ne pouviez, d'un autre côté, vous abstenir, pour répondre au sentiment de la Chambre et l'apaiser, d'indiquer quelle serait la conduite du gouvernement de l'Empereur, dans le cas où les intérêts et l'honneur de la France seraient mis en péril; que le Roi

par conséquent devait se persuader que votre langage vous avait été uniquement inspiré, et qu'il vous était même commandé, par votre désir de ne laisser rien compromettre, et de garantir contre toute surprise le maintien de nos bonnes relations avec la Prusse. J'ai développé ces considérations, mais je ne crois pas avoir réussi à redresser complétement l'opinion du Roi.

Je me suis entendu avec notre consul à Cologne pour faire porter ma dépêche et cette lettre jusqu'à notre frontière.

Veuillez, etc.

BENEDETTI.

P. S. Je n'aperçois rien ici qui puisse me donner à croire qu'on prend des mesures militaires. Le Roi n'a toujours autour de lui que les officiers qui l'accompagnaient à son départ de Berlin. Je vous engage cependant à ne pas attacher une grande importance à cette information. On ne peut pas mobiliser même un seul corps d'armée sans que cette mesure devienne aussitôt de notoriété publique, mais on peut tout disposer dans ce but sans le laisser soupçonner.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 10 juillet 1870, quatre heures soir.

Je vous ai expédié en toute sûreté mon rapport sur l'audience que le Roi m'a accordée hier, il vous parviendra demain matin. Je n'ai pas revu Sa Majesté aujourd'hui, ni reçu aucune communication de sa part; mais je lui ai fait savoir que tout me commande de satisfaire sans trop de retard la légitime impatience du gouvernement de l'Empereur. Je garde les tables n[os] 1 et 2 de Berlin, et je continuerai à m'en servir.

Cette première phase de la négociation peut se résumer ainsi: Le Roi prétendait que son gouvernement, que lui-même, comme souverain, n'avait pris aucune part à l'acceptation du prince Léopold; que comme chef de famille il ne pouvait retirer le consentement qu'il avait accordé avant de connaître les intentions du prince Antoine et de son fils; il devait donc attendre d'en être instruit pour continuer notre entretien et arrêter lui-même ses propres résolutions.

N.B.

J'ai considéré que je ne pouvais m'empêcher de déférer au désir du Roi; j'ai toutefois fait remarquer que ce désir pouvait être apprécié de deux

manières différentes : ou bien le Roi voulait éviter de faire personnellement une concession qui aurait blessé le sentiment public en Allemagne, ou bien il se proposait de gagner du temps pour ordonner, en négociant dilatoirement avec nous, des mesures militaires, pendant que, de notre côté, nous ne prendrions encore aucune disposition.

Avant l'arrivée à Paris du rapport dans lequel j'exposais cette situation, j'ai échangé avec M. le duc de Gramont les télégrammes suivants :

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Ems.

Paris, le 10 juillet, une heure vingt soir.

J'ai reçu seulement ce matin votre dépêche d'hier soir, et avec des parties tronquées. Il faut employer tous vos efforts pour obtenir une réponse décisive ; nous ne pouvons pas attendre, sous peine d'être devancés par la Prusse dans nos préparatifs. La journée ne peut pas s'achever sans que nous commencions.

Je sais de source certaine qu'à Madrid le Régent désire la renonciation du prince de Hohenzollern. Dès que vous le pourrez, envoyez-moi un télégramme et écrivez par la poste en chiffres.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Ems.

Paris, le 10 juillet 1870, une heure vingt-cinq soir.

Écrivez-moi une dépêche que je puisse lire aux Chambres ou publier, dans laquelle vous démontrerez que le Roi a connu et autorisé l'acceptation du prince de Hohenzollern, et dites surtout *qu'il vous a demandé de se concerter avec le prince avant de vous faire connaître ses résolutions.*

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Ems, le 10 juillet 1870, huit heures du soir.

J'avais déjà expédié mon dernier télégramme quand j'ai reçu ceux que vous m'avez adressés aujourd'hui à une heure vingt et une heure vingt-cinq. J'ai d'avance satisfait à vos ordres en vous envoyant le rapport que je vous ai annoncé, et qui arrivera demain à Paris, par la poste, avec le train de dix heures un quart du matin. Vous jugerez sans doute que ce rapport, rendant compte d'un entretien avec un souverain, ne peut être lu en entier devant la Chambre, et qu'il est pré-

férable d'en communiquer le sens ou des extraits. Je n'ai du reste pas un mot à y retrancher, surtout en ce qui concerne la connaissance que le Roi a eue des propositions faites par le gouvernement espagnol au prince de Hohenzollern, et l'assentiment qu'il a donné à son acceptation, en lui déclarant qu'il ne croyait pas devoir y mettre obstacle.

M. de Werther vient de me faire espérer que le Roi pourrait me demander demain de reprendre notre entretien. Sa Majesté a reçu aujourd'hui des dépêches du prince Antoine de Hohenzollern; le prince Léopold n'étant pas auprès de son père, les informations parvenues à Sa Majesté sont encore incomplètes ou insuffisantes. Vous me permettrez d'ajouter qu'à mon sens, la guerre deviendrait inévitable si nous commencions ostensiblement des préparatifs militaires.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Ems, le 10 juillet 1870, onze heures trente soir.



Je viens de rencontrer le Roi. Sa Majesté m'a arrêté pour me dire qu'elle n'avait aucune réponse du prince Léopold, qui n'a pas encore rejoint son père. Je lui ai répondu que nous touchions au moment où le gouvernement de l'Empereur ne pourrait plus ajourner les explications qu'il doit aux Chambres et au pays. Je lui ai demandé la permission de lui exposer les

nécessités de notre situation. Il me recevra demain matin. J'avais, un moment auparavant, développé à M. de Werther les considérations qui nous obligent à rompre le silence et les dangers d'un plus long retard; il m'a promis de rendre compte au Roi de notre entretien.

Si vous prenez la parole à la Chambre, veuillez dire en quelques mots que j'ai plusieurs fois signalé les démarches faites pour assurer le succès de la candidature du prince de Hohenzollern, candidature qui avait été abandonnée et à laquelle on est subitement revenu en dernier lieu. Le *Constitutionnel* se réunissant aux journaux de l'opposition pour m'attaquer, vous ne trouverez pas, j'espère, ma suggestion déplacée.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Ems.

Paris, le 10 juillet 1870, cinq heures cinquante soir.

Je vous préviens que votre dernier télégramme chiffré d'hier soir a été tronqué et dénaturé, et que bien qu'expédié à neuf heures, il n'est arrivé que ce matin à dix heures.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 10 juillet 1870, onze heures et demie soir.

Il a éclaté la nuit dernière un violent orage dans la vallée du Rhin. Le directeur du télégraphe attribue à cette circonstance le retard et les erreurs que vous me signalez dans mon télégramme de samedi soir.

A la même date, M. le duc de Gramont m'avait en outre adressé la lettre particulière suivante :

Paris, le 10 juillet 1870.

Mon cher comte,

J'ai reçu à dix heures et demie du matin votre télégramme d'hier soir. Il a été arrêté en route, et tellement tronqué dans la partie la plus importante, qu'il est presque impossible d'en établir le sens. Je vous envoie le comte Daru, en vous priant de le faire repartir immédiatement, car *nous ne pouvons plus attendre*. Pendant que le Roi vous remet d'heure en heure, sous prétexte de se concerter avec le prince de Hohenzollern, on rappelle en Prusse les hommes en congé, et on gagne sur nous un temps précieux. A aucun prix nous ne pouvons donner à nos adversaires aujourd'hui ces mêmes avantages qui ont été

en 1866 si funestes à l'Autriche. Et d'ailleurs, je vous le dis nettement, l'opinion publique s'enflamme et va nous devancer. Il nous faut commencer; nous n'attendons plus que votre dépêche pour appeler les 300,000 hommes qui sont à appeler. Je vous en prie instamment, écrivez-nous, télégraphiez-nous quelque chose de *bien clair*. Si le Roi ne veut pas conseiller au prince de Hohenzollern de renoncer, eh bien, c'est la guerre tout de suite, et dans quelques jours nous sommes au Rhin. Le Roi est désormais en cause. Après l'aveu qu'il a fait d'avoir autorisé l'acceptation, il faut qu'il la défende, ou du moins qu'il conseille et obtienne la renonciation ; mais ce qui est pour nous plus important que la renonciation elle-même, c'est de savoir promptement à quoi nous en tenir.

Ainsi donc, mon cher comte, je vous prie de m'écrire par la poste en chiffre, pour me confirmer vos télégrammes, et surtout le plus tôt possible par le retour du comte Daru et du comte de Bourqueney.

Pour vous mettre bien au courant de la situation, je vous envoie les derniers télégrammes que j'ai reçus de Madrid et de Pétersbourg [1]. Celui de Madrid vous servira pour mettre à l'aise la conscience du Roi, s'il se croit lié par les avances espagnoles, auxquelles il s'est rendu avec si peu d'égards pour nous.

Mille amitiés et tout à vous,

GRAMONT.

[1] Voir ces annexes aux Appendices, n° 2.

Avant cette lettre, j'avais reçu un nouveau télégramme ainsi conçu :

Paris, le 11 juillet 1870, une heure matin.

Vous ne pouvez vous imaginer à quel point l'opinion publique est exaltée. Elle nous déborde de tous côtés, et nous comptons les heures. Il faut absolument insister pour obtenir une réponse du Roi, négative ou affirmative. Il nous la faut pour demain, après-demain serait trop tard.

Le régent d'Espagne, après une conférence, a décidé d'envoyer au prince quelqu'un qui sera autorisé à voir le Roi et même M. de Bismarck pour demander le retrait de la candidature ; ce sera le général Dominguez ou M. Silvela. Vous pouvez vous servir de cette information si vous le jugez nécessaire au succès de vos efforts ; mais il serait bien préférable pour le gouvernement de devoir le retrait de la candidature à la seule intervention du Roi.

Si vous réussissez, télégraphiez de suite et venez à Paris apporter vous-même les détails de la négociation.

Je ne me dissimulais pas les dangers d'un retard prolongé, et j'en étais si bien convaincu, que j'ai tenté, dans la journée du 11, un nouvel effort auprès du Roi pour le déterminer à me permettre d'adresser au gouvernement de l'Empereur, sans attendre la réponse des princes de Hohenzollern,

une déclaration ou même une assurance qui aurait tout concilié. J'ai donc demandé une nouvelle audience, et j'en ai rendu compte dans les télégrammes et dans la dépêche qu'on va lire.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 11 juillet 1870, une heure trente soir.

Je quitte le Roi. Durant une audience que j'ai prolongée pendant une heure, j'ai invoqué tous les arguments imaginables pour déterminer Sa Majesté à me permettre de vous annoncer qu'elle invitera le prince de Hohenzellern à renoncer à la couronne d'Espagne, sans lui cacher cependant que je considérais ce conseil comme un ordre. Le Roi s'y est refusé, me déclarant qu'il devait laisser à son parent la plus entière liberté après comme avant son acceptation. Restant sur le terrain où il s'est placé, le Roi a prétendu qu'il sortirait du rôle d'abstention qu'il s'est tracé depuis l'origine, en déférant à ma demande, et il m'a donné constamment à entendre que l'initiative de la renonciation devait venir du prince Léopold, qui a pris l'initiative de l'acceptation. J'ai combattu cette manière de voir en représentant au Roi nos nécessités intérieures. Je lui ai parlé de la défiance et de l'irritation des esprits en France, de l'obligation où nous sommes de donner publiquement des explications attendues avec impa-

tience, des dangers nouveaux que créait chaque heure de retard, de la gloire qu'il recueillerait personnellement en interposant son autorité pour prévenir de terribles calamités. Sa Majesté a maintenu sa résolution. Après me l'avoir plusieurs fois demandé dans le cours de l'audience, le Roi, avant d'y mettre fin, m'a *vivement engagé* à vous télégraphier en son nom, qu'il croyait recevoir ce soir ou demain une communication du prince Léopold, qui a dû rejoindre son père à Sigmaringen, et qu'il s'empresserait de me donner une réponse définitive. Vous jugerez de l'importance qu'il faut donner à cette déclaration du Roi, et de la mesure dans laquelle il peut nous convenir d'en tenir compte.

Pendant que j'insistais sur la nécessité d'adopter une prompte résolution, il a échappé au Roi de me dire : « Je n'ignore pas les préparatifs qui se font à Paris, et je ne dois pas vous cacher que je prends mes précautions pour ne pas être surpris. » Sa Majesté a cherché ensuite à atténuer la portée de ces paroles.

Je n'ai pas fait usage des informations qui vous sont parvenues de Madrid. Vous savez déjà que le Roi prétend que nous sommes uniquement fondés à demander au gouvernement espagnol de revenir lui-même sur la combinaison qu'il a conçue, et Sa Majesté n'aurait pas manqué de prendre prétexte de ce que je lui aurais dit pour insister dans ce sens.

Votre dernier télégramme est daté de cette nuit à une heure.

DÉPÊCHE.
DIRECTION POLITIQUE.
N° 2.

Ems, le 11 juillet 1870.

Monsieur le duc,

Ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe, je n'ai cessé, depuis la première audience qui m'a été accordée par le Roi, de lui faire représenter qu'il était absolument urgent de ne pas perdre un temps précieux, et de prendre un parti sans plus de retard. Comme je vous l'ai fait savoir également, j'ai eu l'honneur hier au soir de rencontrer le Roi, et Sa Majesté m'ayant arrêté pour m'apprendre qu'elle n'avait encore reçu aucune réponse du prince Léopold et m'en exprimer ses regrets, j'ai pris la liberté de lui dire que nous touchions au moment où le gouvernement de l'Empereur ne pourrait plus ajourner les explications qu'il doit aux Chambres, et je lui ai demandé de lui soumettre les nécessités impérieuses de la situation qui nous était faite. Le Roi a daigné me recevoir ce matin, et je viens de vous rendre sommairement compte, dans un télégramme, de l'entretien que j'ai eu avec Sa Majesté.

Me conformant à vos directions, je me suis appliqué à obtenir du Roi une résolution qui fût de nature à nous satisfaire pleinement sans autre délai, et je lui ai demandé de m'autoriser à vous annoncer qu'il inviterait le prince de Hohenzollern à renoncer à sa candidature. « Ce prince, ai-je dit, ne pouvant se dis-

NB

NB

penser de déférer à l'avis du Roi, nous serions dès à présent en mesure de calmer toutes les appréhensions. »
Pour déterminer Sa Majesté à accueillir favorablement le vœu que je lui exprimais, je ne lui ai caché ni les défiances ni l'irritation du sentiment public en France; je lui ai fait part de l'impatience du Sénat et du Corps législatif, et de l'obligation où se trouvait le gouvernement de l'Empereur d'y satisfaire; des périls de cet état de choses, et des dangers nouveaux que créait chaque jour de retard. Je lui ai répété qu'en prenant elle-même la résolution de dénouer de si graves difficultés, elle acquerrait des droits précieux à la reconnaissance du monde entier.

Le Roi m'a souvent interrompu pour m'opposer les objections qu'il avait déjà fait valoir dans ma précédente audience, et je ne reproduirai ici que ce qu'il importe que je vous en dise aujourd'hui. Sa Majesté a surtout insisté sur le titre auquel elle est intervenue, celui de chef de la famille; titre qui ne saurait engager, à son avis, ni le souverain de la Prusse ni son gouvernement. Je ne me suis pas borné cette fois à répliquer que cette dualité ne serait pas comprise, j'ai ajouté qu'elle était inadmissible à tous les points de vue; que le Roi était le chef de la famille parce qu'il était le souverain, et qu'il devenait dès lors impossible de séparer, dans le cas actuel, ces deux qualités, et que le prince de Hohenzollern lui devait une obéissance absolue, uniquement parce que Sa Majesté réunissait l'une et l'autre en sa personne; qu'on ne pouvait pas considérer les choses autrement, et qu'il



était, par conséquent, facile de comprendre pourquoi l'avénement du prince Léopold était envisagé en France comme la restauration de l'empire de Charles-Quint.

Le Roi a contesté cette appréciation, prétendant que l'élection du prince Léopold ne créerait aucune obligation nouvelle, aucun lien national entre l'Espagne et la Prusse. Après avoir demandé à Sa Majesté de souffrir que je m'expliquasse en toute franchise et sans aucune réserve, je lui ai répondu que les relations dynastiques qui s'établiraient d'un pays à l'autre suffisaient pour nous imposer le devoir de conjurer une pareille éventualité. « Est-il constant, ai-je continué, qu'en cas d'un dissentiment entre le gouvernement de Votre Majesté et celui de l'Empereur, nous devrions observer notre frontière des Pyrénées, et par conséquent diviser nos forces? Personne ne le nierait; notre conduite nous est donc tracée par les exigences de notre propre sécurité, et nous ne saurions, en cette occasion, être exposés au reproche de soulever volontairement un conflit. »

Selon le Roi, j'exagérais la portée d'une combinaison que pour sa part il n'avait jamais désirée. Il lui était d'ailleurs impossible, et les termes dans lesquels il s'est exprimé m'ont porté à croire qu'il considère comme incompatible avec sa dignité souveraine de modifier son attitude, et d'exiger du prince Léopold qu'il renonce à la couronne d'Espagne, après lui avoir déclaré qu'il ne lui interdisait pas de l'accepter. Si je ne m'abuse, ce que surtout le Roi ne veut pas,

c'est, comme je vous l'ai écrit, d'assumer la responsabilité d'une retraite ou d'une concession qui blesserait le sentiment public en Allemagne ; et son intention bien arrêtée est, s'il n'a pas d'autres desseins, de la rejeter tout entière ou de la laisser peser exclusivement sur le prince Léopold et sur son père.

« Au surplus, a repris le Roi, il n'y a pas péril en la demeure, et un jour ou deux de retard ne sauraient rien aggraver ; le prince Léopold terminait une excursion en Suisse et en Bavière, pendant que le prince son père s'était établi à Sigmaringen, qui n'est sur le parcours d'aucun chemin de fer. Au moment où j'ai reçu les premiers avis de l'émotion qui s'est manifestée en France, le temps a manqué aux deux princes pour se rejoindre, et je n'ai pas eu moi-même celui de connaître leurs dispositions ; j'en serai probablement informé ce soir ou demain, et nous pourrons encore aviser d'une manière opportune.

— Je ne saurais aujourd'hui, ai-je répondu, plus rien dissimuler au Roi. Sa Majesté est certainement instruite du jugement que le public porte en France sur cette affaire. On s'est persuadé que le gouvernement et ses agents ont été trompés, et que le secret qui a été gardé avec nous est la preuve manifeste d'une entente conçue et concertée au préjudice de nos plus précieux intérêts ; cette conviction a réveillé des défiances et une irritation qu'il n'est plus possible de contenir. Pour les dissiper, il faut que les ministres de l'Empereur s'expliquent dès à présent, l'attitude des représentants du pays et de la population ne leur

permettant pas d'attendre plus longtemps sans s'exposer à des manifestations regrettables, et qu'ils annoncent que le prince Léopold retirera volontairement l'adhésion qu'il a donnée aux ouvertures du cabinet de Madrid. »

Ne dissimulant pas l'impression que mes paroles produisaient sur son esprit, le Roi m'a fait observer que notre insistance, quand il ne réclamait plus qu'un délai très-court pour s'assurer des intentions des deux princes de Hohenzollern, pouvait lui faire penser que nous avions le dessein de provoquer un conflit. J'ai protesté contre cette supposition, et j'ai ajouté que j'offrais au Roi le moyen de s'assurer de nos véritables sentiments, en sollicitant Sa Majesté de nous garantir la renonciation du prince de Hohenzollern. C'est à ce moment que le Roi, comme vous l'aura appris mon télégramme, m'a dit : « Je n'ignore pas les préparatifs qui se font à Paris, et je ne dois pas vous cacher que je prends moi-même mes précautions pour ne pas être surpris. » Sa Majesté a essayé plus tard d'atténuer la gravité de ces paroles, en cherchant à me prouver qu'elle avait encore une entière confiance dans le maintien de la paix. « Elle ne sera pas troublée, a dit le Roi, si l'on veut attendre à Paris que je sois en mesure d'y contribuer utilement, en me laissant le temps qui m'est nécessaire. » J'ai répondu que nous n'étions plus nous-mêmes en situation de remettre les éclaircissements que le pays tout entier nous demandait, et que nous ne pouvions lui annoncer, sans offenser le sentiment public et sans

susciter les plus légitimes récriminations, que le prince Léopold est en voyage, et que le Roi attend son retour pour prendre un parti. « Votre Majesté peut tout prévenir, tout concilier, en me permettant de faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il ne sera donné aucune suite à l'acceptation envoyée par le prince à Madrid : je la conjure encore une fois de m'y autoriser. »

Le Roi m'a répété qu'il ne pouvait céder à mon désir, et il s'est de nouveau retranché derrière les considérations qu'il avait déjà invoquées. Sa Majesté a tenu à m'expliquer l'absence du prince Léopold, et m'a appris qu'au moment où il a adhéré aux pressantes sollicitations du maréchal Prim, il avait été entendu que les Cortès seraient convoquées après un délai de trois mois, et que la combinaison serait seulement rendue publique à l'ouverture de l'Assemblée. Le prince Léopold croyait donc qu'il pouvait s'éloigner sans inconvénient, ne prévoyant pas que le maréchal Prim informerait prématurément notre ambassadeur à Madrid de l'arrangement qu'on venait de conclure.

En faisant remarquer au Roi que tous ces détails n'étaient certes pas de nature à apaiser l'effervescence du public en France s'ils lui étaient révélés, et que je ne pouvais y voir qu'un motif de plus pour mettre fin par son intervention personnelle à ce triste incident, j'ai tenté un dernier effort pour obtenir l'assentiment de Sa Majesté à ma proposition. Vous savez que je l'ai essayé en vain. Le Roi m'a répondu en me de-

mandant de nouveau, et en y mettant une véritable insistance, de vous télégraphier en son nom, sans perdre un instant, qu'il croyait recevoir ce soir ou demain une communication du prince Léopold, qui doit être arrivé auprès de son père à Sigmaringen, et qu'il s'empresserait de me donner une réponse définitive. Je copie mon télégramme, parce que j'ai reproduit, en vous l'expédiant, les termes mêmes dont le Roi s'est servi.

Le temps me presse, et je ne puis rien ajouter à ce rapport. Je n'aurais du reste à vous soumettre que des considérations qui se présenteront d'elles-mêmes à votre esprit. J'attendrai vos ordres.

Veuillez, etc.

BENEDETTI.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, ce 11 juillet 1870, deux heures et demie soir.

M. de Werther m'annonce qu'il part aujourd'hui même pour Paris. J'ai quelque raison de penser que cette résolution a été prise immédiatement après l'audience que le Roi m'a accordée. L'ambassadeur arrivera demain matin, et s'empressera de vous demander une entrevue. J'ai cru comprendre, d'après ce qu'il m'a dit, qu'il n'a d'autre mission que de chercher à

vous démontrer la sincérité des sentiments du Roi, et du désir de Sa Majesté d'arriver à une solution pacifique, sans toutefois faire personnellement une concession qu'il juge incompatible avec sa dignité, ou, en d'autres termes, en laissant peser uniquement sur le prince de Hohenzollern la responsabilité de sa renonciation.

PARTICULIÈRE.

Ems, le 11 juillet 1870, cinq heures du soir.

Mon cher ministre,

M. Daru est arrivé il y a à peine une heure. Je vous expédie M. de Bourqueney. Il vous apporte la copie des deux télégrammes que je vous ai expédiés aujourd'hui, et une dépêche dans laquelle je vous rends compte de mon audience de ce matin. Vous le voyez, je ne ménage ni mon temps ni mes forces, et me désole de ne pouvoir réussir. Vous voulez une réponse immédiate et nette ; le Roi persiste, malgré tous mes efforts, à me déclarer qu'il ne peut ni ne veut prendre sur lui de donner au prince de Hohenzollern l'ordre de retirer la parole qu'il a envoyée au gouvernement espagnol. Sa Majesté me laisse deviner, et elle me fait donner à entendre par son entourage, ainsi que vous le répétera M. de Werther, que le prince doit renoncer spontanément à la couronne qui lui a été offerte, et que le Roi n'hésitera pas à approuver sa résolution. Il me dit de plus que la com-

munication du prince ne peut tarder à lui parvenir, qu'il devrait la recevoir demain; mais il se refuse absolument à me donner l'autorisation de vous faire savoir, dès à présent, ce qui équivaudrait à une garantie ou à un engagement, que le prince retirera sa candidature.

J'espère que vous me direz par le télégraphe, ce soir ou demain, ce que je dois faire. Si je ne reçois aucun avis, je retournerai demain chez le Roi, et je livrerai ma dernière bataille. Vous verrez, par le langage que je lui ai tenu ce matin, que je ne mesure plus mes observations, en mesurant toujours mes paroles et mon attitude.

Je réclame toute votre indulgence pour ma dépêche. J'ai quitté le Roi à une heure; j'ai dû chiffrer mes télégrammes, et chaque page de ma dépêche a été expédiée dès que je l'avais rédigée. J'ai dû me hâter, et employer tous mes jeunes gens à la fois, pour ne pas manquer le départ du train. . . . .

Veuillez, etc.

BENEDETTI.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 11 juillet 1870, sept heures soir.

M. Daru est arrivé. Je vous expédie M. de Bourqueney avec la copie de mes deux derniers télé-

grammes, et un rapport sur mon audience de ce matin. Il arrivera avec M. de Werther.

Il devenait, pour moi, de plus en plus évident que le Roi désirait combiner les choses de manière à dégager, aussi bien devant l'opinion publique en Allemagne que vis-à-vis de la France et des autres puissances, sa responsabilité personnelle; qu'il voulait, dans ce but, laisser au prince de Hohenzollern l'initiative de son désistement, comme il prétendait lui avoir laissé l'initiative de son acceptation. Je l'ai dit dans ma dépêche et dans mes télégrammes. Par mes pressantes insistances, j'avais obtenu d'ailleurs des explications qui me plaçaient dans l'alternative de déférer au vœu du Roi et d'attendre le court délai qu'il demandait pour me donner une réponse définitive, ou de rompre la négociation et de ne plus laisser aucune chance ouverte au maintien de la paix. J'ai pris le premier de ces deux partis, et j'ai demandé des ordres. Le gouvernement de l'Empereur a approuvé ma résolution et mon langage [1].

Avant l'arrivée du courrier qui était porteur de ma dépêche du 11, et se référant à celle du 9, M. le duc de Gramont m'avait télégraphié:

[1] Voir plus loin le télégramme du 12, deux heures quinze soir.

Paris, le 11 juillet 1870, six heures cinquante soir.

J'ai reçu votre premier rapport du 9 et votre lettre particulière. Au point où nous en sommes, je ne dois pas vous laisser ignorer que votre langage ne répond plus, comme fermeté, à la position prise par le gouvernement de l'Empereur. Il faut aujourd'hui l'accentuer davantage. Nous ne pouvons pas admettre la distinction entre le Roi et son gouvernement qui vous a été exposée. Nous demandons que le Roi défende au prince de Hohenzollern de persister dans sa candidature, et si nous n'avons pas une réponse décisive demain, nous considérerons le silence ou l'ambiguïté comme un refus de faire ce que nous demandons.

* N.B.

Voici ma réponse :

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, ce 12 juillet 1870, huit heures et demie matin.

J'ai reçu votre dépêche d'hier soir six heures cinquante.

J'avais compris moi-même qu'au point où en sont venues les choses, je devais tenir ici un langage plus ferme et me montrer plus pressant. C'est ce que j'ai

fait hier, comme vous le verrez par le rapport que vous recevrez ce matin. Vous serez sans doute d'avis que je ne pouvais accentuer mes paroles plus vivement sans nuire à l'objet même de ma mission.

Signé : BENEDETTI.

DIVISION POLITIQUE.
N° 3.

Ems, le 12 juillet 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la nuit dernière la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier à six heures cinquante du soir. En m'accusant réception de mon rapport du 9, Votre Excellence me fait remarquer qu'au point où nous en sommes, le langage que j'ai tenu au Roi dans ma première audience ne répond plus, comme fermeté, à la position prise par le gouvernement de l'Empereur, et vous m'invitez à l'accentuer davantage. J'avais pressenti vos ordres et je m'y suis conformé d'avance. Ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe, j'avais, dès avant-hier, dit clairement au Roi que nous ne pouvions subir de plus longs retards, et vous verrez par la dépêche qui a dû vous parvenir ce matin, et dans laquelle je vous rends compte de la nouvelle audience qui m'a été accordée par Sa Majesté, que j'ai exactement précisé l'objet de nos demandes et nettement relevé ses objections. Je n'ai admis à aucun degré, et j'ai même vivement

combattu la distinction qu'il a maintenue entre le souverain et le chef de la famille de Hohenzollern; j'ai mis une insistance énergique, sans sortir des limites qui m'étaient tracées par les convenances, pour lui représenter qu'il était en son pouvoir de prendre une résolution immédiate et de nous en donner connaissance sans autre ajournement; j'ai fermement décliné les observations qu'il a fait valoir pour justifier le nouveau délai qu'il réclamait, sans lui cacher qu'elles seraient considérées, si elles étaient publiées, comme une offense faite aux légitimes susceptibilités du sentiment public en France. Je crois donc avoir observé la juste mesure qui m'était commandée par l'objet même de ma mission, en m'exprimant à mon arrivée en termes propres à témoigner de nos dispositions conciliantes, et en graduant le ton de mon langage d'après les résistances qui m'étaient opposées. En agissant ainsi, je n'ai pas seulement donné un gage manifeste de notre modération et conservé au gouvernement de l'Empereur les avantages que lui assure la conduite déloyale tenue à Berlin et à Madrid, j'ai pu, en outre, compléter l'instruction de l'affaire et recueillir des informations et des aveux qui mettent en pleine lumière des procédés que les exigences de notre honneur et nos plus précieux intérêts ne nous permettent pas de tolérer. Si en arrivant à Ems j'avais en quelque sorte posé un ultimatum au Roi, j'aurais fait croire à Sa Majesté que nous voulions la guerre à tout prix, et dès lors j'aurais vainement cherché à obtenir les éclaircissements qui m'ont été donnés, et

qui nous autorisent pleinement, nous obligent même à garder l'attitude que nous avons prise.

Veuillez, etc.

BENEDETTI.

Dans l'après-midi du 12, j'ai en outre échangé avec M. le duc de Gramont les télégrammes ci-après :

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Ems.

Paris, 12 juillet 1870, deux heures quinze soir.

Vous nous dites dans votre dépêche que le Roi réclame avec une extrême vivacité un délai bien court pour connaître les intentions du prince de Hohenzollern, et qu'il s'empresserait, dès qu'il les connaîtrait, de nous donner une réponse définitive. Il a ajouté qu'il verrait dans notre refus le désir de provoquer un conflit. Notre dessein n'a jamais été de provoquer un conflit, mais de défendre l'intérêt légitime de la France dans une question que nous n'avons pas soulevée. Aussi, tout en contestant la justesse des raisonnements du Roi et en maintenant très-énergiquement nos prétentions, nous ne pouvons refuser au Roi de Prusse le délai qu'il nous demande, mais nous espérons que ce délai ne s'étendra pas au delà d'un jour. Nous approuvons le langage que vous avez tenu en dernier lieu.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France.

Paris, le 12 juillet 1870, deux heures quinze du soir.

(*Très-confidentielle.*)

Employez toute votre habileté à constater que la renonciation du prince de Hohenzollern vous est *annoncée, communiquée ou transmise par le Roi de Prusse* ou son gouvernement. C'est pour nous de la plus haute importance. La participation du Roi doit à tout prix être consentie par lui ou résulter des faits d'une manière suffisante.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 12 juillet 1870, six heures du soir.

Le Roi vient de me dire qu'il avait reçu une dépêche télégraphique qui lui annonçait que la réponse du prince de Hohenzollern lui parviendrait indubitablement demain matin. Il a ajouté qu'il me fera demander dès qu'elle sera entre ses mains.

M. de Bismarck est attendu demain à Ems. Si tel est votre avis, je vous prie de m'autoriser à partir immédiatement dans le cas où la communication que le Roi me fera demain ne serait pas entièrement satis-

faisante. Après ce que vous m'avez mandé, je ne voudrais plus accepter aucun délai, à moins que vous ne m'en donniez l'ordre. Je prie instamment Votre Excellence de me faire connaître une dernière fois ses intentions, dès qu'elle aura reçu le présent télégramme.

Je reçois à l'instant votre dépêche de deux heures quinze du soir.

Ainsi, dans cette même journée du 12, M. le duc de Gramont me recommandait, d'une part, de mettre tous mes soins à constater que le désistement du prince Léopold nous avait été notifié par le Roi afin de bien établir sa participation; d'autre part, il m'annonçait, après avoir reçu mon rapport du 11, n° 2, que nous ne pouvions refuser au Roi le délai qu'il nous demandait, et il approuvait mon langage.

Le Roi, de son côté, m'avait appris que la réponse du prince de Hohenzollern lui parviendrait, sans faute, le lendemain matin.

Ma conduite m'était donc clairement tracée. Je n'avais plus à presser le Roi, puisqu'il m'avait lui-même indiqué le moment où il me donnerait ce qu'il avait appelé sa réponse définitive; mais je devais m'appliquer à faire en sorte que cette réponse fût conforme aux vœux du gouvernement de l'Empereur, c'est-à-dire, qu'elle fût de nature à

lier le Roi lui-même, ce que j'ai compris en ce sens que Sa Majesté me ferait part du désistement du prince Léopold et qu'elle y donnerait son approbation, en m'autorisant à l'annoncer officiellement à Paris.

Je tiens à bien préciser quel était l'état des choses le 12 dans la soirée, pour deux raisons, la première, parce qu'il m'importe qu'on connaisse exactement le véritable but de ma mission; la seconde, parce qu'il s'est produit à ce moment un incident nouveau.

On se souvient que le 12, dans la journée, l'ambassadeur d'Espagne à Paris avait appris au gouvernement de l'Empereur que le prince Antoine de Hohenzollern venait de retirer la candidature de son fils. Cette détermination avait été notifiée directement à Madrid, et nous était revenue par l'Espagne.

Qu'avait-on eu en vue en procédant ainsi? Évidemment de dégager le Roi. Dès ce moment on pouvait en effet prétendre que la renonciation du prince était un acte spontané de sa volonté personnelle. Le Roi devait le lendemain, et c'est ce qui eut lieu, me faire part lui-même de la résolution du prince et me déclarer qu'il y donnait son assentiment; mais son gouvernement aurait été fondé à soutenir que le souverain était uniquement

intervenu comme chef de sa famille pour approuver le désistement comme il avait approuvé l'acceptation. C'est ce que j'avais pressenti et annoncé, en signalant l'intention bien arrêtée du Roi de sortir de ce conflit sans compromission apparente pour sa personne. Nous avions à la vérité demandé au Roi d'inviter le prince à renoncer à la couronne d'Espagne; le Roi se bornait à donner son acquiescement à une décision que le prince avait, pouvait-on dire, prise de son propre mouvement. Devions-nous considérer comme insuffisante la satisfaction qui nous était accordée de la sorte? Pour ma part, je ne l'ai pas pensé, et rien dans les dépêches qui m'étaient en ce moment adressées de Paris ne me faisait supposer que le gouvernement de l'Empereur en jugeât autrement. A mon sens, ce qu'il nous importait d'obtenir, c'était la renonciation du prince validée par l'approbation du Roi, et ce résultat nous étions assurés de l'atteindre.

Mais personne n'a certainement oublié comment cette solution fut accueillie à Paris. Dans les Chambres, dans la presse, dans la population de tous les rangs, comme je le rappellerai plus longuement avant de terminer cette publication, on ne voulut voir dans la renonciation du prince de Hohenzollern qu'un succès dérisoire, et le gouvernement,

contraint de tenir compte de l'état des esprits, jugea nécessaire de demander au roi de Prusse une garantie nouvelle, dans la conviction qu'elle lui permettrait de désarmer l'exaltation de l'opinion publique. Je reçus donc le télégramme que je vais transcrire :

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Ems.

Paris, le 12 juillet 1870, sept heures soir.

Nous avons reçu, dès maintenant, de l'ambassadeur d'Espagne la renonciation du prince Antoine, au nom de son fils Léopold, à sa candidature au trône d'Espagne. Pour que cette renonciation du prince Antoine produise tout son effet, il paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y associe, et nous donne l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau cette candidature.

Veuillez vous rendre immédiatement auprès du Roi pour lui demander cette déclaration, qu'il ne saurait refuser, s'il n'est véritablement animé d'aucune arrière-pensée. Malgré la renonciation qui est maintenant connue, l'animation des esprits est telle que nous ne savons pas si nous pourrons la dominer.

Faites de ce télégramme une paraphrase que vous pourrez communiquer au Roi. Répondez-moi le plus promptement possible.

Il est indispensable que je rappelle, en donnant les télégrammes et la dépêche qui vont suivre, diverses circonstances qui aideront à les comprendre.

Je ne m'arrêterai pas aux prétendues insultes dont j'aurais été l'objet, ni aux procédés inconvenants qu'on m'a attribués. Je ne voudrais, s'il en était besoin, invoquer d'autre témoignage que celui du Roi lui-même pour prouver que je n'ai pas oublié, une seule fois, la déférence que je devais au souverain auprès duquel j'avais en ce moment l'honneur d'être accrédité. Le gouvernement de l'Empereur, de son côté, n'a jamais prétendu que son ambassadeur eût été personnellement offensé à Ems, mais que le cabinet de Berlin avait présenté à divers gouvernements, d'une manière injurieuse et blessante pour la dignité de la France, l'accueil que le Roi m'avait fait en dernier lieu. Je n'ai donc pas à insister davantage sur ce point, et j'arrive aux incidents de la journée du 13 [1].

J'avais reçu, dans la nuit, le dernier télégramme de M. le duc de Gramont. Pour me conformer à ses nouvelles instructions, je me suis empressé, dès le matin, de me rendre auprès de l'aide de camp de

[1] Voir aux Appendices les pièces officielles du gouvernement prussien, nos 3 et 4. Elles constatent que, sur ces incidents, comme pour mes rapports avec le Roi, ma version est exactement conforme à celle qu'on en a donnée à Berlin.

service, le prince de Radziwill, pour lui demander, comme je l'avais toujours fait jusque-là, de solliciter pour moi une audience du Roi. Le Roi était déjà sorti ; cet officier put néanmoins lui faire connaître sans retard le désir que j'avais exprimé, et m'annoncer que Sa Majesté me recevrait après sa promenade. Quelques instants plus tard, le Roi m'aperçut dans une allée et vint à moi, ne s'expliquant pas sans doute dans quel but je demandais à l'entretenir à une pareille heure, puisqu'il m'avait la veille témoigné lui-même l'intention de me voir dès qu'il aurait reçu le courrier de Sigmaringen, qui était attendu d'un moment à l'autre. C'est dans ces conditions, et je ne crains nullement d'être contredit, que j'ai eu, plus tôt même que je ne l'espérais, l'audience que je m'étais permis de solliciter par la voie ordinaire. J'instruisis le Roi des ordres que j'avais reçus, en m'attachant à atténuer dans la forme, comme on va pouvoir s'en assurer, le caractère de la nouvelle concession que j'étais chargé de lui demander. Voici le télégramme par lequel j'informais M. de Gramont du résultat de cet entretien.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 13 juillet 1870, dix heures trente minutes matin.

J'ai reçu au milieu de la nuit seulement votre télégramme d'hier soir, sept heures. Je viens de voir le Roi. Il n'avait pas encore le message qu'il attend de Sigmaringen. Je lui ai donné connaissance de la communication que vous a faite M. l'ambassadeur d'Espagne. Je lui ai fait remarquer que le désistement du prince de Hohenzollern, approuvé par le Roi, nous était une garantie pour le présent, mais que nous pensions qu'il était indispensable d'assurer l'avenir et de rendre définitivement une confiance entière à tous les intérêts; que le Roi, dans ce but, voudrait bien me permettre de vous annoncer, en son nom, que si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle. Le Roi a absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre une semblable déclaration. J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté. Le Roi a terminé notre entretien en me disant qu'il ne pouvait ni ne voulait prendre un pareil engagement, et qu'il devait, pour cette éventualité comme pour toute autre, se réserver la faculté de consulter les circonstances.

Peu d'instants après avoir expédié ce télégramme, j'en reçus un nouveau de M. le duc de Gramont ; le voici, avec la réponse que j'y ai faite immédiatement :

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Ems.

Paris, le 13 juillet 1870, une heure quarante-cinq du matin.

L'Empereur me charge de vous faire remarquer que nous ne saurions considérer la renonciation que nous a communiquée l'ambassadeur d'Espagne, et qui ne nous est pas adressée directement, comme répondant suffisamment aux justes demandes adressées par nous au Roi de Prusse ; encore moins saurions-nous y voir une garantie pour l'avenir. Afin que nous soyons sûrs que le fils ne désavouera pas son père, ou qu'il n'arrivera pas en Espagne, comme son frère l'a fait en Roumanie, il est indispensable que le Roi veuille bien nous dire qu'il ne permettra pas au prince Léopold de revenir sur la renonciation que nous a communiquée le prince Antoine.

Le comte de Bismarck arrivant à Ems, veuillez rester jusqu'à ce que vous soyez appelé à Paris. Dites bien enfin au comte de Bismarck et au Roi que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, et que nous ne

demandons qu'à sortir honorablement d'une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 13 juillet 1870, onze heures et demie matin.

Je reçois à dix heures et demie, et après vous avoir expédié mon dernier télégramme, celui que vous m'avez adressé cette nuit à onze heures quarante-cinq. J'attends que le Roi me fasse demander pour me donner connaissance du message du prince de Hohenzollern qui devrait arriver d'un instant à l'autre. Je profiterai de cette occasion pour insister sur ce que j'ai dit ce matin au Roi, et me conformer de nouveau aux ordres de l'Empereur.

On dit dans l'entourage du Roi que M. de Bismarck s'étant trouvé très-fatigué en traversant Berlin, s'y est arrêté, et qu'il n'arrivera pas aujourd'hui.

Veuillez, autant que possible, en m'expédiant vos télégrammes, m'accuser réception des miens.

En mettant fin à notre conversation du matin, le Roi m'avait en effet assuré qu'il m'inviterait à me rendre auprès de lui à l'arrivée des dépêches du prince de Hohenzollern. Je fus donc surpris de recevoir, par l'intermédiaire du prince de Radziwill, la

communication qu'il s'était réservé de me faire directement. J'en donnai immédiatement avis au ministre des affaires étrangères dans deux télégrammes, en lui transmettant sommairement les détails importants de ce nouvel incident. Je fis suivre ces télégrammes d'une dépêche explicative. Voici ces trois documents :

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 13 juillet 1870, trois heures quarante-cinq soir.

Le Roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern ; elle est du prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature à la couronne d'Espagne. Le Roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution. Le Roi a chargé un de ses aides de camp de me faire cette communication, et j'en reproduis exactement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien fait annoncer au sujet des assurances que nous désirons pour l'avenir, j'ai sollicité une dernière audience pour lui soumettre de nouveau et développer les observations que je lui ai présentées ce matin.

J'ai de fortes raisons de supposer que je n'obtiendrai aucune concession à cet égard.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 13 juillet 1870, sept heures soir.

A ma demande d'une nouvelle audience, le Roi me fait répondre qu'il ne saurait consentir à reprendre avec moi la discussion relative aux assurances qui devraient, à notre avis, nous être données pour l'avenir. Sa Majesté me fait déclarer qu'elle s'en réfère, à ce sujet, aux considérations qu'elle m'a exposées ce matin, dont je vous ai fait connaître la substance par mon premier télégramme de ce jour, et que j'ai développées dans un rapport que vous recevrez demain matin.

Le Roi a consenti, m'a dit encore son envoyé, au nom de Sa Majesté, à donner son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzollern; il ne peut faire davantage. J'attendrai vos ordres avant de quitter Ems.

M. de Bismarck ne viendra pas ici ; je remarque l'arrivée des ministres des finances et de l'intérieur.

DÉPÊCHE.
DIRECTION POLITIQUE.
N° 4.

Ems, le 13 juillet 1870.

Monsieur le duc,

J'ai eu l'honneur de télégraphier hier à Votre Excellence que je m'étais rendu auprès du Roi pour

renouveler mes instances et presser Sa Majesté de me mettre en mesure de vous faire connaître ses résolutions. Le Roi, comme je vous l'ai mandé, m'a répondu qu'il avait reçu un télégramme lui annonçant que la réponse du prince de Hohenzollern lui avait été expédiée, et qu'elle lui arriverait ce matin. Il voulait bien m'assurer, en même temps, qu'il s'empresserait, dès qu'elle lui serait parvenue, de satisfaire mon impatience.

On m'a remis au milieu de la nuit dernière votre télégramme d'hier au soir sept heures, par lequel, en m'annonçant que le prince Antoine avait notifié le désistement de son fils à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, vous m'invitez à demander au Roi de s'associer à cette résolution, et de nous donner l'assurance qu'il ne permettrait pas au prince Léopold de revenir sur sa renonciation.

Je n'ai pas perdu un instant dès la première heure, bien que le Roi en se levant se fût rendu aux sources minérales, pour approcher Sa Majesté et exécuter vos ordres. J'ai informé le Roi de la communication qui vous a été faite par M. Olozaga. J'ai ajouté que le parti pris par le prince ne pouvait avoir aucune valeur pour nous s'il n'était approuvé par Sa Majesté, et que nous devions en outre être assurés qu'il ne lui serait pas permis de reprendre plus tard le projet qu'il venait d'abandonner; que cette garantie, nécessaire au rétablissement de la confiance, ne pouvait nous être donnée que par le Roi, et j'ai demandé à Sa Majesté de me permettre de vous annoncer que, le cas échéant,

elle interdirait au prince de poser de nouveau sa candidature. Se montrant surpris et de la démarche faite par le prince Antoine, dont il n'aurait reçu aucun avis, et de celle dont je m'acquittais moi-même en ce moment, le Roi m'a répondu qu'il ne connaissait pas encore la détermination du prince Léopold, qu'il attendait à tout instant le message qui devait l'en instruire, qu'il ne pouvait par conséquent me donner aucun éclaircissement ni m'autoriser à vous transmettre la déclaration que je sollicitais.

J'ai répliqué que la renonciation du prince Léopold ne pouvait plus être douteuse, après ce que son père en avait fait savoir à l'ambassadeur d'Espagne; que nous pouvions, au surplus, raisonner par hypothèse, et admettre qu'elle serait avant peu un fait accompli, et que Sa Majesté pouvait donc nous donner dès à présent l'assurance qu'elle userait au besoin de son autorité pour empêcher toute nouvelle tentative faite en vue de revenir à cette même combinaison.

« Vous me demandez, a repris le Roi, un engagement sans terme et pour tous les cas; je ne saurais le prendre. » Pour justifier cette manière de voir, Sa Majesté a soutenu qu'elle ne pouvait aliéner de la sorte sa liberté de résolution, et qu'elle devait, en toute chose, se réserver la faculté de tenir compte des circonstances dans les éventualités diverses qui pourront se produire ultérieurement; qu'elle n'avait assurément aucun dessein caché, et que cette affaire lui avait donné de trop graves préoccupations pour ne pas désirer qu'elle fût irrévocablement écartée; qu'il lui

était toutefois impossible d'aller aussi loin que nous le lui demandions.

« Je m'expliquerais jusqu'à un certain point, ai-je continué à mon tour, que le souverain ou son gouvernement ne voulussent pas engager l'avenir, mais pour rester sur le terrain où le Roi s'est placé lui-même, je m'adresse au chef de la famille des Hohenzollern, et en cette qualité Votre Majesté peut assurément accueillir, sans préjudice d'aucune sorte, la demande que j'ai été chargé de lui présenter. » Je me suis appliqué à bien préciser l'objet de cette démarche, et à établir que nous avions uniquement en vue de conjurer tout nouveau dissentiment et de rendre une confiance entière aux intérêts alarmés.

Le Roi s'est absolument refusé à y acquiescer, et il ne m'a été que trop aisé de me convaincre que je ne réussirais pas à modifier les dispositions de Sa Majesté, qui a bientôt mis fin à notre entretien sur la promenade publique, en m'exprimant ses regrets de ne pouvoir nous faire ce qu'il a appelé une concession nouvelle et inattendue.

Je suis rentré à l'hôtel, et j'y ai trouvé votre télégramme daté de la nuit dernière à une heure quarante-cinq. J'ai pensé que si le Roi avait été exactement renseigné, et je devais le croire après ce qu'il avait bien voulu me dire, le courrier qu'il attendait de Sigmaringen arriverait avant le milieu de la journée et qu'il me manderait pour me faire part, ainsi qu'il me l'avait annoncé, de la réponse du prince de Hohenzollern, et que j'aurais l'occasion de m'expliquer de nouveau

avec Sa Majesté. Le Roi a en effet reçu, quelques heures après, le message qui lui a été expédié; mais, prévoyant sans doute mon intention, au lieu de me recevoir, il a chargé un de ses aides de camp de m'apprendre en son nom que le prince Léopold avait retiré sa candidature, et que Sa Majesté me priait de vous télégraphier qu'elle considérait cette affaire comme définitivement terminée.

En invitant mon interlocuteur à remercier le Roi de cette communication, je lui ai fait remarquer que j'avais invariablement sollicité l'autorisation de vous transmettre, avec le désistement du prince, l'approbation explicite de Sa Majesté; je lui ai dit en outre que j'avais reçu un nouveau télégramme de Votre Excellence qui m'obligeait à insister sur un sujet dont j'avais eu l'honneur d'entretenir le Roi dans la matinée; que je me voyais dans la nécessité, avant de vous adresser les informations que Sa Majesté voulait bien me donner, de demander à être fixé sur ces deux points.

Ayant rendu compte au Roi du vœu que je lui avais exprimé, l'aide de camp est revenu auprès de moi, et il m'a déclaré que Sa Majesté n'avait aucune difficulté à me permettre de vous mander qu'elle *approuvait* la renonciation du prince Léopold, et j'ai libellé, en présence de son envoyé, le second paragraphe de la dépêche que je vous ai adressée ce soir à sept heures. Dans le même télégramme, je vous dis comment le Roi a accueilli le désir que j'avais exprimé d'obtenir une nouvelle audience pour soumettre encore une fois, et

développer plus complétement que je n'ai pu le faire ce matin, au sujet des assurances que nous réclamons pour l'avenir, les considérations qui légitiment notre démarche.

Tout me porte à croire, je ne saurais vous le cacher, que le Roi est fermement décidé à nous refuser cette satisfaction. Malgré l'accueil apparemment gracieux qu'elle n'a cessé de faire à mes instances, j'ai pu constater que Sa Majesté se résignait, avec autant de regret que de répugnance, devant notre attitude, à dénouer les difficultés qu'elle a contribué à faire naître, et sans nul doute, elle ne se dissimule pas la gravité de l'échec auquel elle s'est personnellement exposée. Dans cette disposition, le Roi considère qu'il aggraverait le mécontentement que la renonciation du prince de Hohenzollern provoquera en Allemagne, et dont la responsabilité pèsera moins sur ce candidat que sur Sa Majesté elle-même, s'il souscrit à l'obligation que nous lui demandons de contracter.

Je prévois même qu'à dater de ce moment il me sera moins facile de l'aborder, et je ne doute pas qu'il n'ait voulu éviter de m'en donner l'occasion en confiant à l'un de ses officiers le soin de m'apprendre la résolution du prince de Hohenzollern. Votre Excellence peut être assurée toutefois que je ne négligerai aucun effort pour me conformer à vos instructions et aux ordres de l'Empereur, et que j'y mettrai toute l'énergie nécessaire. Vous me permettrez de vous signaler cette situation et d'espérer que vous voudrez bien l'apprécier. J'attendrai pour quitter Ems que vous m'y invi-

tiez, et je n'ai pas besoin de dire que je me rendrai directement à Paris si vous le jugez opportun.

Veuillez, etc.

BENEDETTI.

Ainsi, malgré le télégramme du 12, sept heures du soir, malgré la communication que j'en avais faite le 13 dans la matinée, je devais être reçu par le Roi vers le milieu de ce même jour, et il était entendu qu'il me donnerait personnellement la réponse définitive qu'il m'avait laissé pressentir dans tous nos entretiens, à savoir, que le prince de Hohenzollern s'était désisté et que Sa Majesté donnait son approbation à cette renonciation. Pour moi, ayant toujours considéré et maintenu que je m'étais adressé au souverain, j'estimais que cette réponse m'était faite par le roi de Prusse et nullement par le chef de la maison de Hohenzollern, auquel l'ambassadeur de France n'avait aucune réclamation à présenter.

Mais quelle circonstance nouvelle, quelle exigence imprévue avait tout à coup modifié les dispositions du Roi, et l'avait déterminé à me donner connaissance de ses résolutions par l'aide de camp de service? Voici ce qui s'était passé et que je n'ai moi-même connu qu'après mon départ d'Ems. M. de Werther était revenu à Paris le 12 au matin, comme on l'a vu, et il eut le même jour, avec M. le

duc de Gramont, une conférence dans laquelle intervint M. Émile Ollivier. L'ambassadeur de Prusse en rendit compte directement à son souverain. Expédié par le train-poste de cinq heures du soir, son rapport parvint à Ems le lendemain 13 avant midi. M. de Werther y attribuait à ses interlocuteurs des exigences et des appréciations nouvelles et inattendues. Dans une circulaire du 24 juillet [1], adressée à nos agents, M. le duc de Gramont a contesté l'exactitude des allégations du représentant de la Prusse. Le Roi n'en fut pas moins impressionné de la façon la plus déplorable, et au lieu de me mander auprès de lui, comme il m'en avait manifesté l'intention, pour me faire la communication qu'il m'avait annoncée, il en chargea le prince de Radziwill. Je n'avais pas d'ailleurs été instruit de la conversation que M. le duc de Gramont et M. Émile Ollivier avaient eue avec l'ambassadeur de Prusse, et je ne pus dès lors chercher à combattre la malheureuse influence que le rapport de ce diplomate a exercée sur l'esprit du Roi. C'est en effet à dater de ce moment que tout a été compromis, comme l'attestent les télégrammes suivants, après lesquels j'ai quitté Ems pour revenir à Paris.

[1] Voir ces deux documents aux Appendices, nos 5 et 6.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Ems.

Paris, le 13 juillet 1870, neuf heures quarante-cinq soir.

J'ai reçu vos télégrammes d'aujourd'hui de midi e de une heure.

Ainsi que je vous l'avais annoncé, le sentiment français est tellement surexcité, que c'est à grand'-peine que pour donner des explications nous avons pu obtenir jusqu'à vendredi.

Faites un dernier effort auprès du Roi. Dites-lui que nous nous bornons à lui demander de défendre au prince de Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. Qu'il vous dise : « Je le lui défendrai, » et qu'il vous autorise à me l'écrire ou qu'il charge son ministre ou son ambassadeur de me le faire savoir, cela nous suffira. Si, en effet, le Roi ne nourrit pas d'arrière-pensées, ce n'est pour lui qu'une question secondaire ; mais pour nous elle est très-importante. La parole seule du Roi peut constituer pour l'avenir une garantie suffisante.

J'ai lieu de croire que les autres cabinets nous trouvent justes et modérés.

L'empereur Alexandre nous appuie chaleureusement.

Dans tous les cas, partez d'Ems et venez à Paris avec la réponse affirmative ou négative. Il faut que

je vous aie vu vendredi avant midi. Si cela est nécessaire, prenez un train spécial. Continuez toujours à me télégraphier tout ce que vous avez à me faire connaître.

Peut-être pourriez-vous en recevant du Roi la nouvelle de la renonciation du prince de Hohenzollern, lui dire : « Sire, Votre Majesté se porte garant de la parole du prince de Hohenzollern ; car elle n'ignore point que, comme puissance, nous n'avons pas de rapports avec le prince, et que par conséquent, devant le pays, notre abri officiel est dans la parole du Roi. »

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 14 juillet 1870, douze heures trente minutes soir.

J'ai reçu dans la nuit votre télégramme d'hier soir neuf heures quarante-cinq minutes. Après la déclaration que le Roi m'a faite hier par un de ses aides de camp, je ne pouvais m'adresser de nouveau à Sa Majesté. J'ai profité ce matin d'un entretien que j'ai eu avec le ministre de l'intérieur pour bien préciser, en m'inspirant de vos dernières déclarations, comment nous entendions l'assurance que nous demandons au Roi, et les formes diverses dans lesquelles elle pourrait nous être donnée. Le ministre m'a exprimé l'intention de soumettre mes observations à Sa Majesté, et il m'a même promis de me revoir. Il vient cependant de me

faire uniquement savoir qu'il n'a rien à m'apprendre.

Afin de ne pas manquer aux convenances, j'ai prié l'aide de camp de service d'annoncer au Roi que je partais ce soir, et j'ai exprimé le désir de prendre congé de Sa Majesté. Le Roi m'a fait répondre qu'il me verra dans le salon qui lui est réservé à la gare quelques instants avant son départ. Sa Majesté part en effet à trois heures, pour aller, dit-on, à Coblentz faire une visite à la Reine. Reviendra-t-il dans la soirée, comme on l'annonce, ou bien quitte-t-il définitivement Ems pour rentrer à Berlin? Je ne saurais vous le dire.

Un télégramme daté d'ici, publié par la *Gazette de Cologne,* et que la télégraphie privée nous rapporte ce matin, raconte que le Roi a chargé hier un de ses aides de camp de me déclarer qu'il ne prendrait aucun engagement pour l'avenir, et qu'il avait refusé de me recevoir pour continuer avec moi la discussion à ce sujet. Comme je n'en avais fait la confidence absolument à personne, je suis autorisé à croire que ce télégramme est parti du cabinet du Roi. Il me revient que, depuis hier, on tient dans son entourage un langage regrettable.

Je serai à Paris demain matin à dix heures quinze minutes, et je me rendrai directement au ministère. Je ne pourrais pas arriver plus tôt en prenant un train spécial.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 14 juillet 1870, deux heures soir.

Il paraît certain que le Roi reviendra ce soir de Coblentz et qu'il partira demain matin pour Berlin, avançant son retour dans sa capitale de quelques jours.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 14 juillet 1870, trois heures quarante-cinq minutes soir.

Je viens de voir le Roi à la gare. Il s'est borné à me dire qu'il n'avait plus rien à me communiquer, et que les négociations qui pourraient encore être poursuivies seraient continuées par son gouvernement. Sa Majesté m'a confirmé que son départ pour Berlin aura lieu demain matin.

Je n'ajouterai ni considérations ni commentaires à l'exposé qui ressort de ces documents. Mais il me reste à répondre à une question qui m'a été souvent posée. Quelle a été, m'a-t-on demandé, la politique du gouvernement impérial à dater de 1866; voulait-il la paix, désirait-il la guerre?

Je l'affirme sans crainte d'être démenti, le gouvernement impérial a sincèrement employé tous ses efforts à conjurer, dans la juste mesure des intérêts et de l'honneur du pays, tout conflit armé avec la Prusse.

Je le démontre.

Je ne dirai rien des deux premières années; on m'objecterait avec une certaine apparence de raison, qu'en 1866 et en 1867 la France n'était pas en mesure d'engager une lutte avec la Prusse, qui était restée formidablement armée. Je rappellerai néanmoins la circulaire dans laquelle le ministre des affaires étrangères, peu de jours après la conclusion de la paix de Prague, a apprécié la situation européenne, pour bien établir que le gouvernement impérial a envisagé les choses dans un sentiment de conciliation et de paix. Fidèle à son programme, il y a constamment conformé sa conduite, malgré les difficultés que le cabinet de Berlin semblait se complaire à nous créer. Si je ne m'abuse, j'ai prouvé que la Prusse ne pouvait, sans manquer aux égards qu'elle devait à la puissance dont elle avait accepté la médiation en 1866, méconnaître les obligations qu'elle avait contractées en souscrivant aux préliminaires de Nickolsburg. Elle avait agréé deux clauses notamment dont nous avions pris l'initiative ; par l'une, elle avait promis, comme je l'ai

dit, de conserver aux États de l'Allemagne du Midi *une position internationale indépendante;* par l'autre, de rendre au Danemark, en consultant les populations, une portion plus ou moins importante du Schleswig du Nord. Or, avant même de signer la paix de Prague, elle a imposé aux puissances allemandes établies sur la rive gauche du Mein des traités d'alliance offensive et défensive qui les plaçaient sous sa domination, et le cabinet de Copenhague attend encore la rectification de frontière qui a été stipulée avec notre concours. Elle n'a pas seulement oublié ses engagements, elle a, comme on l'a vu, déclaré ouvertement, à notre intention, qu'elle entendait en Allemagne procéder sans tenir aucun compte des vues des autres puissances, et qu'elle n'acceptait d'autre contrôle que celui de l'Autriche dans les arrangements à prendre avec le Danemark.

Qu'a fait la France? Elle s'est abstenue de relever ces prétentions, si contraires qu'elles fussent aux dispositions du traité de Prague et à la bonne entente entre les cabinets. La Prusse cependant affirmait chaque jour davantage sa politique envahissante, et il devint bientôt manifeste qu'elle se proposait de violer la condition la plus essentielle du maintien de la paix, de franchir le Mein pour étendre sa puissance sur l'Allemagne entière. M. de Bismarck

ne dissimula plus ses intentions, et il considéra l'union du Sud avec le Nord comme une question que l'on résoudrait librement à Berlin du moment où on le jugerait opportun. S'exprimait-il hautement en ce sens pour nous provoquer, pour contraindre la France à protester et à intervenir, pour susciter un désaccord et un conflit? On peut assurément le supposer; mais le gouvernement de l'Empereur, ne voulant pas fournir au cabinet de Berlin le prétexte qu'il désirait pour nous dénoncer au ressentiment de l'Allemagne, ne sortit pas de la réserve qu'il s'était imposée, et en aucune occasion je ne reçus l'ordre de faire au gouvernement prussien les représentations que nous aurions été fondés à lui adresser. Toutes les fois que les circonstances semblaient le permettre, je fus invité au contraire à manifester le désir de nouer avec la Prusse des relations cordiales et intimes. J'ai raconté dans quels sentiments d'hostilité M. de Bismarck accueillit, à la fin de 1867, notre proposition de soumettre la question romaine à une conférence européenne. Le gouvernement de l'Empereur ne se découragea pas, et c'est précisément dans les premiers mois de 1868 que nous avons surtout insisté pour déterminer la Prusse à se concerter avec nous et à suivre d'un commun accord une politique de conciliation, tantôt en Italie, tantôt en Orient, en vue d'éloigner toute

cause de dissentiment. Il m'était recommandé de ne rien négliger dans ce but, et voici ce que je disais au ministre :

En constatant que l'attitude du cabinet de Berlin témoigne en ce moment du désir de conserver des relations amicales avec le gouvernement de l'Empereur, vous pensez que nous devons nous appliquer à l'entretenir dans ces dispositions, et vous m'invitez à redoubler d'efforts pour mettre mes rapports personnels avec M. de Bismarck sur le pied de la plus parfaite cordialité. J'aurai soin de me conformer à vos instructions; elles sont dictées par un sentiment que je partage sans réserve et dont je n'ai jamais cessé de m'inspirer, ainsi que le démontre ma correspondance[1].

Je répondais aux dépêches officielles du ministre, et j'ai dit que je n'en possède pas copie ; mais voici ce que M. le marquis de Moustier m'écrivait de son côté dans une lettre particulière :

Depuis longtemps je veux vous écrire, et si je ne l'ai pas fait, c'est qu'au fond je n'avais rien de vraiment particulier à vous dire. Ce qu'il y avait à faire était simple quoique difficile; vous le compreniez aussi bien que nous-mêmes, et vous avez observé la mesure délicate qui devait présider à nos rapports avec le cabinet

[1] Dépêche du 4 février 1868, nº 19.

de Berlin. Traverser le printemps sans compromettre ni la paix de l'Europe ni la dignité réciproque des deux États, tel était le but. A-t-il été atteint? Je crois qu'on peut dès à présent l'admettre, et s'en féliciter.

Devant ce résultat, qui me semble également apprécié des deux parts, y a-t-il lieu de se préoccuper dès maintenant de questions plus lointaines et qui ne sont, à vrai dire, entre les mains de personne? Je ne le pense pas, et nous devons nous borner à nous affermir dans la situation actuelle, à éteindre de plus en plus les défiances, et à développer, même avec prudence et lenteur, les points de vue qui pourraient nous être communs.

Le discours du Roi a été pris généralement en bonne part, et nous espérons que le Parlement douanier ne donnera lieu à aucun incident qui, soit en Allemagne, soit en France, puisse émouvoir l'opinion publique. Les assurances que vous avez reçues, et que le comte de Goltz m'a confirmées, nous semblent sérieuses.

Dès que cette Assemblée aura terminé ses travaux, et aussitôt que notre budget aura été voté par le Corps législatif, l'apaisement des esprits, encore enclins à s'effrayer des moindres choses, deviendra complet, et le mouvement des affaires, en reprenant une nouvelle activité, donnera satisfaction à un besoin universel[1]. . . . .

Le gouvernement de l'Empereur n'avait, comme

[1] Lettre particulière du 4 mai 1868.

on le voit, aucun dessein caché; il n'était guidé que par un désir, celui de préserver la paix de toute atteinte. A-t-il persisté dans ce sentiment? Voici comment s'exprimait à ce sujet devant le Corps législatif, le 10 avril 1869, M. le marquis de la Valette, qui avait succédé à M. de Moustier au ministère des affaires étrangères :

L'Allemagne traverse une époque de transition, et c'est un motif pour nous d'éviter toute démarche qui pourrait être interprétée comme une ingérence dans les questions qui ne nous intéressent pas directement. Nous nous sommes fait un devoir de ne pas éveiller de susceptibilités, et des motifs légitimes pourraient seuls nous engager à nous départir de cette attitude d'abstention. (Très-bien! très-bien!)

Or, rien n'est de nature à nous faire prévoir de telles éventualités; la Confédération de l'Allemagne du Nord achève de s'organiser; les États du Sud se sont associés à ce mouvement dans la limite de leurs aspirations nationales et de leurs intérêts généraux; ils s'en séparent par leurs sentiments autonomes et par leurs besoins particuliers; nous n'avons à intervenir à aucun titre dans le double mouvement qui s'opère librement et spontanément au delà du Rhin. Nous ne l'avons pas fait, nous n'avions pas à le faire. Ce ne serait que dans le cas où, dépassant ces bornes légitimes, ce mouvement porterait atteinte à nos droits, que notre situation, à cet égard, se trouverait changée.

Mais, pleins de respect et de ménagement pour les autres, nous n'avons aucun sujet de craindre que les nôtres ne seraient pas également respectés. (Très-bien ! très-bien !)

Je crois avoir établi que nos relations étaient bonnes et avoir le droit de dire à la Chambre que la paix, objet de tous les vœux, ne me paraît ni compromise ni incertaine. (Très-bien ! bravo !)

L'honorable M. Thiers vous a parlé, l'autre jour, de la responsabilité ministérielle. J'ignore dans quelles conditions elle pourrait jamais s'établir, mais je sais qu'il y a une responsabilité à laquelle personne n'échappe, ni devant Dieu, ni devant les hommes ; c'est celle de compromettre la paix par des démarches imprudentes, par des susceptibilités, par des ambitions personnelles. (Très-bien ! très-bien !)

Celui-là qui céderait à des froissements, à des susceptibilités, et jetterait sans des nécessités absolues, sans que l'honneur et l'intérêt du pays l'engageassent, deux nations considérables l'une contre l'autre, celui-là encourrait les sévères jugements de l'histoire, et aurait, dès à présent, un compte sérieux à rendre à ses concitoyens. (Très-bien ! très-bien !)

On a dit que le gouvernement de l'Empereur n'avait pas de politique. Oui, il a une politique, c'est celle de la paix. (Très-bien ! très-bien !) Il la poursuivra par tous les moyens légitimes, il la défendra, il l'imposera, s'il le peut, aux autres. Il veut la paix, et c'est vers la paix que tous ses efforts sont concentrés, et dans le présent et dans l'avenir. (Très-bien ! très-bien !)

Avec l'appui du pays, avec le concours des pouvoirs publics, nous maintiendrons la paix, et surtout avec l'aide de Dieu, qui, j'en suis sûr, ne nous manquera pas. (Marques très-vives d'approbation. Applaudissements prolongés.)

C'est en ces termes que le gouvernement impérial prenait devant le pays l'engagement de maintenir la paix, de l'imposer s'il le pouvait; l'a-t-il tenu? Certainement, et j'en donnerai une preuve irréfutable.

Pendant qu'à Paris et même à Berlin on s'appliquait à la rassurer, l'opinion publique se montrait plus profondément inquiète; elle se préoccupait des armements faits de part et d'autre. Les cabinets européens partageaient eux-mêmes cette appréhension. Voulant contribuer autant qu'il dépendait de lui à faire disparaître ces alarmes et à rendre aux affaires industrielles tout leur essor; voulant surtout attester la sincérité de ses dispositions pacifiques, le gouvernement de l'Empereur proposa de combiner un désarmement réciproque. Il n'ignorait nullement, la correspondance de ses agents l'ayant édifié à cet égard, que toute démarche dans ce sens faite directement à Berlin pouvait être assez mal accueillie et devenir un sujet de rupture, au lieu de rester un moyen de rapprochement. Si sa pensée secrète avait eu pour objectif la guerre et non la

paix, il aurait pu présenter lui-même sa proposition au gouvernement prussien ; elle aurait vraisemblablement conduit à un conflit dont la responsabilité serait retombée tout entière sur le cabinet de Berlin. Telle ne fut pas la marche adoptée à Paris : le gouvernement de l'Empereur s'adressa à l'Angleterre et sollicita son concours, en me laissant totalement ignorer sa démarche, afin de ne donner lieu à aucun prétexte, soit à Berlin, soit à Londres, de soupçonner la loyauté de ses intentions. Je trouve dans la circulaire de M. de Gramont du 3 août 1870 l'histoire de cette négociation, et on me permettra de reproduire ici ce qui s'y réfère :

. . . . . Bien loin de chercher la guerre, comme on nous en accuse, nous avons prié lord Clarendon d'intervenir auprès du ministre prussien pour provoquer un désarmement réciproque; mission importante, dont lord Clarendon, par amitié pour la France et par dévouement aux idées de paix, consentit à se charger confidentiellement. Voici en quels termes M. le comte Daru, dans une lettre du 1er février, expliquait les intentions du gouvernement à M. de la Valette, notre ambassadeur à Londres :

« Il est certain que je ne me mêlerais point de cette affaire et que je ne demanderais pas à l'Angleterre de s'en mêler, s'il s'agissait purement et simplement d'une démarche banale et de pure forme, faite uniquement pour fournir à M. de Bismarck l'occasion

d'exprimer une fois de plus son refus. C'est une démarche ferme, sérieuse, positive, qu'il s'agit de faire.

» Le principal secrétaire d'État semble prévoir que M. de Bismarck éprouvera un premier mouvement de mécontentement et d'humeur. Cela est possible, mais non certain. Dans cette prévision, il est peut-être bon de préparer le terrain, de manière à éviter une réponse négative dès le début.

» Je suis convaincu que la réflexion et le temps amèneront le chancelier à prendre en sérieuse considération la démarche de l'Angleterre; si, dès le premier jour, il n'a pas repoussé toute ouverture, l'intérêt de la Prusse et de l'Allemagne entière parlera bien vite assez haut pour adoucir ses résistances. Il ne voudra pas soulever contre lui l'opinion de son pays tout entier. Quelle serait sa position, en effet, si nous lui ôtions le seul prétexte derrière lequel il puisse se réfugier, à savoir, l'armement de la France? »

Le comte de Bismarck répondit d'abord qu'il ne pouvait prendre sur lui de faire part au Roi des suggestions du gouvernement britannique, et qu'il était assez au courant de la manière de voir de son souverain pour pressentir ses impressions. Le roi Guillaume verrait certainement, disait-il, dans la démarche du cabinet de Londres, la preuve d'un changement dans les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Prusse.

En résumé, le chancelier fédéral déclarait « qu'il était impossible à la Prusse de modifier un système militaire entré si profondément dans les traditions du

pays, qui formait une des bases de sa constitution et n'avait rien que de normal ». M. le comte Daru ne s'arrêta point devant cette première réponse. Le 13 février, il écrivait à M. de la Valette :

« J'espère que lord Clarendon ne se tiendra pas pour battu, et ne se découragera pas.

» Nous lui donnerons prochainement l'occasion de revenir à la charge, si cela lui convient, et de reprendre la conversation interrompue avec le chancelier fédéral.

» Notre intention est, en effet, de diminuer notre contingent ; nous l'aurions diminué beaucoup si nous avions obtenu une réponse favorable du chancelier de la Confédération du Nord ; nous le diminuerons moins, puisque la réponse est négative ; mais nous le diminuerons. La réduction sera, j'espère, de 10,000 hommes, c'est le chiffre que je proposerai.

» Nous affirmerons de la sorte par les actes, qui valent toujours mieux que les paroles, nos intentions, notre politique.

» Neuf contingents, réduits de 10,000 hommes chacun, font une diminution totale de 90,000 hommes. C'est déjà quelque chose, c'est un dixième de l'armée existante. Je regrette de ne pouvoir faire plus. La loi du contingent sera déposée prochainement.

» Lord Clarendon jugera alors s'il est à propos de représenter à M. de Bismarck que le gouvernement prussien, seul en Europe, ne fait point de concession à l'esprit de paix, et qu'il se place ainsi dans une situation grave au milieu des sociétés européennes,

parce qu'il donne des armes contre lui à tout le monde, y compris les populations accablées sous le poids des charges militaires qu'il leur impose. »

Le comte de Bismarck, vivement pressé, crut nécessaire d'entrer dans de nouvelles explications avec lord Clarendon.

Ces explications, telles que nous les connaissons par une lettre de M. de la Valette en date du 23 février, étaient pleines de réticences. Le chancelier de la Confédération prussienne, revenant sur sa première résolution, avait entretenu le roi Guillaume de la proposition recommandée par l'Angleterre, mais Sa Majesté l'avait déclinée.

A l'appui de ce refus, le chancelier alléguait la crainte d'une alliance éventuelle de l'Autriche avec les États du Sud de l'Allemagne, et les velléités d'agrandissement que pourrait avoir la France.

Mais il mettait en avant surtout les préoccupations que lui inspirait, disait-il, la politique de la Russie, et s'engageait, à ce propos, dans des considérations particulières sur la cour de Saint-Pétersbourg, que je préfère passer sous silence, ne pouvant me résoudre à reproduire des insinuations blessantes.

Telles sont les fins de non-recevoir que le comte de Bismarck opposait aux loyales et consciencieuses instances renouvelées itérativement par lord Clarendon, à la demande du gouvernement de l'Empereur.

Si donc l'Europe est restée en armes, si un million d'hommes sont à la veille de se heurter sur les champs

de bataille, il n'est plus permis de le contester, la responsabilité d'un tel état de choses appartient à la Prusse, car c'est elle qui a repoussé toute idée de désarmer, lorsque nous lui en faisions parvenir la proposition et que nous commencions par en donner l'exemple.

Depuis plus d'un an que ce document a été publié, personne n'a contesté, ni en Angleterre, ni en Allemagne, l'exactitude de ce récit. Il est par conséquent permis d'affirmer qu'après comme avant l'avénement du ministère du 2 janvier, la France était fermement résolue à maintenir la paix, surtout avec la Prusse, aussi longtemps que cette puissance ne nous contraindrait pas à accepter la guerre. Telle était si bien l'intention du gouvernement de l'Empereur, il songeait si peu à la provoquer, qu'il n'avait rien tenté pour se ménager des alliances.

Que faisait la Prusse, qui ne se dissimulait pas qu'elle devrait employer la force pour assurer le triomphe de sa politique? Elle n'avait pas seulement cultivé avec une extrême sollicitude ses relations avec la Russie, elle cherchait en outre à en nouer avec le cabinet de Madrid, et c'est dans ce but qu'elle a conçu le projet de placer un prince prussien sur le trône d'Espagne. La France, qui ne nourrissait aucune pensée d'agression, n'a formé,

au contraire, aucun dessein semblable. Rien cependant ne lui était plus aisé, si elle n'avait pas craint d'autoriser la Prusse à lui attribuer des calculs ambitieux. M. de Bismarck n'était que trop disposé à nous en accuser; il n'a pas hésité à s'expliquer en ce sens avec le représentant de l'Angleterre, pour justifier la prétendue nécessité où se trouvait le cabinet de Berlin de conserver sans rien en réduire son état militaire. L'Autriche était cependant assez menacée, même après la paix de Prague, par la politique que la Prusse avait inaugurée en Allemagne, et le cabinet de Florence assez désireux d'acquérir le Tyrol italien, pour qu'il nous fût facile de nous entendre avec ces deux puissances en prévision d'une guerre prochaine. La guerre a éclaté, et elle nous a surpris sans alliances. On peut le reprocher au gouvernement de l'Empereur, mais on ne peut en conclure qu'il l'a voulue et qu'il l'avait préparée de longue main.

Mais s'il n'a pas recherché la guerre dans un but politique, ne l'a-t-il pas provoquée dans un intérêt dynastique? Ses ennemis l'ont prétendu, et cette accusation n'est pas mieux fondée.

Quelle était la situation en juillet 1870? La réforme constitutionnelle avait triomphé de tous les obstacles, la paix publique était assurée; la France entière, par sept millions et demi de suffrages, avait

de nouveau acclamé l'Empire. Ni le souverain ni le gouvernement n'étaient placés dans la nécessité de chercher dans des succès militaires une diversion à des embarras intérieurs. Le maintien de la paix ne leur était pas seulement imposé par l'intérêt du pays, il leur était également commandé par l'intérêt dynastique.

Tel était l'état des choses au moment où il a été surpris par la candidature du prince de Hohenzollern à la couronne d'Espagne. Placé en présence d'une combinaison que la France ne pouvait souffrir dans aucun cas, il a pris résolûment son parti. Je croirais superflu de montrer qu'il ne lui était pas permis d'adopter une autre détermination, et que le sentiment public ne l'aurait pas toléré. L'instinct national ne s'y méprit pas; il comprit que l'avénement d'un prince prussien au trône de Charles-Quint avait été calculé dans des vues hostiles à la France, et il jugea que la France devait s'y opposer à tout prix. Mais si le gouvernement de l'Empereur, partageant le sentiment du pays, a marqué son intention sans détours, trop vivement peut-être, est-il vrai qu'il ait dès l'origine de cet incident résolu d'en tirer un prétexte pour provoquer la guerre? Les documents que j'ai cités plus haut prouvent clairement qu'il n'a pas un instant conçu ce projet. Il a voulu uniquement que la Prusse re-

nonçât au moyen qu'elle avait imaginé pour exercer une influence prépondérante au delà des Pyrénées, et dans ce but il a exigé le désistement du prince Léopold. Nous avions demandé au Roi de le lui imposer, et le Roi nous ayant refusé cette concession de forme, nous étions disposés à considérer la renonciation du prince comme suffisante si elle nous était garantie par l'approbation du souverain.

Le ministre des affaires étrangères s'était exprimé en ce sens avec l'ambassadeur d'Angleterre; et voici ce que lord Lyons mandait au comte Granville :

« . . . . . . Il y aurait une autre solution de la question, et le duc de Gramont m'a prié d'appeler sur ce point l'attention particulière du gouvernement de Sa Majesté. Le prince de Hohenzollern pourrait, de son propre mouvement, abandonner sa prétention à la couronne d'Espagne. . . . . Une renonciation volontaire du prince serait, selon M. de Gramont, une solution très-heureuse d'une situation difficile et compliquée. Il prie le gouvernement de Sa Majesté d'user de toute son influence pour y arriver. . . . »

(*Dépêche du* 8 *juillet* 1870, n° 15.)

Ce témoignage des véritables intentions du gouvernement français ne comporte aucune contradiction.

Comment à Paris accueillit-on la nouvelle que le

prince de Hohenzollern avait retiré sa candidature? Tout a été dit à ce sujet; de nombreuses publications [1] ont démontré que le sentiment public s'était successivement exalté jusqu'à l'exaspération, et que les amis du gouvernement n'étaient ni moins exigeants ni moins impétueux que ses adversaires. A l'exception des journaux qui attendaient de connaître sa résolution pour la combattre, quelle qu'elle fût, la presse poussa un cri de défiance et de colère. Suivant les uns, la concession que nous accordait la Prusse *était dérisoire*..... Nous n'avions plus que le choix entre l'*audace* et la *honte*..... Notre victoire pacifique *coûterait plus de sang à la France que dix batailles rangées*..... Suivant les autres, la France resterait confiée *aux incapables et aux naïfs qui dans un jour de folie avaient rêvé de gouverner le pays*..... Si elle était acceptée, la renonciation du prince de Hohenzollern avait pour résultat *de ridiculiser nos réclamations*..... Les journaux qui parlaient ainsi sommaient le gouvernement ou d'exiger d'autres garanties, ou de tirer l'épée; plusieurs d'entre eux ne voyaient même d'autre solution que la guerre; *l'opinion publique*

[1] Voir surtout : *la Vérité sur la campagne de* 1870, par M. Giraudeau. Cet ouvrage, remarquable à tous les points de vue, mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent aux choses publiques.

serait déçue, disaient-ils, si l'affaire venait à s'arranger par la diplomatie..... Elle est presque unanime à réclamer une action énergique.

Qui tenait ce langage, étaient-ce les organes du gouvernement? Voici comment s'exprimait le *Constitutionnel,* que l'on considérait à juste titre comme un journal inspiré par le ministre de la justice :

« . . . . . . La candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne est écartée, et la paix de l'Europe ne sera pas troublée. Les ministres de l'Empereur ont parlé haut et ferme, comme il convient quand on a l'honneur de gouverner un grand pays. Ils ont été écoutés; *on a donné satisfaction* à leur juste demande.

Nous sommes satisfaits.

Le prince Léopold de Hohenzollern avait accepté la couronne d'Espagne. La France a déclaré qu'elle s'opposerait à une combinaison politique ou à un arrangement de famille qu'elle jugeait menaçants pour ses intérêts, et la candidature est retirée. Le prince de Hohenzollern ne régnera pas en Espagne.

Nous n'en demandions pas davantage, et c'est avec orgueil que nous accueillons cette solution pacifique.

Une grande victoire qui ne coûte pas une larme, pas une goutte de sang. »

Voilà quel était le sentiment du gouvernement, on ne saurait le méconnaître, et on se souvient que

l'article du *Constitutionnel* provoqua les plus vives récriminations dans la plupart des journaux. Le Corps législatif et le Sénat lui-même reçurent les premiers avis du désistement du prince Léopold dans des dispositions analogues. Le bruit s'en est à peine répandu que le mécontentement éclate sur tous les bancs ; on veut interpeller le gouvernement et lui demander quelles garanties il a stipulées. « Il faut que la lumière soit faite », s'écrie-t-on des deux côtés de la Chambre. Le gouvernement n'ayant encore reçu que la communication de l'ambassadeur d'Espagne et voulant attendre celle de son négociateur, refuse de s'expliquer prématurément, afin de ne rien compromettre. « Je déclare, répond » un membre de l'opposition, que si vous renvoyez » ces interpellations, vous faites absolument le jeu » de la Prusse, le jeu de M. de Bismarck, et, en » ma qualité de Français, je proteste énergiquement » contre cette conduite. » La détermination du cabinet rencontre au Sénat les mêmes dispositions, et, comme on l'a dit alors, « cette rencontre des » deux Chambres et des *divers partis* dans les » Chambres eut son importance. » Ce n'était pas seulement de l'entraînement, de l'agitation, c'était *de l'emportement,* suivant une expression attribuée à M. Thiers [1].

[1] Voir la *Vérité sur la Campagne de* 1870, page 39.

Cette attitude des deux assemblées, le langage des journaux répondaient-ils aux véritables sentiments du pays? Quelles étaient en réalité les dispositions de la France? Voulait-elle la guerre ou la paix, et se serait-elle accommodée de l'arrangement que déclinait la presse et auquel le Corps législatif faisait un accueil si peu cordial? De longtemps on ne sera pas d'accord sur ce point; dictés par l'hostilité des partis, les avis sont et resteront contradictoires; mais personne ne peut décliner l'opinion d'un témoin désintéressé, et voici comment lord Lyons présente l'état des esprits dans une dépêche officielle :

. . . . . L'excitation du public et l'irritation de l'armée étaient telles qu'il devenait douteux que le gouvernement pût résister au cri poussé pour la guerre, même s'il était en mesure d'annoncer un succès diplomatique décidé. On sentait que lorsque l'article prussien paraîtrait dans les journaux du soir, il serait très-difficile d'arrêter *la colère de la nation*, et l'on *pensait généralement* que le gouvernement se sentirait *obligé* d'apaiser l'impatience en déclarant formellement son intention de tirer vengeance de la conduite de la Prusse. (Dépêche n° 60.)

Le gouvernement ne s'abandonna pas aux vivacités belliqueuses de l'opinion publique; il en tint compte dans une mesure qui lui a paru se concilier

avec la dignité de la Prusse et le maintien de la paix. Il chercha une combinaison qui, en rendant irrévocable le désistement qui nous était concédé, lui permît de le faire agréer par les Chambres et par le pays. Le 12 juillet, après s'être convaincu qu'il devait une satisfaction plus complète au sentiment irrité de la nation, il s'en expliqua avec l'ambassadeur de Prusse, et il m'adressa la dépêche télégraphique par laquelle j'étais invité à demander au Roi l'*assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau la candidature du prince de Hohenzollern.* Pour bien apprécier le caractère de cette démarche, il convient de ne pas oublier les recommandations que M. de Gramont me faisait le lendemain :

Dites bien au Roi, me télégraphiait-il le 13, que nous n'avons aucune arrière-pensée; que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, et que nous ne demandons qu'à sortir honorablement d'une difficulté que nous n'avons pas créée.

Quelques heures après il me mandait encore :

. . . . Faites un dernier effort auprès du Roi; dites-lui que nous nous bornerons à lui demander de défendre au prince de Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. Qu'il vous dise : « Je le lui défendrai », et qu'il vous autorise à me l'écrire, ou qu'il charge son ambassadeur *de me le faire savoir,* CELA ME SUFFIRA.

Ce que je veux constater par ces citations, c'est que le gouvernement de l'Empereur s'est appliqué, jusqu'à la dernière heure, à ménager les susceptibilités du Roi, qu'il n'a, en un mot, rien négligé, depuis l'origine jusqu'au terme de ces négociations, pour prévenir la guerre qu'il n'a voulue ni cherchée à aucun degré.

Le refus du Roi replaçait le gouvernement en présence de l'opinion profondément blessée. Que devait-il faire? La voie des négociations lui était désormais fermée, il n'avait plus que deux partis à prendre : braver l'irritation du pays en acceptant le désistement dans les conditions où il lui était concédé, ou bien déclarer immédiatement la guerre.

M. de Bismarck avait malheureusement aggravé les difficultés du cabinet français, en donnant dans ses communications diplomatiques un caractère outrageant aux derniers incidents des négociations ouvertes à Ems. Devant l'état des esprits en France, devant le refus du Roi, devant les procédés injurieux de M. de Bismarck, le gouvernement de l'Empereur crut devoir en appeler au sort des armes.

Il aurait pu hésiter le 12, il aurait pu tenter de faire partager au pays ses propres appréciations, il ne le pouvait guère le 15; l'attitude de la Prusse ne lui laissait plus son entière liberté de résolution.

Quelle eût été au surplus la durée de la paix, de

cette paix *dérisoire*, *honteuse*, *sinistre*, *ridicule*, comme la qualifiaient la plupart des journaux? La France ni la Prusse n'auraient pu la soustraire longtemps aux périls qui la menaçaient depuis quatre ans. Comment la guerre fut-elle accueillie? Avec des transports d'enthousiasme; le nier, ce serait méconnaître une vérité éclatante. L'opinion publique en revendiqua l'honneur; elle avait en effet remporté une victoire sur le gouvernement. « *Ce n'est pas l'Empereur Napoléon*, a dit un » journal, qui de son chef a déclaré la guerre » actuelle, c'est nous qui lui avons *forcé la main;* nous ne nous en cachons pas..... » Avant même que le cabinet se fût présenté aux Chambres, un autre journal avait dit : « Les résolutions de » guerre que nous allons apprendre *n'émanent pas* » *du gouvernement*. Le gouvernement était irrésolu; » il voulait, dans quelques-uns de ses chefs du moins, » se *laisser arrêter* par des concessions déri- » soires. Ces résolutions *sortent des entrailles du* » *pays* (1)..... » Qui s'exprimait en ces termes? ce n'était pas le *Constitutionnel*, ni les autres feuilles dévouées au ministère; c'étaient la plupart des journaux qui s'étaient constitués les organes libres et indépendants de l'opinion publique.

(1) Je tire ces citations de l'ouvrage de M. Giraudeau, où l'on en trouvera beaucoup d'autres non moins concluantes.

C'est donc bien l'opinion publique qui a forcé le gouvernement à tirer l'épée ; c'est elle qui, dans un élan irrésistible, lui a dicté ses résolutions.

Ici se posent d'autres questions que je n'aborderai pas : en y touchant je sortirais de mon sujet ; je ne pousserai donc pas plus loin cette discussion. Le moment d'ailleurs n'est peut-être pas encore venu de déterminer les responsabilités. Mais je ne pouvais achever cette publication sans préciser le caractère de la politique que j'ai servie.

Pour ce qui me concerne, au surplus, je crois avoir tenu l'engagement que j'ai pris dans ma lettre du mois de novembre ; j'ai démontré, si je ne m'abuse, l'exactitude de ce que j'avais avancé ; ma tâche est remplie. L'opinion publique a sous les yeux les pièces du procès, elle appréciera.

FIN.

APPENDICES

APPENDICES

Documents annexés à la dépêche de M. le duc de Gramont du 7 juillet 1870.

APPENDICE N° 1.

ANNEXE N° 1.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, le 3 juillet 1870.

L'ambassadeur de France à Madrid au ministre des affaires étrangères.

L'affaire Hohenzollern paraît fort avancée, sinon décidée. Le général Prim lui-même me l'a dit. J'envoie Bartholdi à Paris pour les détails et pour prendre vos ordres.

Signé : MERCIER.

ANNEXE N° 2.

L'ambassadeur de France à Madrid au ministre des affaires étrangères.

Madrid, 3 juillet 1870.

Monsieur le duc,

Je suis allé voir hier soir le maréchal Prim, qui était revenu la veille, dans la nuit, de son excursion aux monts de Tolède, et il m'a fait une communication de la plus haute gravité, que je dois sans perdre un instant transmettre à Votre Excellence.

J'étais depuis quelques moments dans son salon et je lui trouvais quelque chose de gêné dans sa manière d'être envers moi, habituellement si amicale, dont je commençais à me préoccuper, lorsqu'il me dit : « Venez, j'ai besoin de causer avec vous. » Et il m'emmena dans son cabinet.

« J'ai, me dit-il, à vous parler d'une chose qui ne sera pas agréable à l'Empereur, je le crains, et il faut que vous m'aidiez à éviter qu'il ne la prenne en trop mauvaise part. »

Je n'avais pas besoin d'en entendre davantage pour deviner où il voulait en venir.

« Vous connaissez notre situation ; nous ne pouvons pas prolonger indéfiniment l'intérimité, ni même nous présenter devant les Cortès sans avoir une solution à leur proposer. Vous savez tout ce que j'ai fait pour écarter celles qui n'auraient pas convenu à l'Empereur. Je n'aurais eu qu'à lâcher un peu la main pour que

Montpensier fût élu ; je n'ai cédé à aucune des avances qui m'ont été faites pour m'attirer du côté de la République. Ce que j'aurais surtout désiré, c'était une combinaison portugaise, ou, à son défaut, italienne. Dernièrement encore je suis revenu à la charge à Lisbonne et à Florence, mais tout a été inutile. Cependant, il nous faut un roi, et voilà qu'au moment de notre plus grand embarras on nous en propose un qui a toutes les conditions que nous pouvons souhaiter. Il est catholique, de race royale, il a trente-cinq ans, deux fils, et il est marié avec une princesse portugaise, ce qui préviendra nécessairement beaucoup les esprits en sa faveur, d'ailleurs très-bien de sa personne, et militaire. Vous comprenez que je ne peux pas laisser échapper la seule chance qui nous reste de sauver la révolution, surtout quand elle se présente dans de pareilles conditions. Comment croyez-vous que l'Empereur prendra la chose?

» — Il n'y a pas, lui répondis-je, deux manières de la prendre. Mais d'abord laissez-moi bien vous rappeler que je ne saurais accepter la conversation sur ce chapitre, comme ambassadeur, car n'ayant d'autre instruction que l'abstention, je n'ai aucun droit pour engager à un degré quelconque la pensée de l'Empereur; mais si vous me permettez de vous donner mon sentiment personnel, je n'hésiterai pas à vous dire que vous ne pourriez prendre un parti plus grave et pouvant entraîner de plus fâcheuses conséquences. En France, l'élection d'un prince de Prusse au trône d'Espagne, dans les dispositions où sont aujourd'hui les esprits à l'égard de la Prusse, ne peut manquer de produire un effet extraordinaire. Le sentiment national y verra une véritable provocation, soyez-en persuadé, et vous com-

prenez qu'un Napoléon ne peut laisser le sentiment national en souffrance.

Prim. » Il est possible que ce soit là la première impression, mais on en reviendra vite par la réflexion. Qu'avez-vous à craindre? que signifie aujourd'hui une alliance dynastique? Qu'est-ce que pourra faire chez nous un prince étranger qui devra commencer par jurer la constitution la plus libérale de l'Europe, et avec un peuple aussi fier et aussi indépendant que le nôtre? Même dans le temps de la monarchie pure, vous avez vu que Louis XIV et son petit-fils avaient été sur le point de se faire la guerre.

» — Tout cela est bel et bon, mais il n'en est pas moins vrai que dans le cas d'une guerre européenne nous n'aurions aucune sécurité pour notre frontière des Pyrénées, si un prince prussien occupait le trône d'Espagne, et qu'il nous faudrait une armée pour la garder. Les alliances dynastiques peuvent, j'en conviens, avec le temps, avoir perdu quelque chose de leur signification; cependant vous avez vu que jamais elles n'ont été considérées par les gouvernements avec indifférence. Lors des mariages espagnols, l'Angleterre, aussi bien que nous, avait prononcé ses exclusions; en Belgique de même; en Grèce, on avait interdit au choix des Grecs un prince appartenant aux familles des puissances protectrices. Ces exclusions n'ont rien de blessant pour un pays, parce qu'elles ne s'adressent pas à lui, mais à des rivaux dont la prépondérance pourrait devenir menaçante. D'ailleurs, cette première impression dont vous semblez faire bon marché, est de celles qu'un gouvernement national voudra partager toujours, car c'est du cœur du pays qu'elle s'échappera.

» — Mon Dieu, les conséquences à l'égard de la France, je les accepterais encore, mais c'est l'Empereur qu'il me serait extrêmement pénible de contrarier.

» — Vous imaginez-vous donc que, dans une pareille question, il soit possible de séparer l'Empereur et la France?

» — Mais alors que faire? Prenez l'*Almanach de Gotha* et tâchez d'y trouver un prince dont nous puissions nous accommoder. Pour moi, je n'en vois pas d'autre. Il faut cependant que vous ayez pitié de cette pauvre Espagne, que vous lui permettiez de se constituer par les seuls moyens dont elle peut disposer. Ma consolation, c'est que ce n'est pas moi qui ai inventé cette combinaison; je ne l'ai pas même cherchée, on est venu me la mettre dans la main. Seulement, dans l'état où nous sommes, je ne peux pas la repousser. Un moment j'ai cru qu'elle avait avorté comme les autres. Les choses s'étaient passées exactement comme je les ai racontées aux Cortès; mais voilà qu'on me la rapporte toute faite.

» — Oh! je me suis bien aperçu depuis assez longtemps que M. de Bismarck cherchait à se glisser dans vos affaires, et vous avouerez que s'il ne croyait pas avoir beaucoup à y gagner, il ne se hasarderait pas à jouer si gros jeu.

» — Vous vous trompez, les ouvertures sont parties d'ici. Je n'ai jamais parlé de politique ni avec M. Bernhardi, ni avec M. de Canitz.

» — Et cette escadre prussienne dont on vous a annoncé l'arrivée?

» — Je n'en ai rien entendu dire. Mais, encore une fois, si nous laissons échapper cette occasion, nous sommes forcément rejetés sur Montpensier, ou sur la

République, qui viendra grand train, et je vous avouerai que je la déteste comme l'enfer.

» — Eh bien, plutôt Montpensier!

» — Comment! vous croyez que l'Empereur aimerait mieux Montpensier qu'un Hohenzollern?

» — Il ne me l'a pas dit, mais je n'en doute pas. L'Empereur est Français avant tout. »

Cette réplique parut lui faire impression, et je l'accentuai d'autant plus, car, dans cet entretien, il importait essentiellement de frapper son esprit, et j'y employai toute l'énergie possible de langage et de pensée. Cependant, avant de nous séparer, je lui dis : « Je vous ai parlé à cœur ouvert, mais uniquement en mon nom personnel. Maintenant, si vous voulez connaître la pensée de l'Empereur, attendez que je lui aie fait connaître notre entretien, et avant huit jours je pourrai recevoir ses ordres. »

A cela il m'a simplement répondu :

« J'ai hésité si j'informerais l'Empereur par votre canal ou par celui d'Olozaga. Je me suis d'abord adressé à vous, parce que je connais vos sentiments et que je sais que vous éviterez tout ce qui pourrait envenimer les choses; mais je vais aussi écrire à Olozaga pour qu'il puisse entretenir l'Empereur. La commission, je le crains, ne lui sera pas agréable certainement, et, quant à moi, je vous avouerai qu'il m'est bien cruel de recevoir ce coup de poignard, après avoir consacré tant de soin à mettre les rapports entre les deux pays à l'abri de toute mésintelligence. »

Déjà, hier soir, le bruit commençait d'ailleurs à s'accréditer que le gouvernement avait un candidat, et l'on n'hésitait que sur le nom, quoique l'on supposât assez généralement qu'il devait être Allemand. Un député m'a

même fait savoir que les Cortès seraient probablement convoquées en session extraordinaire dans le courant du mois d'août pour procéder à l'élection du monarque. Hier, dans l'après-midi, les ministres ont tenu un conseil auquel a assisté le président de la Chambre, M. Ruiez-Zorilla; aujourd'hui ils se rendent tous à la Granja pour en tenir un autre sous la présidence du Régent. Déjà en éveil, l'opinion publique ne conservera plus de doute après cette dernière circonstance, et le nom du candidat ne saurait lui rester longtemps caché. Les partis vont, dès lors, se mettre activement en campagne, et ce sera une raison pour le gouvernement de précipiter le dénoûment. Il faut nous y attendre, et agir en conséquence. J'expédie donc en toute hâte M. Bartholdi à Paris, pour qu'il puisse prendre et me rapporter sans retard les ordres de l'Empereur. Comme je l'ai toujours tenu exactement informé de tout ce qui pouvait intéresser le service de Sa Majesté, il pourra ainsi compléter verbalement les renseignements contenus dans cette dépêche, et fournir à Votre Excellence bien des détails sur les hommes et sur les choses qui trouveraient difficilement place dans une correspondance, mais auxquels les circonstances donnent du prix.

Signé : Mercier.

ANNEXE N° 3.

TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ.

3 juillet 1870.

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France, à Berlin.

Nous apprenons qu'une députation envoyée par le maréchal Prim a offert la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern, qui l'a acceptée. Nous ne considérons pas cette candidature comme sérieuse, et croyons que la nation espagnole la repoussera. Mais nous ne pouvons voir sans quelque surprise un prince prussien chercher à s'asseoir sur le trône d'Espagne. Nous aimerions à croire que le cabinet de Berlin est étranger à cette intrigue; dans le cas contraire, sa conduite nous suggérerait des réflexions d'un ordre trop délicat pour que je vous les indique dans un télégramme. Je n'hésite pas toutefois à vous dire que l'impression est mauvaise, et je vous invite à vous expliquer dans ce sens. J'attends les détails que vous serez en mesure de me donner sur ce regrettable incident.

Signé : GRAMONT.

ANNEXE N° 4.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Berlin, le 4 juillet 1870.

Le chargé d'affaires de France à Berlin au ministre des affaires étrangères.

Je viens de voir M. de Thile, et je l'ai entretenu de la nouvelle qui vous était parvenue relativement à l'acceptation de la couronne d'Espagne par le prince de Hohenzollern. Le secrétaire d'État m'a, dès le début de la conversation, demandé si je l'interpellais officiellement, et déclaré que, dans ce cas, il devrait, avant de me répondre, prendre directement les ordres du Roi. J'ai répliqué que je venais simplement lui signaler une nouvelle qui avait causé à Paris une impression mauvaise, dont je n'avais pas pour le moment à lui développer les motifs. J'ai ajouté que nous avions, avant tout, intérêt à savoir si le gouvernement prussien était étranger à cette négociation. Visiblement embarrassé, M. de Thile m'a dit que le gouvernement prussien ignorait absolument cette affaire et qu'elle n'existait pas pour lui ; il s'est appliqué par sa déclaration à dégager la responsabilité de son gouvernement ; mais Votre Excellence remarquera qu'il s'est abstenu d'affirmer catégoriquement que le cabinet de Berlin ignorât l'existence de la négociation et son résultat. Mon impression première est que le fait signalé à Votre Excellence est réel, et que M. de Thile, avec sa circonspection habituelle, ne veut pas, pour le moment du moins, reconnaître l'exactitude de nos informations ; il a paru quelque peu ému du langage ferme que je lui ai

tenu en m'inspirant du télégramme de Votre Excellence. Je vous rends en détail par la poste compte de notre conversation.

J'apprends que M. Olozaga a télégraphié hier de Paris au ministre d'Espagne à Berlin que, dans son opinion, la nouvelle de l'offre de la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern est inexacte. M. de Rascon déclare ici qu'il partage ce sentiment, et admet que cette démarche serait de nature à éveiller à juste titre nos susceptibilités.

Signé : Le Sourd.

ANNEXE N° 5.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Berlin, le 5 juillet 1870.

Le chargé d'affaires de France à Berlin au ministre des affaires étrangères.

Le ministre d'Espagne que je viens de voir ne dément pas l'offre faite par le gouvernement espagnol au prince de Hohenzollern et son acceptation de la couronne; mais il affirme qu'il n'a été chargé personnellement d'aucune négociation et d'aucune explication près du gouvernement prussien ou du prince lui-même. M. de Rascon m'a laissé entendre toutefois que l'acceptation du prince remontait à quatre mois, et qu'elle aurait été décidée à Berlin au printemps, avec l'assentiment du prince son père et sans doute celui du Roi et de M. de Bismarck. M. de Rascon reconnaît que notre mécontentement est

juste, et rejette sur le maréchal Prim toute la responsabilité de cette intrigue. Il est très-préoccupé de l'impression qu'on ressent à Paris.

Signé : Le Sourd.

ANNEXE N° 6.

Paris, le 7 juillet 1870.

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France à Berlin.

Monsieur, dans l'entretien que vous avez eu avec M. de Thile, conformément à mon télégramme du 3, vous avez reproduit fidèlement la pensée du gouvernement de l'Empereur, et j'approuve votre langage. Nous attendons avec une légitime impatience les premières explications que vous aviez à nous transmettre. Il résulte de celles qui vous ont été données par M. le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères que, sans avoir ignoré la négociation engagée en faveur de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, le gouvernement prussien y serait officiellement étranger et considérerait cette affaire comme n'existant pas pour lui. En un mot, la combinaison dont il s'agit n'intéresserait que le prince Léopold personnellement.

L'opinion publique en a jugé autrement, et le gouvernement de l'Empereur a dû se demander immédiatement la conduite qu'il avait à tenir.

L'Europe entière sait quelle a été notre attitude depuis deux ans en présence des événements d'Espagne. Bien

loin de vouloir exercer aucune pression sur les décisions de la nation espagnole dans le choix d'un roi, nous nous sommes au contraire abstenus scrupuleusement de toute ingérence politique dans cette affaire. Nous obéissions à la fois à notre respect pour la souveraineté d'un grand peuple, maître de régler ses destinées comme il lui convient, et aux sentiments d'amitié que nous professons pour un pays qu'aucun intérêt particulier, aucun dissentiment politique ne sépare de nous.

Nos principes restent les mêmes aujourd'hui encore, et nous protestons auprès de tous les cabinets de notre intention de ne pas nous en écarter.

Mais lorsqu'un prince prussien se présente pour être le souverain de l'Espagne, une telle démarche, dans l'état actuel de l'Europe, prend une signification qui est à l'instant saisie par tous les esprits. La poursuite d'un pareil plan ne paraîtrait plus qu'un moyen d'étendre l'influence de la Prusse au détriment de la France, en rompant cette longue tradition de rapports amicaux fondés autrefois sur les liens dynastiques, mais dont aujourd'hui nous cherchons, nous, la garantie uniquement dans l'estime et le bon vouloir mutuels des peuples. Comment supposer que nous pourrions admettre un aussi grave changement dans la condition générale de l'équilibre européen, et souffrir que l'Espagne devînt, au profit de la Prusse, un point d'appui contre la France?

Nous nous refusons à croire que la cour de Berlin en ait véritablement conçu la pensée.

J'ai vu M. le baron de Werther il y a trois jours, et je lui ai présenté ces considérations avec la plus entière franchise. Il m'a annoncé qu'il se rendait à Ems, et il n'aura pas manqué de bien faire comprendre à son sou-

verain toute la gravité de la détermination prise par le prince de Hohenzollern. L'émotion causée dans le pays par cette nouvelle a trouvé au sein des Chambres françaises un tel retentissement, que le cabinet a dû donner des explications publiques. Il l'a fait avec autant de réserve que la situation le permettait ; mais il est des sentiments qu'un gouvernement national comme celui de l'Empereur ne peut jamais méconnaître et dont il doit assumer la solidarité. On ne fera jamais croire à personne qu'un prince prussien puisse accepter la couronne d'Espagne sans y avoir été autorisé par le Roi, chef de sa famille. Or, si le Roi l'a autorisé, que devient cette soi-disant ignorance officielle du cabinet de Berlin, derrière laquelle M. de Thile s'est retranché avec vous ? Le Roi peut, dans le cas présent, ou permettre ou défendre. S'il n'a pas permis, qu'il défende. Il aura peut-être sauvé le prince, son parent, d'un grand désastre, et il dégagera l'horizon politique des graves complications qui menacent la paix générale. Il y a quelques années, dans une circonstance analogue, l'Empereur n'a point hésité : Sa Majesté désavoua hautement et publiquement le prince Murat posant sa candidature au trône de Naples. Nous regarderions une détermination semblable du roi Guillaume comme un excellent procédé à notre égard, et nous y verrions un puissant gage du désir de la Prusse de resserrer les liens qui nous unissent et d'en assurer la durée.

Recevez, etc.

Signé : GRAMONT.

ANNEXE N° 7.

M. le président Schneider : La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Mouvement général d'attention.)

S. Exc. M. le duc de Gramont, *ministre des affaires étrangères :* Je viens répondre à l'interpellation qui a été déposée hier par l'honorable M. Cochery.

Il est vrai que le maréchal Prim a offert au prince Léopold de Hohenzollern la couronne d'Espagne, et que ce dernier l'a acceptée. (Sensation.) Mais le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, et nous ne connaissons point encore les détails vrais d'une négociation qui nous a été cachée. (Mouvement.) Aussi une discussion ne saurait-elle aboutir maintenant à aucun résultat pratique. Nous vous prions, Messieurs, de l'ajourner.

Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à la nation espagnole et d'éviter tout ce qui aurait pu avoir les apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures d'une noble et grande nation en plein exercice de sa souveraineté ; nous ne sommes pas sortis, à l'égard des divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni préférence ni éloignement. (Marques d'approbation.)

Nous persisterons dans cette conduite.

Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détri-

ment l'équilibre actuel des forces de l'Europe.... (Vifs et nombreux applaudissements) .... et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. (Nouveaux applaudissements. — Bravos prolongés.)

Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas.

Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

M. Granier de Cassagnac : Et sur notre résolution !

Plusieurs membres : N'interrompez pas ! Attendez donc !

M. le ministre : S'il en était autrement, forts de votre appui, Messieurs, et de celui de la nation....

M. La Roche-Joubert : Il ne vous ferait pas défaut !

M. le ministre : .... Nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse.. (Longs applaudissements. — Acclamations répétées. — Mouvements et réclamations sur quelques bancs à gauche.)

M. Garnier-Pagès : Ce sont là des questions dynastiques qui troublent la paix de l'Europe ! (Bruyantes exclamations à droite.) Les peuples n'ont que des raisons de s'aimer et de s'entr'aider.

Voix nombreuses : Assez ! assez ! Vous n'avez pas la parole !

(M. le ministre des affaires étrangères, en descendant de la tribune et en retournant à son banc, est accompagné de nouvelles salves d'applaudissements.)

ANNEXE N° 8.

L'ambassadeur de France en Espagne au ministre des affaires étrangères.

Madrid, 5 juillet.

Monsieur le duc,

Hier soir, j'ai vu un ami du maréchal Prim à qui il avait communiqué la lettre par laquelle le prince de Hohenzollern annonce officiellement qu'il consent à régner sur l'Espagne. Cette lettre est très-courte. Le prince y dit simplement qu'il est très-flatté des ouvertures qui lui ont été faites, et sera heureux d'accepter la couronne d'Espagne, si elle lui est offerte par la majorité des Cortès, et que dès lors il ne sera plus qu'Espagnol. Tel est du moins le résumé que m'a donné celui qui l'avait vue. Il a ajouté que le maréchal Prim croyait être sûr du vote de la majorité, mais qu'il l'avait trouvé très-préoccupé de l'effet que la chose produirait en France. Il lui a même dit qu'il ne savait pas s'il oserait aller à Vichy, quoique cela fût nécessaire à sa santé. Il s'attend d'ailleurs à des coups de fusil, et craint, dans ce cas, de ne pouvoir compter que sur la plus grande partie de l'armée, mais non sur toute. A ce sujet, j'ai pu causer avec le général Cordova, qui, comme Votre Excellence le sait, est directeur général de l'infanterie. Il m'a dit que la veille le maréchal Prim avait reçu les principales autorités militaires pour leur faire part de l'acceptation du prince de Hohenzollern. Pour sa part, il n'avait fait aucune observation en recevant cette com-

munication, mais sa conviction bien arrêtée est que la couronne ne peut pas être relevée en Espagne sans une guerre civile; qu'il a toujours eu cette éventualité en vue en organisant l'armée, et qu'il ne sait pas trop ce qui se passera quand il s'agira de faire battre le soldat pour un prince étranger, allemand, petit-fils de Murat. Ce langage, dans la bouche du général Cordova, rapproché de celui que le maréchal Prim tenait à son ami, me paraît tout à fait digne d'attention.

Les carlistes viennent du reste de prendre une attitude qui n'annonce pas des intentions pacifiques. Ils avaient, comme tous les autres partis, établi un casino à Madrid, pour s'y réunir et tenir des conférences. Lorsqu'il y a trois jours ce casino a été inauguré, des groupes hostiles se sont formés devant la maison qu'il occupe; des désordres ont éclaté, un jeune homme de bonne famille a été assassiné dans un fiacre, plusieurs autres blessés assez grièvement. Les mêmes manifestations se sont renouvelées le lendemain, quoique d'une manière moins grave, et sans que l'autorité soit intervenue pour les empêcher. A la demande du député Ochoa, le comité permanent des Cortès s'est réuni hier pour s'occuper de cette affaire; mais le député Ochoa ne s'y est pas présenté, sans doute en conséquence d'une décision prise par la Junte centrale catholico-monarchique, d'après laquelle le casino a dû être fermé et les journaux du parti (une dizaine) cesser de paraître. Cette décision implique nécessairement un appel à la force. Or, si le parti carliste, isolé, n'était pas bien dangereux, il n'en sera plus de même du moment où il se serait produit un fait qui aurait jeté la division dans l'armée. Je remarque d'ailleurs que la préoccupation de la guerre

civile commence à s'emparer des esprits. L'affaire échouera, soyez-en sûr, me disait à ce sujet un personnage qui connaît son pays; puisqu'on n'a pas tenu compte de vos intérêts, on ne peut pas vous demander de tenir compte de ceux des autres, et tout en montrant le plus grand respect pour la volonté nationale et pour que son expression soit plus complète, vous n'avez qu'à ouvrir la frontière à tous les électeurs.

Signé: MERCIER.

ANNEXE Nº 9.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'ambassadeur de France en Espagne au ministre des affaires étrangères.

Madrid, le 7 juillet 1870, quatre heures vingt minutes du soir.

J'ai vu le maréchal Prim. Je lui ai communiqué l'impression de l'Empereur. Répétition de notre conversation de l'autre jour, seulement plus accentuée de ma part. Enfin il m'a dit : « Comment sortir de là? Je ne vois qu'un moyen : que le prince me dise qu'il rencontre des obstacles au consentement du Roi, et alors, au lieu d'insister, je lui facilite sa retraite. » Je lui ai dit : « Prenez l'initiative. » Il m'a répondu qu'il ne le pouvait, et prie qu'on ignore qu'il nous a ouvert cette issue. Il me semble difficile qu'elle mène bien loin.

Signé: MERCIER.

NOTE DU MINISTRE
au comte Benedetti.

8 juillet, une heure du matin.

Je reçois à l'instant ce télégramme. Vous voyez que si le prince de Hohenzollern veut éviter tous les maux que sa candidature rend inévitables, il le peut encore. Dites-le au Roi, et, au besoin, allez le dire au prince lui-même.

Signé : GRAMONT.

APPENDICE N° 2.

ANNEXE N° 1.

Documents annexés à la lettre particulière de M. le duc de Gramont du 10 *juillet* 1870.

TÉLÉGRAMME.

Pétersbourg, le 9 juillet, sept heures cinquante minutes du soir.

L'empereur Alexandre comprend tout ce que l'offre du trône au prince de Hohenzollern a de blessant pour la France, et Sa Majesté reconnaît, quel que soit le peu de valeur du candidat, que ce prince ne deviendrait pas moins un drapeau pour la Prusse à un moment donné. Aussi le Czar me charge-t-il de faire savoir à l'Empereur qu'il a de fortes raisons de croire que cette trame ourdie par le maréchal Prim n'aboutira pas.

D'un autre côté, le ministre d'Autriche, le comte Chotek, a reçu du prince Gortschakoff l'information que le

cabinet russe avait fait entendre au cabinet de Berlin le langage de la plus grande modération. L'accueil si ouvert, si libre d'arrière-pensée que l'Empereur m'a fait aujourd'hui, me donne le droit de penser que le commentaire de ses paroles sobres est qu'il a écrit au roi de Prusse pour lui donner des conseils de sagesse et d'abstention.

Je n'ai pas encore de réponse à la dépêche de Chine.

Général FLEURY.

ANNEXE N° 2.

TÉLÉGRAMME.

Madrid, 9 juillet 1870, dix heures vingt minutes du matin.

M. Mercier au ministre des affaires étrangères.

(*Confidentielle.*)

Le Régent est arrivé. J'ai eu avec lui une très-bonne conversation. Il a trouvé les ministres inclinés à la prudence, et il désire sortir de l'affaire d'une manière convenable. Il pense, comme le maréchal Prim, que le meilleur moyen, puisque la Prusse prétend n'avoir été pour rien dans l'entreprise, ce serait que le roi de Prusse refusât son consentement. Il avoue que l'opinion n'est plus ce qu'elle était au premier moment.

MERCIER.

ANNEXE N° 3.

TÉLÉGRAMME.

Madrid, 9 juillet 1870, onze heures cinquante-cinq minutes du soir.

M. Mercier au ministre des affaires étrangères.

(*Très-confidentiel.*)

Revu le Régent. Il est disposé à faire tout son possible; mais il ne peut agir en dehors du maréchal Prim. Il a longuement causé avec lui ce matin, et il peut m'assurer qu'il est plus affecté que personne, et très-désireux de trouver une sortie. Il n'a pas compris la portée de ce qu'il faisait; lui non plus. Voilà ce que c'est que de se mêler de ce qu'on n'entend pas. Il le verra demain matin, et s'il y consent, il ne demande pas mieux que d'envoyer, sous sa responsabilité, une personne de sa confiance auprès du prince pour le décider à une retraite. Il a beaucoup insisté sur le regret et le bon vouloir du maréchal Prim. Il m'a dit aussi que la certitude d'avoir la majorité dans les Cortès diminue de jour en jour.

MERCIER.

ANNEXE N° 4.

(Reçue le 10, à cinq heures quarante-cinq minutes du soir.)

TÉLÉGRAMME.

Madrid, le 18 juillet 1870, deux heures trente minutes du soir.

(*Très-confidentielle.*)

Le Régent a eu la conférence promise. Il consent à envoyer au prince un agent qui sera autorisé à voir aussi le Roi et M. de Bismarck. Il devra exposer dans les formes les plus courtoises toutes les considérations qui rendent désirable le retrait de la candidature. Ou le général Dominguez, ou M. Silvela recevra cette mission, et partira aujourd'hui même si c'est possible. Le Régent demande que Votre Excellence veuille bien s'engager à saisir une occasion favorable pour déclarer que le mot *souffrir* ne s'adressait pas à l'Espagne, qui a le droit de se constituer comme elle veut. Il demande aussi le secret le plus absolu, même envers Olozaga.

Bartholdi est arrivé ce matin.

MERCIER.

APPENDICE N° 3.

Rapport officiel sur ce qui s'est passé à Ems, rédigé sous la surveillance du Roi.

Le comte Benedetti sollicita, le 9 juillet, à Ems, une audience du Roi, qui lui fut aussitôt accordée. Dans

cette audience, il demanda que le Roi donnât au prince héritier de Hohenzollern l'ordre de retirer son acceptation de la couronne d'Espagne. Le Roi répondit que dans toute cette affaire il ne devait être considéré que comme chef de famille et nullement comme roi, et que par conséquent il ne pouvait donner aucun ordre relativement à l'acceptation de la candidature au trône. Le 11 juillet, l'ambassadeur de France demanda et obtint une seconde audience, dans laquelle il essaya d'exercer une pression sur le Roi (*eine Pression auf den Kœnig auszuüben versuchte*), pour que celui-ci forçât le prince (*in den Prinzen dringe*) à renoncer à la couronne. Le Roi répondit que le prince était entièrement libre de ses résolutions; que, du reste, il ne savait même pas où se trouvait actuellement le prince, qui projetait un voyage en Suisse. Sur la promenade des Sources (*Brünnen Promenade*), le 13 au matin, le Roi donna à l'ambassadeur un supplément de la *Gazette de Cologne* qui venait de lui être remis, et contenant un télégramme privé, daté de Sigmaringen, annonçant la renonciation du prince. Le Roi fit observer qu'il n'avait pas encore reçu de lettre de Sigmaringen, mais qu'il en attendait pour le jour même. Le comte Benedetti dit à Sa Majesté que, dès la veille au soir, il avait reçu de Paris avis de la renonciation du prince, et tandis que le Roi considérait par cela même l'affaire comme vidée, l'ambassadeur demanda d'une façon tout à fait inattendue au Roi d'énoncer l'assurance formelle qu'il ne donnerait jamais de nouveau son approbation, si cette candidature venait à se représenter. Le Roi repoussa catégoriquement cette prétention, et maintint son refus, lorsque le comte Benedetti appuya de nouveau et avec une insistance de plus

en plus pressante sur sa proposition. Malgré cela, le comte Benedetti, au bout de quelques heures, demanda une troisième audience. Invité à en désigner l'objet, il fit répondre qu'il désirait renouveler l'entretien du matin. Le Roi refusa une nouvelle audience, en se basant sur ce qu'il n'avait pas d'autre réponse à donner que celle déjà fournie, et que, du reste, toutes les négociations devaient désormais être traitées par les ministères. Le désir qu'avait le comte Benedetti de prendre congé du Roi, au moment du départ de Sa Majesté, fut satisfait, puisque, en partant pour Coblentz, le Roi salua le comte en passant, le 14 juillet, dans la gare. Ainsi donc, l'ambassadeur eut trois audiences du Roi, qui ont toujours conservé le caractère d'*entretiens privés*, puisque le comte Benedetti ne s'est jamais présenté comme chargé de mission ni comme négociateur. (*Niemals als Beauftragter, oder unterhändler sich gerüchte.*)

APPENDICE N° 4.

Rapport de l'aide de camp de service.

Sa Majesté le Roi, en suite d'une conversation tenue avec le comte Benedetti, le 13 juillet au matin, sur la Brünnen Promenade, m'a fait l'honneur de m'envoyer, vers deux heures de l'après-midi, auprès du comte, chargé de la mission suivante :

Sa Majesté avait reçu depuis une heure, par suite d'une communication écrite du prince de Hohenzollern, venant de Sigmaringen, l'entière confirmation de ce que

le comte lui avait dit le matin avoir appris directement de Paris, relativement à la renonciation du prince Léopold à la candidature au trône d'Espagne. Sa Majesté considérait, par cela même, cette affaire comme terminée.

Le comte Benedetti, après que je lui eus transmis l'objet de ma mission, me déclara que depuis son entretien avec le Roi, il avait reçu de M. de Grammont une nouvelle dépêche, par laquelle il était chargé de demander une audience au Roi et de soumettre de nouveau à Sa Majesté le désir du gouvernement français, savoir :

1° Que Sa Majesté approuvât la renonciation du prince de Hohenzollern ;

2° Qu'elle fournît l'assurance que, dans l'avenir, cette candidature ne serait pas de nouveau soulevée.

A cela le Roi fit répondre au comte, par mon intermédiaire, que Sa Majesté approuvait la renonciation du prince Léopold, dans le même esprit et dans le même sens qu'il l'avait fait à l'égard de l'acceptation de la candidature.

Quant au second point, — engagement pour l'avenir, — le Roi ne pouvait que se référer à ce qu'il avait lui-même répondu le matin au comte.

Le comte accueillit avec reconnaissance cette déclaration de Sa Majesté, et dit qu'il la transmettrait à son gouvernement, ainsi qu'il y était autorisé.

Mais, pour le second point, il devait — ayant reçu à cet égard des instructions formelles par la dépêche de M. de Gramont — maintenir sa demande d'un nouvel entretien avec le Roi, ne serait-ce que pour s'entendre répéter par Sa Majesté ce qu'elle lui avait déjà dit,

d'autant plus que cette dernière dépêche contenait des arguments qu'il devait soumettre au Roi.

A la suite de cette entrevue, le Roi m'envoya une troisième fois auprès du comte Benedetti, après dîner, vers cinq heures et demie, pour lui répondre que Sa Majesté était obligée de refuser catégoriquement de s'engager dans une nouvelle discussion au sujet du second point — engagements et assurances pour l'avenir; — que ce qu'il avait dit le matin était son dernier mot dans cette affaire; et que le comte pouvait s'en tenir absolument à ces paroles.

Sur l'assurance qu'il ne fallait pas compter sur l'arrivée du comte de Bismarck pour le lendemain, le comte Benedetti déclara qu'il ne croyait pas devoir insister davantage (*sich beruhigen zu wollen*), après cette déclaration de Sa Majesté.

Ems, le 13 juillet 1870.

Signé : A. Radziwill,
Lieutenant-colonel, aide de camp de Sa Majesté le roi de Prusse.

APPENDICE N° 5.

M. le baron de Werther à Sa Majesté le Roi, à Ems.

(Traduction littérale.)

Paris, le 12 juillet 1870.

Je suis arrivé à Paris ce matin, à dix heures passées, accompagné d'un courrier du comte Benedetti, le baron de Bourqueney. M. le duc de Gramont m'a envoyé im-

médiatement son chef de cabinet, comte de Faverney, pour me faire demander si je pourrais aller voir aujourd'hui le ministre. Je répondis aussitôt que j'étais prêt à le faire, et je fus reçu par le duc de Gramont avec l'affabilité accoutumée et telle qu'on doit l'attendre de deux anciennes connaissances. Avant de rapporter notre entretien, je ferai observer qu'il fut interrompu par l'arrivée de l'ambassadeur d'Espagne, qui avait à faire une communication officielle. Cette communication consistait en un télégramme du prince Antoine de Hohenzollern (le père), où il déclarait que son fils, le prince héritier, en présence des complications que soulevait sa candidature, renonçait au trône d'Espagne, et en avait fait parvenir directement avis au maréchal Prim.

Notre entretien, engagé par le duc de Gramont, roula principalement sur l'objet soulevé par M. Benedetti, savoir : que Sa Majesté Royale, par l'autorisation accordée à la candidature Hohenzollern, sans s'en être en aucune façon entendue préalablement avec le gouvernement impérial français, ne s'était pas rendue compte qu'elle avait en cela blessé la France.

Il me demanda s'il en était effectivement ainsi. Je lui expliquai que Sa Majesté Royale n'eût pas pu refuser formellement cette autorisation, du moment que le prince de Hohenzollern se sentait disposé à accepter la couronne qui lui était offerte, et que, eu égard aux relations de famille du prince avec l'Empereur, Sa Majesté n'eût pas pu croire que cette candidature fût mal accueillie en France.

Le duc de Gramont me cita les exemples du duc de Nemours pour le trône de Belgique, et du prince Alfred pour le trône de Grèce, comme des cas où une pareille

autorisation avait été refusée. Je repoussai l'analogie avec le cas présent.

Le duc de Gramont continua en me disant que la France, comme la plus proche voisine de l'Espagne, devait avoir un intérêt à l'occupation du trône de ce dernier pays. Le secret qui avait été gardé sur les négociations de la candidature Hohenzollern n'avait pu que blesser beaucoup ici, et cela d'autant plus que la cour des Tuileries avait constamment montré les plus grands égards pour notre gouvernement dans toutes les questions politiques. Cette conduite avait profondément blessé les esprits en France, et l'on en trouvait l'expression dans le sentiment de la Chambre, laquelle était malheureusement réunie en ce moment, ce qui aggravait la question.

Le duc de Gramont ajouta qu'il considérait la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne comme une chose secondaire, car le gouvernement français n'aurait jamais permis son installation, mais il craignait qu'il ne subsistât, par le fait de notre conduite, une mésintelligence permanente entre nos deux pays. Ce germe devait être détruit, et il fallait se placer à ce point de vue que, dans notre conduite envers la France, nous n'avions pas employé des procédés amicaux, ainsi que cela avait été reconnu, à sa connaissance, par toutes les grandes puissances.

A parler sincèrement, il ne voulait pas la guerre, mais des rapports bons et amicaux avec la Prusse, et il me savait viser au même but; nous devions donc rechercher ensemble s'il y avait un moyen d'exercer de ce côté une influence d'apaisement, et il s'en remettait à mon appréciation sur la question de savoir si le véritable

expédient ne serait pas une lettre du Roi à l'Empereur. Il en appelait au cœur chevaleresque de Sa Majesté Royale, qui accorderait son juste consentement.

Il ne s'agirait que de dire dans cette lettre que Sa Majesté Royale, en daignant autoriser le prince Léopold de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne, n'avait pas cru heurter les intérêts ni la dignité de la nation française; que le Roi s'associait à la renonciation du prince de Hohenzollern, et qu'il le faisait avec le désir et l'espoir de voir disparaître dès lors tout sujet de dissentiment entre nos deux gouvernements. Telles étaient les paroles, destinées à être livrées à la publicité, pour amener l'apaisement du sentiment du pays, que devait contenir cette lettre; mais il ne devait pas y être question, observa M. de Gramont, des relations de parenté avec l'Empereur. Cet argument blessait ici d'une façon particulière.

J'ai fait observer au duc de Gramont qu'une pareille démarche serait rendue extrêmement difficile par les explications données par lui le 6 de ce mois à la Chambre des députés; elles contenaient des déclarations qui avaient dû froisser profondément Sa Majesté le Roi; le duc de Gramont voulut combattre cette objection, en me faisant remarquer que la Prusse n'avait nullement été nommée, et que son discours avait été indispensable en ce moment pour calmer la surexcitation de la Chambre. En cet instant, le ministre de la justice, M. Émile Ollivier, intervint dans notre entretien, dont le duc de Gramont lui fit connaître le sujet. M. Émile Ollivier soutint, d'une façon pressante, la nécessité salutaire d'agir dans l'intérêt de la paix, et me pria instamment de soumettre à Sa Majesté le Roi l'idée d'une

lettre dans ce sens. Tous deux me dirent que si je ne croyais pas pouvoir l'entreprendre, ils se verraient obligés de charger le comte Benedetti de soulever cette question. Les deux ministres, en faisant ressortir qu'ils avaient besoin d'un arrangement de ce genre pour calmer l'émotion des esprits, eu égard à leur situation ministérielle, ajoutèrent qu'une telle lettre les autoriserait à se porter défenseurs contre les attaques qui ne manqueraient pas de surgir contre Sa Majesté le Roi.

Tous deux me firent remarquer finalement qu'ils ne pouvaient me dissimuler que notre conduite dans l'affaire hispano-Hohenzollern avait beaucoup plus surexcité la nation française qu'elle n'avait occupé l'Empereur.

Dans notre conversation, le duc de Gramont émit cette remarque, qu'il croyait que le prince de Hohenzollern avait renoncé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi; je contredis cette opinion, et je déclarai la renonciation comme émanant certainement de la propre initiative du prince de Hohenzollern.

Dans leur vif désir de hâter les choses, les deux ministres désiraient que je communiquasse cet entretien par voie télégraphique, mais je ne le jugeai point nécessaire.

Veuillez, etc.

Signé: WERTHER.

APPENDICE N° 6.

Circulaire du duc de Gramont aux agents diplomatiques français.

Paris, le 24 juillet 1870.

Monsieur. . . ., le cabinet de Berlin a fait publier, au sujet des négociations d'Ems, divers documents au nombre desquels se trouve une dépêche de M. le baron de Werther rendant compte d'une conversation que nous avons eue ensemble durant son dernier séjour à Paris.

Ces pièces ne représentent pas sous son véritable aspect la marche suivie par le gouvernement de l'Empereur dans ces circonstances, et le rapport de M. de Werther m'attribue notamment des paroles que je crois de mon devoir de rectifier sur plusieurs points.

Monsieur l'ambassadeur de Prusse, dans notre entretien, s'est particulièrement étendu avec moi sur cette considération que le Roi, en autorisant la candidature du prince de Hohenzollern, n'avait jamais eu l'intention de blesser l'Empereur, et n'avait jamais supposé que cette combinaison pût porter ombrage à la France. J'ai fait observer à mon interlocuteur que s'il en était ainsi, une pareille assurance donnée serait de nature à faciliter l'accord que nous recherchions. Mais je n'ai point demandé que le Roi écrivît une lettre d'excuse, comme l'ont prétendu les journaux de Berlin dans leurs commentaires officieux.

Je ne saurais non plus souscrire aux appréciations

que M. le baron de Werther me prête au sujet de la déclaration du 6 juillet. Je n'ai point admis que cette manifestation aurait été déterminée par des nécessités parlementaires. J'ai expliqué notre langage par la vivacité de la blessure que nous avions reçue, et je n'ai nullement fait valoir la position personnelle des ministres comme motif déterminant de leur conduite. Ce que j'ai dit, c'est qu'aucun ministère ne pouvait conserver en France la confiance des Chambres et de l'opinion en consentant à un arrangement qui ne contînt pas une garantie sérieuse pour l'avenir. Je dois ajouter, contrairement au récit de M. de Werther, que je n'ai point séparé l'Empereur de la France. Rien dans mes paroles n'a pu autoriser le représentant de la Prusse à supposer qu'une étroite solidarité d'impressions ne régnât pas entre le souverain et la nation tout entière.

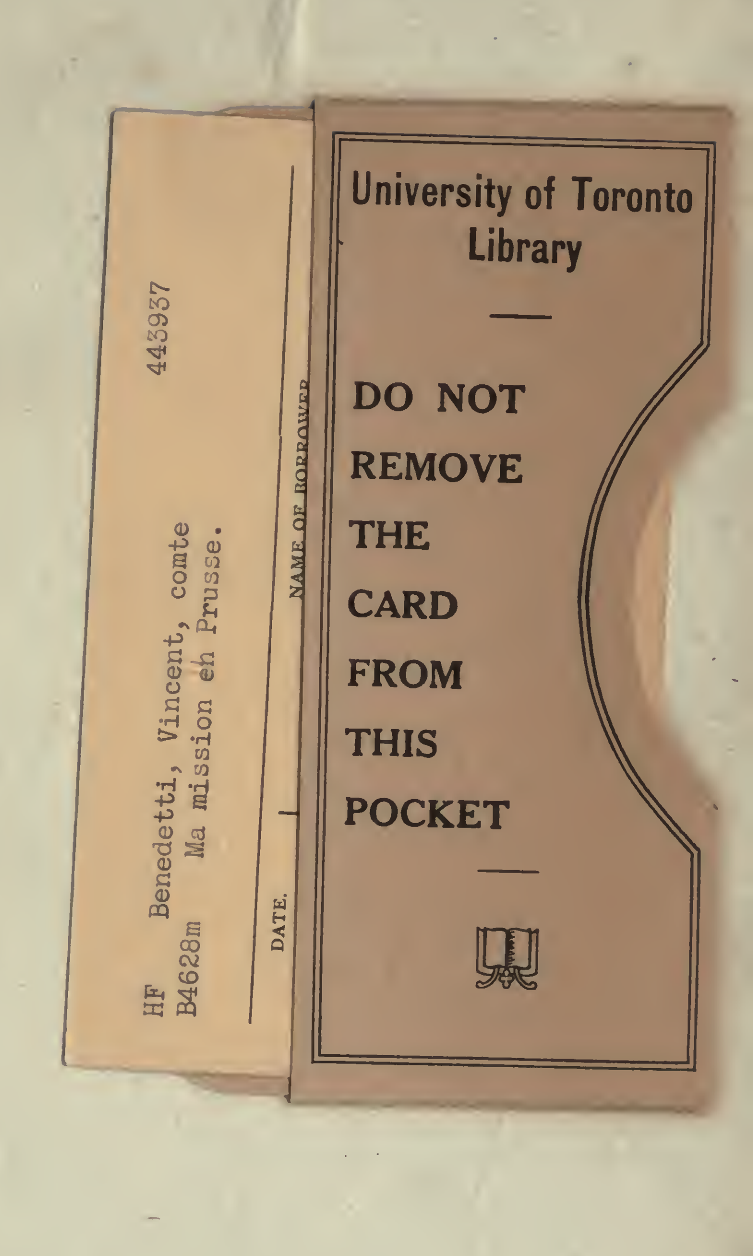
Ces réserves faites, j'arrive au reproche principal qu'élève contre nous le cabinet de Berlin. Nous aurions volontairement, a-t-on dit, porté la discussion auprès du roi de Prusse au lieu de. . . : . .

Signé : GRAMONT.

FIN DES APPENDICES.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.


University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
HF
B4628m
Benedetti, Vincent, comte
Ma mission en Prusse.
443937
DATE.
NAME OF BORROWER.

